

INTRODUCTION
à
L'HISTOIRE.
Des principaux Etats, Tels qu'ils ſont aujourd'hui dans

L'E U R O P E.
SECONDE PARTIE

Traduit de l'original Allemand de

SAMUEL PUFFENDORF,

par

CLAUDE ROUXEL.



à UTRECHT,

Chez JEAN RIBBIUS,
M. DC. LXXXVII.


HARVAR_
UNIVERSITY
LIBRARY
50×72

CHAPITRE VI.

Des Provinces UNIES.

LEs Provinces, qu'on nomme d'ordinaire les Païs-bas, ont été comprises autrefois en partie sous la Gaule, & en partie sous l'Allemagne; selon qu'elles étoient situées de l'un, ou de l'autre côté du Rhin, qui faisoit alors la frontiere de ces deux grands païs. Tout ce qui étoit au deçà de ce fleuve, fut conquis avec le reste de la Gaule par Jules Cesar, & fut reduit sous la puissance de l'Empire Romain. Depuis ce temps là les *Bataves* & les *Zelandois* se rendirent aussi aux Romains; mais de telle sorte néanmoins qu'ils étoient leurs alliez plû-tôt que leurs sujets; quoique cependant ils leur fussent inferieurs. *De l'ancien état des Provinces Unies.*

Or environ cinq cens ans aprés la naissance de Christ, lorsque les Francs formérent un nouveau Roiaume dans la Gaule, les Païs-bas y furent annexèz. Mais en suite l'Allemagne aiant été sé- *Elles tombent sous la domination de la France.*

 parée

parée de la France, la plus-part de ces Provinces y furent incorporées, & les autres demeurérent réünies au Roiaume de France.

De la forme de leur ancien Gouvernement.

Les Gouverneurs de ces païs s'en rendirent avec le temps comme demi-Souverains, sous les titres de Ducs & de Comtes; comme firent aussi les autres Princes en France & en Allemagne. Cependant ils avoient trés grand soin de traiter leurs peuples avec beaucoup de douceur; en leur accordant pour leur seureté de tres grands privileges, dont ils ont toujours été extrémement jaloux depuis. Outre cela les Etats de ces Provinces composez du Clergé, de la Noblesse & des Villes ont toûjours eu un grand pouvoir, & n'ont pas permis facilement, qu'on les chargeât de nouveaux subsides.

Division des dix-sept Provinces.

Les Païs-bas sont ordinairement compris sous le nombre de dix-sept Provinces; sçavoir:

Les quatre Duchez de *Brabant*, de *Limbourg*, de *Luxembourg*, & de *Gueldres*.

Les sept Comtez de *Flandre*, d'*Artois*, de *Hainaut*, de *Hollande*, de *Zelande*, de *Namur* & de *Zutphen*.

Et enfin les cinq Seigneuries de *Frise*, de *Malines*, d'*Utrecht*, d'*Over-Issel* & de *Groningue*.

A quoi

A quoi on ajoûte la ville d'*Anvers* sous le titre de Marquisat du Saint Empire.

Chacune de ces Provinces avoit anciennement son Seigneur particulier. Mais depuis il y en a eu plusieurs qui soit par succession, par mariage, ou par accord ont été réünies ensemble; jusques à ce qu'enfin elles soient tombées pour la plû-part dans la maison de Bourgogne; d'où en suite par le mariage de Maximilien prémier avec Marie, fille unique de Charles le Hardi, elles sont venuës à la maison d'Autriche. Charles quint, petit fils de Maximilien les joignit toutes en un corps & les gouverna avec beaucoup de prudence & de bonheur.

Comment toutes ces Provinces ont été réünies ensemble.

On dit que Charles quint avoit résolu d'assembler toutes ces Provinces en un corps, & d'en former un Roiaume: mais il fut obligé d'abandonner ce dessein, à cause de la diversité des loix & des priviléges; aussi bien que de la jalousie qui les empêchoit de se céder quelque chose les unes aux autres, & d'entendre à quelque accommodement. Cependant il fit un Réglement, qui portoit que toutes ces Provinces demeureroient toujours unies ensemble.

Pourquoi Charles quint n'en put pas faire un Roiaume: & Pourquoi il gouverna les Pays-bas avec plus de bonheur, que son fils Philippe

Le Gouvernement de cet Empéreur dans les Pays-bas fut particuliérement

heureux ; parcequ'il avoit beaucoup d'inclination pour ces peuples, qui avoient aussi réciproquement beaucoup d'afection pour lui. Car il étoit né à Gand, & avoit été élevé dans les Païs-bas, où il avoit passé beaucoup d'années. D'ailleurs il sçavoit admirablement se conformer à l'humeur des Flamands. Il leur étoit doux & civil sans orgueil & sans fierté. A quoi il faut ajoûter qu'il les emploioit en beaucoup d'afaires, & que de son temps ils étoient en grand crédit à sa Cour. Mais sous le Régne de Philippe second son fils, il y eut d'horribles desordres & de tres longues guerres dans les Païs-bas ; qui donnérent occasion à l'établissement d'une puissante République. Et comme cet Etat à causé de grands changemens dans l'Europe, il ne sera pas hors de propos de rechercher ici son origine, & d'examiner la cause des troubles, qui lui ont donné sa naissance.

Cause des troubles des Païs-bas.

§. 2. Il faut prémierement sçavoir que Philippe second contribua beaucoup à tous ces tumultes. Car étant né & élevé parmi les Espagnols, il n'estimoit guéres qu'eux, & dans ses mœurs & ses manieres il avoit entierement pris la gravité de cette nation. Ce qui servit beaucoup à lui aliener l'afection de ses Flamands. Particulierement depuis

puisqu'il tint sa Cour & qu'il fit une residence continuelle en Espagne, sans vouloir revenir aux Païs-bas. Peut-être que considérant qu'il possédoit tant de grands Roiaumes, & qu'il roûloit dans son esprit de si grands desseins, il jugeoit indigne de sa grandeur de s'amuser à écouter les plaintes de ses sujets du Païs-bas; qu'il eut pû neantmoins selon toute apparence contenir dans le devoir par sa présence; au lieu que son pére pour étoufer la sédition d'une seule ville de Gand avoit bien risqué de prendre son chemin au travers de la France, le païs de François prémier, son plus grand ennemi, avec lequel il ne faisoit que de se réconcilier.

De Guillaume Prince d'Orange.

Ensuite Guillaume, Prince d'Orange, homme ambitieux & tres rusé aida beaucoup aussi à fomenter tous ces desordres. Car comme Philippe étoit résolu de partir pour l'Espagne, & qu'il vouloit donner ordre aux affaires du Gouvernement, ce Prince faisoit tous ses éforts, afin que Christine, Duchesse de Lorraine fût faite gouvernante des Païs-bas; à cause qu'espérant épouser sa fille, il croioit par là avoir tout le maniement des affaires. Mais Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles quint aiant été établie Gouvernante, & le Roi Philippe n'aiant pas voulu consentir à ce

mariage, le Prince d'Orange en eut beaucoup de mécontentement, & tacha en le traverſant de lui faire connoître juſqu'où s'étendoit ſon pouvoir.

Mécontement des Grands & de la Nobleſſe.

Entre les mécontens ſe trouvoient auſſi les Comtes d'Egmont & de Horn avec quantité d'autres, qui avoient grand crédit parmi le peuple, & qui étoient deſeſpérément jaloux de l'autorité des Eſpagnols. La pluſ-part des Nobles aſpiroient auſſi au changement ; en partie par la haine qu'ils avoient contre ces étrangers ; & en partie par une humeur turbulente, qui leur étoit naturelle ; mais particuliérement encore à cauſe de leur pauvreté, & des dettes, dont pluſieurs étoient accablez ; aiant été reduits en cet état, parceque ne voulans pas céder aux Eſpagnols en pompe & en magnificence, ils avoient été contraints de dépenſer beaucoup au delà de leurs revenus.

Le Clergé mal ſatisfait.

D'un autre côté les Ecléſiaſtiques étoient tres mal ſatisfaits du Roi Philippe; parcequ'il créèoit de nouveaux Evêchez, à l'entretien deſquels il vouloit emploier les revenus des Abaies : par où il choquoit nonſeulement ceux qui étoient en poſſeſſion de ces Bénéfices ; mais auſſi les autres qui y pretendoient aprés leur mort. Car les Abez étoient élus par les Religieux des Abaies ; au lieu que les

les Evêchez étoient à la disposition du Roi.

Mais au reste toutes ces étincelles n'eûssent pas été suffisantes pour exciter un embrasement si terrible, si la Religion ne s'y étoit jointe. Car c'est elle qui peut remuër le plus puissamment les consciences de la populace, & qui peut servir d'un prétexte spécieux à ceux qui naturellement aspirent aux nouveautez. *Changement dans la Religion.*

Ceux qui avoient abandonné la Religion Romaine étoient les maîtres aux Pays-bas. Une partie d'entr'eux avoit receu la Confession d'Ausbourg; une autre suivoit la doctrine des Huguenots; & enfin il y en avoit qui s'étoient laissé aler aux visions de Anabaptistes. L'Empéreur Charles quint avoit fait publier là dessus des défenses tres expresses, & en avoit même fait punir sévérement quelques-uns pour intimider le reste: mais pourtant cela n'avoit fait qu'aigrit les esprits, & ne servit qu'à l'avancement de ces nouvelles Religions. D'ailleurs Marie Reine de Hongrie, sœur de Charles quint, qui étoit alors Gouvernante des Pays bas, croioit qu'on devoit en user envers ces gens là, avec plus de douceur & de modération. *Trois sortes de creance dans les Païs-bas.*

Mais le Roi Philippe avoit resolu d'exterminer entierement par la rigueur les pretenduës Héréfies; soit par le zéle *Philippe second veut extreminer entierement les nouvelles Religions.*

qu'il avoit pour la Religion Romaine ; ou bien parcequ'il cherchoit à obliger par là le Pape, dont la faveur lui étoit necessaire pour les desseins qu'il avoit formez. C'est pourquoi il renouvella non seulement les placards de Charles quint sur des peines encore beaucoup plus rigoureuses : & pour les faire mettre à execution, il érigea un tribunal Ecléſiaſtique, à la maniere de *l'Inquisition* d'Eſpagne, dont le nom seul jetta la fraieur par tout. Car en effet cette *Inquisition* est une invention Diabolique; puiſque par là la vie, les biens & l'honneur des perſonnes sont exposez à la violence de Prêtres impitoiables, qui cherchent leur propre gloire dans la Barbarie & dans l'inhumanité. Par cette voie sur un soupçon tres léger, ou mêmes mal-fondé, ou bien sur une fausse accusation on peut être arrêté & puni, sans qu'on connoiſſe son crime, ni même ses délateurs ; quoiqu'on faſſe paroître clairement son innocence.

Horreur de l'Inquisition.

Ce qui donnoit d'autant plus d'horreur aux Flamands pour l'Inquisition, étoit non seulement parceque ni les priviléges, ni la faveur des Rois, ni toutes sortes d'intercessions ne peuvent rien effectuer auprés de ce Tribunal, mais auſſi à cause que cette Nation est tout à fait libre dans ses discours, aiant le coeur

Pourquoi on avoit tant d'horreur pour l'Inquisition dans les Païs-bas.

sur

fur les lévres. Outre que le commerce l'oblige de converser avec des peuples, qui ont des Religions différentes. Au lieu que les Espagnols & les Italiens étans naturellement dissimulez, il leur est tres aisé de cacher leurs sentimens.

D'ailleurs il y en a qui croient que les Espagnols étoient bien aises de la révolte des Païs-bas, afin d'avoir lieu de les opprimer par les armes, de les dépouiller de leurs priviléges, & de dominer sur eux à leur fantaisie. Outre qu'ils pouvoient les faire servir comme d'une place d'armes pour porter la guerre en France, en Angleterre, en Allemagne & dans les Roiaumes du Nord.

Que la Reine Elizabeth y fomenta la révolte.

Cependant il est tres certain que les Princes étrangers n'ont pas peu contribué à entretenir ce feu, & à en augmenter l'ardeur: particulierement la Reine Elizabeth, qui voiant que la puissance de l'Espagne donnoit de la terreur à toute l'Europe, tâchoit de lui donner tant d'occupation chez elle, qu'il ne lui prît plus envie d'aller opprimer les autres.

Du Cardinal de Granvelle.

§. 3. La sémence de ces troubles germoit déja dans les coeurs, lorsque Philippe second partit pour l'Espagne en l'an 1559. apres avoir disposé le Gouvernement de telle maniere, que la Régente avoit la Souveraine puissance conjointement avec le Conseil d'Etat; auquel,

outre le Prince d'Orange, le Duc d'Egmont & plusieurs autres, le Cardinal de Granvelle avoit aussi séance. Celui-ci qui étoit Bourguignon de Nation, étoit un homme tres prudent & tres ruzé; sur lequel le Roi Philippe se reposoit entierement: comme en effet étant sur son depart il laissa un ordre secret à la Gouvernante de se régler selon les conseils de ce Prélat.

Ses conseils violents. D'abord qu'on eut remarqué dans le Gouvernement que le Cardinal de Granvelle y faisoit tout ce qu'il vouloit; les autres Seigneurs des Pais bas en témoignérent aussi-tot leur ressentiment, & résolurent de s'opposer à lui en toutes manieres: particulierement à cause qu'il faisoit de grandes instances pour faire executer ponctuellement le commandement du Roi touchant l'établissement des noveaux Evêques & l'extirpation des Religions étrangéres: au lieu que ces mêmes Seigneurs étoient d'avis qu'on en usât avec douceur & tolérance. Là dessus Granvelle par une telle conduite se rendit si odieux à tout le monde, qu'à la fin le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & le Comte de Horn écrivirent au Roi, que si l'on n'ôtoit le *Sa deposition.* Cardinal, il n'y avoit plus moien de conserver le repos dans les Pais-bas: & ils poussérent les choses si loin, qu'à la fin

le Roi

le Roi consentit à sa déposition en l'an 1464. Mais bien que Granvelle fût hors du Conseil, neantmoins la Régente se régloit selon les avis du Président & du Comte de Barlemont, qui prenoient la même route que lui; si bien qu'apres une courte joie les mécontentemens recommencérent: de sorte qu'on disoit alors que le corps du Cardinal s'étoit retiré du Conseil, mais que son esprit y étoit resté. C'est pourquoi aussi les divisions & les méintelligences ne cessoient aucunement, & les placards qu'on avoit publiez au sujet de la Religion ne pouvoient être mis à execution; le peuple s'y opposant de plus en plus. Ce fut dans cette conjoncture que la Régente & le Conseil résolurent d'envoier le Comte d'Egmont en Espagne, pour y faire un rapott exact de la constitution des affaires; & pour voir si le Roi Philippe ne pourroit pas imaginer quelque autre expédient plus convenable.

On envoie le Comte d'Egmont en Espagne.

Quand ce Comte fut arrivé à Madrit, le Roi lui fit un accueil assez favorable pour sa personne: mais neantmoins il lui fit entendre qu'il ne vouloit rien relâcher de sa vererite au sujet des Religions. Outre cela il se figuroit que la douceur de la Regente etoit cause que le mal etoit deja si profondément enraciné. C'est pourquoi il vouloit qu'on

Opiniatreté du Roi Philippe.

renouvellât les placards sous des peines plus rigoureuses qu'auparavant ; & qu'on introduisît absolument le Concile de Trente dans les Païs-bas. Cette sévérité jointe au bruit qui couroit, que Philippe second s'étoit abouché avec Charles neuf, pour chercher ensemble tous les moiens d'exterminer les Hérétiques, fit soûlever ouvertement le peuple. Quelques-uns d'entre les Nobles commencérent les prémiers, parce qu'ils s'étoient liguez ensemble pour s'opposer à l'Inquisition, avec promesse de se secourir mutuellement en cas que quelqu'un d'eux fût arrêté pour la Religion. Cependant ils protestoient tous, qu'ils n'avoient point en cela d'autre but que la Gloire de Dieu, la Grandeur de leur Roi & le repos de leur Patrie. Cette ligue, qu'on nommoit ordinairement le *Compromis*, fut dressée par Philippe de Marnix, Seigneur d'Aldegonde, & fut signée d'environ quatre cens gentils-hommes, dont les Principaux étoient Henri de Brederode, Loüis Comte de Nassau, frere du Prince d'Orange, & les Comtes de Culembourg & de Berg. Tous ceux-ci s'étans trouvez ensemble à Bruxelles en l'an 1566. presentérent une requête à la Régente, où elle étoit supliée de révoquer les placards, qu'on avoit

Ligue de la Noblesse, qu'on nommoit le Compromis.

avoit publiez au sujet de la Religion.

La Régente leur répondit avec douceur & civilité, mais neantmoins en termes géneraux ; leur promettant de s'informer de l'intention du Roi là dessus. On raporte que le Comte de Barlemont, qui étoit alors auprés d'elle lui dît *Madame il ne faut pas se mettre en peine de ces gens là, ce n'est qu'une troupe de gueux.* De là vient aussi que depuis ce nom de *Gueux* est devenu fort célébre ; & qu'en-suite les Nobles portérent une besace : comme une marque particuliere de leur Ligue.

Requêre de la Noblesse.

Origine du nom de Gueux.

Cependant on répandit plusieurs écrits, qui servirent à aigrir encore davantage les esprits. Et parceque les Députez, qu'on avoit envoié en Espagne pour obtenir quelque adoucissement au sujet des placards, y avoient été tres malreceus ; & que le Roi Philippe ne vouloit pas avoir la moindre condescendance pour les suplications de ses sujets ; la sédition éclata enfin si ouvertement, qu'on commença à prêcher publiquement les nouvelles Religions avec un grand concours de peuple, & qu'une partie de la canaille s'emporta jusques à piller les Eglises & a brûler les images.

La Canaille brise les images.

Mais bien que le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont fissent tous leurs éforts

éforts pour étoufer la sédition & pour appaiser le peuple, le Roi ne laissa pas pourtant de les soupçonner, d'être les Auteurs de tous les desordres. Et c'est ce qui les obligea à chercher toutes sortes d'expédiens pour se tirer de péril; sans pouvoir néantmoins prendre là dessus une ferme résolution. Cependant la Régente aiant assemblé quelques troupes tâcha par bonnes paroles & par toutes sortes d'artifices de réduire les mutins; entre lesquels il s'en trouva plusieurs qui cherchérent à rentrer en grace par leurs soûmissions & par leurs bons services.

Soupçons mal-fondez contre le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont.

Cette Princesse eut beaucoup de bonheur dans cette entreprise; car avec tres peu de peine, & par la punition d'un tres petit nombre de personnes elle rétablit le repos & la tranquillité dans le païs. Néantmoins le bruit s'étant répandu qu'une grande armée d'Espagnols étoit en marche pour venir dans les Pays-bas, il y eut quantité de Bourgeois & particulierement d'Artisans, qui se sauvérent dans les Pays voisins: & le Prince d'Orange même ne se croiant pas en seureté se retira en Allemagne.

Ce Prince se retire en Allemagne.

§. 3. La Gouvernante conseilloit bien au Roi de venir lui-même dans les Pays-bas, sans y amener une grande armée,

Conseil du Duc d'Albe.

mée, afin que par sa présence favorable il mît fin à tous ces desordres. Mais néantmoins les avis du Duc d'Albe prévalurent; & on resolut suivant son sentiment de se servir de cette occasion contre les Flamans, pour les faire plier sous le joug, & pour intimider les autres par leur exemple.

Il vient aux Païs-bas. En l'an 1568. ce Duc vint aux Pays-bas par la Savoye & par la Bourgogne, & amena avec lui une armée considérable. D'abord qu'il fut arrivé il fit saisir les Comtes d'Egmont & de Horn, comme Auteurs secrets de tous les troubles. Il déclara aussi comme crimes de Léze Majesté le *Compromis*, ou la Ligue des Nobles, la requête qu'on avoit presentée, & toutes les insolences de ceux qui avoient pillé les Eglises & avoient brisé les images. Et pour juger tous ces faits il établit un Conseil de douze personnes, d'où on ne pouvoit appeller. C'étoit cette assemblée qu'on nommoit ordinairement *le Conseil de Sang*.

Ses violences. Outre cela il fit ajourner le Prince d'Orange & les autres Seigneurs, qui s'étoient retirez du Pays; & faute de comparoître il les fit condamner, comme criminels de Léze Majesté, & confisca tous leurs biens. Il exerça les mêmes violences contre plusieurs personnes

ſonnes de baſſe condition. Là deſſus la fraïeur s'étant répanduë par tout obligea quantité de monde à ſortir du païs par troupes; & d'ailleurs on bâtit en pluſieurs villes diverſes Citadelles, dont la principale fut celle d'Anvers,

Le Comte Loüis défait le Gouverneur de Friſe.

Pendant que le Duc d'Albe en uſoit avec tant de rigueur dans les Païs-bas, le Prince d'Orange avoit amaſſé beaucoup de troupes en Allemagne, dont une partie commandée par le Comte Loüis ſon frére entra en Friſe & défit le Comte d'Aremberg, qui en étoit Gouverneur. Peu de temps aprés le Duc d'Albe marcha lui-même en perſonne contre le Comte, aprés avoir fait trancher la tête aux Comtes d'Egmont & de Horn. En ſuite le Prince d'Orange fit une irruption en Brabant avec une puiſſante armée. Mais le Duc d'Albe l'en chaſſa bien-tôt & diſſipa toutes ſes forces.]

Les Comtes d'Egmont & de Horn executez.

Ambition du Duc d'Albe.

Ces heureux ſuccés l'enflérent tellement, qu'il ſe fit ériger une ſtatuë magnifique à Anvers, & qu'il introduiſit de nouvelles impoſitions, afin de réduire les Païs-bas avec l'argent, qu'il tiroit de la bourſe de ſes habitans. Car il exigea le centiéme dénier de ce qu'un chacun poſſédoit; le vingtiéme de tous les immeubles, & le dixiéme de tous les biens mobiliaires,

Du centiéme, vingtiéme & dixieme dénier.

qui

qui feroient vendus. Ce qui mît tout le monde au desespoir.

Pendant que le Duc d'Albe pressé par la necessité d'argent vouloit extorquer ces nouvelles taxes, & qu'il étoit prêt de faire executer ceux de Bruxelles, qui en refusoient le paiement en sa presence même, on receut nouvelle, que les Habitans des Pays-bas, qui s'étoient retirez, pour éviter la persecution, (lesquels avec vingt quatre vaisseaux de moienne grandeur subsistoient de leurs pirateries, & qui pour ce sujet étoient nommez les *gueux de la mer*) avoient pris la Brille le prémier d'Avril de l'année 4571. sous la conduite du Comte de la Marck. Sur quoi les autres villes d'Hollande, tant par la haine, qu'elles avoient contre les Espagnols, qu'à cause du dixiéme dénier, se revoltérent toutes; excepté les deux villes d'Amsterdam & de Schonhoven, qui demeurérent encore quelque temps fidelles aux Espagnols.

Prise de la Brille.

Revolte de la Hollande.

Ce fut une grande bévûë au Duc d'Albe durant l'espace de quatre ans de ne s'être pas mieux assûré des côtes de la mer. Les villes qui venoient de se soûlever, prirent le Prince d'Orange pour leur Gouverneur, & lui prêtérent le même serment que s'il étoit venu de la part de leur Souverain; voulans

Le Prince d'Orange est fait Gouverneur.

lans faire voir par là qu'ils s'étoient révoltez contre le Duc d'Albe seulement, & non pas contre le Roi. Environ ce même temps il s'assembla une si grande quantité de Capres, tant de France, que d'Angleterre, que dans quatre mois de temps il en parut devant Flessingue une Flote de cent cinquante voiles; qui dans la suite fit beaucoup de mal aux Espagnols.

Mons pris par le Comte Loüis de Nassau, & repris par le Duc d'Albe.

Le Duc d'Albe ne put pas s'opposer d'abord à tous ces malheurs; non seulement parceque le Comte de Berg s'emparoit alors de plusieurs places en Gueldres, en Frise & en Over-Issel; mais aussi à cause que le Comte Loüis de Nassau avec le secours des François avoit surpris la ville de Mons. Car ce Duc croioit qu'il lui étoit plus important de reprendre cette place. Le Prince d'Orange, qui venoit de ravager le Brabant avec une armée, qu'il avoit nouvellement amenée d'Allemagne, aiant tâché inutilement de faire lever le siége, se retira en Hollande. Aprés quoi la ville se rendit à composition.

Le Duc d'Albe mal-traite les villes qu'il reprend.

En-suite le Duc d'Albe tâcha de réduire par la force les villes qui s'étoient soûlevées. Et en effet entre autres il fit piller Malines & Zutphen, Saccagea Narden, & apres un tres long siége emporta la ville de Harlem.

§. 5. En-

§. 5. Enfin ce gouverneur aiant rempli les Pays-bas de confusion & de desordres par ses violences à contre-temps, & par ses cruautez inouies (car il se vantoit lui-même que dans le temps de six ans il avoit fait périr plus de dix-huit mille personnes par la seule main du bourreau) fut rapellé en Espagne en l'an 1573.

On le rapelle en Espagne.

Aprés son depart des Pays-bas on envoia en sa place Loüis Requesens, homme d'un naturel un peu plus doux. Celui-ci fut malheureux au commencement de sa Régence. Car aiant envoié une Flote pour secourir Middelbourg, elle fut entierement ruinée à sa vûë. Aprés quoi cette place se rendit au Prince d'Orange.

Celui-ci neanmoins ne laissa pas d'eprouver aussi quelque revers de fortune. Car le Comte Loüis son frére, qui lui amenoit une armée d'Angleterre fut battu par les Espagnols sur la Bruiére de Mooker, prés de Grave, & fut tué dans la bataille avec le Comte Henri son frére. Mais aprés cette victoire les soldats Espagnols commencérent à se mutiner, à cause qu'on ne leur donnoit pas leur solde, & se retirérent à Anvers, où ils restérent jusques à ce qu'on leur paiât tout ce qu'on leur devoit de leur apointement. En ce même

Bataille donnée sur la bruiere de Mooker.

même temps les Espagnols entreprirent le siége de Leyden, qui soufrit la faim jusques à la derniere extrémité. Mais enfin la digue de la Meuse aiant été percée, on inonda le païs[v], à la faveur d'un vent Nordouëest & d'une haute marée; de sorte que les Espagnols furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte, en l'an 1574.

Negociation de paix inutiles

L'année suivante l'Empéreur tâcha par son entremise d'apaiser toutes choses: & pour cet effet il moienna une entrevûë à Breda, où se trouvérent des Députez de part & d'autre. Mais cette négociation ne produisit aucun fruit. En-suite les Espagnols aprés un siége de neuf mois, durant lequel Requesens mourut, emportérent la ville de Zirikzée en Zelande, en l'an 1576. Aprés sa mort le Conseil d'Etat prît le soin du Gouvernement: à quoi le Roi d'Espagne voulut bien consentir.

Mutinerie des soldats Espagnols.

§. 6. Cependant la haine qu'on avoit aux Païs-bas contre les Espagnols s'augmentoit de plus en plus; particulierement depuis que les soldats, qui n'étoient point païez, commencérent à se mutiner, & à commettre toutes sortes d'insolences. Car le Conseil les déclara pour ennemis, & permît aux habitans de prendre les armes contr'eux.

tr'eux. Durant ces troubles les Espagnols pillérent les villes de Mastricht & d'Anvers. ce qui porta les autres à entrer en négociation avec le Prince d'Orange à Gand; dont la conclusion fut que les Provinces firent la paix entr'elles; qu'elles annulérent les Edits du Duc d'Albe; & qu'enfin elles se liguérent ensemble pour chasser tous les Espagnols des Païs-bas.

Pacification de Gand.

Le traité fut en-suite ratifié par le Roi Philippe; bien qu'il eût résolu secrétement de rompre cette Union. Ce fut aussi dans cette vûë qu'il envoia Dom Jean d'Autriche pour Gouverneur aux Païs-bas. Le Prince d'Orange avertit bien les Flamands de ne se pas fier à lui; mais neantmoins il fut receu par la pluralité des voix; aprés qu'il eut signé la Pacification de Gand, & qu'il eut envoié la Milice Espagnole hors du païs. Cependant le Prince Guillaume, ni ceux d'Hollande & de Zelande n'étoient pas satisfaits de cet accommodement.

Dom Jean d'Autriche.

En effet les défiances & les mécontentemens éclatérent bien-tôt contre Dom Jean; ce qui ne fut pas sans fondement, comme l'expérience le fit voir. Car il se saisit à l'improviste du Château de Namur, sous prétexte de vouloir mettre sa personne en seureté contre

Défiances contr lui.

contre des embuches secrettes qu'on lui dressoit. Là dessus les habitans étans fort altérez prirent les armes, pour le chasser de cette place : & dans ce même dessein ils se rendirent maîtres de la plû-part des forteresses, où il y avoit encore Garnison Allemande. Aprés quoi aians démoli toutes les Citadelles, ils apellérent le Prince d'Orange à Bruxelles, & le firent Grand Bailli de Brabant.

Envie contre le Prince d'Orange.

Cet agrandissement du Prince d'Orange lui attira l'envie des autres grands Seigneurs. De sorte qu'ils formérent un parti contre lui pour rendre la balance égale. Ceux-ci, dont le Duc d'Arschot étoit un des principaux, appellérent Mathias Archiduc d'Autriche pour Gouverneur aux Pays-bas; lequel étant venu d'abord, fut aussi receu par ceux du parti du Prince Guillaume ; à condition que celui-ci seroit son Lieutenant, & que l'Archiduc ne pourroit rien faire qu'avec le consentement des Etats. Cet accord se fit en l'an 1577.

L'Archiduc Mathias.

Alexandre de Parme.

D'un autre côté Dom Jean d'Autriche receut un secours d'Italie ; sçavoir Alexandre Duc de Parme, qui étant venu aux Pays-bas avec un nombre considérable de vieilles troupes Espagnoles, batit l'armée des Etats prés

de

de Gemblours ; & se rendit maître de Louvain, de Philippeville, de Limbourg & de plusieurs autres places.

Les Etats demandent la protection du Roi de France.

Les E'tats ne se sentans pas assez forts pour venir à bout de leurs desseins, demandérent la protection de Henri trois, Roi de France. Mais leur offre aiant été rejettée, ils s'adressérent au Duc d'Alençon frére de Henri, qui l'accepta d'abord, & se rendit aux Païs-bas, où il ne put néanmoins rien faire pour cette fois ; parcequ'il y avoit de la division entre les Provinces, & que les Seigneurs du Païs étoient en dissention entr'eux. De sorte qu'alors on ne pouvoit sçavoir, qui étoit maître, ou valet.

Nouveaux troubles au sujet de la Religion.

D'ailleurs il arriva encore un nouveau sujet de troubles entre les Etats ; à cause que sur les instances des Réformez on leur avoit permis le libre exercice de leur Religion. Cela fut à la verité fort au gré de ceux de Gand & de plusieurs autres : mais ceux d'Artois, de Hainaut & des autres places Valonnes, qui étoient fort zélez pour la Religion Catholique, s'opposérent avec beaucoup de chaleur. De sorte que peu à peu ils se séparérent des autres Provinces, & firent une nouvelle faction, qu'on nommoit alors le parti des Mal-contens.

Du Duc de Parme.

Ce fut au milieu de tant desordres que Dom Jean d'Autriche mourut ; lais-

ſant, juſques à nouvel ordre, le Gouvernement au Duc de Parme ; à qui le Roi Philippe le confirma depuis. D'abord qu'il fût inſtalé, la prémiere choſe qu'il fit fût d'emporter d'aſſaut la ville de Maſtricht, & de ramener par accord l'Artois, le Hainaut & la Flandre Walonne à l'obeiſſance du Roi.

De l'Union d'Utrecht. §. 7. A la fin quand le Prince d'Orange vit que c'étoit fait de la Pacification de Gand ; & qu'outre cela les grands du Païs, qui étoient jaloux les uns des autres, ne pourroient être dans une parfaite union, & que les peuples ne s'accorderoient jamais au ſujet de la Religion ; il ſongea à ſe mettre en état de ſeureté & à affermir ſa Religion. Pour cet effet en l'an 1579. il donna occaſion à une aſſemblée des Etats d'Hollande, de Zelande, de Gueldres, de Friſe & d'Utrecht. Et ce fut dans cette derniere ville qu'ils s'unirent en un corps, & qu'ils convinrent enſemble de ne rien réſoudre ſoit en paix, ſoit en guerre, ſoit à l'égard des impoſitions de l'Etat, que d'un commun conſentement : s'engageans outre cela à défendre la liberté de la Religion. C'eſt cette Union d'Utrecht, (dans laquelle entrérent depuis Over-Iſſel & Groningue) qui a été l'unique fondement de la République des Provinces Unies des Païs-bas. Cependant leurs

Fondement de la République.

leurs affaires étoient encore en un Etat si déplorable, que les Etats firent alors representer dans leur prémiere Médaille un vaisseau sans voiles & sans gouvernail agité ça & là par les flots de la mer, avec cette inscription: *Incertum quò fata ferant.*

Comme le Prince d'Orange cherchoit l'établissement de sa fortune dans cette Union, il éluda la Negociation de la paix générale, qui se traitoit à Cologne; & dont l'Empéreur s'étoit fait entremetteur; parcequ'il voioit qu'un accommodement général pourroit bien rompre la ligue particuliere d'Utrecht. Particulierement vû que les affaires empiroient de plus en plus dans le reste des Païs bas; où les Espagnols reprenoient diverses places les unes aprés les autres, comme Bosleduc, Breda, Tournay, Valenciennes, Malines & plusieurs autres: outre que les plus considérables du Païs se rangeoient de leur parti. D'ailleurs il étoit bien asseuré que le Roi d'Espagne ne manqueroit pas de se vanger de lui & de toute sa faction. Cependant n'osant pas se charger lui-même d'une rupture si ouverte, il persuada aux Etats, de déclarer au Roi Philippe, qu'il étoit decheu de la Soveraineté de leurs Provinces, puisqu'il avoit violé leurs privileges, qu'il avoit juré de maintenir.

Negociation de Cologne.

Les Etats declarent au Roi Philippe, qu'ils ne le reconnoissent plus pour leur Souverain.

Ils offrent la Souveraineté au Prince d'Orange.

En suite le Prince Guillaume leur conseilla d'offrir la Souveraineté de leurs Provinces au Duc d'Alençon; avec lequel néantmoins il avoit stipulé sous main que les Provinces Unies lui demeureroient en partage. Comme en effet les Etats d'Hollande, de Zélande & d'Utrecht avoient résolu de le prendre pour leur Souverain; n'y aiant que tres peu de voix, qui s'y opposassent; & entre autres principalement les villes d'Amsterdam & de Goude. Et il est indubitable qu'il le seroit devenu, si une mort imprévûë ne l'avoit emporté.

Du Duc d'Alençon.

§. 8. Aprés que la Souveraineté eut été ainsi offerte au Duc d'Alençon, en l'an 1581. il préserva bien à la verité Cambray du siége des Espagnols, & fut proclamé l'année suivante Duc de Brabant à Anvers; & à Gand Comte de Flandre. Mais les Etats aiant limité son pouvoir & son authorité par de nouvelles clauses; il entreprît à l'instigation de ses gens de se rendre absolû à quelque prix que ce fût. Pour cet effet, n'aiant pû obtenir des Etats, qu'en cas qu'il mourût sans enfans, les Provinces fûssent annéxées à la France, il forma le dessein téméraire de surprendre Anvers & plusieurs autres villes, par le moien de ses soldats. Quelques milliers de François qui étoient déja entrez dans cette pré-

Il tâche de se rendre absolu

miere

miere place, en furent chassez par les Bourgeois avec beaucoup de perte; & les autres furent traitez de la même maniere en plusieurs autres villes: de sorte que leur entreprise ne réüssit qu'à Dendermonde, à Donkerque & à Dixmuden. Par ces stratagémes les François perdirent tout leur crédit aux Païs-bas; & l'affection, que les habitans avoient pour eux, fut entierement éteinte.

Il s'en retourne en France.

D'abord le Duc d'Alençon tout couvert de confusion, & le coeur rongé de chagrin s'en retourna en France; où il mourut peu de temps aprés. En-suite il survint aux Païs-bas encore un autre malheur: car comme les François se méloient dans leurs affaires de la maniere que nous avons raporté; on rapella pour cet effet les soldats étrangers, qu'on auroit dû renvoier suivant l'accord, qui avoit été fait avec les Provinces Valonnes.

Conquêtes du Duc de Parme

Sur ces entrefaites en l'an 1583. Le Duc de Parme prît Donkerque, Nieuport, Wynoxbergen, Metrin, Alost & plusieurs autres villes de Flandre, & l'année suivante Ipres & Bruges se rendirent à lui. Presqu'au même temps les Etats des Provinces Unies eurent une furieuse traverse; lorsque le Prince d'Orange étant à Delf dans sa Chambre fut tué en trahison par un Bourguignon,

nommé Balthasar Girard. Car alors cette République aiant perdu son Chef, se trouvoit à deux doigts de sa Ruine.

Le Comte Maurice de Nassau.

§. 9. Aprés la mort du Prince Guillaume les Etats offrirent bien le Gouvernement de la Hollande, Zelande & Utrecht au Comte Maurice son fils, qui n'avoit alors que dix-huit ans ; & établirent pour son Lieutenant le Comte de Hokenlo : mais ils offrirent la Souveraiété au Roi de France ; qui neantmoins n'eut pas occasion de l'accepter, à cause des troubles de son Roiaume.

Alliance des Etats avec la Reine Elizabeth.

Cependant le Duc de Parme sçeut tres bien se servir avantageusement de la conjon&ture du temps. Car aprés un siége d'un an il affama tellement la ville d'Anvers, qu'il la contraignit de se rendre : en-suite de quoi il se rendit maître de Dendermonde, de Gand, de Bruxelles, de Malines & de Nimmegue. Aprés la perte d'Anvers, les Etats qui aimoient mieux avoir pour Maître, tout autre que le Roi d'Espagne, présentérent aussi la Souveraineté à la Reine Elizabeth ; qui ne la voulut pas accepter, non plus que le Roi de France. Cependant elle fit une étroite alliance avec eux ; par laquelle elle promît de leur fournir un certain nombre de soldats, qu'elle entretiendroit à ses frais dans les Païs-bas ; à condition que ce seroit un Général Anglois,

glois, qui les commanderoit avec toutes leurs autres milices. Et les Etats de leur part livrérent à cette Reine, pour assûrance de ses déniers les villes de Flessingue, de la Brille & de Rammekens, ou Zeebourg en l'Isle de Walcheren. Lesquelles places néantmoins furent réstituées aux Etats, moiennant le païement d'un million d'écus.

Le Comte de Leicester vient pour Gouverneur en Hollande &c.

En l'an 1586, la Reine Elizabeth envoia Robert Dudley pour Gouverneur en Hollande. D'abord qu'il y fut arrivé les Etats lui déférérent le Gouvernement Général, avec un pouvoir plus étendu, que la Reine ne desiroit. Mais néantmoins il ne rendit à la République aucun service considérable. Car dans ce temps là le Duc de Parme emporta les villes de Grave & de Venlo, & chassa le Comte de devant Zutphen, qu'il avoit assiegé. A quoi il faut ajoûter qu'il gouvernoit d'une maniere étrange; qui déplaisoit fort aux Etats; & que tout son procédé leur devint extrémement suspect. Les Mécontentemens s'augmentérent encore beaucoup davantage aprés que Guillaume Stanley, que le Comte de Leicester avoit fait Gouverneur de Deventer, eut livré persidement cette place aux Espagnols; & que ce Comte eut tâché inutilement de secourir l'Ecluse, que le Duc de Parme

Sa mauvaise conduite.

avoit assiegé. Lorsqu'il fut de retour en Hollande, aiant encore aigri davantage les esprits par une étrange conduite, il fut obligé de se démettre du Gouvernement par le commandement de la Reine, & de s'en retourner tres mal satisfait.

Commencement du bonheur de la Hollande.

§. 10. Jusques ici les affaires des Provinces Unies (que nous entendrons dans la suite par le nom de Hollandois) n'avoient pas fort bien réüssi. Mais depuis ce temps là elles se sont rétablies de plus en plus, & sont parvenuës, pour ainsi dire, à un âge de consistence. C'est à quoi aussi ont beaucoup contribué les ravages & la desolation du Brabant & de la Flandre. Car ces deux Provinces aiant été réduites sous la puissance du Roi; à condition que tous ceux qui ne voudroient pas embrasser la Religion Catholique Romaine auroient à sortir du païs en un certain temps préfix; une multitude de ces habitans s'allérent habituër dans les villes d'Hollande, qu'elles peuplérent & agrandirent extrémement.

Amsterdam attire le Commerce d'Anvers.

D'ailleurs il faut considérer que le grand commerce, qui passa de la ville d'Anvers à Amsterdam, aporta des richesses innombrables en Hollande, qui servirent en-suite à rendre cette Province tres puissante par mer. Outre cela il arriva

arriva au Roi Philippe ce qu'on pourroit dire d'un homme, qui voudroit prendre deux liévres avec un Chien seulement. Car pendant qu'il voulut attaquer l'Angleterre avec une tres grande flote en l'an 1588. & qu'il envoia l'année suivante le Duc de Parme en France au secours de la Ligue, sans avoir fait aucun progrés dans l'une, ni dans l'autre de ces deux expéditions; les Hollandois eurent par là occasion de se fortifier, & de se mettre en état de faire une vigoureuse résistance. Au lieu que le Duc de Parme conseilloit sagement au Roi d'emploier tout d'un temps toutes ses forces pour réduire la Hollande, avant que d'entreprendre aucune guerre ailleurs.

Le Comte Maurice est fait Capitaine General.

Le Comte Maurice, que les Hollandois avoient fait Capitaine Général aprés le depart de Leicester, rendit leurs armes formidables. Son prémier coup d'essai fut la conquête de Breda, qu'il prît par un stratagéme. L'année suivante il emporta Zutphen, Deventer, Hulst & Nimmegue: Et en l'an 1592. il prît Steenuik & Coëverden. Ce fut en ce même temps que mourut le Duc de Parme, un des plus grands & des plus braves Capitaines de son temps. Sa mort fut un coup funeste pour l'Espagne: particu-

lierement à cause que depuis, la mutinerie des soldats Espagnols donna occasion aux Hollandoss de faire de grands progrés. En l'an 1593. la ville de Guertrudenberg fut emportée à la vüe de l'armée Espagnole ; & Groningue se rendit l'année suivante : par où les Provinces eurent comme un Boulevard de l'autre côté du Rhin. En l'an 1596. l'Archiduc Albert vint aux Païs-bas en qualité de Gouverneur. Entre autres exploits qu'il fit au commencement de sa Régence, il la rendit célébre par la prise de Hulst. Mais comme Philippe étoit obligé de faire banqueroute pour la grande quantité de dettes, dont il étoit chargé ; l'Archiduc ne put rien entreprendre l'année suivante, parceque l'argent lui manquoit : mais il fut batu prés de Turnouth.

De la Navigation des Hollandois aux Indes Orientales.

Outre tous ces avantages le desir du lucre & la necessité avoient montré aux Hollandois un chemin, par où ils pouvoient amasser de tres-grandes richesses. Car aprés qu'on leur eut coupé le commerce d'Espagne & de Portugal, où ils ne pouvoient négotier que sous un pavillon étranger ; comme si par là les Espagnols les eussent pû réduire plus facilement ; cela les obligea d'entreprendre la navigation des Indes Orientales. Pour cet effet ils tentérent

ce

ce voiage prémierement par le Nord, comme par le plus court chemin. Mais n'aiant pû passer par là, ils tinrent la route ordinaire, en suivant les côtes d'Afrique. Enfin aprés qu'ils eurent fait là les preparatifs nécessaires, non sans beaucoup de peine, ni sans une grande résistance de la part des Portugais; plusieurs Marchands & autres personnes, qui n'avoient pas d'autre occasion de mieux emploier leur argent, composérent diverses societez dans le dessein d'y négocier. Et ce fut de tous ces petits corps différens assemblez en un que se forma cette Compagnie privilegiée des Etats Généraux, qu'on apelle aujourd'hui la Compagnie des Indes Orientales, qui s'est depuis tellement étenduë dans les Indes; & qui a apporté des richesses innombralles en Hollande.

Prise de Rhimberg.

En l'an 1598. le Comte Maurice prit Rhimberg & Meurs avec toutes les autres places qui restoient aux Espagnols en Over-Issel.

Le Roi d'Espagne donne sa fille à mariage & les Païs-bas en dot à l'Archiduc Albert.

§. II. En l'an 1599. Les Hollandois furent encore sondez d'une autre maniere. Car comme plusieurs d'entr'eux avoient souvent fait entendre qu'ils ne vouloient plus jamais retourner sous la Domination d'Espagne; le Roi Philippe s'avisa de cet artifice: qui

fût de donner sa fille Isabella Clara Eugenia à mariage à l'Archiduc Albert ; en lui promettant pour dot la Bourgogne, & les Païs-bas ; néanmoins à cette condition, qu'en cas qu'il ne vint aucuns enfans de ce mariage, ces païs là retourneroient à l'Espagne. Et c'étoit une chose, dont les Espagnols étoient fort assûrez, tant à cause du grand âge de l'Archiduc, que parcequ'ils avoient rendu son épouse stérile par des médicamens.

Les Hollandois ne veulent point entendre parler d'accommodement.

Comme les Païs-bas étoient en aparence affranchis d'une Domination étrangére, & qu'ils avoient leur propre Seigneur, on espéroit que les Hollandois se joindroient d'autant plus facilement à eux. Particulierement à cause que le Roi de France aiant fait la paix de Vervins avec l'Espagne ; ils se verroient abandonnez de leur plus puissant Allié. Mais cependant ils demeurérent fermes dans leur résolution ; & rejettérent toutes les propositions de paix & d'accommodement, qui leur furent proposées par l'Empereur & par l'Archiduc.

Bataille de Nieuport.

En l'an 1600. Le Comte Maurice entra en Flandre à dessein d'assiéger Nieuport. L'Archiduc aiant marché en diligence contre lui ; on en vint à une bataille ; dans laquelle le Comte-

te

te Maurice remporta une glorieuse victoire : bien que d'ailleurs il se gardât toûjours bien de s'engager dans des batailles générales. Comme en effet s'il n'y avoit été contraint dans cette occasion, il n'auroit pas exposé la République à un si grand péril. C'est pourquoi aussi il s'en retourna d'abord sans rien tenter davantage.

En l'an 1601. l'Archiduc Albert entreprit le siége d'Ostende ; où l'on fit de part & d'autre tout ce qui se pouvoit ; jusqu'à ce qu'enfin Ambroise Spinola emporta cette place par force en l'an 1604, aprés que les assiégez n'eurent plus de terrain pour se retrancher. On dit que les Hollandois perdirent dans cette place plus de 70000. hommes ; & les Espagnols encore beaucoup davantage. *Siége d'Ostende.*

Cependant la Flote des Espagnols commandée par Frederic Spinola fut entierement défaite : & le Comte Maurice reprit Rhimberg, Grave & l'Ecluse en Flandre. En l'an 1605. Spinola reconquit aussi sur les Hollandois les Villes de Lingen, de Grol & de Rhimberg : outre que le Comte Maurice receut quelque échec devant Anvers. Le dernier exploit mémorable, qui se fit en cette guerre, fut celui de Jacob Heemskerk, qui brûla la Flote d'Espa- *Conquêtes de part & d'autre.*

d'Espagne dans le Port de Gibraltar ; mais il demeura lui-même dans cette occasion.

Les Espagnols deviennent las de la guerre.

Enfin quand les Espagnols virent qu'il leur étoit impossible de réduire les Hollandois par la force ; & que leur puissance s'augmentoit de plus en plus par la guerre ; outre qu'ils apréhendoient les desseins de Henri quatre ; & que leurs forces étoient entierement épuisées ; ils résolurent de sortir de cet embarras à quelque prix que ce fût. On peut bien juger de l'empressement que les Espagnols avoient pour la paix, par le choix qu'on fit du lieu de la Négociation, & par les personnes, qu'on y députa ; puisque l'Archiduc Albert vouloit bien prendre la Haye pour traiter avec eux, & que pour cet effet il y envoia Spinola même en qualité d'Ambassadeur. Au lieu que les Hollandois se montroient fort rigides & fort incommodes. On disputa fort long-temps & l'on eut beaucoup de peine avant que d'en pouvoir venir à une tréve de douze ans. La plus grande difficulté sur laquelle les Hollandois s'opiniâtrérent fort au commencement, fut qu'ils vouloient absolûment que l'Espagne les déclarât pour une Nation libre : à quoi néantmoins les Espagnols ne vouloient, ni ne pouvoient

voient alors consentir en aucune maniere.

A la fin on trouva cet expédient ; sçavoir que l'Espagne & l'Archiduc Albert déclareroient, qu'ils vouloient traitter avec les Hollandois, *comme* avec une Nation libre. Et comme d'abord ceux-ci ne vouloient pas accepter cette façon de parler, le Président Jannin, qui assistoit à ce traité de la part de la France, dit alors que ce mot (*comme*) ne donneroit aucune puissance à l'Espagne, & qu'il n'affoibliroit point le parti des Etats, qui devoient chercher leur seureté non dans des paroles, mais par la force des armes.

L'Espagne déclare qu'elle veut traiter avec les Hollandois, comme avec une Nation libre.

Chacune des parties garda ce qu'elle possedoit alors ; & les Hollandois retinrent le Commerce des Indes Orientales, au grand regret des Espagnols. Entre les motifs, qui portérent les Etats à accepter la Tréve, il semble qu'un des principaux fut, qu'ils tenoient les François pour suspects ; craignans qu'ils n'envahissent la Flandre, avant qu'on y eut pourvû : & qu'ainsi cette conquête ne fut la cause de leur décadence à l'avenir. Outre que la grande Autorité que le Comte Maurice avoit en temps de guerre étoit fort préjudiciable à leur liberté. C'est précisément

Tréve concluë pour douze ans.

sément depuis cette tréve que la Hollande peut passer pour une vraïe & légitime République.

Du démêlé qui survint au sujet du Duché de Juliers.

§. 12. Peu de temps aprés les Hollandois eurent encore de nouveaux démélez au sujet du Duché de Jùliers. Car l'Empéreur, qui auroit bien voulu annéxer ce païs là à ses autres terres, y envoia l'Archiduc Leopold, pour le sequestrer. Celui-ci se rendit maître de Juliers, d'où lès Hollandois avec le sécours des François le chassérent ensuite. Mais depuis étant survenu quelque mésintelligence entre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg, qui s'étoient accommodez par provision au sujet de ce Duché; ce dernier appella à son sécours Spinola, qui se rendit maître de Vesel; & les Hollandois aians pris le parti de l'Electeur mirent garnison dans Rees & dans Emeric: de sorte que par ce moien le Païs de Cleves fut mêlé dans les guerres du Païs-bas.

Du parti des Arminiens, ou Remonstrans.

§. 13. Mais au dedans de l'Etat il arriva de dangereuses divisions au sujet de ceux, qu'on appelloit Arminiens, ou Remonstrans. Ce parti se forma en partie par une jalousie politique; & en partie à cause des disputes de Théologie. Nous avons avancé ci-dessus que le Prince Guillaume avoit aspiré sécret-

sécrettement à la Souveraineté des Provinces Unies, & qu'il ne lui manqua que tres peu de voix pour parvenir à son but. Aprés lui son fils Maurice eut tout le même desir; mais quelques-uns des principaux s'y opposérent, aportans pour raisons que les travaux & les efforts, qu'ils avoient soûtenus, auroient été bien mal emploiez, s'ils n'en tiroient point d'autre avantage, que d'avoir un petit Souverain pour un grand.

De Jean d'Olden-Barneveld Pensionnaire d'Hollande.

Entre ceux-ci le Principal étoit Jean d'Olden-Barneveld, Conseiller-Pensionnaire d'Hollande, qui faisoit tous ses éforts pour maintenir la liberté. Et parceque durant la guerre le Capitaine Général avoit un tres grand crédit, le Comte Maurice tâchoit toûjours d'empêcher la négociation avec l'Espagne; au lieu que Barneveld travailloit de tout son pouvoir à faire une Tréve, pour afoiblir l'authorité du Capitaine Général, qui eut beaucoup de ressentiment de cette politique.

Jaques Arminius & François Gomarus.

En ce meme temps Jaques Arminius Professeur en Théologie à Leyden commença à traiter de la grace & de quelques autres articles, qui en dépendent, avec plus de modération & d'adoucissement que les autres Réformez. François Gomarus combatit son opi-

nion

nion aprés sa mort. Et comme cette dispute se répandoit de plus en plus, il arriva que la plus-part des Ministres suivirent les sentimens de Gomarus, & que les principaux du Gouvernement prirent le parti d'Arminius. Mais parce que le commun peuple court ordinairement aprés les Prédicateurs, le Comte Maurice (qui aprés la mort de son frére étoit devenu Prince d'Orange) se rangea du côté des Gomaristes.

Le Prince dépose les Magistrats dans quelques villes.

Ensuite lorsqu'il arriva quelque tumulte en plusieurs villes, comme à Alcmaer, à Leyden & à Utrecht, ce Prince se servit de cette occasion pour déposer les Magistrats, qui étoient dans les sentimens d'Arminius. Il fit même saisir Barneveld, Hugues de Groot & plusieurs autres; auxquels il fit faire le procés par les Etats Généraux: si bien que le Pauvre Barneveld

On tranche la tête à Barneveld.

eut la tête tranchée à la soixante & douziéme année de son âge; & que Hugues de Groot fut condamné à une prison perpétuelle, d'où sa femme le fit en-suite sauver dans une caisse à mettre des livres. Et quoique en l'an

Du Synode de Dordrecht.

1619. La doctrine d'Arminius eût été condamnée au Synode de Dordrecht; néantmoins il y eut quantité de personnes, qui prirent en tres mauvaise part

le

le procédé du Prince, à l'égard d'un homme, qui avoit rendu de si grands services à l'Etat. De sorte que ces deux factions ont jetté de si profondes racines, qu'à la fin elles causeront la ruine de cette République, ou que du moins elles y changeront la forme du Gouvernement.

§. 14. En suite cette mésintelligence fut appaisée entre les deux partis par le peril du dehors, qui les menaçoit; à cause qu'en l'an 1621. la Tréve étant expirée entre l'Espagne & la Hollande, la guerre recommença. En l'an 1622. Spinola prît la Ville de Juliers; mais il fut contraint de se retirer de devant Bergopsom; lorsque Mansfeld, & Chrétien Duc de Brunsuick aprés la bataille de Fleury, vinrent au secours des Hollandois.

La guerre recommence entre l'Espagne & la Hollande.

Pour vanger cét afront Spinola alla mettre le siége devant Breda. Le Prince Maurice n'aiant pû le chasser de devant cette place, & aiant manqué son entreprise sur la Citadelle d'Anvers, tomba dans une Mélancholie, dont il mourut en l'an 1625. Et peu de temps aprés la ville de Breda fut prise par famine.

Mort du Prince Maurice.

Frederic Henri aiant succedé à son frére dans sa charge de Gouverneur & dans ses autres grands emplois, emporta

Frederic Henri succede à son frére dans toutes ses charges.

porta la ville de Grol en l'an 1627. Ensuite Pierre Hein prît la Flote des Espagnols, qui étoit chargée d'argent; & l'année suivante le Prince se rendit maître de Bosleduc. Durant ce siége les Espagnols tâchans de faire diversion, firent une irruption dans le Velau, & jettérent l'épouvante par toute la Hollande. Mais les Hollandois aiant surpris au même temps la ville de Vesel, les Espagnols furent contraints de repasser l'Issel en confusion & en desordre. Aprés quoi ils desespérérent de pouvoir jamais réduire la Hollande par la force des armes.

Les Conquêtes de ce Prince.

En l'an 1630. les Hollandois commencérent à s'établir dans le Bresil. L'année suivante ils surprîrent prés de Bergopson quelques milliers d'Espagnols, qui s'étoient mis dans des chaloupes & dans des bateaux plats pour quelque entreprise sécrette. En l'an 1632. le Prince Henri reprît Venlo, Ruremonde, Limbourg & Mastricht: & Papenheim, qui pensoit secourir cette derniere place, ne remporta que des coups. L'année suivante il se rendit maître de Rhimberg; & les Espagnols d'un autre côté reprîrent la ville de Limbourg.

Ligue offensive entre la France & la Hollande.

En l'an 1635. les François firent une Ligue offensive avec la Hollande; par

par laquelle ils devoient partager entr'eux les Païs-bas Espagnols. Mais cette Alliance n'eut pas un grand succés: parceque les Hollandois n'eûssent pas eu volontiers les François pour voisins par terre. Outre cela les Espagnols surprîrent le Fort de Schenk ; que les Hollandois néantmoins reprîrent en l'an 1636. mais avec beaucoup de peine.

Divers exploits de part & d'autre.

Dans la suite de cette guerre le Prince Henri prît Breda ; & les Espagnols reprîrent Venlo & Ruremonde, en l'an 1637. L'année suivante les Hollandois furent fort mal-traitez prés de *Callo* en Flandre. Mais en l'an 1639. Martin Tromp ruina entierement la Flote des Espagnols sur les Dunes. Le dessein de cette Flote étoit de se joindre aux Danois pour attaquer conjointement le Roiaume de Suede à l'improviste. En l'an 1644. le Prince Guillaume deuxiéme (ou plûtôt le Prince Frederic Henri) qui succéda à son pére, se rendit maître du Sas de Gand ; & l'année suivante il prît Hulst. On croit mêmes qu'il auroit pû emporter Anvers, si la Zelande & la ville d'Amsterdam y avoient voulu consentir : l'une & l'autre s'étant extrémement élevées par la ruine de cette ville.

A la fin

Paix de Munster. A la fin les Espagnols firent la paix à Munster avec les Hollandois en l'an 1648. Par ce traité ceux-ci furent reconnus pour une Nation entierement libre, sur laquelle l'Espagne n'avoit rien du tout à prétendre. Il y eut de fortes oppositions de la part de la France & du Prince pour empêcher cette négociation; mais elles furent inutiles; à cause que la Hollande croioit n'avoir plus aucune raison de continuer plus long-temps la guerre; puisqu'on lui accordoit tout ce qu'elle eût pû souhaitter. *Réflexions politiques sur cette paix.* Outre cela les Etats apréhendoient que l'Espagne ne fût trop affoiblie; & qu'au contraire la France ne devint trop puissante. A quoi il faut ajoûter que la Hollande étoit extrémement chargée de dettes. Au reste, les Hollandois terminérent glorieusement cette longue guerre; au lieu que les Espagnols en sortirent fort abatus & à leur grande confusion. Cependant on a remarqué durant tout le cours de la guerre que la Hollande étoit presque favorisée de tout le monde, excepté du parti contraire; mais qu'aprés la coclusion de cette paix, on vit bien-tôt éclater la haine de la France & de l'Angleterre, qui avoient servi d'apui à cette République naissante.

§. 15. Apres

§. 15. Aprés avoir fait la paix avec l'Espagne, les Hollandois ne demeurérent pas long-temps en repos. Car prémierement le Bresil se révolta, & retourna sous la domination des Portugais au grand préjudice de la Compagnie des Indes Occidentales. Mais d'un autre côté la Compagnie des Indes Orientales en tira un tres grand avantage; puisque cela causa la guerre avec les Portugais, qui dura jusques à l'an 1661. & pendant laquelle les Hollandois conquirent sur eux la plus part des places, qu'ils tenoient dans les Indes.

Guerre entre la Hollande & le Portugal avantageuse à la Compagnie des Indes Orientales.

En l'an 1650. il arriva un fâcheux accident, qui auroit bien pû attirer aprés soi de tres grands malheurs. Car quelques-uns des Etats, & particulierement ceux de la Province d'Hollande vouloient qu'on licentiât une partie des troupes, pour soulager la République des grands frais qu'elle devoit porter. Mais le Prince d'Orange s'y opposoit, disant qu'il étoit dangereux de se défaire des troupes, pendant que la France & l'Espagne étoient en guerre. A la fin aprés de grandes contestations, les deux partis n'aiant pû s'accommoder, la plus part des Etats Généraux, qui étoient partisans du Prince, résolurent qu'il iroit en personne dans les Villes, pour persuader leurs Magistrats.

Divisions dans la République.

D'un

Amsterdam assiegé par le Prince d'Orange.

D'un autre côté les Magistrats de quelques villes de Hollande, & particuliérement ceux d'Amsterdam prioient fort que le Prince ne vint point dans leur ville; parcequ'ils craignoient qu'il ne fit quelque changement dans leur Gouvernement, ou en quelque autre chose, qui pût préjudicier à leur liberté & à leurs priviléges. Le Prince étant vivement piqué de cela, comme d'une chose qui choquoit son honneur & l'autorité de sa Charge, en voulut tirer satisfaction. Mais les autres persistérent dans leur résolution, qu'ils croioient conforme à leurs droits & à leur liberté.

Des prisonniers de Louvestein.

Là dessus le Prince fit saisir & emprisonner au Château de Louvestein six des Etats de Hollande, qu'il se croioit les plus contraires; entre lesquels le Prémier fut Monsieur de Wit, Bourguemaître de Dordrecht. De plus il fit assembler sécrettement quelques troupes, qu'il fit marcher du côté d'Amsterdam, pour s'assûrer de cette place. Mais cette entreprise fut découverte par le Courier de Hambourg; à cause qu'il y eut quelques Regiments, qui s'égarérent dans l'obscurité de la nuit. De sorte que le Prince aiant voulu en-suite réduire cette place par la force, on ouvrit d'abord les écluses

& on

& on inonda tout le païs d'alentour.

A la fin on en vint à un accommodement; par lequel pour donner quelque satisfaction au Prince, le Bourguemaître Bicker fut déposé par le Magistrat d'Amsterdam. Les prisonniers de Louvestein furent aussi relâchez; à condition qu'ils seroient démis de leurs charges. Cette affaire auroit encore pû avoir de tres dangereuses suites, si le Prince ne fût mort sur ces entrefaites. *Accord entre le Prince & la ville d'Amsterdam.*

Sept jours aprés sa mort le 13. Novembre de l'année 1650. la Princesse accoucha de Guillaume, le Prince d'Orange d'aujourd'hui. En l'an 1651. les Provinces Unies se voians sans Gouverneur, tinrent une assemblée célébre, où les Etats firent une nouvelle union. *Naissance du Prince Guillaume troisiéme.*

Peu de temps aprés les Hollandois eurent une fâcheuse guerre avec le Parlement d'Angleterre, qui avoit au commencement recherché serieusement leur amitié; & qui pour cet effet avoit envoié l'Ambassadeur Doreslaer à la Haie; où il fut assassiné par quelques Ecossois masquez, avant que d'avoir eu son audience publique. Le Parlement n'aiant point receu de satisfaction là dessus, commença à regarder les Hollandois de mauvais oeil: mais il *Motifs de la guerre entre le Parlement d'Angleterre & la Hollande.*

n'étoit pas encore en état de faire éclater son ressentiment, avant que Cromvel eut domté les Ecossois.

Les Anglois usent de represailles contre la Hollande

Et bien qu'en-suite le Parlement envoiât encore d'autres Ambassadeurs à la Haie ; neantmoins les Hollandois tiroient toûjours la négociation en longueur : outre que ces Ambassadeurs receurent divers afronts de la canaille : de sorte qu'ils s'en retournérent tres mal-contens en Angleterre. Là dessus le Parlement fit publier des represailles contre la Hollande, en défendant en même temps l'entrée des marchandises étrangéres en Angleterre ; à moins qu'elles n'eûssent été chargées par des navires Anglois. Ensûite dequoi les Capres prîrent une infinité de vaisseaux sur les Hollandois.

Guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

Les Hollandois qui n'étoient pas encore entr'eux dans une parfaite union résolurent enfin de chercher des expédiens pour porter les choses à un accommodement, ou bien de se vanger vigoureusement ; en cas qu'on ne pût terminer ces diférends à l'amiable & pour cet effet ils envoiérent des Ambassadeurs en Angleterre. Mais sur ces entrefaites Tromp se mît en mer avec une Flote, pour assûrer les vaisseaut marchands des Provinces Unies ; & aiant refusé d'amener le Pavillon de-

vant

vant l'Amiral Blaeck, qu'il avoit rencontré, il se donna entr'eux un combat tres opiniâtre, où la perte fut à peu prés égale de part & d'autre.

Paix tres glorieuse pour Cromvel.

Mais quoique les Hollandois s'excusâssent en disant que cette affaire n'étoit qu'un effet du hazard; les deux partis ne laissérent pourtant pas de faire de grands préparatifs de guerre. Dans deux batailles consécutives l'avantage demeura du côté des Anglois; bien que néantmoins il fûssent batus devant Ligourne. Dans le dernier combat les Hollandois perdirent leur Amiral Tromp avec vingt & sept vaisseaux de guerre. Ce qui contraignit la Hollande en l'an 1654. à faire une paix tres avantageuse & tres glorieuse pour Cromvel: par laquelle ils s'obligérent même d'exclurre à l'avenir ceux de la maison d'Orange de la Charge de Gouverneur. Les Hollandois aiant remarqué que leurs vaisseaux étoient alors trop petits, ont remedié depuis à ce défaut.

Guerre entre la Hollande & la Suede.

L'année suivante les Hollandois devinrent jaloux des grands progrés, que les Suedois faisoient en Pologne; & tâchérent par tous moiens de les empêcher de se rendre maîtres de la Prusse. Ce fut aussi dans cette vûë qu'ils firent tant auprés du Roi de Danemarq, qu'il rompit avec la Suede.

Et comme dans cette guerre ce Roi eut du desavantage ; jusques là mêmes qu'il fut assiegé dans sa ville de Copenhague ; les Hollandois envoiérent une Flote au secours de cette place. Là dessus il se donna entr'eux & les Suedois une furieuse bataille dans le Sond ; où les Hollandois aprés avoir perdu deux Amiraux éxecutérent néantmoins leur dessein, qui étoit la levée du siege de Copenhague.

La bataille de Funen. L'année suivante les Hollandois eurent aussi bonne part à la bataille de Funen ; jusqu'à ce qu'enfin la paix fut concluë devant Copenhague en l'an 1660. avec peu de satisfaction du côté du Roi de Danemarq ; qui se plaignoit que les Hollandois ne l'avoient pas assisté avec assez de vigueur, pour pouvoir prendre vengeance de la Suede. Mais la Hollande appréhendoit que la France & l'Angleterre ne se déclarâssent pour la Suede, & ne la vinsent attaquer conjointement : outre que les Etats jugeoient qu'il étoit de leur interêt que le Danemarq ne devint pas trop puissant.

Seconde guerre entre l'Angleterre & la Hollande. §. 17. En-suite aprés que la Hollande eut joüi de la paix jusques à l'an 1665. qu'il se ralluma une cruelle guerre entr'elle & la Hollande ; les Anglois jugeans que le commerce Florissant

riſſant des Hollandois & leur puiſſance par mer leur étoient trop préjudiciables. Et d'un autre côté la France fomentoit ces diviſions autant qu'il lui étoit poſſible ; afin que ces deux puiſſans Etats épuiſâſſent leurs forces l'un contre l'autre. Dans la prémiere & troiſiéme bataille les Anglois eurent la victoire ; mais dans la ſeconde la Hollande eut l'avantage. Et l'Angleterre aiant voulu épargner les frais d'une Flotte, & troubler ſeulement le commerce des Hollandois par le moien de ſes Capres, ceux-ci eurent la hardieſſe d'entrer dans la Tamiſe, & de faire décente à Chatam, où ils ruinérent pluſieurs vaiſſeaux dans le Havre même: par où l'Angleterre fut contrainte de faire la paix ; qui fut concluë à Breda par la médiation de la Suede.

Action hardie des Hollandois.

Dans cette guerre les Hollandois relevérent la gloire & la réputation qu'ils avoient perduë du temps de Cromvel, & firent bien paroître qu'ils ne cédent en rien aux Anglois par mer. Mais d'un autre côté on reconnut bien alors combien ils étoient foibles ſur terre par les incommoditez qu'il leur falut ſoufrir de l'humeur turbulente de l'Evêque de Munſter.

De l'Evêque de Munſter.

Les François & les Anglois déclarent la guerre à la Hollande.

§ 18. Mais enfin en l'an 1672. on vit fondre sur la Hollande un orage épouvantable, qui dans le commencement menaçoit cette République d'une totale ruine; lorsqu'en même temps elle fut attaquée de la France par terre & de l'Angleterre par mer. Car c'est une chose surprenante de voir en combien peu de jours les François s'emparérent des Provinces de Gueldres, d'Over-Issel & d'Utrecht; ce qui remplit tellement les esprits d'épouvante, qu'il y en a mêmes qui croient, qu'ils auroient pû se rendre maîtres d'Amsterdam, s'ils s'étoient présentez devant, pendant le prémier trouble, où se trouvoit tout le peuple. On en imputa la faute à Rochefort, qui au lieu d'éxecuter l'ordre qu'il avoit de faire une tentative sur cette ville, s'amusa deux jours à Utrecht à recevoir des complimens & des harangues, & donna par là moien aux habitans de reprendre courage & de se mettre en état de défence. D'ailleurs aussi le mauvais succés qu'eut l'Evêque de Munster au siége de Groningue releva tant soit peu le courage des Hollandois.

Paix entre l'Angleterre & la Hollande.

L'année suivante les François emportérent la ville de Mastricht. Mais les Hollandois s'étans signalez dans quatre combats sur mer, où ils firent pa-

roître

roître une conduite admirable jointe à une valeur extraordinaire, & le Parlement d'Angleterre aiant conceu de la jalousie des grands progrés de la France, ils obtinrent une paix séparée avec l'Angleterre, par la méditation de l'Espagne. En-suite l'Empéreur & le Roi d'Espagne s'étans déclarez ouvertement pour la Hollande, les François retirérent leurs garnisons des places conquises, aprés qu'elles se furent rachetées du pillage & du saccagement par des sommes considérables. Les villes de Naerden & de Grave furent reprises par la force des armes. De sorte que les Hollandois recouvrérent alors toutes les places, qu'ils avoient perduës; à la reserve de Mastricht. La ville de Rhimberg demeura à l'Electeur de Cologne, à qui elle apartenoit de droit; & les villes du païs de Cleves retournérent sous la Dominantion de l'Electeur de Brandebourg.

La France abandonne ses conquêtes.

C'est cette guerre qui a élevé le Prince d'Orange aux grandes Charges de ses Ancêtres, avec des conditions encore plus avantageuses qu'aucun d'eux. Car le Peuple, qui d'ailleurs étoit fort affectionné à la maison d'Orange, étant effraié par les grands progrés de la France, se figuroit que

Le Prince Guillaume troiziéme élevé à toutes les Charges de ses prédécesseurs.

ces malheurs étoient causez par la trahison de quelques membres de la Régence, & qu'il n'y avoit que le Prince, qui fût capable de rétablir toutes choses, ce qui excita des tumultes presque dans toutes les villes, que le Prince d'Orange appaisa par sa présence; & où aiant déposé plusieurs Magistrats, il en établit d'autres en leur place, de l'affection desquels il étoit assûré.

Massacre des deux fréres Corneille & Jean de Wit.

Durant ces troubles les deux fréres Corneille & Jean de Wit furent misérablement massacrez à la Haïe par la Canaille. quoiqu'il y ait un grand nombre de personnes, qui prétendent que ce dernier particulierement, qui avoit si long-temps tenu le Gouvernail de l'Etat, avoit bien merité de sa Patrie tout un autre traitement. Mais bien que depuis, le Prince d'Orange ait beaucoup contribué à tirer la République des desordres, dont elle étoit travaillée au dedans, & que par là il l'ait mise en état de défence, néantmoins il n'a pas eu d'heureux succés dans la guerre contre la France. Car la bataille de Seneffe de l'an 1674. le siége de Mastricht de l'année 1676. & l'afaire de S. Omer de 1677. lui coutérent beaucoup de monde. A quoi il faut ajoûter que les vaisseaux, qu'on avoit envoié au secours de la Sicile n'eurent pas plus

de

de bonheur, Mais à la fin la crainte qu'on eut que par la continuation de la guerre l'Autorité du Prince d'Orange ne portât coup à la liberté de l'Etat, fut le principal motif qui porta la Hollande à faire avec la France une paix ſeparée: par laquelle Maſtricht leur fut reſtitué. *Paix entre la France & la Hollande.*

§. 19. Les ſept Provinces Unies des Païs-bas ſont remplies d'une tres grande multitude d'habitans. Il y en a qui prétendent que la ſeule Province d'Hollande renferme plus de deux millions, cinq cens mille perſonnes. Cette quantité de monde eſt la cauſe principale du commerce & de l'induſtrie de cette Nation; auſſi bien que des richeſſes, qui en proviennent. Car autrement le peuple ſeroit contraint de mourir de faim dans un païs, qui n'eſt pas tres fertile, & où toutes choſes ſont chéres. Au reſte la pluſ-part des habitans de ces Provinces y ſont venus d'autres païs; comme, par exemple, de France durant les troubles du Roiaume; d'Angleterre pendant la Régence de la Reine Marie; d'Allemagne durant les longues guerres qu'on y a faites; & principalement des autres Provinces du Païs-bas, qui furent réduites par l'Eſpagne aprés leur ſoûlévement. *Que les Provinces Unies ſont fort peuplées.*

C 5. Tous

D'où vient qu'il y est venu une si grande quantité d'étrangers.

Tous ces étrangers y furent attirez par la situation commode du païs, par la liberté qu'on y a, tant à l'égard du Gouvernement, qu'au sujet de la Religion; par la bonne Police qu'on y observe, & par la commodité du commerce: parce que de là on peut entretenir correspondance dans tous les autres païs du monde. A quoi il faut ajoûter la réputation, où sont les Etats, à cause de leur sage Gouvernement & du succés de leurs armes. Enfin tous ceux qui aportoient quelque chose avec eux, où qui avoient apris quelque art pour subsister, pouvoient établir leur demeure en Hollande. jusques là même que les malheureux & les persécutez y trouvoient une retraite assurée.

Du naturel, où du Genie de la Nation Hollandoise.

En genéral les Hollandois sont honnêtes, sincéres & d'un cœur ouvert; francs & libres dans leurs discours & dans leur conversation. Il sont assez patiens, & ne se laissent pas facilement emporter à la colére: mais s'ils sont une fois irritez, ils ne s'appaisent pas facilement. Il faut se conduire à leur égard avec beaucoup de discrétion, & sans faire paroître d'orgueil. Lorsqu'on s'accommode à leur humeur, ou à leur inclination, on en peut disposer comme on veut. Et c'est pour cette raison que Charles quint disoit d'ordinaire, qu'il

n'y

n'y avoit point de Nation, qui eût plus d'horreur pour le nom de servitude, & qui en effet la portât plus patiemment, quand on la traitoit humainement & avec douceur.

Que les Hollandois sont meilleurs soldats sur mer que par terre.

Cependant on trouve en Hollande de tres méchante canaille; qui a particulierement cette mauvaise coûtume de parler de ses Magistrats d'une maniere mordante & satirique, lorsqu'ils ne gouvernent pas justement à sa fantasie. Les Hollandois ne sont guéres propres à servir à la guerre par terre; & assurément un Hollandois à cheval est un pauvre Cavalier: quoique neantmoins ceux de Gueldres & du côté d'Westphalie soient encore assez passables. Mais par mer ils ont bien donné des preuves qu'ils ne cédent à aucune Nation: bien que cependant les Zelandois passent d'ordinaire pour les plus braves & les plus déterminez.

Qu'ils sont ménagers & infatigables en toutes sortes de métiers.

Les Hollandois sont généralement bons ménagers & sobres dans leurs repas; & ils ne font pas leur conte de dépenser tout leur revenu au bout de chaque année; mais ils veulent d'ordinaire en réserver quelque partie. Cette épargne fait leur crédit, & leur aide beaucoup à porter les grandes impositions de l'Etat, sans ruiner leurs familles. Outre cela ils sont infatigables en toutes sortes

d'Arts & de Manufactures, mais particulierement dans leur aplication au commerce. Ils suportent aisément les incommoditez du travail; & s'exposent à toutes sortes de dangers dans l'esperance de faire du gain. On peut aussi commodément négocier avec eux; pourvuqu'on entende le trafic. A quoi il faut ajoûter qu'ils sont tres éxacts dans leur procédé; & qu'ils n'entreprennent pas facilement une affaire, avant que d'avoir disposé toutes les choses, qui sont necessaires pour en pouvoir venir à bout.

De leur diligence & de leur probité.

Il seroit tres difficile de trouver une Nation plus propre pour le commerce, que la Nation Hollandoise; qui se rend encore recommandable en ceci, que d'ordinaire elle aime beaucoup mieux gagner quelque chose par sa diligence & par son application, que de l'atraper par finesse, ou de le ravir par force. Au reste la liberté de leur gouvernement contribuë beaucoup à l'augmentation de leur négoce. L'avarice, qui est le vice dominant qui régne parmi eux, ou dont on les accuse, n'a pas des suites si dangereuses, que parmi les autres peuples; car elle ne les porte qu'au travail & à l'épargne.

Que leur avarice n'e produit pas de tres mauvais effets.

De leur prudence & sage conduite.

Enfin plusieurs sont surpris de la prudence & de la sagesse, que cette Nation a fait paroître dans sa conduite; vûque d'ordinaire on n'y trouve pas de gens d'un

d'un esprit, ni d'un mérite fort extraordinaire. Il y en a qui prétendent que cela vient de ce que les passions froides & modérées sont le veritable fondement & les qualitez requises pour faire un grand homme d'Etat.

§. 20. Les sept Provinces Unies des Païs-bas n'ont que tres peu d'étenduë, & ne paroissent sur la carte que comme une petite *lisiere*, où confine l'Allemagne: mais d'un autre côté elles sont remplies d'une si grande quantité de belles & de grandes villes tres peuplées, qu'il est tres difficile d'en trouver antant ailleurs dans un semblable espace. Outre cela les Etats-Généraux ont encore quelques Villes en Flandre & en Brabant, comme Hulst, l'Ecluse, Ardenbourg, Bosleduc, Bergopson, Breda, Grave, Mastricht, & plusieurs autres: à quoi on peut encore ajoûter la ville d'Embden, puisqu'ils y ont garnison.

Que les Provinces Unies ont tres peu d'étenduë.

Des places conquises.

Le terroir de la Hollande est plus propre à servir de pâturages, que de terres labourables. A peine la cinquiéme partie des habitans pourroit elle subsister des moissons, qu'on y recueille. Mais ce manquement est récompensé non seulement par la diligence & l'industrie des habitans, mais aussi par la commodité des Rivieres & de la mer, qui leur servent à la pêche & à la Navigation.

De la fertilité du terroir.

La Pêche du Harang & *de la*
leur apporte des richesses innom-
Quelques Anglois ont suppu-
les Hollandois vendent tous les
viron soixante dix neuf mille &
ens tonneaux de Harang, qui
nt à la somme d'un million trois
xante & douze mille livres ster-
ns parler de celui qui se transpor-
spagne, en Italie & en France, ni
onsomption qui s'en fait dans le
me.

les Hollandois font encore des
bien plus considérables par la Na-
n & par le Commerce: car l'un
e y florissent tellement, qu'il y
mes qui croient que dans la Hol-
ule il se trouve plus de vaisseaux,
s le reste de l'Europe. En effet
tant situé presque au milieu de
peut commodément naviguer
t Oceane & sur la mer Baltique.
contribuënt aussi beaucoup les
Rivieres du Rhin, de la Meu-
be & de l'Eems; par où les Hol-
ttirent les Marchandises d'Alle-
x y peuvent transporter les leurs.
llande est ordinairement inon-
l'Automme; ce qui y rend l'air
ier, & mal-sain. Mais la natu-
vû à ce defaut; en ce qu'ordinai-
y soufle un vent *d'Est*; qui dissi-

pant

pant les vapeurs, & rafaichissant l'air, est utile à la santé. Cependant on y a cette incommodité que la glace pendant l'hiver y tient quelquefois les Ports fermez durant l'espace de trois mois; au lieu que les Havres d'Angleterre demeurent toujours ouverts.

Ce commerce des Hollandois s'est presque étendu par tout les coins du monde: à quoi leur ont beaucoup servi les diverses Forteresses & les nouvelles Villes, qu'ils possédent dans des Contrées fort éloignées. Mais la Compagnie des Indes a particulierement beaucoup contribué à faire monter leurs richesses & leur négoce à ce haut point, où on les voit aujourd'hui. Car depuis Balsora à l'embouchure du Tigre, dans le Golfe de Perse, elle négocie tout le long de cette grande & riche côte jusques au bout du Japon; outre qu'elle est en Alliance avec plusieurs Rois des Indes, avec lesquels elle a fait des traitez de *Monopole*, & dont elle tient plusieurs places, dont la Capitale est Batavie dans l'Isle de Java, où le Gouverneur Général entretient une Cour de Roi; aiant la direction de toutes les autres places, & ne reconnoissant point d'autre Souverain, que la Compagnie même.

Quelles richesses la Compagnie des Indes Orientales aporte à la République.

Les Principales places que la Compagnie a dans les Indes, outre Moluc-

Des places que la Compagnie possède dans les Indes.

ques

ques & les Isles de Banda, sont Amboina & Malacca avec la côte de Ceilan ; Palliacata, Musulapatam, & Negapatam sur la côte de Coromandel ; & Cochin, Cranganor ; & Cananor sur la côte de Malabar avec plusieurs autres places. Je ne sçai pas maintenant si les Hollandois ont la liberté de Negocier à la Chine ; mais néantmoins je suis tres bien informé que les Chinois font grand commerce à Batavie. La Compagnie a toute seule le commerce de Japon ; & il n'y a point aujourd'hui de Portugais, qui ose y aborder. Au reste la Compagnie des Indes Orientales est si puissante, qu'elle peut mettre en mer une Flote de quarante, ou cinquante vaisseaux de guerre, & entretenir par terre une armée de trente mille hommes.

De ses forces.

Du premier fonds de la Compagnie des Indes Orientales.

Cette Compagnie des Indes Orientales assembla prémierement un fonds de six millions de livres, qui en six ans de temps augmenta jusques à trente, sans conter les frais, & ce qu'on avoit partagé entre les Interessez. La Compagnie des Indes Occidentales avoit d'abord un capital de huit millions ; & eut assez de bonheur au commencement ; mais elle se ruina bien-tot ; à cause qu'elle distribua trop aux Associez, & qu'elle ne garda pas un fonds suffisant pour être en état de faire la guerre à l'Espagne, outre qu'elle avoit

De la Compagnie des Indes Occidentales.

avoit plus de ſoin de faire des conquêtes, que d'augmenter ſon Commerce; & qu'elle fit encore une perte tres conſidérable par la révolte du Breſil. Cette Compagnie poſſéde encore en Guinée S. George de la Mine, &, ſi je ne me trompe, Loando dans le Roiaume d'Angola, & quelques autres places avec les Iſles Caraïbes & la Nouvelle Hollande au Nord de l'Amérique. A quoi il faut ajoûter que les Hollandois ont commencé depuis peu à planter des Colonies le long de la Riviere d'Orenoque.

Cauſe de ſa ruine.

Les perſonnes éclairées ont remarqué qu'il y a en Hollande quantité de choſes qui ſervent à l'avancement du Commerce, leſquelles ne ſe trouvent pas toutes enſemble dans d'autres Etats. Les principales ſont la quantité de peuple qui s'y trouve; la ſituation & la ſeureté du Païs; le peu d'interêt qu'on y donne; ce qui eſt une marque évidente de la grande quantité d'argent content, qu'il y a; la ſévére juſtice qu'on y exerce contre les voleurs, les filoux & les Banqueroutiers; la Banque d'Amſterdam; les Convois des vaiſſeaux marchands; les droits médiocres qu'on y païe; l'éxactitude & la ponctualité des Negocians. A quoi on peut ajoûter que les Membres de la Régence ſont pour la plû-part intereſſez dans le commerce; que les Hollandois

Combien de choſes contribuent à l'avancement du commerce en Hollande.

landois ſont les plus puiſſans dans les Indes, & qu'il ſort beaucoup plus de denrées du Païs, qu'il n'y en vient du dehors, à cauſe de l'épargne & de la diligence des habitans. Car en effet on obſerve que bien qu'ils ſoient les maîtres des épiceries des Indes, ce ſont pourtant eux, qui en conſument le moins, & que bien qu'ils tirent une grande partie des ſoies, qui viennent de Perſe & d'autres lieux, cependant ils ne s'habillent eux-mêmes que de draps; juſques là mêmes qu'ils envoient les plus fins dans les Païs Etrangers, & qu'ils en font venir de plus gros d'Angleterre pour leur uſage. C'eſt ainſi qu'ils tranſportent ailleurs leur plus excellent beurre, & qu'ils en apportent d'autre moins bon d'Irlande & du Nord d'Angleterre, pour emploier dans leur ménage. La plus grande de leurs conſomptions conſiſte en vins de France & en eaux de vie, dont ils ſe réjouiſſent: quoique néantmoins dans leurs régaux, ils ne faſſent pas de grands excez.

Que les Hollandois ne ſont ni délicats, ni ſuperbes dans leurs habits,

Des forces de cette République.

§. 21. Tout ce que nous avons dit juſques ici fait voir manifeſtement que les forces de cette république conſiſtent dans les grandes Flotes qu'elle entretient pour la ſeureté du Commerce, & pour le commerce même. Car il n'y a point de païs où il ſe trouve tant de bons matelots pour monter un ſi grand nom-

bre

bre de Vaisseaux, comme on en voit en Hollande.

Mais d'ailleurs la Hollande n'est pas forte du côté de la Terre, aux endroits, où elle ne peut pas être inondée. Car quand même elle auroit assez d'argent pour lever une grande armée d'Etrangers, néantmoins il n'est pas de la prudence d'une République de se reposer entierement sur de tels soldats, qui n'étans retenus par d'autres liens, que par ceux de la solde & de l'interêt particulier, peuvent facilement devenir infidelles : outre que leur Général pourroit peut-être entreprendre d'opprimer la liberté de l'Etat.

De ses manquemens.

C'est aussi pour cette raison que quelques-uns ont avancé que la Hollande & la Zelande se pourroient bien passer des autres Provinces ; & qu'il seroit de leur interêt de se bien fortifier entre la Meuse, le Rhin & la mer du Zud ; puisqu'en cas de necessité elles peuvent inonder le Païs par le moien de leurs Ecluses, & ainsi augmenter leurs forces par mer. Mais c'est une proposition, où nous n'avons pas dessein de nous arrêter.

Pensée de quelques-uns au sujet des Provinces de Hollande & de Zelande.

Au reste la forme de Gouvernement de cet Etat fait naître quelquefois de grandes difficultez. Car prémierement les

Que la forme de Gouvernement de cette République fait naître de grandes difficultez.

les ſept Provinces, à proprement parler, ſont ſept Républiques, qui par l'union d'Utrecht ſe ſont jointes en un corps. Car chacune d'elles a continuellement des Députez à la Haïe, qui ont ſoin des affaires, qui regardent leur Union en géneral ; mais qui néantmoins, lorſqu'il ſurvient quelque choſe d'importance, en informent leurs Provinces, & forment leurs concluſions ſuivant ce qu'on y a réſolu. Ce ſont ces mêmes Députez, qu'on nomme les Etats Généraux. Il ſemble mêmes que chaque Province en ſon particulier ſoit un composé de pieces raportées ; puiſque les divers membres vivent enſemble comme des Alliez, ſans que le plus puiſſant ait aucun empire ſur le plus foible. C'eſt pour cette raiſon auſſi qu'il ſe traite pluſieurs affaires dans les aſſemblées Provinciales, qui ne peuvent être décidées par la pluralité des voix, & où il faut néceſſairement que tous les membres conſentent. Par où l'on peut voir manifeſtement que les Villes & les Provinces de cette République ne peuvent jamais être ſi étroitement liées enſemble, que celles qui ne dépendent que d'un ſeul Chef, ou d'un ſeul Souverain ; ſi ce n'eſt entant que la néceſſité de leurs interêts communs les oblige à ſe tenir unies.

Outre

Outre cela les grandes villes sont remplies d'une tres méchante canaille, qui venant une fois à se soûlever devient comme furieuse, & s'emporte à des excés tres dangereux. C'est pourquoi les Magistrats des Villes doivent chercher avec beaucoup de soin des expédiens poor faire subsister le petit peuple, de peur que la faim & la disette ne le portent au tumulte. On peut encore ajoûter à tout ceci la jalousie qu'il y a entre la Province d'Hollande & les six autres ; parcequ'étant la plus puissante de toutes, & devant porter la plûpart des frais de l'Etat, elle voudroit bien avoir la prééminence : au lieu que les autres veulent conserver en toutes manieres l'égalité de leur liberté. Toutes les autres villes en particulier sont encore fort jalouses de la puissance d'Amsterdam ; à cause que cette Ville veut attirer tout à soi ; & que peut-être à la fin elle pourroit aspirer à dominer sur les autres.

Qu'il se trouve de méchante canaille dans les grandes Villes.

Mais la plus grande irrégularité, qu'on observe dans cette République, procéde du Prince d'Orange, qui est dangereux à la liberté ; parcequ'il a la faveur du petit peuple, de la Milice du Païs & des Prédicateurs. Ceux-ci ont de la haine pour les Arminiens, qui sont affectionnez au Parti de

Que le Prince d'Orange est à craindre pour la liberté de l'Etat.

Barne-

Barneveld, dont le Prince d'Orange est haï: c'est pourquoi les Principaux & les plus considérables, auxquels le Gouvernement Souverain des grandes villes apartient légitimement, n'exercent leurs fonctions qu'en crainte & sont obligez le plus souvent de condescendre aux volontez du Prince, dont les interêts sont encore opposez à ceux de la République en ce point, que toutes les guerres par terre sont préjudiciables à la Hollande; au lieu que par là le Capitaine Général étant apuié des Milices étrangéres a le plus de crédit & d'authorité pendant la guerre. Ainsi dans une semblable forme de Gouvernement il n'y a point de seureté, ni de repos durable à espérer au dedans l'Etat; & il pourroit bien même arriver que le Prince seroit un jour tenté du desir de s'emparer de la Souveraineté. Comme en effet en l'an 1675. lorsque les Etats de Gueldres lui offrirent la Souveraineté de leur Province, il fit assez connoître, que si les autres Provinces y eûssent donné leur consentement, il n'eût pas imité l'exemple de Saül, qui s'alla cacher derriere des vaisseaux.

Son autorité pendant la guerre.

S'il lui seroit avantageux d'avoir la Souveraineté des Provinces Unies.

Cependant les plus éclairez ne peuvent pas bien comprendre quel avantage il pourroit revenir au Prince de cette Souveraineté: parcequ'il ne lui seroit

ſeroit pas facile de trouver des expédiens commodes pour tenir en bride tant de grandes Villes. Car d'y bâtir des Citadelles & d'y mettre des Garnisons, ce ſeroit bientôt ruiner le Commerce ; puiſqu'il n'eſt jamais bien floriſſant dans les lieux où l'on veut uſer de force & de violence· C'eſt pourquoi auſſi le Prince fait beaucoup mieux de ſe contenter de ſa Charge ; puiſqu'agiſſant avec prudence, & s'accommodant à l'humeur du peuple, il peut faire à peu prés tout ce qu'il ſçauroit ſouhaiter :

Si les Provinces Unies ont beſoin d'un Gouverneur.

Mais de ſçavoir ſi les Provinces Unies ont beſoin d'un ſemblable Gouverneur, c'eſt une queſtion ſur laquelle les ſentimens ſont partagez. Ceux qui ſont pour l'affirmative alléguent que ces païs là ont eu de tout temps des Seigneurs, dont la puiſſance étoit bornée, & que par conſequent on s'y eſt accoutumé : que cela ſert à la ſplendeur & à l'ornement de la République : que par là on peut diſſiper les diverſes factions & étoufer les ſéditions & les ſoûlévemens du peuple : & qu'enfin de cette maniere on peut obvier aux dificultez qui naiſſent de l'Ariſtocratie & du Gouvernement Populaire ; comme eſt la lenteur & les conteſtations où l'on eſt avant que de prendre

dre une résolution ; le delai dans l'execution, la découverte des secrets de l'Etat, qui doivent demeurer cachez, & quantité d'autres choses. Mais nous n'avons pas dessein de porter jugement là dessus.

Autres defauts de cette République. On peut encore mettre entre les manquemens de cet Etat; que le païs ne produit pas suffisamment dequoi faire subsister cette multitude d'habitans qu'il renferme ; mais qu'ils sont contraints d'aller querir leur pain au dehors & de gagner leurs biens chez les Etrangers. C'est pourquoi il est tres certain que cette République seroit entierement ruinée, si on lui empêchoit son négoce, & qu'on lui coupât les vivres & la communication qu'elle a avec les autres Nations : ce qui néantmoins n'est pas absolûment impossible.

De la diversité des Religions, qui y sont permises. On peut encore conter entre ces défauts la diversité des Religions dans un Etat. Cépendant il y en a qui prétendent que c'est là une des causes de la prospérité temporelle de la Hollande : parceque cela contribuë beaucoup à multiplier le nombre de ses habitans, & à augmenter les forces & l'étenduë de leur Etat. Néantmoins nonobstant tous ces cultes differens, la Religion Réformée y est la maîtresse ; & toutes les autres

autres y sont simplement tolérées. Car bien qu'on y souffre les Papistes, cependant on les observe de prés ; de peur que leurs Prétres, qui sont dévoüez aux interêts du Pape, ne puissent entretenir des correspondances secrettes avec l'Espagne. Neantmoins on ne voit point en Hollande qu'un Bourgeois haïsse, ou persecute l'autre à cause de sa Religion. Et c'est apparemment ce qui a fait dire à quelques-uns que la Religion fait à la verité beaucoup plus de bien en d'autres païs : mais au reste qu'il n'y en a point, où elle fasse moins de mal.

De la quantité des Impôts dont la Hollande est chargée.

C'est encore une grande incommodité pour les habitans du païs, de ce que toutes les choses necessaires à la vie y sont fort chéres ; ce qui vient de ce que la plûpart des revenus de la Hollande consistent dans les impôts qu'on y met sur toutes sortes de vivres. On dit aussi que dans la ville d'Amsterdam, avant qu'un service de poisson accommodé avec sa sausse soit presenté sur la table, on en a dû païer plus de trente droits différens. Cependant toutes ces grandes impositions n'ont pas pû empêcher que l'Etat ne soit chargé de beaucoup de dettes.

Que le commerce des Hollandois diminuë & quelles en sont les raisons.

Il y en a qui veulent soûtenir que le commerce de Hollande commence à

diminuër: & voici les raisons, qu'ils en aportent: prémierement qu'apres la paix de Munster les autres Nations se sont fort appliquées au négoce: que les marchandises des Indes sont abaissées de prix, à cause de la quantité; & que les frais que fait la Compagnie augmentent tous les jours. Car au lieu qu'autrefois il ne venoit d'ordinaire que cinq, ou six Vaisseaux des Indes, il en revient aujourd'hui jusques à dix-huit, ou vingt: de sorte qu'on est obligé de garder long-temps les marchandises dans les magasins, avant que de les pouvoir débiter. D'ailleurs il faut remarquer que depuis quelques années les récoltes des grains ont été si abondantes en France, en Italie, en Espagne & en Angleterre, que les Hollandois n'y en ont pû transporter que tres peu; outre qu'ils envoient la plus grande partie de leurs épiceries dans la Mer Baltique, d'où ils raportent la plû-part de leurs bleds. A tout cela on peut encore ajoûter que le nouvel agrandissement de la Ville d'Amsterdam à coûté des sommes immenses, qu'on auroit pû emploier utilement dans le négoce, & que les excés & le luxe y augmentent tous les jours.

Si l'on

Des causes qui ont réduit la Hollande en un si pitioable état durant la derniere guerre.

Si on recherche bien les causes, qui ont reduit les Hollandois en un si misérable état, durant la derniere guerre, on trouvera qu'une des principales a été leur grande application au négoce, par laquelle leur humeur guerriere & leurs courages s'étoient extrémement amolis. A quoi on peut ajoûter qu'après la paix de Munster, n'apréhendans aucune invasion par terre, ils n'avoient point eu d'autre soin que d'augmenter leurs forces par mer; & qu'aians cassé leurs meilleurs Oficiers de terre, ils avoient avancé leurs propres enfans en leur place; qui avoient pour devise; *la paix & un bon Gouvernement*. En l'an 1665. ils congédierent les vieux soldats Anglois & en l'an 1668. ils licentiérent la milice Françoise; bien que les troupes de ces deux Nations fissent l'élite de leur armée; qui d'ailleurs ne pouvoit pas manquer de se dissiper, puisque le Prince d'Orange n'en avoit plus le commandement. Qui plus est ils vivoient dans une grande securité, ne pouvans pas s'imaginer que la France eût le pouvoir, ni le courage de les attaquer; puisqu'en une telle conjoncture l'Empereur & l'Espagne ne manqueroient pas de prendre leur parti: outre que d'un autre côté ils n'eûssent

sent jamais crû que l'Angleterre se fût unie avec la France contr'eux. Au reste ils espéroient terminer bien-tôt la guerre avec les Anglois par mer, avant que les François eûssent emporté trois, ou quatre villes par terre; à cause qu'ils avoient encore dans l'esprit la maniere ancienne de faire la guerre; se persuadant que pour prendre une ville il étoit besoin d'une campagne entiere; comme lorsqu'autrefois on faisoit de gros volumes sur la prise d'une ville de Grol, ou du Sas de Gand.

D'où vient qu'il y en avoit qui étoient bien aises du mauvais succés des affaires.

D'autre part on croit qu'il y avoit des personnes dans l'Etat, qui étoient bien aises que les affaires prîssent un mauvais train, afin d'avoir occasion par là de décrier la conduite du Prince d'Orange & de ravaler son authorité; parce-qu'il avoit été fait Capitaine Général contre leur volonté.

Des voisins de la Hollande.

§. 22. Pour ce qui regarde les voisins de cette République, & ce qu'elle doit craindre, ou espérer de leur part, il semble que les Anglois sont les plus dangereux pour elle; puisque jusques ici il n'y a eu qu'eux, dont les flotes aient été redoutables aux Hollandois, & qui prétendent à toute force l'Empire de la mer & le commerce. D'ailleurs ce leur est un grand crevecoeur de voir qu'aprés

Que l'Angleterre est un des plus dangereux.

avoir puissamment soûtenu la Hollande dans le temps qu'elle chanceloit encore dans son enfance, elle les ait devancé dans les Indes, & qu'elle ait ruiné leur négoce en tous lieux. Car comme les Anglois sont naturellement ambitieux, & qu'ils aiment à se bien traiter; au lieu que les Hollandois n'ont point de plus forte passion que celle du gain, & qu'ils se contentent des alimens les plus ordinaires, sans faire de dépences superfluës, il est indubitable que ces derniers peuvent donner leurs marchandises à plus bas prix, que les autres. Aussi remarque t'on en effet que les étrangers aiment toûjours mieux traiter avec un Hollandois, qu'avec un Marchand d'Angleterre.

Au reste il semble qu'il est de l'interêt des Hollandois de ne pas irriter les Anglois, mais de leur céder mêmes sur mer quelque petite prérogative, qui consiste seulement dans une pure cérémonie, comme est celle, d'amener le Pavillon & de passer sous vent à la rencontre des vaisseaux du Roi d'Angleterre. Cependant ils doivent avoir grand soin d'entretenir bien leurs flotes, afin d'être toûjours en état de tenir tête à l'Angleterre, en cas qu'elle voulût empiéter sur leur négoce, où sur leur pêche. Outre cela il leur est

Quelle conduite les Hollandois doivent tenir à l'égard de l'Angleterre.

encore fort important de faire tout leur possible pour rendre leurs manufactures aussi bonnes, ou meilleures, que celles, qui sortent d'Angleterre, ou de les donner à meilleur marché; afin d'avoir toûjours le plus grand débit.

Quels sont leurs intérêts à l'égard de la France.

Les Hollandois ont beaucoup à craindre par terre du côté de la France; d'autant plus que le Roi est fort irrité contr'eux; à cause que depuis longtemps ils ont toûjours voulu traverser ses desseins. C'est pourquoi ils doivent nécessairement tâcher par tous moiens de se bien couvrir du côté de la terre; & pour cet effet de vivre toûjours en bonne intelligence avec les Princes d'Allemagne, qui sont dans leur voisinage; de peur que ceux-ci ne se lient avec la France; ou du moins qu'ils ne lui ouvrent le passage. Il est aussi tres important à la Hollande de conserver les Païs-bas Espagnols, pour s'en servir comme d'un rampart; par où les Espagnols sont obligez d'embrasser son parti contre la France. D'ailleurs cette République doit se pourvoir de meilleurs Officiers, & de Généraux plus capables, qu'elle n'a fait par le passé; & assûrer mieux à l'avenir la Province d'Hollande du côté de

la

la Gueldre, en cas de necessité.

Il n'y a guéres d'apparence que l'Angleterre s'unisse de nouveau avec la France contre cette République: & c'est encore ce que les Hollandois peuvent bien prévenir. Mais ils doivent sur tout faire tous leurs efforts pour empêcher que les François ne se rendent trop formidables par mer; & que par leur commerce & par la Navigation ils ne fassent point de progrés dans les Indes. Et parceque ce Roiaume attire les richesses de l'Europe par le moien de ses Manufactures, les Hollandois pourroient une fois essaier s'ils n'en pourroient pas fourr ir aux antres Nations d'aussi bonnes & d'aussi fines; ou du moins s'ils ne pourroient pas empêcher l'entrée des marchandises de France dans les Païs de leur Domination. *Comment ils se doivent conduire à son égard.*

La Hollande n'a plus rien à craindre de la part des Espagnols, ni par mer, ni par terre; puisqu'ils ont tellement épuisé leurs forces contr'elle, qu'ils en sont maintenant entierement rebutez. Au contraire il est de l'interêt commun de ces deux Etats de vivre ensemble en bonne intelligence, afin d'arrêter les progrés de la France dans les Païs-bas. D'ailleurs il ne reste presque plus rien aux Espagnols, que les *Que les Hollandois n'ont rien à craindre de la part de l'Espagne: & comment ils se doivent gouverner à son égard.*

Hollandois pûssent conquerir sur eux : car ils ne sont ni assez puissants pour envahir l'Amerique, ni capables de la conserver, quand mêmes ils en seroient les maîtres : & quoique la Hollande pût fort endommager les Flotes d'argent dans leur retour des Indes Occidentales ; l'Espagne d'un autre côté lui peut causer de grandes pertes par le moien de ses Capres.

Que le Portugal ne peut faire aucun mal à la Hollande.

Bien loin que le Portugal pût faire du mal à la Hollande, au contraire il doit tout apréhender d'elle ; à cause que le Bresil aussi bien que les places, qui sont restées aux Portugais dans les Indes Orientales, sont fort à la bien-séance des Hollandois, qui auroient assez de pouvoir pour les conquerir par la force, s'ils en avoient l'occasion.

Comment cette République se doit conduire à l'égard des Rois du Nord.

Comme les Hollandois tirent leurs grains des côtes de la mer Baltique ; ils doivent avoir grand soin d'empêcher qu'un des deux Rois du Nord ne devienne assez puissant, pour se rendre seul le maître de cette mer ; ce qui pourroit d'autant plus facilement arriver, que le détroit du Sond est partagé entre la Suede & le Danemarq. Aussi l'on connoit assez bien de quels artifices la Hollande a usé depuis long-temps à l'égard de ces deux Rois.

Au

Au reste il est de l'interêt des Hollandois de vivre en bonne amitié & en bonne intelligence avec le reste du monde; afin que par là leur commerce puisse s'introduire en tous lieux. Dans les endroits où ils ne peuvent pas être seuls les maîtres du négoce, ils doivent tâcher d'attirer le gain à eux, tant par la bonté de leurs marchandises, que par le bon marché & par leur bonne conduite. Car c'est là un expédient bien plus doux & moins odieux pour aquerir des richesses, que de vouloir à force ouverte ruiner le commerce & la Navigation des autres Nations: puisqu'au reste il leur seroit impossible d'établir un Monopole général à l'exclusion de tous les autres. *Et à l'égard du reste du monde.*



D 5 CHA-

CHAPITRE VII.

De la

SUISSE.

Que les Suisses ont été autrefois sous l'Empire d'Allemagne.

§. I. LEs peuples, qu'on comprend sous le nom de Suisses, dépendoient autrefois de l'Empire. Mais nous allons faire voir dans la suite comment & à qu'elle occasion ils se sont unis ensemble pour former une République particuliere.

Comment & à quelle occasion ils se sont unis ensemble pour former une République.

Les trois petits Cantons, Ury Schweits & Underwalden, qu'on avoit acoutumé de nommer les trois *Waldsteden*; c'est à dire les trois *villes des bois*, *ou des forets*, joüissoient des anciennes libertez & priviléges, qui leur avoient été accordez par l'Empéreur Loüis le Pieux; mais qui néantmoins établissoit sur eux un Gouverneur, lequel devoit juger des affaires capitales. D'ailleurs il y avoit dans ce païs là des Cloîtres, qui avoient de certains droits, qui ne portoient pas néantmoins grand préjudice à la liberté des habitans: & outre cela il y demeuroit des Gentils-hommes qui dans la suite

suite du temps commencérent de plus en plus à s'élever au dessus du peuple; particulierement lorsqu'il survenoit quelques querelles.; car alors la Noblesse prenoit le parti du Pape, & le peuple se rangeoit du côté de l'Empéreur. Ces mécontentemens entre le peuple & la Noblesse aigrirent tellement les esprits durant le grand Interrégne, qui suivit la mort de Frederic second en l'an 1260. qu'on en vint à une guerre ouverte, dans laquelle les Gentils-hommes furent chassez du Païs. Mais cette querelle aiant été appaisée depuis par l'Empéreur Rodolphe prémier, les fugitifs revinrent pour la plû-part. Ces peuples jouïrent d'une pleine & entiere liberté jusques au temps de l'Empéreur Albert prémier, qui étoit leur ennemi; en partie à cause qu'ils avoient tenu le parti de son Compétiteur Adolphe de Nassau; & en partie aussi parcequ'entre plusieurs autres choses, il vouloit faire de leur païs des terres héréditaires à sa maison.

Oppression des Suisses sous les Gouverneurs de l'Empéreur.

Cet Empéreur persuada les Monastéres & un grand nombre de la Noblesse de se soûmettre à la Domination de la maison d'Autriche. Il en prétendit autant des trois petits Cantons, dont nous avons parlé

CHAPITRE VII.

De la SUISSE.

Que les Suisses ont été autrefois sous l'Empire d'Allemagne.

§. I. LEs peuples, qu'on comprend sous le nom de Suisses, dépendoient autrefois de l'Empire. Mais nous allons faire voir dans la suite comment & à qu'elle occasion ils se sont unis ensemble pour former une République particuliere.

Comment & à quelle occasion ils se sont unis ensemble pour former une République.

Les trois petits Cantons, Ury Schweits & Underwalden, qu'on avoit acoutumé de nommer les trois *Waldsteden*; c'est à dire les trois *villes des bois, ou des forets*, joüissoient des anciennes libertez & priviléges, qui leur avoient été accordez par l'Empéreur Loüis le Pieux; mais qui néantmoins établissoit sur eux un Gouverneur, lequel devoit juger des affaires capitales. D'ailleurs il y avoit dans ce païs là des Cloîtres, qui avoient de certains droits, qui ne portoient pas néantmoins grand préjudice à la liberté des habitans: & outre cela il y demeuroit des Gentils-hommes qui dans la suite

suite du temps commencérent de plus en plus à s'élever au dessus du peuple ; particulierement lorsqu'il survenoit quelques querelles ; car alors la Noblesse prenoit le parti du Pape, & le peuple se rangeoit du côté de l'Empéreur. Ces mécontentemens entre le peuple & la Noblesse aigrirent tellement les esprits durant le grand Interrégne, qui suivit la mort de Frederic second en l'an 1260. qu'on en vint à une guerre ouverte, dans laquelle les Gentils-hommes furent chassez du Païs. Mais cette querelle aiant été appaisée depuis par l'Empéreur Rodolphe prémier, les fugitifs revinrent pour la plû-part. Ces peuples joüirent d'une pleine & entiere liberté jusques au temps de l'Empéreur Albert prémier, qui étoit leur ennemi ; en partie à cause qu'ils avoient tenu le parti de son Compétiteur Adolphe de Nassau ; & en partie aussi parcequ'entre plusieurs autres choses, il vouloit faire de leur païs des terres héréditaires à sa maison.

Oppressions des Suisses sous les Gouverneurs de l'Empéreur.

Cet Empéreur persuada les Monastéres & un grand nombre de la Noblesse de se soûmettre à la Domination de la maison d'Autriche. Il en prétendit autant des trois petits Cantons, dont nous avons parlé

& mais cela lui aiant été refusé il leur envoia des Gouverneurs, qui contre l'ancienne coûtume faisoient leur résidence dans des Châteaux fortifiez. Ceux-ci aiant tâché inutilement par bonnes paroles, d'obliger ces peuples à se ranger sous l'obeïssance de la maison d'Autriche, commencérent à les opprimer. Mais bien qu'ils en portâssent leurs plaintes à l'Empéreur, ils ne pouvoient pas neantmoins recevoir de satisfaction. Enfin cette tyrannie alla si loin, que Geiszler Gouverneur d'Underwalden eut la pétulance & l'insolence de faire planter son Chapeau sur un long bâton en plein marché à Althorf, avec commandement exprés que quiconque passeroit auprés, eût à lui rendre les mêmes honneurs, qu'à sa personne même; afin qu'il pût voir, disoit il, qui lui étoit soûmis, ou non. Ensuite un certain homme, nommé Guillaume Tel étant passé plusieurs fois devant ce chapeau sans faire la révérence, Geiszler voulut le contraindre d'abatre avec une fléche une pomme de dessus la tête de son propre fils. Mais comme on le menoit en prison il s'enfuit; & tout le peuple conceut une grande haine contre ce Gouverneur.

§. 2. Sur

§. 2. Sur ces entrefaites trois des Principaux ; sçavoir Werner Stouffacher, du Canton de Schweitz ; Gantier Furst du Canton d'Uri ; & Arnoud de Melchtale de celui d'Underdalen se liguérent ensemble, dans le dessein de se delivrer de cette tyrannie, & de recouvrer leur ancienne liberté. Aprés que ceux-ci en eurent engagé quantité d'autres dans leur parti, ils convinrent entr'eux que le prémier de Janvier de l'année 1308, ils tâcheroient de surprendre les châteaux des Gouverneurs & de les chasser de leur païs. Cette Ligue fut faite en l'an 1307. le 17. Septembre ; & le dessein fut heureusement executé au jour qu'ils avoient arrété. Là-dessus ces trois Cantons s'obligérent solennellement par serment de maintenir leur liberté pendant l'Espace de dix ans. En-suite en l'an 1315. Leopold Duc d'Autriche, & fils d'Albert prémier entreprît de les réduire par la force des armes : & pour cet effet il marcha contr'eux avec une armée de vingt mille hommes. Ceux-ci allérent au devant de lui avec une troupe de treize cens hommes seulement. Et comme les Autrichiens avançoient entre la mer & les hautes montagnes, les Alliez aiant jetté quantité de pierres sur eux les mîrent en desor-

Premiere Union des Suisses.

Ils chassent leurs Gouverneurs.

Bataille de Morgarten.

desordre ; pendant qu'une partie des leurs les attaquérent de front & les mirent en déroute prés de Morgatten.

Ligue renouvellée entre les Cantons. Commencement de leur République.

Apres cette bataille les trois Cantons renouvellérent leur Ligue & l'étendirent jusques à perpetuité ; aprés l'avoir confirmée par des sermens solennels. Cette Union fut signée à Brun le septiéme d'Octobre de l'année 1320. Ce fut là le commencement de cette République, dont les peuples avoient accoutumé de s'apeller entr'eux *Eidgenoten*, d'un mot Alemand, qui veut dire, *Alliez par serment*.

Quel étoit le but de cette Ligue.

§. 3. Par cette Ligue les Alliez n'avoient pas pour but de se séparer du Corps de l'Alemagne, mais seulement de maintenir leurs priviléges ; quoique neantmoins ils prissent insensiblement de temps en temps l'administration des affaires, & qu'ils ne se trouvâssent plus aux Diétes de l'Empire. Comme en effet à la paix de Westphalie de l'an 1648. il fut déclaré que les Suisses seroient entierement exclus des Cercles d'Allemagne. Car l'Empéreur Loüis quatriéme aprés avoir confirmé leurs Ligues, leur envoia un Gouverneur qu'ils ne receurent, qu'à condition qu'il les assûreroit de la conservation de leur liberté. Neantmoins depuis les Empéreurs sui-

vans

vans leur permîrent de choisir leurs propres Gouverneurs d'entr'eux, & leur accordérent le pouvoir de connoître des afaires Civiles & Criminelles.

D'autres Cantons se joignent aux trois premiers.

En l'an 1333. Lucerne se joignit à ces trois Cantons; & en l'an 1351. Zurich en fit de même. Ce dernier étant le plus considérable eut le prémier rang entre les Alliez. Lucerne avoit été auparavant sous la domination de la maison d'autriche; mais Zurich étoit une ville libre de l'Empire. Peu de temps aprés Glaris entra dans la Ligue; & les deux Cantons de Zug & de Berne suivirent son exemple.

Guerres entre les Cantons & l'Autriche.

Depuis ce temps là les Suisses eurent diverses guerres avec les Autrichiens; & entr'autres combats, qui se donnérent entr'eux, en l'an 1396. ils defîrent le Duc Leopold avec les principaux de la Noblesse d'Autriche dans la bataille de Sempach. D'ailleurs en l'an 1444. ils donnérent des marques de leur valeur; lorsque le Dauphin de France, qui fut depuis Loüis onze venoit avec une armée nombreuse pour faire dissoudre le Concile de Basle. Car seize cens Suisses seulement allérent fondre sur les François avec tant de vigueur & de résolution, qu'ils les rem-

Preuves de la valeur des Suisses.

remplirent de fraieur & d'épouvante, & les contraignirent de se retirer; mais au reste de ces seize cens hommes, il ne s'en sauva pas un seul.

Guerre entre les Suisses & le Duc de Bourgogne.

§. 4. En l'an 1476. les Suisses eurent encore la guerre avec Charles, Duc de Bourgogne, à quoi contribua beaucoup le Roi Loüis onze, qui cherchoit à donner de l'occupation à ce Prince. En ce temps là René Duc de Lorraine, & les Evêques de Strasbourg & de Basle avec plusieurs autres s'allierent avec les Cantons. De même aussi l'Empéreur Frederic VIII. tâcha d'étouffer la haine héréditaire de sa maison contre les Suisses, & les poussa à attaquer le Duc de Bourgogne, qui étoit brouillé avec l'Empire.

Victoires des Suisses remportées sur le Duc de Bourgogne.

Mais en suite l'Empéreur fît la paix separément avec le Duc de Bourgogne, à l'exclusion des Suisses; dans l'espérance, qu'il avoit que ce brave Prince les pourroit châtier rudement. Cependant la fortune en disposa tout autrement: car les troupes des Cantons défirent le Duc de Bourgogne dans trois batailles consécutives; prémierement prés de Granson; en second lieu prés de Morat, & encore prés de Nancy en Lorraine, où le Duc même demeura. Par ces trois victoires ces peuples acquîrent une grande répu-

réputation & se rendirent tres considérables dans l'Europe.

En l'an 1481. Fribourg & Soleurre se joignirent aux autres Cantons ; & en 1501. Basle & Scaffouse en firent de même ; & Appenzel fut le dernier qui entra dans cette Ligue. De sorte que l'Etat des Suisses est composé de treize Républiques, que les Suisses appellent contrées ; & à qui les François & les Italiens donnent le nom de Cantons. Ceux-ci sont les Villes de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Zug, de Basle, de Fribourg, de Soleurre, de Scaffouse & leurs dépendances ; avec les Provinces d'Ury, de Schweits, d'Underwalden, de Glaris & d'Appenzel, où l'on trouve quantité de Bourgades & de villages.

Que la Suisse est composée de treize Cantons, ou Républiques.

Outre cela les Suisses ont encore divers autres Alliez ; comme la Ville & Abaie de S. Gall, les Grisons, le Valais, & les villes de Rotweil, de Mulhausen, de Bienne ou Biel, de Geneve & de Neubourg. A quoi il faut ajoûter qu'il y a encore plusieurs villes & Provinces, qui sont soûmises à la Domination des Suisses en Général, ou de quelques Cantons en particulier.

Des Alliez des Suisses. Des Païs, qui sont soumis à leur Domination.

Guerre entre les Suisses & l'Empereur Maximilien.

§. 5. Les Suisses eurent d'abord la guerre avec l'Empereur Maximilien prémier,

prémier, où ils furent obligez de se batre pour la défense de leur liberté. Celui-ci en l'an 1499. poussa le Cercle de Soüabe à se déclarer contr'eux, dans l'espérance qu'il avoit de les réduire sous son obeissance. Mais les Suisses eurent presque toûjours l'avantage de leur côté ; jusqu'à ce qu'enfin la paix fût faite par l'entremise de Loüis Duc de Milan. Outre les troubles, que ces peuples ont eu au dedans de leur Etat, ils n'ont point eu occasion de se signaler au dehors, qu'au service des étrangers.

La France engage les Suisses dans son parti pour s'en servir avantageusement contre ses Ennemis.

Ces peuples ont été principalement emploiez au service de la France. Car le Dauphin, qui fut depuis Loüis onze, aiant éprouvé leur valeur dans la bataille de Basle, tâcha par toutes sortes de moiens de les attirer dans son parti: & pour cet effet il leur accorda de grandes pensions tous les ans, pour se servir de leur Infanterie dans toutes les occasions, qui se pourroient présenter. Outre cela son fils Charles huitiéme emploia avantageusement des soldats de cette Nation dans l'expédition de Naples. Car comme avant ce temps là les guerres d'Italie n'avoient été que des jeux d'enfant, & que les Suisses avec leurs hallebardes & leurs épées à deux mains tailloient en pieces tout ce

qui

qui paroissoit devant eux, ils jettérent par tout la terreur & l'épouvante. Et les Cavaliers Italiens ne les tenoient pas pour braves & honnêtes gens, à cause, disoient ils ; que sans aucune cérémonie ils faisoient main basse sur tout ce qu'ils rencontroient.

Action qui ternit la réputation des Suisses. Les Suisses rendirent encore de grands services au Roi Loüis douze dans les guerres d'Italie ; mais neantmoins ils firent une action, qui ternit la gloire de leur Nation ; lorsque s'étans engagez au service de Loüis More, Duc de Milan, ils l'abandonnérent ensuite ; sous prétexte qu'ils ne pouvoient pas se batre contre leurs compatriotes, qui servoient alors les François : par où ce pauvre Prince fut trahi misérablement & tomba entre les mains de ses ennemis.

Ils rompent avec la France, & pourquoi. §. 6. Mais en l'an 1510. ils rompirent avec les François ; à cause que le temps du traité, qu'ils avoient fait avec eux étant expiré, ils demandoient qu'on leur augmentât leurs pensions. Ce que le Roi Loüis douze leur refusa ; trouvant que c'étoit une chose insupportable, qu'un Roi comme lui fût taxé avec tant d'impudence par *des Païsans de Montagnes*, comme on les nommoit alors. C'est pourquoi aussi il les laissa aller, & résolut de se servir

de

de Grisons & d'Infanterie Allemande. Cependant cette rupture fut tres préjudiciable à la France. Car le Pape Jules second les aiant pris depuis à son service les emploia fort utilement contr'elle. Comme en effet en l'an 1513. aiant attaqué les François prés de Novara, où ils étoient en plus grand nombre qu'eux, ils les chargérent avec tant de furie, qu'aprés un combat tres sanglant ils les mîrent tous en déroute, & les chasserent entierement d'Italie. Aprés quoi étant entrez en Bourgogne, ils assiegérent le Duc de la Trimouille dans Dijon, qui fut contraint de faire un accord tres honteux avec eux, & de les renvoier chez eux, aprés les avoir appaisé par argent & par bonnes paroles. Et il y a bien de l'apparence que si les Suisses eûssent poursuivi leur pointe, la France auroit été reduite à une grande extrémité, à cause qu'au même temps le Roi d'Angleterre y avoit fait une irruption d'un autre côté.

Défaite des François prés de Novara.

En l'an 2515. les Suisses s'avisérent d'attaquer le Roi François prémier, prés de Marignan dans le Milanez. Le combat aiant été tres opiniâtré, & aiant duré deux jours, enfin aprés un horrible carnage de part & d'autre, les Suisses furent contraints de se retirer. Mais

Défaite des Suisses prés de Marignan. François prémier fait un nouvel accord avec eux.

Mais l'année suivante François prémier fit un nouveau traité avec eux, & acheta leur amitié par une grosse somme d'argent. Et depuis ce temps là les Rois ses successeurs ont toûjours observé le même accord avec eux.

Que les Suisses ont perdu beaucoup de leur ancienne gloire.

Cependant les Suisses ont perdu beaucoup de leur ancienne gloire; tant à cause qu'ils se sont relâchez maintenant de leur prémiere valeur, & que leurs courages se sont amolis; que parceque les autres Nations ont mieux exercé leur Infanterie, & l'ont renduë mieux diciplinée; outre qu'on ne combat plus aujourd'hui avec ces épées à deux mains, dont les bras robustes des Suisses se servoient autrefois avec beaucoup d'avantage.

De la nature & de la situation de leur païs.

§. 7. Pour ce qui regarde le païs des Suisses, le terroir y est fort inégal. Car aux endroits où l'on découvre des montagnes il ne se trouve presque rien que des paturages pour le bétail: mais dans les valées & dans les plaines il croît du vin & des grains en assez bonne quantité; sans que néantmoins on y remarque une grande abondance, à cause de la multitude des habitans: & parceque le transport y est tres difficile, & que les defauts du terroir ne peuvent pas bien être reparez par les arts & par le commerce. C'est pour-

quoi

quoi aussi les Suisses tiennent pour un malheur ordinaire, lorsqu'ils sont plusieurs années sans être travaillez de la peste; puisque par là le nombre des bouches inutiles est fort diminué. D'autre part ils tirent cet avantage de la situation de leur païs; qu'à cause des montagnes & des détroits on ne les peut approcher que tres difficilement, & particulierement du côté de l'Italie & au milieu des terres: car au reste il y a d'autres cantons, ou l'on peut entrer sans beaucoup de peine.

Du naturel de cette Nation

§. 8. Pour ce qui est du naturel des Suisses, il sont ordinairement profession d'être sincéres & raisonnables, & de tenir religieusement ce qu'ils ont une fois promis. En général ils sont simples & d'un cœur ouvert, étans fort éloignez de ruse & de filouterie; mais avec tout cela ils ont du cœur & de la résolution, & ne se laissent pas long-temps attaquer par leurs ennemis, sans les charger réciproquement. D'ordinaire ils sont fort constans dans les desseins qu'ils ont une fois conceu, & ne se laissent pas facilement dissuader. Leur fidelité & leur valeur jointes à leur force & à leur taille avantageuse, sont cause que plusieurs Princes se servent d'eux pour la garde de leurs personnes. Et c'est pour la même raison

raison qu'on entretient en France un corps considérable de leur Infanterie. Mais bien que les Suisses se battent tres volontiers, ils ne se laissent pas neantmoins emploier à des travaux pénibles & de longue durée. D'ailleurs ils veulent qu'on leur païe entierement la solde qu'on leur a promise: car si l'on vient à y manquer, ils s'en retournent d'abord chez eux ; & c'est de là qu'est venu le provetbe ordinaire *point d'argent, point de Suisse.* Outre cela ils ne veulent jamais soufrir la faim, ni la disette chez les autres nations; puisque pour cet éfet ils n'ont que faire de sortir de leur propre païs.

Dans l'Alliance, qu'ils ont faite avec la France, ils ont stipulé que le Roi n'en prendra jamais moins de dix mille à sa solde ; qui ne formeront qu'un seul corps, sans que leurs Régimens soient dispersez en divers lieux ; afin que si on venoit à contrevenir aux articles du traité, ils fussent en état de s'assister mutuellement. *Conditions du traité qu'ils ont fait avec la France.*

§. 9. Les forces de cette République consistent dans le grand nombre des bonnes milices qu'elle fournit. Le Canton de Berne seul (dont la Juridiction à la verité a le plus d'étendue) se vante de pouvoir mettre cent mille hommes sur pied dans l'espace de trois jours: *En quoi consistent les forces de cette République.*

jours : & si dans le temps que les Suisses étoient dans leur fleur & dans leur plus haute réputation, ils eûssent eu une bonne conduite, ou qu'ils eûssent aspiré à faire de grandes conquêtes, ils auroient pû sans beaucoup de peine se rendre maîtres de la *Franche Comté* & d'une bonne partie de la *Lombardie*.

Pourquoi les Suisses n'ont pas fait de grandes conquêtes.

Mais ce qui les a empêché d'étendre plus loin leurs limites a été en partie l'inclination naturelle qu'ils ont à se contenter de ce qu'ils possédent, & à ne point ravir aux autres ce qui leur apartient ; & en partie aussi parceque la forme de leur Gouvernement n'est nullement propre à faire de grandes entreprises.

De la forme de leur Gouvernement.

Qu'il n'est pas possible que les Suisses soient parfaitement unis ensemble.

La forme de Gouvernement dans chaque Canton est principalement *Democratique*, ou populaire : & la Souveraine puissance réside dans le corps des métiers : de sorte que plus cette populace est ignorante, d'autant plus aussi demeure t'elle attachée à son propre sens, & tient les conseils des autres pour suspects. D'ailleurs ces peuples en se liguant ensemble n'ont point eu d'autre but que de se défendre mutuellement ; & d'étoufer les divisions & les diférends qui pourroient survenir entr'eux. Outre cela les Suisses sont partagez au sujet de la Religion ; puisqu'une

qu'une partie d'entr'eux a suivi la *Religion Romaine*, & que l'autre a embrassé la *Religion Réformée*; étans au reste les uns & les autres zélez au dernier point pour le culte dont ils font profession. C'est pour cette raison aussi qu'il paroît comme impossible de concilier tant d'esprits obstinez dans un même sentiment, à moins que le peril commun ne les contraigne de prendre des résolutions uniformes. A quoi nous pouvons encore ajoûter qu'à cause de l'égalité, qui se rencontre parmi le peuple, un bourgeois ne peut jamais avoir assez d'autorité pour gouverner la nation toute entiere à sa fantaisie, & pour lui faire entreprendre de grands desseins avec beaucoup de vigueur : & c'est en effet la lenteur de cette République, qui fait que les habitans ne tirent autre avantage de leur humeur guerriere, si ce n'est qu'ils vendent leur propre sang à d'autres Nations pour des sommes assez modiques.

§. 10. Toutes ces considérations font voir clairement qu'on ne peut jamais avoir de voisins plus commodes que les Suisses; puisqu'on n'a rien à craindre de leur part, quand on ne les trouble point; & qu'on en peut recevoir du secours dans la nécessité *En quel état sont les Suisses à l'égard de l'Italie*

Par raport à l'Allemagne en general.

pour quelque somme d'argent. Mais d'un autre côté ils n'ont aucun sujet d'aprehender leurs voisins. Car les Etats d'Italie n'ont pas le pouvoir de leur faire du mal; l'Allemagne toute entiere n'en à pas la volonté; & quand même la Maison d'Autriche en particulier entreprendroit de les attaquer, ils sont non seulement assez capables de se défendre d'eux-mêmes; mais qui plus est dans une telle occasion ils pourroient s'assûrer du secours de la France.

Que la France semble être celui de leurs voisins qu'ils doivent le plus aprébender.

Il semble donc que les François soient ceux de leurs voisins qu'ils doivent le plus redouter: & il y a bien des gens qui s'étonnent fort que les Suisses fondent leur liberté sur les simples promesses & sur les alliances de cet Etat; sans se mettre en peine de se couvrir contre une puissance qui s'étend de plus en plus. Et l'on ne trouve pas moins étrange encore, que dans ces dernieres guerres ils aient entierement abandonné *la Franche Comté*, qui ouvre le passage dans leur païs, & qui donne le moien aux François de faire des levées sur leurs frontieres, comme bon leur semble.

Quel est l'interêt des Suisses par raport à la France.

Ainsi on voit bien par là qu'il est de l'interêt des Suisses de ne point irriter les François; mais d'ailleurs de faire

tous

tous leurs devoirs pour empêcher qu'ils ne se rendent maîtres des places qui leur ouvrent le passage en Suisse, comme son *Génève* les quatre *Waldstedem* (c'est à dire villes des bois ou des forêts) & la ville de Constance. Ils ne doivent pas non plus envoier un trop grand nombre de leurs habitans au service de France, de peur qu'ils ne fussent eux-mêmes dépourvûs de leurs meilleurs hommes. A quoi on peut ajoûter qu'il leur est important de retenir tellement ceux de leur nation, qui servent en France, qu'ils puissent être toujours prêts à rendre leurs devoirs à leur patrie, & à y retourner en cas de nécessité.

De l'interêt de la France par raport à la Suisse.

D'ailleurs pendant que les Suisses demeurent en repos & qu'ils ne traversent point les desseins de la France, il semble que le Roi n'ait aucun sujet de les aller ataquer; puisqu'étant une fois arrivé à ses fins, ceux-ci n'auroient pas le courage de faire beaucoup de bruit. Qui plus est il est plus utile & plus avantageux à la France de disposer des Suisses en qualité d'amis & d'Alliez, que d'en faire des sujets mal intentionnez, en opprimant leur liberté. Car il est certain que pour tenir en

bride des peuples si opiniâtres, il faudroit entretenir de grandes garnisons, que les habitans ne pourroient jamais païer à cause de leur pauvreté.



CHA-

CHAPITRE VIII.

De l'Empire

D'ALLEMAGNE.

§. 1. DAns les prémiers temps l'Allemagne n'étoit pas une République, mais étoit divisée en plusieurs Etats diférents d'une étenduë assez bornée, & dont chacun étoit souverain en soi & indépendant de tout autre. Et bien que la *Démocratie* fût la forme de Gouvernement la plus générale, il y avoit cependant quelques Etats qui obeïssoient à des Rois, dont l'autorité néantmoins consistoit plûtôt à donner des avis, qu'à commander en Souverains. *De l'ancien état de l'Allemagne.*

A la fin tous ces divers Etats furent réünis ensemble sous l'Empire des François. Il est bien vrai que les Rois de France de la prémiere race subjuguérent une partie de ces peuples: mais néantmoins Charles Magne fut le prémier qui réduisit sous sa puissance l'Allemagne toute entiere, & qui en même temps étoit maître de la France, de l'Italie, de Rome & d'une partie de l'Espagne. Cet Empéreur Gouvernoit tous ces païs conquis par *De Charles Magne.*

Il introduit la Religion Chrétienne en Saxe.

des Lieutenans, ou Gouverneurs, à qui on donnoit alors le nom de Marquis, ou de Comtes : quoique néantmoins les Saxons joüissent d'une plus grande liberté, que le reste des sujets. Mais afin de tenir plus facilement en bride ces peuples fougueux & farouches, il fonda plusieurs Evêchez en Saxe, pour adoucir le naturel sauvage de cette nation par la prédication de l'Evangile.

Loüis le Pieux.

Loüis le Pieux fils de Charles Magne eut trois fils ; sçavoir Lothaire, Loüis & Charles, qui partagérent entr'eux l'Empire des François.

Loüis Roi d'Allemagne.

Loüis eut toute l'Allemagne qui est au de là du Rhin, avec une partie du païs qui est au deça de la Riviere, à cause des vins qui y croissent, comme quelques-uns prétendent. De sorte qu'il en étoit le Souverain & le maître absolu, sans relever aucunement de son frére aîné ; & bien moins encore de la France, qui étoit le partage de son plus jeune frére. Ce fut alors que l'Allemagne fut réduite en un Roiaume particulier & indépendant de tout autre.

Carleman.

§. 2. Aprés la mort de Charles le Chauve Roi de France, qui prenoit le titre de Roi des Romains, Carleman fils de Loüis, Roi d'Allemagne aiant

aiant fait une expédition en Italie se rendit maître de cette contrée, en prenant la qualité d'Empéreur; bien que Loüis, fils de Charles le Chauve, Roi de France, s'attribuât le même titre à l'instigation du Pape.

Carleman eut pour successeur Charles le gros son jeune frére, qui retint aussi le Roiaume d'Italie avec la dignité Impériale. Mais en l'an 887. il fut déposé de l'Empire par les Principaux, & par les Etats d'Allemagne, qui élurent en sa place Arnulphe, fils de Carleman. Celui ci étant entré en Italie en l'an 894. prît le titre d'Empéreur des Romains; quoique Berenger Duc de Frioul, & Gui Duc de Spoléte eûssent fait tous leurs éforts pour l'obtenir.

Charles le Gros.

Arnulphe.

Aprés qu'Arnulphe fut mort en l'an 899. son fils Loüis surnommé l'Infant lui succéda à l'Empire. Sous le Régne de celui-ci les affaires d'Allemagne furent en si mauvais état, qu'on n'eut pas le temps de songer à l'Italie. Car alors Arnulphe faisant la guerre à Zuentebold, Roi de Bohéme & de Moravie, qui s'étoit révolté, apella à son secours les Hongrois, qui en ce temps là étoient une nation toute sauvage & barbare; & par le moien desquels il réduisit ce rebelle & le rangea

Loüis Infant.

Misérable état de l'Allemagne sous son Régne.

ſous ſon obeïſſance. Mais les Hongrois aiant pris goût en Allemagne, y firent une invaſion & la ravagérent avec une inhumanité & une cruauté inoüie. Enſuite ils défirent le Roi Loüis prés d'Augsbourg, & le contraignirent enfin en l'an 905. de leur païer un tribut annuel. La cauſe de cette perte & de cette infamie doit être imputée à la jeuneſſe de ce Roi, à la diviſion qui régnoit entre les grands, & à la paſſion que chacun avoit d'acroître ſa propre puiſſance. Cependant nonobſtant ce tribut les Hongrois ne laiſſérent pas de faire le degât dans une grande partie de l'Allemagne.

Conrad. Le Roi Loüis étant mort en l'an 911. Conrad Duc de Franconie fut élu en ſa place. Durant ſon Régne les Ducs de Lorraine, de Soüabe, de Baviere, & de Saxe, qui étoient alors tres puiſſans entreprîrent de ſe rendre Souverains des païs de leurs Gouvernemens, & de ſe les rendre héréditaires. Et ce fut en vain que le Roi Conrad tâcha de les remettre ſous le joug. Mais enfin Henri Duc de Saxe ſe rendit ſi redoutable, que Conrad, qui craignoit qu'il ne ſe ſéparât du reſte de l'Allemagne, étant au lit de la mort perſuada aux autres Princes de le prendre pour leur Roi: ce qu'ils firent en effet. Et c'eſt

c'eſt de cette maniere que l'Empire deſcendit de la race des Carolovingiens dans celle des Saxons en l'an 919.

Ce fut Henri l'Oiſeleur qui domta la fureur des Hongrois. Car lorſqu'ils vinrent avec une armée formidable pour faire de nouvelles invaſions en Allemagne, & pour demander le tribut ordinaire, il leur envoia un chien galeux; & dans la ſanglante bataille de Merſebourg il tailla en pieces quatrevingt mille des leurs. Ce fut auſſi ſous ce Roi que la plû-part des villes qui ſont de l'autre côté du Rhin furent bâties & fermées de murailles. Et ce fut encore lui-même, qui domta les *Sorbes* & les *Wendes* (qui étoient des peuples de *Sarmatie*, ou *d'Eſclavonie*, qui ocupoient alors en Allemagne une grande étenduë de païs de long de la riviere d'Elbe) & qui les chaſſa de *la Miſnie*, de la Luſace & du Brandebourg. *Henri l'Oiſeleur.*

Ce Roi eut pour ſucceſſeur ſon fils Otton ſurnommé le Grand, qui eut de grandes guerres au dedans de ſon Etat contre divers Princes; qui s'étoient révoltez contre lui: & particulierement contre ceux qui prétendoient être décendus de la race de Charles Magne, & qui ne voioient qu'avec un extréme dépit que la dignité *Otton prémier ſurnommé le Grand.*

Roiale fût dans la maison de Saxe. Il fit encore la guerre aux *Danois* & aux *Slavons* avec beaucoup de succés : & il défit prés de Augsbourg les Hongrois, qui osoient encore venir faire des ravages en Allemagne : aprés quoi ces peuples n'eurent pas le courage d'y paroître davantage.

Desordres en Italie. Alors il y avoit eu depuis long-temps beaucoup de desordres & de confusion en Italie ; à cause qu'un chacun s'en vouloit rendre le maître : jusqu'à ce qu'enfin le Roi Otton y aiant été apellé, s'empara du Roiaume d'Italie & de l'Empire de Rome ; à condition que ces deux dignitez, à l'exclusion de toute autre élection, résideroient toujours à l'avenir dans ceux qui posséderoient le Roiaume d'Alemagne ; & qu'on n'éliroit jamais de Pape qu'avec le consentement de celui qui en seroit Roi. C'est ainsi que cet Otton fut couronné à Rome en l'an 962. bien que toutes ces conquêtes ne fûssent pas fort avantageuses à l'Alemagne ; parceque les Papes y excitoient continuellement des troubles & des divisions, que l'on ne pouvoit étoufer que tres dificilement ; à cause que les villes n'étoient pas alors bridées par des garnisons, ni par des Citadelles ; & qu'ainsi on étoit obligé d'y mener des armées autant

tant

tant de fois que les habitans s'avisoient de se soûlever. De sorte qu'on étoit obligé de consumer ainsi les forces & l'argent de l'Alemagne. Outre que d'ailleurs il semble que ces Rois ne tiroient que tres peu de revenu de l'Italie, & que seulement on leur donnoit là des logemens & l'entretien de leur Cour, dans le temps qu'ils y séjournoient. L'Empéreur Otton mourut en l'an 974.

Son fils Otton second, qui lui succeda eut d'abord à démêler en Alemagne avec quelques Princes d'un esprit remuant: & en suite Lothaire Roi de France tâcha de s'emparer de la Lorraine, & peu s'en falut même qu'il ne surprît l'Empéreur à Aix la Chapelle. Cependant celui-ci passa par la Champagne avec une puissante armée & avança jusqu'à Paris; mais neantmoins il fut fort mal-mené dans son retour en Alemagne. Aprés quoi la paix fut concluë à Rheims; à condition que la Lorraine demeureroit à l'Empéreur Otton. Depuis ce temps là il fit une expédition en Italie contre les Grecs, qui s'étoient rendus maîtres de ce païs là; & aprés les avoir batus au commencement, il fut défait lui-même dans une grande bataille; à cause que les Romains & les Beneventins prîrent *Otton II.*

lâchement la fuite durant le combat ; de sorte que l'Empéreur tomba entre les mains des ennemis ; d'où il ne laissa pas néantmoins de se sauver. En-suite il punit tres sévérement l'infidelité de ceux qui l'avoient abandonné. Peu de temps aprés cet Empéreur mourut de déplaisir en l'an 983.

Otton troisiéme. Son fils & son successeur Otton troisiéme passa la plus grande partie de son Régne parmi les troubles de Rome ; où le Consul Crescence vouloit usurper l'autorité Souveraine : mais l'Empéreur l'aiant fait pendre pour son salaire, fut empoisonné lui-même en l'an 1001. par des gans, dont la veuve du défunt lui avoit fait présent.

Henri second, mis au nombre des Saints. Otton troisiéme étant venu à mourir sans enfans, Henri second surnommé *Claudo* succeda à l'Empire qui lui fut offert. Celui-ci étoit un Duc de Baviere, qui étoit décendu de la race des Saxons. Ecbert Landgrave de Turinge, lui voulut disputer la dignité Impériale, mais sa témérité lui coûta la vie. Cet Empéreur eut beaucoup de troubles & de dificultez à surmonter en Italie ; & ce fut lui qui réduisit Boleslaus Roi de Pologne. Aprés sa mort il fut mis au nombre des Saints, à cause des liberalitez qu'il avoit faites aux Ecléfiasti-

ques ;

ques ; il mourut en l'an 1024.

§. 4. Henri second étant mort sans enfans aussi bien que son prédécesseur, *Conrad Salique*, Duc de Franconie fut élu en sa place par les Princes de l'Empire. Cette élection donna beaucoup de jalousie aux Saxons ; & fut un acheminement à de grandes guerres qui s'allumérent dans la suite. Les troubles d'Allemagne & d'Italie donnérent aussi beaucoup d'occupation à cet Empéreur, qui ne laissa pas néantmoins de les pacifier heureusement. Rodolphe dernier, Roi de Bourgogne & d'Arles qui étoit décédé sans enfans lui aiant laissé ses Etats, il les annexa à l'Empire d'Allemagne ; & en l'an 1034. Eudon Comte de Champagne, voulant prétendre à cette succession, Henri le contraignit de se désister de sa poursuite. En-suite aiant fait la guerre aux Polonois & aux Slavons avec un heureux succés, il mourut en l'an 1039.

Conrad second.

Il annexe la Bourgogne à l'Empire.

Henri second eut pour successeur à l'Empire son fils Henri troisiéme, surnommé Henri le Noir ; auquel les Hongrois & les Papes donnérent beaucoup d'afaires par leur mutineries & par leurs séditions. Mais neanmoins il défendit vigouresement contr'eux la dignité & la Majesté de l'Empire. Celui-ci mourut en l'an 1056.

Henri troisiéme surnommé le Noir.

Henri quatriéme.

Le Régne de son fils Henri quatriéme fut de longue durée, mais d'ailleurs il fut accompagné de beaucoup de malheurs & de difficultez. Une des causes de tous ces desordres fut, qu'il n'étoit âgé que de six ans lorsque son pére mourut, & qu'il receut une mauvaise éducation de ses tuteurs, qui s'aquittoient tres mal des fonctions du Gouvernement, & qui vendoient pour de l'argent les bénefices, sans considérer, si ceux à qui ils les conféroient en étoient capables, ou indignes. Aprés que ce Henri eut atteint un âge plus avancé, aiant remarqué que les biens de l'Empire étoient tombez entre les mains des Eclesiastiques, il fit bien-tôt paroître qu'il vouloit reprendre ce butin : ce qui lui attira la haine implacable de tout le Clergé.

Mécontentement des Saxons contre lui.

Les Saxons s'irritérent aussi contre lui à cause qu'il fit bâtir diverses Citadelles pour les tenir en bride & pour réprimer les insolences qu'ils exerçoient impunément depuis si longtemps. A quoi il faut ajoûter qu'il faisoit le plus souvent sa résidence en Saxe, & qu'il n'élevoit guéres les gens du païs aux Charges publiques. Il perdit encore l'afection de plusieurs Princes, parcequ'il ne les consultoit point

point sur les afaires d'Etat, & qu'il gouvernoit tout à sa fantaisie, n'aiant autour de sa personne que des gens de basse condition, qui lui servoient de Conseillers.

A la fin ces raisons jointes à plusieurs autres firent soûlever les Saxons, avec lesquels il eut de tres longues & de tres sanglantes guerres, où il remporta enfin l'avantage. Mais le Pape Hildebrand, ou Grégoire septiéme avec son successeur excita contre lui des tempêtes bien plus furieuses. Car les Papes aiant vû depuis long-temps avec un extréme dépit que le siége de Rome avec le Clergé étoit soûmis à l'obeïssance de l'Empéreur, Hildebrand crut avoir trouvé une occasion tres propre, pour les remettre en liberté, puisqu'alors Henri étoit embarrassé dans la guerre contre les Saxons, & qu'il étoit haï de la plû-part des Princes de l'Empire. Dans cette vûë le Pape prît pour prétexte les débauches & la vie débordée que l'Empéreur avoit ménée durant sa jeunesse; & de ce que les bénéfices étoient conférez par faveur & par présens, plûtôt que selon le mérite des personnes.

Guerres contre les Saxons.

C'est pourquoi Hildebrand fit publier un décret, par lequel il ôtoit à l'Empereur la collation des Evêchez & des

Le Pape lui suscite beaucoup d'afaires fâcheuses.

& des autres bénéfices, comme une chose qui apartenoit au Pape : & outre cela il le fit ajourner à Rome pour venir rendre conte des crimes qu'il avoit commis ; avec menaces de le fraper d'anatême, s'il manquoit à comparoître. D'un autre côté l'Empéreur déclara le Pape indigne de sa charge, & le voulut déposer : sur quoi celui-ci l'aiant excommunié déchargea ses sujets du serment de fidélité & de l'obeïssance qu'ils lui devoient : ce qui produisit un tel effet que l'Empéreur perdit tout d'un coup presque tout son crédit & son autorité, & qu'il fut enfin réduit à la derniere misére. Car en l'an 1076. la plû-part des Princes tinrent une assemblée à Treber, où ils résolurent de déposer l'Empéreur ; néantmoins avec cet adoucissement, qu'ils renvoiérent au Pape la sentence définitive. Sur ces entrefaites Henri partit au coeur de l'hiver avec tres peu de suite & se rendit en Italie. Etant à *Conosu* il demeura trois jours durant dans une avant-cour en habit de laine & nuds pieds, demandant au Pape l'absolution avec l'humilité la plus profonde qu'on se puisse imaginer. Il est bien vrai qu'à la fin il l'obtint : mais au reste il n'en tira pas grand avantage. Car une semblable lâcheté lui

Lâcheté de Henri.

aliena

aliena entierement les esprits des Italiens : ce qui l'obligea en suite pour les ramener à lui, de reprendre son autorité & de se rendre plus puissant en Italie.

Cependant les Princes d'Alemagne à l'instigation du Pape élurent pour Roi Rodolphe Duc de Soüabe en l'an 1077. Mais les Ducs de Baviere, de Franconie & les peuples qui habitoient le long du Rhin se rangérent du parti de Henri. Et c'est ce qui donna occasion à une sanglante guerre, durant laquelle Rodolphe fut défait avec les Saxons dans deux batailles ; aprés quoi dans un troisiéme combat il perdit sa main droite avec la vie. Là dessus Henri aiant convoqué une assemblée d'Evêques déposa Hildebrand, & fit élire un autre Pape en sa place. Aprés quoi il prît la ville de Rome & le chassa en l'an 1094.

Cependant les Süabes persistoient dans leur rebellion contre l'Empéreur, qui fut encore une fois frapé d'anatême par le Pape. Aprés qu'ils eurent en vain élevé sur le trône Herman Duc de Lutzenbourg, & qu'aprés sa mort ils eurent encore élu Egbert de Saxe, ils animérent enfin Henri fils de l'Empéreur contre son pére. Et comme ce dernier s'avançoit avec une puissante ar- *Il est pris prisonnier par son fils.*

te armée, le fils usant de dissimulation alla au devant de lui & lui demanda pardon : aprés quoi il lui donna tant de bonnes paroles, qu'il lui persuada de renvoier ses troupes pour se rendre avec peu de train à la Diete, qui se devoit tenir à se Maïence. Mais en Chemin ce mal-heureux Prince fût pris prisonnier & dépoüillé de l'Empire dans sa vieillesse en l'an 1106. & peu de temps aprés cet Empéreur qui avoit presque toûjours eu l'avantage dans soixante & deux batailles mourut dans la derniere misére.

Henri cinquiéme. §. 5. D'abord que Henri cinquiéme fut parvenu à l'Empire il fit tous ses éforts aussi bien que son pére pour soûtenir la Majesté de l'Empire. Car aprés avoir réglé toutes choses en Alemagne il marcha vers Rome avec une armée pour s'y faire couronner, & afin de renouveller l'ancien droit des Empéreurs touchant la collation des Evêchez. Ce que le Pape Paschal second aiant apris excita de si grands tumultes à Rome que l'Empéreur n'y trouva plus de seureté pour sa personne. Mais enfin aiant eu le dessus il fit saisir le Pape, qui fut contraint de consentir à tout ce qu'il desiroit : & le traité fut juré avec des sermens épouvantables. Mais à peine l'Empéreur fut il

fut il parti d'Italie que le Pape déclara que le traité étoit nul & invalide, & qu'il fit soûlever les Saxons & les Evêques d'Allemagne contre Henri ; qui aprés avoir eu de fâcheuses guerres avec eux, & voiant qu'il n'en pouvoit venir à bout, résolut enfin d'acorder au Pape tout ce qu'il voulut, & de lui céder le droit de conférer les Evêchez en l'an. 1122. Ce qui fit une grande bréche à l'autorité des Empéreurs, & servit au contraire à augmenter beaucoup la puissance des Pontifes. Henri mourut sans enfans en l'an 1125.

Henri eut pour successeur Lothaire Duc de Saxe, auquel Conrad Duc de Franconie aiant voulu disputer l'Empire, fut aussi-tôt obligé d'aquiécer. Cet Empéreur fit deux expéditions en Italie, où il pacifia glorieusement les troubles qui y étoient survenus : & comme il sçavoit adroitement flater le Pape, il gagna par là l'afection des Eclésiastiques. Lothaire mourut en l'an 1138. *Lothaire de la maison de Saxe.*

Aprés sa mort Conrad troisiéme Duc de Franconie fut élevé à la dignité Impériale. Henri Duc de Saxe & de Baviere & son frére Wolf s'étans rebellez eurent de longues & de fâcheuses guerres avec lui ; qui aiant été terminées, l'Empéreur entreprît le voiage de *Conrad troisiéme.*

ge de la Terre Sainte, où il lui falut soufrir beaucoup d'incommoditez. Et bien qu'à la fin aiant passé au travers de l'armée des Sarrasins, & qu'il fût arrivé jusques à Jerusalem, il fut néantmoins contraint de s'en retourner sans avoir rien fait de mémorable; aprés avoir perdu la plus grande partie de ses troupes. Aprés quoi il mourut en l'an 1152. dans le temps qu'il se préparoit pour aler en Italie réduire les rebelles qui s'y étoient soûlevez.

Frederic prémier surnommé Barberousse.

§. 6. Conrad troisiéme eut pour successeur Frederic prémier, Duc de Soüabe, que les Italiens apelloient Barberousse. Celui-ci au commencement de son Régne aiant rétabli le repos en Allemagne, réduisit en suite les Italiens, qui néantmoins ne demeurérent pas long-temps soûmis à son obeïssance. Car les Milanois se révoltérent bien-tôt aprés, & lui donnérent une nouvelle alarme, dont ils furent rudement châtiez, & la ville de Milan rasée jusques aux fondemens. Cet Empéreur eut aussi beaucoup à démeler avec le Pape. Et quoiqu'il l'eût batu plusieurs fois avec ceux de son parti, neantmoins se trouvant las de la guerre il fit la paix avec lui, aprés que son fils Otton eut été fait prisonnier par les Venitiens.

Ce

Ce fut par ce traité qu'on dit que le Pape lui mît le pied sur la gorge, bien que parmi plusieurs cela passe pour une fable. Cet Empereur fut le dernier qui soûtint l'autorité de l'Empire d'Alemagne en Italie. Il entreprît aussi le voiage de la Terre Sainte pour faire la guerre à Saladin, Sultan d'Egipte, qui avoit repris la ville de Jerusalem. Il est bien vrai qu'il batit diverses fois les Sarrasins; mais lorsqu'il voulut traverser à cheval une eau dans la Cilicie, ou bien la passer à la nage, comme quelques autres raportent, il se néïa en l'an 1189. Et quoiqu'apres sa mort son fils Frederic conquît plusieurs villes dans la Syrie, néantmoins cette expédition eut une fin tres malheureuse; à cause que la plû-part de ses soldats périrent avec lui par la peste, ou par la famine. *Insolence du Pape.*

Frederic Barberousse eut pour successeur son fils Henri sixiéme, qui eut en mariage avec sa femme Constance le Roiaume de Sicile, la Poüille & la Calabre. Cet Empereur s'étant mis à genoux à Rome devant le Pape Celestin, qui étoit assis sur une chaise magnifique, pour être couronné en cette posture, celui-ci lui aiant mis la couronne sur la téte, la renversa en-suite a coups de pieds, voulant montrer par *Henri sixiéme.*

là que

là que c'étoit aux Papes qu'apartenoit le droit de donner les Roiaumes & de les reprendre. Henri sixiéme mourut en l'an 1198. dans le temps qu'il entreprenoit le voiage de la Terre Sainte, & que déja il avoit envoié devant une armée, qu'il devoit suivre immédiatement.

Philippe. §. 7. Aprés la mort de Henri il y eut de grandes broüilleries en Allemagne. Car son fils Frederic second n'aiant alors que six ans, Philippe frére de son pére voulut en qualité de tuteur avoir le gouvernement de l'Empire en sa place; comme en effet l'Empereur dernier mort l'avoit souhaité. Mais le Pape voulant traverser ses desseins, poussa quelques Princes d'Allemagne à élire Otton Duc de Saxe. De sorte que là dessus l'Empire fut misérablement partagé en deux factions diférentes; dont l'une se rangea du côté de Philippe, & l'autre suivit le parti d'Otton.

Divisions en Allemagne;

Philippe est massacré. Enfin aprés une longue guerre les parties s'accommodérent ensemble; à condition que Otton prendroit à mariage la fille de Philippe, & quitteroit le titre de Roi; mais qu'il le reprendroit en-suite aprés la mort du dit Philippe. Peu de temps aprés ce traité, Philippe fut assassiné à Bamberg par

par le Comte Palatin de Wittelsbach en l'an 1208.

Aprés la mort de Philippe, Otton quatriéme prît possession de l'Empire. Mais lorsqu'il étoit à Rome au sujet de son couronnement, & qu'il formoit le dessein de réünir à l'Empire les places que le Pape en avoit démembrées, celui-ci fulmina une excommunication contre lui, & sollicita les Princes d'élire un autre Empéreur, comme en effet la plû-part d'entr'eux donnérent leurs voix à Frederic second, fils de Henri sixiéme. Sur quoi Otton étant retourné en Allemagne, aprés une vaine résistance, fut contraint de quitter l'Empire en l'an 1212. & de le remettre entre les mains de Frederic, qui pour lors étoit Roi de Naples & de Sicile, aussi bien que Duc de Soüabe. *Otton quatriéme.*

Aprés que Frederic second eut demeuré quelques années en Allemagne pour mettre bon ordre à toutes choses, il passa en Italie, où il se fit couronner par le Pape. En l'an 1228. il fit le voiage de la Palestine, & retira la ville de Jerusalem des mains des Sarrasins. Il eut depuis beaucoup à démêler avec les Papes; parcequ'ils vouloient dominer en Italie: à quoi Frederic s'oposoit généreusement. C'est pourquoi aussi ils le frapérent d'anatéme *Frederic second.*

téme jusques à diverses fois, & remuérent contre lui tout ce qu'ils purent imaginer : ce qui donna occasion à d'horribles factions, qui se formérent en Italie.

Des Guelfes & des Gibellins. Ceux qui se rangérent du côté du Pape se nommoient les *Guelfes*, & ceux qui suivirent le parti de l'Empéreur prîrent le nom de *Gibellins*. Ces divisions causérent de grands malheurs durant un long-temps. Et bien que l'Empéreur se défendît vigoureusement contre le Pape & ses partisans ; néantmoins le bruit de l'excommunication fît tant d'impression sur les esprits dans ces temps de superstition, qu'aprés que le Pape l'eut déposé au Concile de Lion, quelques Princes de l'Empire élurent en sa place Henri Landgrave de Thuringe, qu'on nommoit ordinairement le Roi des Papes. Mais étant mort l'année suivante, quelques-uns mîrent sur le trône Guillaume, Comte d'Hollande, qui ne fît rien de mémorable ; aiant en tête Conrad, fils de Frederic second, qu'on avoit destiné pour successeur à l'Empire. Cependant les affaires d'Italie prîrent un mauvais train pour Frederic, qui mourut enfin en l'an 1250.

Apres

Aprés la mort de Frederic, Conrad quitta l'Allemagne pour s'en aller dans ses Roiaumes héréditaires de Naples & de Sicile; où il mourut en l'an 1254. & Guillaume Comte d'Hollande fut tué dans une bataille par les Frisons en l'an 1256.

Conrad Roi de Sicile & de Naples.

§. 8. Ce fut sous Frederic second que la puissance & l'autorité des Empéreurs en Italie furent entierement détruites; & afin d'empêcher que l'Empire ne se relevât de cette perte, le Pape apella Charles Duc d'Anjou à la Couronne de Naples. Celui-ci à son instigation aiant pris dans une bataille le jeune Conradin, fils de Conrad, qui tâchoit de recouvrer le Roiaume de son pére, lui fit trancher la tête par la main du bourreau. Par où la race des anciens Ducs de Soüabe fut entierement éteinte.

Cependant les Princes d'Allemagne étoient partagez au sujet de l'élection d'un nouvel Empéreur. Car quelques-uns élurent Richard, Duc de Cornoüaille, fils de Jean Roi d'Angleterre; & d'autres choisirent Alphonse dixiéme Roi de Castille; tous deux en l'an 1257. Il est bien vrai que Richard vint jusques au Rhin pour prendre possession de l'Empire; mais l'argent lui aiant manqué, il fut obligé de s'en re-

Long Interrégne dans l'Empire.

tourner chez lui avec tres peu de gloire. Pour ce qui est d'Alphonse, il ne songea pas seulement à se rendre maître de l'Allemagne. De sorte qu'étant arrivé un Interrégne dans l'Empire, tout y fut en un tel desordre, qu'on ne sçavoit plus quel étoit le maître, ou le sujet.

Desordres arrivez durant ce temps. La confusion fut d'autant plus grande, que les trois familles considérables des Ducs de Soüabe, des Marquis d'Autriche & des Landgraves de Turinge s'étant éteintes au même temps, chacun eut bien voulu se rendre maître des païs qu'ils avoient laissez. Et pour le dire en un mot ce fut à la force à en décider, & celui qui eut l'avantage sur les autres, les soûmit à son obeïssance. Le vol & le pillage étoient alors permis & tout étoit de bonne prise. Mais à la fin pour remédier à tous ces desordres, plusieurs Villes du Rhin firent ensemble une ligue en l'an 1255. dans laquelle entrérent aussi quelques Princes & Seigneurs, qui chassérent les voleurs des châteaux, qui leur servoient de retraite, & nettoïerent les chemins.

Rodolphe de Hapsbourg. §. 9. A la fin en l'an 1273. Rodolphe Comte de Hapsbourg. Landgrave d'Alsace (duquel descendent les Archiducs d'Autriche d'aujourd'hui) fut élu Empereur d'une commune voix. Et pour afer-

afermir sa nouvelle domination, il donna ses filles en mariage à trois des principaux Princes de l'Empire; sçavoir à Loüis, Comte Palatin du Rhin; à Albert, Duc de Saxe; & à Otton, Marquis de Brandebourg.

Qu'il rendit sa maison tres considérable.

Aprés la mort de Frederic, Marquis d'Autriche, qui eut la tête tranchée avec Conradin à Naples, Ottocar, Roi de Bohëme s'étoit emparé de l'Autriche, de la Stirie, de Crain, du païs de Vindismark & de Portenau. Mais Rodolphe croïant que ces païs là étoïent à sa bien-séance, en dépossséda Ottocar & en investit son fils Albert. Il donna le Duché de Soüabe à son autre fils Rodolphe; & Albert troisiéme petit fils d'Albert eut en partage la Carinthie & le Tirol. C'est ainsi que Rodolphe par le moïen de la dignité Impériale, rendit sa maison (qui auparavant n'étoit pas des plus illustres) tres considérable par ses richesses & par sa puissance.

Pourquoi il ne voulut jamais aler en Italie.

Cependant bien qu'il eût occasion d'aler en Italie, il ne voulut pourtant jamais faire ce voiage, disant avec le Renard de la fable: *quia me vestigia terrent*: parceque les traces m'épouvantent. Il vendit à plusieurs villes d'Italie leur liberté pour de l'argent: par où ce Roiaume fut divisé en plu-

sieurs piéces, & tomba en décadence. Mais d'un autre côté il rétablit assez bien les afaires d'Allemagne, & ruina quantité de châteaux qui servoient d'azile aux voleurs & aux scélérats. A quoi il faut ajoûter que ce fut lui qui introduisit l'usage de la langue Allemande dans tous les actes publics & particuliers, que jusques alors on avoit écrits en Latin. Cet Empereur mourut en l'an 1291.

Adolphe Comte de Nassau.

Bien qu'Albert fils de Rodolphe intentât son action, suivant le droit qu'il avoit de prétendre à l'Empire; neantmoins l'Evêque de Maïence fit tant par ses pratiques qu'Adolphe Comte de Nassau, qui étoit son parent, fut élu en sa place; espérant par là gouverner à sa fantaisie. Mais en-suite ne voulant point dépendre de cet Evêque, celui ci conceut une haine contre lui. D'ailleurs il y en avoit qui parloient avec mépris de cet Empéreur, à cause que pour une somme d'argent, qu'il avoit receuë du Roi d'Angleterre, il fit alliance avec lui contre la France. Cependant cette action pouvoit facilement être excusée, puisque l'Anglois avoit promis à Adolphe de lui aider à reconquerir le Roiaume d'Arelat, dont les François commencoient à s'emparer durant les troubles d'Alemagne.

D'un

D'un autre côté le Roi de France engagea Albert d'Autriche dans son parti ; qui vint à son secours avec une armée. Celui-ci s'étant avancé vers le Rhin, l'Evêque de Maïence apella quelques Electeurs, qui étans mécontens de l'Empéreur le déposérent, & élurent Albert en sa place. Là dessus il se donna une bataille entr'eux prés de Spire, où Adolphe fut tué en l'an 1258. *Sa ruine & la mort.*

C'est ainsi qu'Albert demeura Empéreur. Cependant son Régne ne fut ni heureux, ni en bonne odeur ; parcequ'il n'avoit point d'autre vûë que celle de s'enrichir : ce qui à la fin lui coûta la vie ; aiant été massacré par Jean Duc de Soüabe, fils de son frére, dont il occupoit le païs injustement. *Albert prémier.*

§. 10. Aprés sa mort Philippe Roi de France tâcha de parvenir à l'Empire ; mais les Electeurs à la sollicitation du Pape se hâtérent d'élire Henri septieme, Comte de Lutzelbourg. Aprés que cet Empéreur eut donné ordre aux afaires d'Alemagne, il passa en Italie pour pacifier les troubles, qui y étoient survenus, & pour y afermir son autorité. D'abord il eut tant de bonheur qu'on en espéroit une bonne issuë : mais au milieu de son entreprise il fut em- *Henri septiéme.*

poisonné en l'an 1313. par le moien d'une hostie, qui lui fut presentée par un Moine, que les Florentins, qui étoient ses ennemis, avoient gagné pour cet éfet.

Loüis de Baviere.

Aprés sa mort les Electeurs se trouvérent partagez au sujet de l'élection d'un nouvel Empéreur. Car les uns donnérent leurs voix à Loüis, Duc de Baviere; & les autres Frederic Duc d'Autriche. De sorte que Loüis fut couronné à Aix la Chapelle, & Frederic à Bonne: & en-suite ils se firent la guerre durant l'espace de neuf ans, au grand préjudice de l'Alemagne. Jusqu'à ce qu'enfin Frederic fut fait prisonnier dans une bataille en l'an 1323. Tellement que Loüis de Baviere demeura seul le maître, & que le repos fut rétabli dans l'Empire. Mais aiant entrepris le voiage d'Italie, pour aller renforcer la faction des Gibellins, qui y tenoit son parti, quoiqu'il fit quelques progrés au commencement, il ne put néanmoins arriver à son but, à cause du parti du Pape, & de l'excommunication, qu'il avoit fulminée contre lui. Outre que les partisans du Pape en Alemagne lui faisoient un tres grand obstacle, quelques éforts qu'il pût faire pour se défendre contr'eux. A la fin le Pape poussa les choses jusques là, que les

les Electeurs le déposérent, & élurent en sa place Charles quatriéme, Marquis de Moravie, & fils du Roi de Bohëme, qui n'eut pas néantmoins grande autorité pendant que Loüis vécut. A la fin cet Empéreur mourut en l'an 1347.

On doit remarquer ici que les Rois précédens passoient la plus grande partie de leur temps à faire le tour de l'Empire, & qu'ils ne vivoient pour la plus-part que des subsides, qu'ils en tiroient. Mais ce Roi Loüis fut le premier de tous qui tint sa Cour dans ses païs héréditaires, & qui y fit une résidence fixe, ne subsistant que de ses propres biens. Et c'est ce que les Empéreurs suivans ont fait à son exemple; particulierement depuis que les revenus de l'Empire ont diminué de plus en plus.

Que les Empereurs étoient autrefois ambulans en Alemagne.

§. 11. Aprés la mort de cet Empéreur il y en eut plusieurs, qui voulans faire passer l'élection de Charles pour nulle & invalide, élurent Edouard Roi d'Angleterre, qui les remercia de cet honneur, sans le vouloir accepter: & Frederic Marquis de Misnie refusa aussi la Couronne qui lui fut offerte. Mais ensuite le choix tomba sur *Gunther* Comte de *Schwartzenbourg*, que Charles fit empoisonner. Aprés quoi il

Charles quatriéme.

affermit son authorité dans l'Empire par plusieurs conquêtes qu'il fit. Durant son Régne il aliena beaucoup des biens de l'Empire, & entr'autres il donna à la France, comme on dit, le Vicariat perpétuel du Roiaume d'Arelat. D'ailleurs il vendoit tout en Italie pour de l'argent, mais neantmoins il n'oublia pas d'agrandir son Roiaume de Bohëme, auquel outre plusieurs autres terres il annéxa la Silesie.

De la Bulle d'or. Il favorisoit particulierement les villes, en travaillant à leur agrandissement & à les rendre florissantes; afin qu'elles fussent en état de résister à la puissance des Princes. Le meilleur de ses ouvrages fut la Bulle d'or; par où il régla fort sagement la maniere d'élire les Empéreurs, & coupa pied à toutes les divisions qui naissoient d'ordinaire sur ce sujet.

Wenceslaus. Avant sa mort il gagna tellement les Electeurs à force de présens, qu'ils élurent son fils Wenceslaus Roi des Romains. Mais comme celui-ci ne se méloit guéres des afaires du Gouvernement, & qu'il étoit d'un naturel tres méchant & déréglé, les mêmes Electeurs, qui lui avoient donné leurs voix, le déposérent; dont ne se mettant guéres en peine ils posséda encore durant plusieurs années son Roiaume héréditaire de Bohëme.

Aprés

Aprés la déposition de Wenceslaus Jodocus Marquis de Moravie fut élu Empéreur. Mais il mourut peu de mois aprés, avant mêmes qu'il se fût mis en possession de l'Empire. *Jodocus.*

Jodocus étant mort, on fit élection de Frederic Duc de Brunsuic. Mais lorsqu'il alloit à Francfort, l'Electeur de Maïence le fit assassiner en chemin par un Comte de Waldek. *Frederic de Brunsuic.*

A la fin Rupert, Comte Palatin du Rhin aiant été élu, gouverna trés bien l'Allemagne : mais il fit une expédition en Italie, qui ne lui reüssit pas. Celui-ci mourut en l'an 1410. *Rupert.*

§. 12. Aprés la mort de Rupert on fit élection de Sigismond, Roi de Hongrie, frére de Wenceslaus ; un Prince qui avoit de tres bonnes qualitez, mais fort malheureux en guerre. Avant qu'il parvint à l'Empire il fut défait dans une grande bataille prés de Nicopolis, les François qui étoient venus à son secours aiant été cause de cette déroute par leur ardeur inconsidérée. Ce fut lui qui en l'an 1393. fit brûler Jean Hus au Concile de Constance contre sa parole & le sauf-conduit qu'il lui avoit donné. Les Hussites de Bohéme sectateurs de ce Docteur en vengeant sa mort, causérent de grands desordres en Alemagne ; & cet Em- *Sigismond.*

F 5 péreur

prémier passa la plus grande partie de son Régne dans les guerres, qu'il eut avec eux. Aprés quoi il mourut en l'an 1437.

Albert second. Sigismond eut pour successeur son beau-fils Albert second, Duc d'Autriche & Roi de Hongrie & de Bohême, qui ne régna guéres qu'un an; & mourut en l'an 1439. dans le temps qu'il faisoit de grands préparatifs de guerre contre les Turcs.

Frederic troisiéme. Aprés la mort d'Albert second, Frederic troisiéme son parent qui étoit Duc d'Auriche parvint à l'Empire. Et depuis ce temps-là la couronne Impériale est toujours restée dans la maison d'Autriche jusques à maintenant. Durant son Régne il arriva quantité de troubles en Alemagne, qu'il ne se mît guéres en peine de pacifier. D'ailleurs il eut de grands démélez avec Ladislaus, fils d'Albert second, au sujet de l'Autriche: & Matthias Hunniades, Roi de Hongrie, lui fit une rude guerre, dans laquelle Frederic fit paroître plus de patience que de vigueur & de courage. Aprés quoi il mourut en l'an 1493.

Maximilien prémier. Frederic troisiéme eut pour successeur son fils Maximilien prémier. Le plus grand bonheur qu'il eut fut que par son mariage avec Marie, fille de Char-

Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, il annéxa lès Païs-bas à la maison d'Auriche. Comme cet Empéreur étoit extrémement changeant dans ses résolutions, aussi sa fortune fut toûjours fort inconstante. Les guerres qu'il eut avec les Suisses, & celles qu'il fit en Italie contre les Venitiens lui réüssirent mal, & le plus glorieux & le plus grand de ses ouvrages, fut qu'il abolit ces loix par lesquelles on décidoit tout par la force, & qu'il établit une bonne police pour entretenir la paix en Allemagne. Cet Empéreur mourut en l'an 1519.

§. 13. L'Empéreur Maximilien fut suivi de Charles quint, fils de son fils, qui étoit Roi d'Espagne & Seigneur des Païs-bas; sous le Régne duquel l'Allemagne soufrit de grands changemens à cause de la Religion. Car le Pape y aiant fait vendre les Indulgences, au grand scandale des gens d'esprit, le Docteur Martin Luther, Professeur à Wirtemberg commença à disputer contre cet abus, en l'an 1517. En suite quelques Docteurs s'étans opposez contre lui, cela alluma aussi-tôt le feu de la division. D'abord Luther voulut bien se soûmettre à la decision du Pape; mais comme celui-ci l'eut condanné, & qu'il continua d'aprier les *Charles quint.*

marchands d'Indulgences, il en appella à un Concile.

Progrés de la Doctrine de Luther.

Là dessus s'étant mis à combatre l'autorité du Pape & les autres erreurs, qui s'étoient glissées dans l'Elglise il se fit un grand nombre de Sectateurs. Car les Princes & les Villes libres de l'Empire commencérent à chasser les Moines, & à se saisir de leurs biens. Et bien qu'en l'an 1521. l'Empéreur eût banni Luther à la Diéte de Wormes; & que par des Edits & des Déclarations il tâchât d'arrêter le cours de ces nouveautez; neantmoins le parti de Luther se fortifia & se grossit de plus en plus; à cause que l'Empéreur étant alors occupé dans la guerre contre la France, n'avoit ni le temps, ni le pouvoir d'agir avec l'application & la vigueur nécessaire. Mais il pourroit bien être aussi que depuis il ne fut pas fâché que cette plaïe empirât, afin qu'il pût tirer d'autant plus d'avantage des remédes, qu'il aporteroit pour la consolider.

Origine du nom de Protestans.

Alliance de Smalkalde.

Depuis ce temps là en l'an 1529. on fit un Edit à la Diete de Spire, contre lequel les Princes Lutheriens protestérent, parcequ'il n'étoit pas à leur gré: & ce fut pour cette raison qu'on les nomma *Protestans*. L'année suivante ils presentérent leur Confession de Foi à l'Em-

à l'Empéreur à la Diéte d'Augsbourg; & pour leur seureté commune ils firent entr'eux une ligue défensive à Smalkalde; qui aiant été renouvellée en l'an 1535. il se trouva encore plusieurs Princes & plusieurs Villes qui y entrérent.

Cette ligue ne donnoit pas peu d'inquiétude à l'Empéreur, qui cherchoit tous les moiens de la rompre. Mais les Alliez, qui commençoient d'avoir de la confiauce en leurs forces, ne vouloient pas se laisser diviser. De sorte qu'à la fin les mécontentemens & les défiances éclatérent en une guerre ouverte. Les Protestans se mîrent en campagne en l'an 1546. avec une armée de cent mille hommes, sous la conduite de Jean Frederic, Electeur de Saxe, & de Philippe Landgrave de Hesse; & il y a bien de l'aparence que s'ils avoient d'abord attaqué l'Empéreur, qui n'avoit pas encore assemblé toutes ses troupes, ils l'auroient chassé de la Campagne. *Expédition des protestans.*

Mais en négligeant cette prémiere occasion, ils lui donnérent le loisir de se mettre en posture. Aprés quoi il les contraignit de disperser leur armée, & se rendit maître de la Campagne. D'ailleurs il obligea Jean Frederic à faire diversion par le moien du Duc *Grande bévûe des Protestans.*

 Mau-

Maurice son cousin. De sorte que la plû-part des Etats de l'Empire furent contraints de céder à la force, & de fournir à l'Empéreur des sommes considérables. L'année suivante Charles quint étant entré en Saxe, batit l'Electeur prés de Muhlberg, & l'aiant pris prisonnier le condanna à avoir la tête tranchée: quoique néantmoins il changeât en-suite cette sentence en une simple prison. Le Landgrave Philippe étant entré en négociation avec l'Empéreur Charles, fut enlevé & mis en prison contre l'acord, qui avoit été fait, & sans en avoir le moindre soupçon. De sorte qu'alors les Protestans d'Allemagne étoient sur le point de succomber.

La dignité Electorale, avec tout le païs qui en dépendoit, fut donnée au Duc Maurice. Mais à la fin celui-ci ne pouvant pas soufrir que la Religion & la liberté fussent entierement opprimées; ni que le Landgrave Philippe son beau-pére, qui étoit allé trouver l'Empéreur sur sa parole, restât plus long-temps en prison, alla fondre sur l'Empéreur avec tant de vitesse, que peu s'en falut qu'il ne le surprît à Insprug, en l'an 1552. D'un autre côté Henri second, Roi de France, aiant fait une invasion en Alemagne, empor-

ta la

ta la Ville de Metz, avec Toul & Verdun.

Cependant le Roi Ferdinand, frére de l'Empéreur faisoit l'office de Médiateur; de sorte que l'on fit alors par provision le traité de *Passau*, pour la seureté de la Religion Protestante; jusqu'à ce qu'on eût trouvé quelque expédient à la Diéte prochaine. D'ailleurs le Landgrave Philippe fut remis en liberté: & l'Empéreur aiant relâché un peu auparavant Jean Frederic Electeur de Saxe, on fit la paix de la Religion à Augsbourg en l'an 1555. par laquelle il fut arrêté de part & d'autre qu'on ne n'inquieteroit personne au sujet de la Religion; & que les Protéstans pourroient retenir tous les biens Ecléfiastiques dont ils s'étoient saisis jusques au traité de Passau.

Soûlevement des Païsans. Ce fut encore du temps de Charles quint que les païsans s'étans soûlevez en Allemagne furent taillez en pieces jusques au nombre de cent mille en l'an 1525. & quatre ans aprés Soliman Empéreur des Turcs aiant assiegé Vienne fut repoussé avec grande perte, sans avoir rien avancé. A quoi il faut ajoûter qu'en l'an 1532. on chassa heureusement les Turcs qui marchoient contre l'Autriche avec une armée formidable. En l'an 1534. les Anabatistes aians

aians voulu former un nouveau Roiaume à Munster en Westphalie, sous la conduite d'un Tailleur de Leide, nommé Jean, & d'un certain Knipperdolling, receurent une récompense digne de leur fureur & de leur extravagance.

Ferdinand prémier.

A la fin Charles quint, ce grand & cet illustre Prince, livra l'Empire à son frere Ferdinand, Roi de Hongrie & de Bohëme, qui annexa ces deux Roiaumes à la maison d'Autriche, en épousant Anne, soeur du Roi Loüis, qui demeura dans la bataille de *Mohatz* contre les Turcs. Aprés que Ferdinand eut gouverné paisiblement l'Empire, il mourut en l'an 1564.

Maximilien second.

Ferdinand eut pour successeur son fils Maximilien second qui Régna fort tranquillement : hormis l'afaire qu'il eut avec Guillaume Grumpach & ses complices, qui massacrérent l'Evêque de Wurzbourg, pilla la Noblesse, & commît toutes sortes de crimes. Sur quoi aiant été banni de l'Empire, Jean Frederic, Duc de Saxe le voulut protéger : ce qui lui réüssit fort mal ; puisque sa forteresse de Gotha fut sacagée, & lui-même fait prisonnier. Maximilien second mourut en l'an 1576.

Rodolphe second.

Maximilian fut suivi par son fils Rodolphe second, sous le Régne duquel l'Alemagne fut assez paisible ; si ce

n'est

n'eſt que les guerres de Hongrie donnérent quelquefois de l'ocupation aux Alemans, & qu'on eut quelques broüilleries au ſujet de la ſucceſſion du Duché de Juliers. A la fin l'Archiduc Matthias frére de l'Empéreur commença à ſe laſſer d'attendre, & eût bien voulu être héritier avant la mort de ſon frére. C'eſt pourquoi Rodolphe pour ſatisfaire ſon impatience lui céda la Hongrie & l'Autriche; & étant venu à mourir en l'an 1612. lui laiſſa l'Empire avec tout le reſte.

§. 14. Durant la Régence de l'Empéreur Matthiás les mécontentemens s'augmentans de plus en plus, éclatérent ſur la fin de ſa vie en une guerre de trente ans. La principale cauſe de tous ces malheurs, fut que dans la paix qu'on avoit faite au ſujet de la Religion, il n'y eut que deux partis mentionnez; ſçavoir les Catholiques & ceux de la Confeſſion d'Augsbourg: les autres ſectes n'aiant point la liberté de profeſſer leur Religion. Si bien que lorſque quelques Etats d'Allemagne eurent embraſſé la Doctrine de Calvin, ou la Religion Réformée, entre leſquels l'Electeur Palatin & la Maiſon de Heſſe Caſſel tenoient le prémier rang, les Catholiques vouloient que les Réformez fûſſent exclus du traité *Matthias.*

traité qu'on avoit fait. Au lieu que les Luthériens disoient que les Calvinistes suivoient la Confession d'Augsbourg, & que toute la diférence qu'il y avoit ne consistoit que dans tres peu de passages.

Que la différence qu'il y a entre les Luthériens & les Réformez d'Alemagne n'est pas fort considérable.

Les Protestans qui se tenoient literalement à la Confession d'Augsbourg vouloient bien à la verité ne pas reconnoître les Réformez pour membres de leur Eglise, mais neantmoins ils ne croioient pas qu'on les dût persecuter pour la diférence qu'il y avoit entr'eux. Ensuite les Docteurs s'échaufants de plus en plus dans leurs disputes sur les points controversez, poussérent les choses si loin, que quelques Protestans n'eurent pas moins d'aversion pour le nom de Calvinistes, que pour celui de Papistes. Ces derniers ne manquérent pas de se servir de cette division, en flatant les vieux Protestans, & particulierement l'Electeur de Saxe. Ils leurs dépeignoient les Réformez comme leurs ennemis communs: espérant par là que ceux-ci étans abandonnez des Luthériens, ils les pourroient bien-tôt détruire; & qu'en suite ils viendroient facilement à bout de tout le reste.

De l'Union Evangelique.

Tous ces motifs portérent les Réformez à faire une Alliance entr'eux pour leur

leur ſeureté commune, dans laquelle pluſieurs Proteſtans voulurent auſſi entrer. C'eſt cette Ligue qu'on nomma *l'Union Evangélique*. D'un autre côté les Catholiques Romains firent cette Ligue, qu'ils appellérent la Ligue Catholique; & qui avoit pour Chef le Duc de Baviere, envieux perpétuel de l'Electeur Palatin. D'ailleurs il ſurvint encore beaucoup d'autres choſes qui irritérent les deux partis; comme lorſqu'aprés le traité de *Paſſau* les Proteſtans ſe ſaiſirent de pluſieurs biens Ecléſiaſtiques; qu'on maltraita fort ceux *d'Aix la Chapelle* & de *Donavert*, & pluſieurs choſes ſemblables, qui marquoient aſſez l'aigreur & l'animoſité des uns & des autres.

Des troubles de Bohème.

§. 16. Cette mauvaiſe diſpoſition des eſprits, & les préparatifs, qu'on faiſoit de part & d'autre, furent cauſe que les troubles de Bohëme mîrent tout en combuſtion. Les Bohëmiens ſe plaignans que l'Empéreur Matthias leur avoit retranché de leurs priviléges commencérent à remuër, & en l'an 1618. s'étans ſoûlevez à Prague ils jettérent par les fenêtres du Château trois Seigneurs, qui ſoûtenoient les interêts de l'Empéreur; & peu de temps aprés s'étans mis en campagne avec une armée ils firent une irruption en Autriche.

Ce-

Les Bohëmiens prennent Ferdinand pour leur Roi, & se révoltent en suite.

Cependant l'Empéreur Matthias étant venu à mourir les Bohëmiens élurent pour leur Roi Ferdinand, son frere, (qui fut depuis Empéreur) du vivant même de Matthias. Mais en-suite l'aiant accusé de n'avoir pas observé les conditions, qui lui avoient été prescrites à son avénement à la couronne par les Etats du Roiaume; ils lui déclarérent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour leur légitime Souverain, & offrirent la Couronne à Frederic Electeur Palatin.

Ils offrent la couronne à l'Electeur Palatin.

Ce jeune Prince s'étant laissé persuader par ceux de son conseil, qui avoient du penchant aux nouveautez, & ne pénétroient pas assez dans les suites d'une entreprise si importante, résolut enfin d'accepter l'offre, qu'on lui faisoit, avant que d'avoir jetté les fondemens nécessaires pour soûtenir un si grand poids. Car prémierement les Bohëmiens étoient naturellement inconstans & infidelles; Betlem Gabor étoit d'une humeur changeante; l'Angleterre ne se vouloit point embarasser dans cette affaire; & enfin les Hollandois ne s'en vouloient guéres méler. L'union sur laquelle on se fondoit le plus étoit un corps à plusieurs têtes sans vigueur & sans résolution. D'ailleurs le Roi de France, entre

autres,

autres; faisoit tous ses éforts pour la rompre : parcequ'il ne vouloit pas soufrir que l'Electeur Palatin & les Réformez se rendissent trop puissans; de peur qu'en-suite ils ne vinsent au secours des Huguenots de France ; à l'oppression desquels on travailloit uniquement.

Malheureux succés de l'Electeur Palatin.

Au commencement les afaires de Ferdinand prirent un assez mauvais train ; à cause que d'un côté Betlem Gabor, Prince de Transilvanie se vouloit rendre maître de la Hongrie ; & que de l'autre les Autrichiens étoient tres mal-contens, & tout disposez à la révolte. Mais d'abord qu'il se fut renforcé du secours de Maximilien, Duc de Baviere, il commença à reprendre haleine : & aprés la bataille de Prague qui se donna en l'an 1620. les affaires du Comte Palatin, tombérent tout d'un coup en décadence. Car incontinent apres l'Empéreur réduisit sans beaucoup de peine la Moravie, la Bohëme & la Silesie : & Spinola aiant fait une invasion dans le Bas Palatinat, l'Electeur se vit abandonné de tous ses Alliez. Si bien que le Duc de Baviere eut le Haut Palatinat avec la dignité Electorale ; & que l'Electeur de Saxe, qui avoit aidé a l'Empéreur a reconquerir la Silesie obtint

la

la Lusace en fief du Roiaume de Bohême.

La guerre se répand en Alemagne.

Mais comme le Marquis de Durlach, Chrétien Duc de Brunsuik, le Comte de Mansfeld & plusieurs autres tenoient encore le parti du Comte Palatin, & qu'ils marchoient avec divers corps d'armée; l'Empéreur fit avancer ses troupes de plus en plus dans l'Empire, sous prétexte de vouloir poursuivre les alliez & les chasser de la campagne: ce qui obligea les Etats du Cercle de la Basse Saxe à faire des préparatifs de guerre, & à prendre Chrétien quatriéme, Roi de Danemark pour leur Général d'armée. Celui-ci aiant été défait par Tilly, en l'an 1640. l'Empéreur occupa toute la Basse Saxe avec ses troupes; & le poussa si vivement qu'il le contraignit à faire la paix en l'an 1629. A quoi il faut ajoûter que les Impériaux commencérent à porter leurs armes jusques sur les côtes de la mer Baltique.

Edit publié au sujet des biens Eclésiastiques.

§. 16. L'Empéreur se trouvant ainsi au plus haut point de son bonheur, & croiant pouvoir disposer absolument de l'Alemagne, fit publier un Edit en l'an 1629. qui portoit que tous les biens Eclésiastiques, dont les Protestans s'étoient saisis depuis le traité de *Passau*, seroient restituez aux Catholiques.

liques. De ſorte qu'il eſpéroit par là qu'aprés avoir opprimé le reſte des Proteſtans ; les Etats Catholiques ſeroient en-ſuite contraints de ſe régler ſelon ſes volontez.

Il eſt bien vrai que les Proteſtans firent une alliance à Leipſig, & s'unirent enſemble pour s'oppoſer aux violences de l'Empéreur ; mais au reſte tout cela n'eût pas produit de grands éfets, ſi Guſtave Adolphe, Roi de Suede ne ſe fût mis de la partie. Les motifs qui portérent ce Prince à entrer en Allemagne, furent d'un côté la conſervation de ſon propre Etat, qui eût couru grand riſque d'être envahi, ſi l'Empéreur ſe fût une fois établi aux environs de la mer Baltique ; & de l'autre les inſtances que lui faiſoient les Etats d'Alemagne pour en obtenir du ſecours. A quoi on peut encore ajoûter le reſſentiment qu'il avoit de ce que l'Empéreur avoit envoié du ſecours aux Polonois en Pruſſe, pendant qu'il étoit en guerre avec eux. Enfin toutes ces raiſons l'obligérent à vivre en bonne intelligence avec la France & la Hollande, qui étoient toutes deux jalouſes de l'agrandiſſement de la maiſon d'Autriche.

Guſtave Adolphe.

Là deſſus étant entré en Allemagne avec une armée en l'an 1630. il chaſſa les

Il entre en Allemagne avec une armée.

les Impériaux de la Pomeranie & des Provinces voisines : & l'année suivante comme Tilly eut saccagé miserablement la ville de Magdebourg. &, qu'il pensoit ruiner l'Electeur de Saxe, Gustave Adolphe joignit son armée à celle de ce Prince & batit Tilly dans la fameuse bataille de Leipsig. Par où tout l'avantage que l'Empereur espéroit tirer de l'heureux succés de ses armes durant l'espace de douze ans, s'évanoüit entierement.

Progrés de ses armes, Peu de temps aprés aiant marché vers le Rhin, il fit en peu de temps des progrés surprenans. Mais parceque d'un autre côté l'Electeur de Saxe n'attaqua pas avec assez de vigueur les païs héréditaires de l'Empereur ; celui-ci eut le temps de mettre une grande armée sur pied sous le commandement de Vallenstein ; contre lequel le Roi Gustave s'étant mis en campagne en l'an 1632. & *Sa mort,* aiant campé long-temps prés de Nuremberg, mourut en-suite victorieux dans la bataille de *Lutzen.*

Continuation de la guerre. Aprés la mort du Roi Gustave, il est bien vrai, que ses Généraux & ses Alliez continuérent la guerre avec assez de bonheur, sous la direction d'Axel Oxenstern, Chancelier du Roiaume : mais en l'an 1634. ils furent entierement défaits dans la bataille de Norlin-

Norlingue, dans laquelle ils s'étoient engagez sans nécessité; de sorte que depuis ils perdirent la plû-part de leurs conquêtes: & là dessus d'Electeur de Saxe fit la paix à Prague avec l'Empereur en l'an 1635. Mais ce traité ne fut ni agréable, ni avantageux au parti des Protestans: & Ferdinand conçeut alors l'espérance de pouvoir chasser les Suedois entierement de l'Alemagne.

Cependant les affaires des Suedois se rétablirent peu à peu par la valeur & par la bonne conduite de leurs Généraux, qui portérent mêmes la guerre dans les terres héréditaires de l'Empereur: jusqu'à ce qu'enfin de part & d'autre on se disposa à la paix: à cause que Ferdinand & les Etats d'Alemagne étoient las de la guerre; que la France commençoit à être agitée de troubles; que la Hollande avoit fait la paix séparément avec l'Espagne; & qu'enfin les Suedois aprehendoient que les Alemans, qui faisoient la plus grande partie de leur armée, ne s'ennuiâssent une fois d'être emploiez plus long-temps à ravager leur propre païs, ou bien que par la perte d'une bataille ils ne vinsent à perdre l'avantage de leurs victoires passées. *Les Suedois se remettent en posture.*

Ainsi en l'an 1648. la paix fut faite à Osnabrug avec la Suede, & à Munster *Paix d'Osnabrug & de Munster.*

avec la France. Par ces traitez les Suedois eurent une partie de la Pomeranie, Bréme & Wismarl, avec cinq millions d'écus pour apaiser la milice; & la France retint *Brisak*, le *Sundgau*, *Philisbourg*, & la Souveraineté de l'Alsace. Par cette paix l'autorité des Etats d'Alemagne, & la Religion Protestante furent fort afermies: mais au contraire la puissance de l'Empereur fut extrémement limitée; afin qu'à l'avenir il n'eût plus d'occasion d'opprimer les autres: particulierement à cause que les Suedois & les François aiant un pied en Alemagne, étoient toûjours prêts de s'oposer à ceux qui voudroient empieter sur les Frontieres de leurs voisins. Ferdinand second mourut pendant cette guerre, en l'an 1637.

Ferdinand troisiéme. L'Empereur Ferdinand second eut pour successeur son fils, Ferdinand trosiéme, qui mourut en l'an 1657. & aprés sa mort on élut en sa place son fils Leopold.

Leopold. §. 17. Aprés la paix de Westphalie, l'Alemagne demeura asséz paisible durant quelque temps, si ce n'est qu'en l'an 1659. l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg attaquérent les Suedois en Pomeranie, dans le temps qu'ils étoient en guerre avec le Danemarq.

Mais

Mais neantmoins tous ces diférends furent terminez par la paix d'Oliva. l'Empereur eut aussi une guerre avec les Turcs; durant laquelle ces derniers aiant pris *Neuvsel*, furent neantmoins batus plusieurs fois; & particulierement prés de *S. Godart*. Il y en a qui prétendent que si l'Empereur eût poursuivi sa victoire avec vigueur, il auroit pû chasser entierement les ennemis de la Hongrie; particulierement à cause qu'ils apréhendoient alors les *Persans* & les *Basses* rebelles; & que les Venitiens avançoient fort le siege de la Canée. Mais neantmoins l'Empereur se hâta de faire la paix; à cause, comme on croit, qu'il ne se fioit pas à la France.

Guerre entre l'Empéreur & la France.

Cependant en l'an 1672. l'Allemagne rentra en guerre avec la France; à cause que le Roi avoit attaqué les Hollandois; auxquels l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg donnérent du secours. Car bien que l'année précédente l'Empereur eût fait une Alliance avec le Roi de France, par laquelle il promettoit qu'en cas que les François attaquâssent un des membres de la Triple Alliance, il ne s'en méleroit point du tout; neantmoins il fit marcher ses troupes vers le Rhin; sous prétexte que sa dignité l'obligeoit à prendre

garde que la guerre, qui étoit allumée entre ses voisins, ne causât quelque préjudice à l'Allemagne. Outre que l'Electeur de Brandebourg se plaignoit que son païs de Cléves avoit été fort mal-traité par les troupes de France.

Paix de Nimmegue.

Là dessus les François entrérent en Allemagne, pour empêcher que l'Empereur ne s'engageât dans cette guerre. Mais comme ils faisoient de grands ravages dans l'Empire; qu'ils se rendirent maîtres de Treves; & qu'ils saccageoient tout dans le Palatinat, sa Majesté Imperiale persuada les Etats de l'Empire de déclarer le Roi de France pour leur ennemi commun. En-suite la Suede fut aussi embarrassée dans cette guerre; jusqu'à ce qu'enfin on fit la paix de Nimmégue, par laquelle les François eurent Fribourg dans le Brisgau, au lieu de Philisbourg, & le Roi de Suede fut rétabli dans toutes ses Provinces.

De la nation Allemande.

§. 18. Si l'on considére la Nation Allemande, on verra que de tout temps elle a été tres belliqueuse, & que l'Allemagne a toûjours été comme une source inépuisable de soldats: car c'est un païs où l'on peut toûjours lever beaucoup de monde pour de l'argent. Quand les Allemans sont une fois bien disciplinez, ils sont non seulement bons

bons soldats dans les prémieres attaques; mais ils sont aussi tres propres à soufrir long-temps les fatigues & les incommoditez de la guerre. Il n'y a point de nation, parmi laquelle on puisse trouver tant de gens prêts à vendre leur sang aux Etrangers, & il n'y a point de païs dans l'Europe, où l'on puisse mettre sur pied de plus grandes armées tant en Infanterie, qu'en Cavalerie. D'ailleurs les Alemans ont assez de d'inclination & de disposition au négoce, & particulierement à toutes sortes de métiers. Car non seulement ceux des Villes, mais les païsans mêmes font aprendre quelque art à leurs enfans, pour peu qu'ils aient de moiens: quoique neantmoins il y en ait plusieurs d'entr'eux à qui le son du tambour fait abandonner leur travail. Outre cela les Allemans sont ordinairement Francs & assez raisonnables, & se glorifient fort de leur ancienne fidélité. Ils ne se portent pas facilement à la sédition & au tumulte; mais ils se tiennent volontiers à la forme de Gouvernement, où ils sont accoutumez.

De la nature du terroir.

§. 19. Bien que l'Empire d'Alemagne ne posséde rien au dehors (à moins qu'on ne voulût y comprendre la Hongrie, qui apartient à la maison d'Autriche) il est neamtmoins d'une tres grande

étenduë, & rempli de grandes & de petites Villes, aussi bien que de Bourgades. Le terroir y est généralement assez fertile, & il y a fort peu d'endroits qui ne produisent toutes les choses nécessaires à la vie : & toutes sortes de vivres s'y trouvent en abondance.

Des mineraux qui s'y trouvent.

L'Allemagne est encore un païs abondant en mineraux ; & particulierement en mines d'argent, de cuivre, d'étaim, de plomb, de fer, de vif argent &c. On y trouve aussi plusieurs sources déau salée, dont on fait du sel : & les grandes rivieres, dont le païs est arrosé, le rendent tres propre pour transporter des marchandises d'un lieu en un autre.

Des denrées que l'Alemagne fournit.

Outre du fer, & toutes sortes d'instrumens qu'on en fait, l'Alemagne fournit encore du plomb, du vif argent, du vin, du bled, de la biere, de la laine, des gros draps, toutes sortes de toiles & d'étofes de laine, des chevaux, des moutons, & semblables choses. C'est pourquoi aussi, si les Alemans s'appliquoient eux-mêmes aux manufactures que les étrangers aportent en Alemagne, ou bien qu'ils se contentâssent de celles qui sont travaillées dans leur païs, les marchandises qui en sortent surpasseroient de beau-

coup

coup le nombre de celles qu'on y apporte d'ailleurs; & ainsi l'Allemagne deviendroit nécessairement riche; particulierement à cause de la grande quantité d'argent que les mines y raportent.

De la forme du Gouvernement de l'Alemagne.

§. 20. Pour ce qui regarde la forme de Gouvernement de l'Allemagne, il faut considérer que ce n'est pas un Roiaume, qui n'ait qu'un seul Souverain, lequel puisse disposer de toutes les forces de l'Empire, & selon la volonté duquel tous les membres soient obligez de se régler. La puissance & l'autorité des Souverains n'y sont pas limitées non plus, de même que dans quelques autres Roiaumes de l'Europe, où les Rois ne peuvent pas exercer certains actes qui dépendent de la Souveraineté, sans le consentement des Etats du païs. Mais il se trouve en Allemagne une forme de Gouvernement toute particuliere, & qui est toute diférente de celle des autres païs; si ce n'est qu'anciennement la France étoit presque constituée de même.

Du titre d'Empéreur des Romains.

L'Allemagne a un Chef, qui porte le titre *d'Empéreur des Romains*: ce qui à proprement parler ne désigne autre chose que la Souveraineté sur la Ville de Rome, la protection de son Eglise & du patrimoine, qui en dépend. Ce fut

Otton prémier qui attacha cette dignité au Roiaume d'Allemagne ; bienque depuis long-temps les Papes en aient ôté la réalité aux Empéreurs, & qu'ils ne leur aient laiſſé que le nom. D'ailleurs les membres de l'Empire qui poſſédent de grandes Provinces, ont une telle Souveraineté ſur leurs terres & ſur leurs ſujets, que quoiqu'ils ſoient liez à l'Empereur & à l'Empire en qualité de vaſſaux, on ne les doit pas neantmoins regarder proprement comme des ſujets, ou comme des Citoiens conſidérables dans une République.

Du pouvoir & de l'autorité des Etats d'Allemagne.

Les Etats de l'Empire ont une veritable Souveraineté ſur leurs terres : en vertu de laquelle ils ont une Juridiction abſoluë ſur la vie de leurs ſujets ; le pouvoir de donner des loix & de faire des réglemens dans les affaires Ecléſiaſtiques (ce qui ne ſe doit entendre que des Proteſtans en particulier) de prendre pour eux tous les revenus de leurs terres ; de faire alliance entr'eux, & avec des Etats étrangers ; pourvûque neantmoins cela ne choque ni l'Empéreur, ni l'Empire ; de bâtir des forterefſes ; d'avoir leurs milices particulieres & toutes les choſes néceſſaires pour faire la guerre ; & enfin le droit de batre monnoie &c.

Mais

Mais bien que l'autorité des Etats d'Allemagne empêche que l'Empereur ne soit absolument Souverain dans l'Empire, entant qu'il est séparé de ses païs héréditaires; cependant on a remarqué que selon la puissance & le crédit que les Empereurs ont eu en leur particulier, les Etats d'Allemagne ont été obligez à proportion de suivre leurs volontez. D'ailleurs on peut aussi reconnoître que le pouvoir des Etats de l'Empire (excepté ce qui est expressément contenu dans la Bulle d'or touchant la dignité Electorale) est plûtot fondé sur la coûtume ancienne & sur la tradition, que sur des privilèges & des constitutions formelles; jusqu'à ce qu'enfin leur authorité & leur Juridiction aient été clairement & précisément confirmées par la paix de Westphalie.

Quel'Empereur n'est pas Souverain en Allemagne.

§. 31. Cependant quoique l'Allemagne soit si puissante en elle-même, qu'elle pourroit donner de la terreur à tous ses voisins, si ses forces étoient bien unies ensemble, & qu'elles fussent emploiées bien à propos, on remarque néantmoins que ce grand corps est sujet à de grandes infirmitez, qui l'affoiblissent extrémement. On peut bien conter pour une des principales la forme irréguliere de son Gouverne-

Des defauts, & des manquemens de l'Empire.

ment, qui n'eſt pas proprement une Monarchie, ni un corps composé de pluſieurs alliez; mais qui participe de l'un & de l'autre; puiſque l'Empereur n'a pas une Souveraineté abſoluë ſur l'Allemagne en général, & que chacun des Etats de l'Empire en particulier ne l'a pas non plus ſur ſes propres terres: le premier néantmoins aiant quelque choſe de plus qu'un ſimple Directeur; & les autres étans davantage que des ſujets, ou des Citoiens conſidérables.

Pourquoi les Empereurs abandonnérent la Roiaume d'Arelat.

Ainſi il ſemble que ce furent là les Principales raiſons qui obligérent enfin les Empereurs d'abandonner l'Italie & le Roiaume d'Arelat; puiſque les puiſſans Princes de l'Empire & les Evêques ſéditieux, qui étoient animez par les Papes, leur donnoient tant d'ocupation, que tout ce qu'ils pouvoient faire étoit de ſe maintenir en Allemagne, ſans ſe mettre en peine des païs éloignez. Cependant nous ne liſons point dans les hiſtoires qu'aucun des Empereurs ait entrepris d'opprimer les Princes de l'Empire, & de ſe rendre Maître abſolu de toute l'Alemagne.

Quel eſt l'interêt des Princes & des Etats d'Allemagne.

Ce furent les Eſpagnols, ou comme d'autres prétendent, Nicolas Perenot de Granvelle, qui inſpira prémierement à Charles quint cette ambition ſi préjudiciable à l'Alemagne. Les Ele-

Electeurs avoient tout autant de raison d'exclurre Charles quint, comme François prémier, Roi de France: puisque le sens commun nous aprénd qu'une Nation qui a un choix libre, ne doit pas élire pour son chef quelqu'un, qui aura un Etat héreditaire fort considérable, auquel il prendroit plus d'interêt qu'à un Roiaume Electif. Car il est évident, ou qu'il négligera les interets de son Etat Electif; ou qu'il les fera servir à l'avantage de son Roiaume héréditaire; & emploiera les forces de l'un pour rendre l'autre plus puissant; ou bien qu'il cherchera les moiens de réduire entierement le Roiaume Electif, & de l'annéxer en-suite à son Etat héréditaire.

L'Allemagne ressentit tous ces trois inconveniens durant le Régne de Charles quint: car prémierement il n'y séjournoit presque jamais, & n'y venoit qu'en voiageant: jamais il ne prît le veritable interêt de l'Empire pour la régle de ses desseins; mais bien loin de cela il n'avoit point d'autre vûës que l'agrandissement particulier de sa maison: & enfin il tâcha sous prétexte de Religion d'oprimer la liberté des membres de l'Empire. Au contraire si l'Allemagne avoit eu alors un Empereur, qui n'eût rien possédé, ou tres peu *Comment Charles quint en usoit à l'égard de l'Allemagne.*

hors de l'Empire, les veritables interêts de l'Allemagne lui auroient apris, qu'il ne devoit jamais s'atacher à aucune de ces deux Nations puissantes & belliqueuses, les François & les Espagnols; mais il se seroit rendu l'arbitre entre ces deux puissances, en les laissant toutes deux embarrassées dans des guerres continuelles. Apres quoi il auroit assisté tantôt l'une & tantôt l'autre, selon que la necessité l'auroit requis, afin de tenir toûjours la balance égale entr'elles, & d'empêcher que l'une ne fît plier l'autre sous le joug de sa domination, ou qu'elle ne remportât quelque avantage considérable, qui pût préjudicier aux interêts de l'Alemagne. Car il y a bien de la diférence de se méler dans les diférends de deux partis en qualité d'arbitre, ou de s'atacher nécessairement à l'un des deux. Car dans le prémier je puis ne m'engager qu'aussi avant que bon me semble, & bien prendre garde qu'il ne m'en arrive aucun mal. Mais dans le second je soufrirois toûjours du préjudice, quelque train que prissent les affaires; ou du moins un autre remporteroit le fruit de mes peines.

De la garantie du Cercle de Bourgogne.

Or pour colorer des suites si préjudiciables à l'Allemagne; Charles quint fit tant aupres des Etats de l'Empire assemblez

semblez à la Diéte, qui se tint à Augsbourg, en l'an 1549. (dans le temps que les Protestans aiant été opprimez, il n'y avoit persone qui osât le contredire) qu'il les persuada de prendre sur eux la garantie du Cercle de Bourgogne. Par où l'Alemagne fut contrainte de s'engager dans toutes les guerres, que l'Espagne pourroit avoir avec la France, & d'aider ainsi les Espagnols de leur biens & de leur sang pour défendre les Païs-bas. J'avouë bien à la verité qu'il ne seroit pas avantageux à l'Alemagne que les François vinsent à se rendre maîtres des Païs-bas Espagnols; mais cependant il n'est pas nécessaire que les Princes d'Alemagne se laissent ruiner pour cet éfet; puisqu'il y en a d'autres plus capables de débourser, & qui ont encore bien plus d'interêt à la conservation de ces Provinces, que les Etats de l'Empire.

Ce fut encore en suivant les maximes de l'Espagne que Charles quint s'oposa aux progrés de la Religion Evangelique en Alemagne. Car (sans parler de la fausseté palpable de la Religion Romaine) je ne puis pas concevoir par quel motif un Empereur, qui se doit proposer pour but la prosperité de l'Alemagne, voudroit s'oposer au penchant & à l'inclination de la Nation

Maximes de l'Espagne.

toute entiere; au lieu de se servir plûtôt d'une occasion si favorable pour s'afranchir de la Tyrannie des Papes, qui ont foulé aux pieds la Majesté de l'Empire depuis plusieurs siécles, & pour augmenter ses revenus & ceux de l'Alemagne des biens superflus des Eclesiastiques; ou du moins accorder aux Evêques la liberté de se marier, sans quitter neantmoins leurs Prébendes. Car il est certain, que si l'Empereur avoit voulu donner la main à toutes ces choses, la Réformation auroit produit les mêmes éfets en Alemagne qu'en Suede, en Angleterre & en Danemarq.

Mauvaise conduite de Ferdinand second.

Ces maximes de l'Espagne qui avoient cessé quelque temps aprés la mort de Charles quint furent remises en pratique sous Ferdinand second avec plus de Chaleur qu'auparavant. Ce qui entre une infinité de malheurs, fut cause que les Etats de l'Empire, pour maintenir leur liberté furent obligez de se lier avec des puissances étrangéres. Mais bien que par une semblable conduite ils aient en efet conservé cette liberté; cependant il auroit été beaucoup plus avantageux à l'Allemagne de n'avoir jamais eû de semblables Aliez, qui sçavent tres bien profiter de ces divisions.

Si

Si l'on supose qu'il y ait encore en Alemagne quelques restes du levain d'Espagne, on peut bien juger quelle jalousie & quelles défiances régnent entre les membres de l'Empire, & combien leurs avis sont opofez les uns aux autres. Et quoique, si l'Empereur & les Princes d'Alemagne agissoient tous de concert, on pût trouver des expédiens pour obvier à ces malheurs & à plusieurs autres ; neantmoins il y à quantité de fâcheux inconveniens, & de grandes dificultez entre les membres mêmes, qui pourroient empêcher, ou du moins rendre tres dificile l'execution des desseins, qui seroient utiles au bien public. *Dificultez qui empêchent l'union des membres.*

La prémiere qui se rencontre d'abord est la diversité de Religion qui se trouve entre les Catholiques & les Protestans ; laquelle consiste non seulement dans les opinions diférentes qu'on à sur des articles de Foi, mais aussi dans des Interêts mondains ; puisque les Catholiques voudroient bien rentrer dans les biens, dont on les a dépossédez ; au lieu que les Protestans les veulent retenir dans l'état où ils sont. C'est ce qui a fait quelquefois que les Catholiques Romains ont eu plûtôt en vûë l'interêt & la passion du Clergé, que la liberté commune. Jusques là même qu'il *De la diference des Religions, qu'on professe Alemagne.*

qu'il est fort à craindre que si l'Alemagne venoit à être vigoureusement attaquée par quelque puissant ennemi, les Catholiques ne s'oposeroient pas fort au joug, qu'on leur voudroit imposer; & qu'ils se laisseroient volontiers crever un oeil, afin que les Protestans perdissent tous les deux.

Diversité de sentiment entre les Protestans mêmes. D'ailleurs les protestans mêmes qui ont des opinions diférentes sur quelques articles de foi, sont partagez entr'eux. De sorte que les Prédicateurs s'étans fort échaufez sur les points controversez, ont poussé les choses si loin, que les deux partis se sont vûs à deux doigts de leur ruine.

Que le grand nombre des Etats de l'Empire est préjudiciable à l'Alemagne. Le grand nombre des membres, dont l'Empire est composé, est aussi un grand obstacle à leur bonheur. Car il est bien dificile qu'entre tant de personnes, il ne s'en trouve quelqu'une, qui par ignorance, ou par opiniatreté ne s'écarte de l'interêt commun, ou qui étant séduit par d'autres, ne s'engage dans quelque mauvaise entreprise. Car ce seroit en éfet comme une espéce de miracle, si l'on pouvoit réünir tant de têtes diférentes dans les mêmes sentimens.

De l'inégalité des membres. Outre cela les membres de l'Empire sont fort inégaux entr'eux. De sorte que quelques-uns des plus puissans tâchent

chent à dominer en Souverains, & voulans tout régler selon leurs interêts particuliers, travaillent bien plus à leur agrandissement, qu'à la liberté commune; & ne font aucune dificulté de ruiner entierement les autres Etats d'Alemagne, qui leur sont inférieurs. Au lieu que ces derniers ne trouvant point de seureté dans les loix, songent bien plus à leur propre conservation, qu'à l'avantage du Public; & s'imaginent enfin qu'il leur est indiférent par qui ils soient oprimez.

De leur jalousie. Je ne parlerai point ici de la jalousie, qui régne entre les trois Coléges de l'Empire, ni des démélez particuliers qu'il y a entre la plû-part des membres. Mais je souhaiterois bien pouvoir trouver aussi facilement un remède, qui pût être mis en pratique pour la guérison de tous ces maux, comme j'en pourrois faire le dénombrement, & en démontrer les funestes éfets.

Des Etats voisins de l'Alemagne. §. 22. Entre les Etats voisins de l'Empire, nous considérerons prémiérement la Turquie, qui confine à la Stirie, à la Croatie & à la Hongrie: & bien que ces deux dernieres contrées n'apartiennent pas proprement à l'Alemagne, neantmoins comme elles sont sous la domination de la maison d'Autriche, & qu'elles servent de rampart à l'Al-

à l'Allemagne, l'Empire est fort interessé à leur conservation.

Ce que l'Empire doit aprehender de la part des Turcs.

Bien que le Turc tire beaucoup plus de revenus de son vaste Empire, & qu'il puisse facilement mettre en campagne des armées plus nombreuses que l'Allemagne, cependant il ne doit pas être fort redoutable à l'Empire. Car prémierement le Grand Seigneur ne peut porter la guerre en Hongrie qu'avec beaucoup de frais & de dificultez; à cause que ses troupes, qu'il fait venir de l'Asie, & toutes les munitions necessaires ne peuvent y être transportées qu'avec de grandes incommoditez. D'ailleurs les Turcs n'y peuvent pas faire subsister leurs armées pendant l'hiver; tant pour le Froid, auquel ils ne sont pas endurcis, qu'à cause de la misére & de la pauvreté des Provinces voisines. Et le Turc même doit être dans une apréhension continuelle, lorsqu'il emploie la plus grande partie de ses troupes en Hongrie; de peür que du côté de l'Orient les Persans ne fassent quelque invasion, ou que les Basses ne viennent à se soûlever. A quoi on peut ajoûter qu'une Armée Imperiale en bon ordre & bien entretenuë ne s'allarmeroit guéres de l'approche d'une Armée Ottomane, & que si les Alemans vouloient agir de concert, il feroient bien-

tôt

tôt perdre au Turc l'envie de les venir attaquer.

L'Italie ne peut pas entrer en comparaison avec l'Alemagne, ni en puissance, ni en nombre d'hommes; outre qu'elle est divisée en plusieurs Etats diférens: de sorte que les Italiens n'ont ni le pouvoir, ni la volonté d'attaquer les Etrangers; & bien moins encore un si puissant Empire, qui est maître de tous les passages de l'Italie, & qui pourroit encore bien un jour faire revivre les prétensions qu'il a sur cette contrée. *De l'Italie.*

Les Suisses sont de bons voisins pour l'Alemagne; car ils ne cherchent point à y faire d'invasions: outre qu'ils n'ont pas des forces sufisantes pour cela, & qu'ils sont tres mal pourvûs de Cavalerie. *Des Suisses.*

La puissance de la Pologne n'est pas non plus comparable à celle de l'Alemagne. Car quand mêmes les Polonois pourroient mettre en campagne grand nombre de cavalerie, ils ne pourroient pas néanmoins remporter aucun avantage sur la Cavalerie Allemande, qui est meilleure que la leur. Outre que leurs Fantassins n'entrent pas en comparaison avec l'Infanterie Alemande, & qu'ils ne sont pas fort propres pour assieger des places. D'ailleurs *De la Pologne.*

leurs si les Polonois s'avisoient de se lier avec une puissance étrangére, & de faire diversion par derriere, les Allemans pourroient aisément leur rendre la pareille, puisque leurs frontieres sont ouvertes, & qu'ils n'y ont gueres de places fortes, ni capables d'arrêter un puissant ennemi: au lieu que les Polonois trouveroient en Alemagne une forte résistance. A quoi on peut ajoûter qu'en une telle occasion on leur pourroit susciter des afaires du côté de la Russie: bien que neanmoins ces sortes de Nations ne se portent pas facilement à des guerres offensives. Au reste l'Allemagne a grand interêt de veiller à la conservation de la Pologne, & de ne pas soufrir qu'elle devienne la proie du Turc, ni de quelque autre puissance. Car ces deux Etats étans bien unis ensemble, & agissans de concert, se pourroient rendre mutuellement des services considérables, & ataquer les Ottomans avec beaucoup d'avantage.

Du Danemarq. L'Allemagne n'a rien à craindre de la part du Danemarq; particulierement à cause que les troupes les plus considérables que ce Roi ait par terre sont tirées de l'Allemagne; & qu'ainsi on pourroit dissiper ses armées en rapellant seulement les Alemans, qui sont à son

son service ; en cas qu'il voulût entreprendre quelque chose contre l'Empire. Il n'y a pas non plus d'aparence que l'Allemagne & particulierement les Cercles de la haute & de la basse Saxe s'oublient jusques à ce point, que de soufrir que les Danois se rendent maîtres de Hambourg & de Lubeck.

De l'Angleterre. L'Angleterre ne peut point faire d'autre mal en Alemagne, si ce n'est qu'elle peut troubler la navigation de ceux de Hambourg. Mais il semble qu'il est bien plus avantageux aux Anglois de continuër paisiblement leur commerce avec eux. D'ailleurs l'Allemagne peut rendre par terre des services à l'Angleterre contre la Hollande, quant les deux nations sont en guerre, & qu'elles se batent sur mer.

De la Hollande. Les Hollandois n'ont pas le pouvoir, ni la volonté de faire la guerre à l'Empire. Car si on rapelloit les Alemans qui sont à leur service, le reste de leurs milices seroit peu considérable. D'ailleurs la Hollande ne peut plus trouver d'avantage à faire des conquêtes par terre. Mais au contraire il est de l'interêt de cette République de se conserver l'amitié des Alemans, afin d'en pouvoir

voir tirer du secours, en cas qu'elle fût engagée dans des guerres avec ses voisins.

De l'Espagne. L'Alemagne n'a rien à craindre non plus du côté de l'Espagne, lorsque le chef & les membres de l'Empire sont dans une parfaite union. Il est bien vrai néantmoins que si les Espagnols sa liguoient avec l'Empereur contre les Etats d'Allemagne, ils pourroient bien faire quelque entreprise par le moien de leur argent. Mais au reste dans une telle occasion il s'en trouveroit indubitablement, qui s'oposeroient à l'Espagne.

De la Suede. La Suede en elle-même n'a pas des forces suffisantes pour se rendre aucunement redoutable à tout le corps de l'Alemagne. D'ailleurs les Suedois ne cherchent point à faire de nouvelles conquêtes dans l'Empire; parcequ'elles leur seroient à charge, & qu'elles ne serviroient qu'à diviser les forces de leur Etat. Mais d'ailleurs il est fort important à la Suede que les affaires de la Religion & du Gouvernement demeurent sur le même pied, où elles ont été mises par la paix de Westphalie; & que l'Alemagne toute entiere ne soit pas réduite sous la puissance d'un seul.

La

La France s'est renduë si puissante depuis quelque temps, qu'elle peut donner plus d'ocupation à l'Empire qu'aucun autre de ses voisins. La bonne forme de Gouvernement de cet Etat lui donne de grands avantages au dessus de l'Alemagne : à cause que le Roi y peut disposer à sa fantaisie de tant de braves gens, & qu'étant maître des finances, il les peut emploier comme bon lui semble. Cependant les forces de l'Alemagne sont telles, que si elles étoient unies ensemble, la France ne lui seroit pas fort redoutable. Car il est constant que l'Empire peut mettre sur pied des armées plus nombreuses que la France, & remplir plus long temps les places des soldats qu'on perd pendant la guerre. Outre que (le reste étant égal) l'Infanterie Allemande ne doit guéres céder à celle de France. A quoi on peut ajoûter que l'Allemagne pourroit bien trouver les moiens d'entretenir des armées sufisantes pour opposer aux François. Mais au reste en cas que ceux-ci voulûssent faire quelque invasion en Alemagne, il n'y a pas d'aparence que tout le reste de l'Europe demeurât, enseveli dans un assoupissement :

De la France.

ment : & si l'Empire se trouvant divisé, un des partis se joignoit à la France, ou bien que l'autre demeurât sans rien faire, quand mêmes les François envahiroient les parties les plus voisines de l'Alemagne, cela n'empêcheroit pas pourtant que les suites ne leur en fûssent funestes.



CHAPITRE IX.

Du

DANEMARQ.

§. I. LE Danemarq est un des plus anciens Roiaumes de l'Europe; puisqu'il a eu des Rois long-temps avant la naissance de Christ. Cependant il ne nous est point resté d'Histoire exacte, qui nous aprenne bien précisément son origine, ni la durée du régne de ses prémiers Rois; ou qui nous décrive leur vie & leurs exploits. C'est pourquoi sans nous arréter ici à faire un dénombrement, ou une liste de simples noms, nous parlerons seulement des choses dont nous avons le plus de certitude.

Que le Danemarq est un Roiaume tres ancien.

Entre les anciens Rois de Danemarq le plus fameux fut Frothon troisiéme, qui vivoit au temps de la naissance de Christ. Ce puissant Monarque dominoit en même temps sur les Roiaumes de Danemarq, de Suede, de Norvege, d'Angleterre, d'Irlande & sur d'autres païs voisins. De sorte que son Empire confinoit à la Russie du côté de l'Orient, & s'étendoit jusqu'au Rhin, du côté de l'Occident. On dit

Frothon troisiéme Roi de Danemarq.

encore que ce fût lui, qui domta les Vandales, qui ocupoient les Païs, qu'on apelle aujourd'hui Pomeranie & Mekelbourg, & qui prît le premier le titre de Roi des Vandales. Et l'on nous raporte que Gotrie donna de puissans secours à Wittikind, Roi de Saxe contre l'Empereur Charles Magne.

Eric premier. Eric premier, qui régnoit en l'an 846. aprés la naissance de Christ, passe pour avoir été le prémier Roi Chrétien des Danois; (d'autres prétendent que ce fut son frere Harald, qui gouvernoit en sa place) sous le Régne duquel Ansgare Evêque de Bréme annonça la doctrine de l'Evangile dans ce Roiaume. Le Roi Gormon second aiant voulu depuis l'opprimer, l'Empereur Henri l'Oiseleur le vint attaquer, & le contraignit d'acorder le libre exercice de la Religion Chrétienne.

Harald sixieme. Son fils Harald sixiéme eut la guerre avec l'Empereur Otton; qui donna le nom *d'Ottenzée* à la mer qui est entre *Jutland* & *Schonen*: à cause qu'il y jetta sa lance, pour marquer le *non plus ultra* de son expédition.

Suen Otton. Son fils Suen Otton lui sucéda en l'an 980. Aprés que celui-ci eût été pris par les *Julins*, les femmes païérent sa rançon de leurs ornemens d'Or & d'argent. Aussi en reconnoissance d'un tel bien-

bienfait il donna le droit aux filles (qui auparavant ne tiroient que tres peu d'argent pour leur part de la succession) d'hériter également avec les mâles. Ce Roi subjugua une grande partie de l'Angleterre.

Canut second, surnommé le Grand, fils de Suenon étoit en même temps Roi de Danemarq, de Norvege & d'Angleterre; aiant réduit ce dernier Roiaume avec beaucoup de peine & aprés de fâcheuses guerres. Mais au reste l'Angleterre ne demeura pas longtemps annéxée au Roiaume de Danemarq. Car apres la mort de Canut, il n'y eut que Harald & Hardiknut qui régnâssent en Angleterre; parceque aprés eux les Danois en furent entiérement chassez. En-suite *Magnus*, fils de S. Olaus, Roi de Norvege se rendit maître du Danemarq; qui aprés sa mort revint à Suenon second. Mais celui-ci fut néantmoins obligé de se battre pour ce sujet avec Harald Hardroode. Le Roi Canut mourut en l'an 1074. *Canut second.*

Canut second eut pour successeurs ses fils, Harald (qui ne régna que deux ans) & Canut quatriéme. Ce fut ce dernier qui augmenta le pouvoir & l'autorité des Evêques en Danemarq, & qui donna au Clergé la dîme *Harald septieme & Canut quatriéme.*

sur tout le païs. Mais les *Jutlandois* s'étans mutinez pour ce sujet, le massacrérent à *Ottensée*, en l'an 1087. Les Ecléſiaſtiques en reconnoiſſance de ses liberalitez, le mîrent au nombre des Saints, & sa mémoire fut célébrée à plein verre par ceux qu'on nomme *Cnutsgylden*.

Olaus quatriéme.

Son frere Olaus quatriéme, qui mourut en l'an 1095. lui succéda. Et celui-ci fut suivi par son autre frere, Eric second, qui prît *Julin*, qui étoit alors une forte & puissante ville en Pomeranie. Mais il mourut en l'Isle de Chypre en allant en pélerinage à Jerusalem, en l'an 1105.

Waldemar premier.

§. 2. Depuis ce temps là il arriva de grands troubles dans le Roiaume; particulierement lorsque *Suenon* troisiéme, *Waldemar* premier, & *Canut* cinquieme disputoient entr'eux à qui auroit la Couronne. Cependant ils s'accommodérent à la fin, & partagérent le Roiaume en trois. Mais peu de temps aprés *Canut* fut assassiné par les menées de *Suenon*; & ce dernier perdit la vie dans une bataille contre *Waldemar*. De sorte que celui-ci se rendit seul maître de tout le Roiaume en l'an 1157. Ensuite *Waldemar* reduisit les *Rugeans* & les *Vandales*, qui jusques alors avoient fait de grands ravages en Danemarq,

& sac-

& saccagea la Ville de *Julin*. On dit que ce fut lui qui en l'an 1164. jetta les prémiers fondemens de la Ville de *Dantzick*. Et ce fut aussi sous son régne qu'Absalon, Evêque de Roskill, commença à bâtir la Ville de *Coppenhagen*. *Waldémar* mourut en l'an 1182.

Waldemar eut pour successeur son fils Canut sixieme, qui apres plusieurs guerres, qu'il eut avec les Vandales contraignit enfin leurs Princes de lui faire hommage. Outre cela il prît encore le titre de Roi des *Vandales* & des *Slaves*: & en l'an 1200. il ôta à Adolphe, Comte de *Holsace*, *Hambourg* avec plusieurs autres places. Mais vingt sept ans apres, cette Ville secoüa le joug des Danois. En-suite il se rendit maître de *l'Esthonie* & de la *Livonie*, & y planta le prémier la Foi Chrétienne. Ce Roi mourut en l'an 1202. *Canut sixieme.*

Apres sa mort Waldemar second, qui étoit monté sur le thrône, fut au commencement tres heureux & tres puissant. Car outre le Danemarq il avoit encore sous sa domination l'Esthonie, la Livonie, la Curlande, la Prusse, la Pomeranie, l'Isle de Rugen, le Mekelbourg, la Holsace, la Stormarie, la Ditmarse, & la Wagrie avec les Villes de Lubeck & de Lauvembourg. Mais neantmoins il perdit *Waldemar second.*

une bonne partie de ces païs là par l'occasion qui s'en-suit. Lorsque le Comte de Schuverin entreprît le voiage de la Terre Sainte, il confia sa femme & son païs à Waldemar pendant son absence. Mais le Roi aiant commis adultére avec la Comtesse; & le Comte apres son retour aiant résolu de se venger d'un outrage si sanglant, il prît le Roi prisonnier par un stratageme & le retint trois ans en prison; jusqu'à ce qu'enfin il l'obligea de lui païer quarante cinq mille marcs d'argent fin pour sa rançon. Là dessus la Pomerannie, le Mekelbourg, Lubeck & Dantzik se révoltérent contre Waldemar. Adolphe, Comte de Schauvembourg se rendit maître de la Holsace & de la Stormarie: & enfin les Chevaliers de la Croisade s'emparérent de l'Esthonie & de la Livonie. Depuis ce temps là comme Waldemar tâchoit à reconquerir les païs qu'on avoit pris sur lui, il fut défait dans une bataille prés de Bornhou par le Comte de Schauvembourg en l'an 1227. quoique neantmoins il reprît encore en-suite l'Esthonie & la Ville de Revel. Waldemar second mourut en l'an 1241.

Eric cinquiéme. §. 3. Waldemar eut pour successeur son fils Eric cinquiéme, quoiqu'il eût donné quelques parties du Roiaume à ses

ses autres fils ; sçavoir le Duché de Slesnik à Abel, la Blekingie à Canut, & les Isles de Laland & de Falster à Christofle. Mais ils voulurent posséder ces terres en Souverains, au lieu que leur frere Eric vouloit qu'ils lui en fissent hommage. Ce qui excita de grands troubles dans le Roiaume, qui ne furent pacifiez que par la mort d'Eric, que son frere Abel assassina misérablement en l'an 1250.

Abel. C'est ainsi qu'Abel parvint à la Couronne. Mais il n'avoit pas encore régné deux ans, lorsque les Frisons & les Ditmarses le défirent entierement en l'an 1252.

Christofle prémier. Abel eut pour successeur Christofle prémier. L'Evêque de Lunden lui donna beaucoup d'afaires fâcheuses ; jusques à ce qu'enfin il le prît prisonnier. La dessus les autres Evêques l'excommuniérent avec tout son Roiaume. De sorte que ce pauvre Roi fut à la fin (comme on prétend) empoisonné d'une Hostie, en l'an 1286.

Eric sixiéme. Apres la mort de Christofle, son fils Eric sixiéme succeda au Roiaume. Ce Roi eut aussi beaucoup à déméler avec les Evêques. Il fut pris prisonnier dans une bataille par Eric, Duc de Holsace ; & la Suede & la Norvege lui donnérent beaucoup d'occupation.

A la fin il fut massacré par quelques Seigneurs de son Roiaume, en l'an 1286.

Eric septiéme. Apres sa mort il laissa le Roiaume à son fils Edoüard septiéme. Durant les prémieres années de son Régne le Roi de Norvege lui suscita beaucoup d'affaires; à cause qu'il donnoit retraite aux assassins de son pere. Il eut encore des differends avec ses autres voisins. Ce Roi mourut en l'an 1319.

Christofle second. Eric septiéme fut suivi de son frere Christofle second, qui fit couronner son fils Eric conjointement avec lui. Ce Roi fut chassé de son Roiaume par ses sujets, qui s'étoient soûlevez à cause des grandes impositions, dont il les avoit chargez. En-suite Waldemar, Duc de Slesuick fut élu en sa place: mais les Danois aiant été bien-tôt las de celui-ci, rapellérent leur Roi Christofle, qui livra une bataille à Waldemar, dans laquelle son fils Eric aiant été blessé à mort, mourut peu de temps apres en l'an 1332. Sous le Régne de ce Roi le païs de Schoonen se donna à *Magnus*, Roi de Suede, à cause de l'oppression que les habitans soufroient de la part de ceux d'Holsace, sous la domination desquels ils gémissoient alors. De sorte qu'en suite Jean Comte de Holsace voiant qu'il ne pou-

pouvoit plus retenir ce païs là, vendit le droit qu'il y avoit pour soixante & dix-mille marcs d'argent. Outre cela le Roiaume de Danemarq étoit tellement divisé, qu'il n'y restoit plus au Roi que tres peu de places. Christofle second mourut en l'an 1334.

La mort de ce Roi fut suivie d'un Interrégne de sept ans; pendant lesquels les Holsatiens dominérent presque sur tout le Danemarq; jusques à ce qu'enfin les Danois s'étans révoltez, tâchérent de les chasser; & apellérent Waldemar, fils de Christofle second, qui étoit élevé à la Cour de l'Empereur Loüis de Baviere. *Interrégne.*

§. 4. Waldemar troisiéme releva les affaires abatuës du Danemarq, & chassa peu à peu les Holsatiens. Mais en l'an 1346. il vendit l'Esthonie & Revel aux Croisez pour dix huit mille marcs d'argent, qu'il dépensa pour la plû-part dans son voiage de la Terre Sainte. D'un autre côté il fit tant auprés de Magnus Smeek, Roi de Suede, que celui-ci lui rendit la Province de *Schoonen* en l'an 1360. Et en l'an 1366. il fit un traité avec Albert Roi de Suede, par lequel ce dernier lui céda l'Isle de Gotland avec quantité d'autres païs apartenans aux Suedois. Ce Roi eut de grands démélez avec les villes *Waldemar troisiéme.*

Anseatiques. Apres quoi il mourut en l'an 1375.

Olaus sixiéme.

Waldemar eut pour successeur Olaus sixiéme, fils de sa fille, laquelle avoit été mariée à Hacquin Roi de Norvege. Sa mere eut l'administration du Roiaume pendant sa minorité. Apres la mort de son pere, il fut aussi Roi de Norvége. Outre cela il se déclara héritier du Roiaume de Suede, à cause que son pere avoit été fils du Roi Magnus Smeek: mais il mourut fort jeune en l'an 1387.

Marguerite.

Les Danois & les Norvegiens élûrent pour Reine sa mere Margueritte, qui s'associa au Gouvernement du Roiaume *Eric Pomeran*, fils de la fille de sa sœur, qui entra bien-tôt en guerre avec Albert Roi de Suede. Mais les Suedois qui étoient mécontens de ce Roi, reconnurent Margueritte pour leur Reine. Et lorsque le Roi Albert voulut décider l'afaire pat une bataille, son armée fut entierement défaite, & lui-même fait prisonnier avec son fils. Aprés six ans de prison la Reine Margueritte le relâcha, à condition qu'il lui paieroit soixante mille marcs d'argent, ou bien qu'il quitteroit les pretentions, qu'il avoit sur le Roiaume de Suede. Mais il accepta la derniere de ces conditions. Aprés quoi

quoi Margueritte fit couronner *Eric Pomeran*, Roi de Suede.

L'année suivante les Etats des trois Roiaumes du Nord assemblez à Calmar, élurent Eric Pomeran pour leur Roi; en faisant un accord ensemble, qui portoit qu'à l'avenir les trois Roiaumes du Nord n'auroient qu'un même Souverain. Margueritte, qui fut une bonne Reine pour les Danois, mourut en l'an 1412.

Un seul est élu Roi des trois Roiaumes du Nord.

Aprés sa mort, le Roi Eric gouverna seul ces trois Roiaumes. Il eut de grands démélez avec les Comtes d'Holsace, au sujet du Duché de Slesuick. Mais les Villes Anséatiques prîrent le parti de ce dernier, avec lequel le Roi Eric s'accommoda depuis. En l'an 1438. il donna aux Ducs de Poméranie ses cousins l'Isle de Rugen, qui avoit été long-temps sous la Domination des Danois. Cependant les Suedois furent fort mal-satisfaits du Roi *Eric*; parcequ'il ne vouloit aucunement se régler selon le serment, qu'il avoit fait à son avénement à cette couronne, & qu'il les opprimoit fort par les Oficiers étrangers qu'il envoioit en leur *païs*: de sorte qu'ils se virent contraints de travailler au rétablissement de leur liberté. D'un autre côté les Danois se détachérent de son obeïssance; à cause

Eric Pomeran.

qu'il séjournoit trop long-temps en Gotland, & qu'il ne se mettoit gueres en peine du Gouvernement de ce Roiaume. Outre que pendant sa vie il voulut élever sur le trône son cousin Bogislaus, Duc de Pomeranie : ce qui choquoit les privilèges & l'élection libre de cette Nation. Enfin tous ces motifs portérent les Danois à élire en sa place Christofle Duc de Baviere, fils de la sœur d'Eric, par où se voiant dépouillé de tous ses Roiaumes, il se retira en Pomeranie en l'an 1439. où il passa toute sa vie, en homme retiré.

Christofle de Baviere. Christofle de Baviere ne régna que jusques à l'an 1448. & les Danois furent assez satisfaits de son Gouvernement.

Chrétien prémier. §. 5. Apres sa mort les Danois offrirent la Couronne à Adolphe, Duc de Slesuick & Comte d'Holsace, qui la refusa ; en s'excusant sur son grand âge & sur son peu de vigueur. Mais d'un autre côté il leur recommanda Chrétien, Comte d'Oldenbourg, fils de sa soeur, qui fut élu Roi par les Danois & par les Norvegiens : De sorte que ces deux Roiaumes sont demeurez dans cette maison jusques à maintenant. Peu de temps aprés son avénement à la couronne, il eut la guerre avec les Suedois, (qui avoient élu Charles

Knut-

Knutson pour leur Roi) au sujet de l'Isle de Gotland, d'où ils vouloient chasser le Roi Eric qui avoit été déposé. Mais le Roi Chrétien étant venu à son secours se rendit maître de cette Isle.

D'ailleurs quelques Seigneurs Suedois, mécontens de Charles Knutson, suivirent le parti du Roi de Danemarq: ce qui alluma une sanglante guerre entre les deux Roiaumes. Pendant le cours de cette guerre l'Evêque d'Upsal aiant attaqué Charles avec beaucoup de succés, le contraignit en-suite de se sauver en Prusse. Apres quoi Chrétien fut couronné Roi de Suede, en l'an 1458. Mais les Suedois étans tres mal satisfaits de son Gouvernement rapellérent Charles Knutson dans le Roiaume en l'an 1463. ce qui causa de nouvelles guerres entre les deux Couronnes.

Il devint Roi de Suede.

D'où il est en-suite chassé.

Et quoique Charles Knutson vint à mourir en l'an 1470. & que Chrétien revint en Suede avec une armée fort nombreuse, il ne put néantmoins reconquerir ce Roiaume, & ses troupes furent mises en déroute prés de Stokolm, en l'an 1471. L'Empereur Frederic troisiéme lui donna la Ditsmarssen en fief, & érigea la Comté d'Holsace en Duché. Chrétien aiant Marié sa fille Margueritte à Jaques troisiéme,

Déroute des Danois.

Roi d'Ecosse, lui donna pour dot les Isles Orcades & celle de Hetland, qui jusques alors avoient apartenu à la couronne de Norvége. Ce Roi mourut en l'an 1481.

Jean. Le Roi Chrétien étant mort, les Danois élurent en sa place son fils Jean, qui partagea le Duché d'Holsace avec son frere Frederic. Aprés que ce Roi eut régné paisiblement plusieurs années, il attaqua vigoureusement la Suede : & en-suite aiant défait Dalekarls, il contraignit *Steen Sture*, Gouverneur de Stokolm, de rendre la place. Aprés quoi il fut couronné Roi de Suede en l'an 1497. Mais aiant voulu dépuis conquerir la Province de Ditmarssen, il fut batu honteusement par les habitans. Mais depuis *Steen Sture* le chassa du Roiaume de Suede. D'ailleurs ce Gouverneur, & son successeur *Suanto Sture*, avec ceux de Lubek, qui tenoient le parti de Suede, lui donnérent beaucoup d'occupation. Mais enfin tous leurs diférends aiant été terminez à l'amiable il mourut peu de temps apres en l'an 1513.

Chrétien second. §. 6. Le Roi Jean eut pour successeur son fils Chrétien second, qui se rendit fort odieux aux Danois, en partie à cause d'une chétive fille des Païs-bas, nommée Duvecke (ou la Pigeonne) dont

dont il faisoit sa Concubine ; se laissant entierement gouverner par sa mere Sigbrite, qui étoit une femme tres rusée : & en partie aussi parcequ'il avoit fait mourir injustement (comme on croit) Torber Oxe, Gouverneur de la Citadelle de Copenhague.

Troubles en Suede.

Cependant il survint de grandes brouilleries en Suede entre le Gouverneur *Steen Sture* le Jeune, & *Gustave Trolle*, Archevêque d'Upsal. Sture saccagea le château de Stecka apartenant à l'Archevêque : mais le Roi Chrétien étant venu au secours de ce dernier l'emmena en Danemarq, où l'on forma une grande entreprise contre la Suede. D'abord on sceut obtenir du Pape un décret, par lequel il condamnoit les Suedois à des peines tres rigoureuses ; à cause des violences, qu'ils avoient exercées contre Gustave Trolle. De sorte que pour mettre ce décret à éxécution, le Roi Chrétien envoia des troupes en Suede, contre lesquelles *Steen Sture* s'étant avancé perdit la vie dans une bataille. Aprés sa mort toute la Suede étant en combustion, Chrétien y alla lui-même, & contraignit Christine, veuve du Gouverneur Sture de lui livrer la ville de Stokolm. Ainsi il devint Roi de Suede, apres qu'il eut pro-

promis une amnistie générale de tout ce qui s'étoit passé.

Ses violences. Mais en suite comme les Suedois étoient dans une entiere sécurité, il fit saisir les principaux d'entr'eux en l'an 1520. & les fit executer à mort par la main du Bourreau, sous prétexte des violences, qu'ils avoient commises contre l'Archevêque : & exercea dans le païs les plus horribles cruautez. Mais Gustave Erikson, qui avoit été emmené en Danemarq, s'étant sauvé de sa prison, & étant revenu en Suede, aprés avoir amassé des troupes dans la Dalekarlie, chassa entierement les Danois de la Suede. De sorte que depuis ce temps là ce Roiaume a toûjours conservé sa liberté toute entiere, & l'a vigoureusement défenduë contre les Danois.

Il est chassé de son Roiaume. Cependant le Roi Chrétien s'attira de plus en plus la haine des Danois, de sorte que les Jutlandois s'étans révoltez contre lui en l'an 1523. il en fut si éfraié, qu'ils s'enfuit dans les Païs-bas avec sa femme & ses enfans. Aprés quoi, les Danois élurent en sa place Frederic, Duc de Holsace, qui étoit frere de son pere. Chrétien espéra bien ensuite se rétablir dans le Roiaume par le moien d'une armée, qu'il amenoit par terre, mais elle se dissipa sans faire auçuns progrés. Outre que son beau-frere,

Char-

Charles quint, qui étoit alors embarrassé dans les guerres de France, n'eut pas le moien de lui donner de puissans secours. A la fin il arriva lui-même en Norvege avec une Flote, & se rendit à Knut Gildenstern, qui lui promît seureté. Mais le Roi Frederic n'aiant aucun égard à la parole qu'on lui avoit donnée, le fit prendre & transporter à Sunderbourg en l'an 1532. En-suite aiant cédé le droit, qu'il pouvoit avoir au Roiaume en l'an 1446. il fut mené à Callenbourg, où il mourut en l'an 1559.

§. 7. Frederic prémier fit alliance avec Gustave, Roi de Suede, & avec les Villes Anseatiques contre le Roi Chrétien, qui avoit été chassé; & prît à composition Coppenhague & Malmuyen, qui tenoient encore pour lui. En suite il fit de grandes liberalitez à la Noblesse du païs, & mourut en l'an 1533. un an aprés avoir pris le Roi Chrétien prisonnier. *Frederic prémier.*

Frederic eut pour successeur son fils Chrétien troisiéme, qui trouva de grandes opositions au commencement de son Régne; à cause que Christofle, Comte d'Oldenbourg; & la ville de Lubeck vouloient rétablir Chrétien second dans son Roiaume. Mais bien qu'il y eût déja plusieurs Provinces, qui se *Chrétien troisiéme.*

fûssent

fussent renduës, il surmonta neantmoins tous ces obstacles par le secours de Gustave, Roi de Suede, & se rendit maître de Coppenhague en l'an 1536. & parceque les Evêques lui avoient été fort contraires, ils furent exclus de l'accommodement général, & déposéz de leurs charges dans cette même année : & la Religion Evangelique fut introduite dans les deux Roiaumes de Norvége & de Danemarq. Depuis ce temps là Chrétien troisiéme régna paisiblement, & mourut en l'an 1558.

Frideric second. §. 8. Son fils & son successeur Frederic second aprés avoir subjugué la Province de Ditmarssen en l'an 1560. commença la guerre contre Eric Roi de Suede. Cette guerre aiant continué l'espace de neuf ans, avec grande perte de part & d'autre, fut enfin terminée à Stetin en l'an 1560. par la médiation de l'Empereur & des Rois de France & de Pologne. Depuis ce temps là il gouverna le Danemarq fort paisiblement, & mourut en l'an 1588.

Chrétien quatriéme. Son fils Chrétien quatriéme régna aussi assez tranquillement; jusques à ce qu'en l'an 1611. aiant attaqué Charles neuviéme il prît Calmar & Eltsbourg. Mais en l'an 1613. il fît la paix avec

avéc son fils, Gustave Adolphe, & lui rendit les places, qu'il avoit prises, moiennant une bonne somme d'argent. En-suite il s'engagea dans les troubles de l'Allemagne, & se fit élire Général du Cercle de la Basse Saxe; par où étant embarassé dans les troubles d'Alemagne, il n'eut que du desavantage, particulierement dans la fameuse déroute de *Konings-Luttern.* En-suite il fut obliglé de sortir d'Alemagne: & les Imperiaux vinrent mêmes dans le Duché de Holsace & dans l'Isle de Jutland. Cependant en l'an 1629. on lui restitua tout par la paix de Lubeck; horsmis les païs, qu'il avoit en Alemagne & dont il espéroit pourvoir son fils.

En-suite quand ce Roi vit que la Suede étoit engagée dans la guerre d'Alemagne, il se porta pour Mediateur entre l'Empereur & cette Couronne, dans l'espérance qu'il avoit de recouvrer par là ce qu'il avoit perdu, & d'empêcher que les Suedois ne missent le pied en Alemagne. En effet il tâcha par tous moiens d'arrêter le cours de leurs armes victorieuses, & de s'opposer aux progrés de leur commerce; jusques à ce qu'enfin faisant arrêter & confisquer les marchandises & les vaisseaux de Suede, qui

Il choque la Suede en plusieurs manieres.

qui passoient par le Sond., il porta les choses si loin, que les Suedois résolurent de repousser ses violences & ses pirateries.

Paix entre la Suede & le Danemarq.

Enfin aprés avoir assez fait connoître aux Danois, qu'ils étoient las de leur conduite, ils firent une invasion dans la Holsace, dans le païs de Jutland, & en-suite dans la Schonie, en l'an 1643. Durant le cours de cette guerre, le Danemarq soufrit de grandes pertes, tant par mer, que par terre. Mais neanmoins le Roi par son courage & par sa fermeté empêcha la ruine de tout le reste. A la fin en l'an 1645. les François moiennérent une paix à Bromsebroo; par laquelle les Suedois eurent les Isles de Gotland: Oesel & Jemperland: outre que pour la seureté de cette paix, les Danois furent obligez de leur livrer la Province de Holland pour trente ans. D'ailleurs les Hollandois sceurent tres bien se servir avantageusement de cette occasion, pour faire diminuër les droits du passage du Sond, dont ils avoient été assez chargez jusques alors. Chrétien quatriéme mourut en l'an 1649.

Frederic troisiéme.

§. 9. Frederic troisiéme, qui succeda à son pére, fut poussé par les Hollandois à faire la guerre à la Suede, en l'an 1657. dans l'espérance de faire de grands pro-

progrés ; à cause qu'il s'imaginoit que le Roi de Suede avoit consumé toutes ses forces dans la guerre de Pologne. Mais neantmoins Charles Gustave vint en toute diligence dans le païs de Holsace & de Jutland, & entre autres places emporta d'assaut la fortereſſe de Fridrichsudde. En suite en l'an 1652. l'hiver étant tres rude, il passa sur la glace dans l'Isle de Fuhnen, se saisit des troupes qu'il y trouva. Apres quoi poursuivant sa pointe, il alla par les Isles de Lageland, Laland & de Falster dans l'Isle de Zeland.

Siege de Coppenhague.

Des progrés si surprenans obligérent le Roi Frederic à faire la paix de Roeschild ; par laquelle, entre autres avantages, il céda aux Suedois les Provinces de Holland, de Schonie de Blekingie & l'Isle de Bornholm ; avec Bahus & Dronthem en Norvege. Mais lorsqu'à la sollicitation de l'Empereur, de l'Electeur de Brandebourg & de la Hollande, les Danois eurent résolu de rompre d'abord que les Suedois seroient sortis du païs, ou qu'ils seroient embarrassez dans la guerre avec la Pologne, ou l'Alemagne ; Charles Gustave les prévint, & faiant repassé dans l'Isle de Zeland, prît Cronerabourg, & assiegea Coppenhague par mer & par terre.

Expédition de la Flote des Hollandois. A la fin les Hollandois étant venus pour faire lever le siege, il se donna une furieuse bataille entre leur Flote & celle de Suede. Mais en l'an 1659. les Suedois donnérent inutilement l'assaut à la ville, & perdirent une bataille dans l'Isle de Fuhnen. Outre que l'Isle de Bornholm se révolta, & que la ville de Dronthem fut reprise sur eux. Mais quoique aprés la mort de Charles Gustave, les Danois voulûssent continuer la guerre, pour tâcher de se venger de la Suede, neantmoins (suivant la résolution prise de concert par la France, l'Angleterre & la Hollande) la paix fut concluë devant Coppenhague, presque sur le même pied, que celle de Roskill; si ce n'est que Dronthem & l'Isle de Bornholm demeurérent aux Danois: au lieu dequoi neantmoins les Suedois eurent d'autres biens dans la Schonie.

Le Roi de Danemarq est fait Souverain. Aprés la fin de cette guerre, les Etats de Danemarq, assemblez à Coppenhague déférerent au Roi le droit héréditaire avec la Souveraineté absoluë sur ce Roiaume. Par où tous les grands priviléges, dont la Noblesse avoit joüi jusques alors, furent entierement abolis, en introduisant une nouvelle forme de Gouvernement, qui faisoit tout dépendre, sans restriction, de la

la volonté & du bon plaisir du Roi. Frederic troisiéme mourut en l'an 1670.

Aprés sa mort il eut pour successeur son fils Chrétien quatriéme, qui s'étant mis en bonne posture, & aiant fait alliance avec l'Empereur, la Hollande, & leurs confédérez; crut que puisque les Suedois avoient été malheureux dans le Païs de Brandebourg, il étoit temps de rompre avec eux. D'abord en l'an 1675, il commença par le Duc de Holstein, qui étoit venu auprés de lui à Rensbourg, sans avoir le moindre soupçon, & le força de renoncer aux avantages, qu'il avoit obtenus par la paix de Roskill; & de raser sa forteresse de Tonningen. Aprés quoi il se rendit maître de Wismar.

Chrétien cinquiéme.

L'année suivante il fit une invasion dans la Schonie; & prît sans beaucoup de peine Helsinbourg, Landskroon & Christianstadt avec l'Isle de Gotland. Mais les troupes qu'il avoit détachées pour aller assieger Halmstadt furent surprises par Charles, Roi de Suede, qui les défit, en tailla une partie en pièces, & fit le reste prisonnier. Aprés quoi le gros de l'armée Danoise fut chassé de la campagne dans la sanglante bataille

Il fait la guerre à la Suede.

qui

qui se donna pres de Lunden.

Paix entre les deux Couronnes du Nord. En l'an 1677. le Roi de Danemarq mît le siege devant Malmuyen ; mais aiant perdu beaucoup de monde dans un assaut, il fut obligé de se retirer sans succés. Peu de temps aprés le Roi de Suede lui fit quitter la campagne pour la seconde fois prés de Landskroon. L'année suivante les Danois furent repoussez au siege de Bahus ; & furent contraints par la famine de rendre la Ville de Christianstadt. Mais d'un autre côté ils remportérent de grands avantages sur mer. Par la derniere paix ils rendirent aux Suedois toutes les places, qu'ils avoient prises sur eux.

De la Nation Danoise. §. 10. Pour ce qui regarde la Nation Danoise il paroît par toutes les Histoires qu'elle a été autrefois tres belliqueuse ; mais dans ces derniers temps elle a beaucoup perdu de son ancienne gloire ; parceque la Noblesse aime bien mieux jouir en repos de ses biens, que de soufrir les fatigues & les incommoditez de la guerre : en quoi les autres habitans suivent leur exemple. *Qu'elle n'est plus si belliqueuse qu'autrefois.* D'ailleurs une des principales causes qui a fait dégénérer les Danois de leur ancienne valeur, vient de ce que depuis long-temps ils n'ont point eu d'autres guerres qu'avec les Suedois (à moins qu'on ne vueille parler de l'expédition

de

de Chrétien quatrieme en Alemagne, dans laquelle il n'avoit guéres d'autres soldats, que des Alemans) Mais ces guerres n'aiant pas duré long-temps, la Nation est demeurée la plû-part du temps hors de l'exercice des armes: particulierement à cause qu'elle a eu des occasions commodes de se servir de troupes Alemandes. A quoi il faut ajoûter que les desirs de ce peuple sont aussi bornez que leur païs, qui n'est pas d'une fort grande étenduë. Il est bien vrai qu'apres que les Rois de Danemarq sont devenus Souverains, on a tâché de mettre la Milice sur un meilleur pied: mais neantmoins il semble que les naturels du païs, sans mélange d'Alemans ne seroient pas capables de faire de grands progrés. D'ailleurs il est de l'interêt du Roi que les Nobles de son Roiaume ne s'appliquent pas fort à l'exercice des armes, ou qu'ils ne se rendent considérables par leur valeur: à cause que peut-être ils pourroient faire leurs efforts pour recouvrer leurs anciens priviléges. *Raisons de ce changement.*

Les Norvegiens sont plus courageux, & sont plus robustes pour soufrir toutes les incommoditez de la guerre; à quoi la nature & l'air de leur païs les ont accoutumez. Car bien que les Danois, apres avoir subjugué la *Des Norvegiens.*

Norvége, aient eu grand soin d'opprimer & d'abatardir les habitans en leur donnant peu d'occasion de donner des marques de leur valeur; (outre qu'il est resté tres peu de la Noblesse du païs) cependant les Norvegiens sont estimez tres bons mariniers; & les Hollandois les prennent volontiers à leur service. Et d'ailleurs une bonne partie des habitans des villes de Nord-Hollande, où la pêche du harang & d'autre poisson est en vogue, sont originaires de Norvége.

Du terroir de Danemarq.

Le terroir du Danemarq n'est pas d'une grande étenduë. mais en général il est assez fertile; y aiant d'excellens pâturages, & de bonnes terres labourables. Car on transporte de là quantité de boeufs & de chevaux: & le païs fournit beaucoup de grains à la Norvege & à l'Islande. Quoique la mer soit assez poissonneuse aux environs du Danemarq; neantmoins le poisson qu'on y prend n'y est pas en si grande abondance, qu'on en puisse beaucoup envoier hors du païs. Il ne se trouve que tres peu, ou point de manufactures & de métiers en ce Roiaume, & les habitans n'y sont aucunement propres. Et c'est pourquoi aussi on y voit fort peu de choses, qu'on puisse négocier ailleurs

leurs en une quantité considérable.

Les denrées, que les Danois doivent faire venir des païs Etrangers, sont le vin, le sel, de la double, ou grosse biere; & des étofes fines. Ils ont commencé à aller querir eux-mêmes leurs épiceries aux Indes Orientales, sur la côte de Coromandel, où ils ont un petit fort. Un des revenus les plus commodes de ce Roïaume est le droit qu'on léve sur les vaisseaux étrangers qui passent le Sond, puisqu'il le faut païer en argent content : & il fâche fort aux Danois de ce que les Suedois n'en veulent rien faire. *Des denrées qui manquent au Danemarq.*

La Norvége est pour la plû-part un païs stérile : mais elle peut neantmoins fournir quantité de choses; comme du poisson sec & du poisson salé en abondance; du bois de charpente, des planches, des mats, du goudran, de la poix & plusieurs choses semblables. On y trouve encore des mines d'argent, de cuivre & de fer. Mais d'un autre côté le païs ne produit point assez de grains pour nourrir les habitans, ni pour faire de la biere; outre qu'il manque des mêmes denrées, qu'on n'a point en Danemarq. Mais au reste la situation de la Norvége à l'égard des païs maritimes de l'Europe, est assez commode pour en transporter *Du Terroir de la Norvege.*

& pour y aporter toutes sortes de marchandises.

De l'Isle d'Islande. L'Islande fournit du poisson, de la chair salée, & des plumes tres fines. Et les habitans doivent échanger cela contre toutes les autres denrées, qui leur manquent tant pour la necessité, que pour la commodité de la vie. Dans les Isles de Fero on ne trouve presque que des moutons & du poisson.

Des defauts du Roiaume de Danemarq. Entre les manquemens du Danemarq (outre qu'on ne peut pas y lever des armées considérables par terre des seuls habitans du païs) on peut mettre non seulement la séparation, qui est entre ce Roiaume & la Norvege, qui les empêche de pouvoir avoir communication ensemble, autrement que par mer; mais aussi de ce que le Danemarq est partagé en plusieurs Isles. Par où un ennemi qui seroit une fois maître de la mer le pourroit fort incommoder.

Des Etats voisins du Danemarq. Ce qu'il doit aprehender du côté de l'Alemagne. Le Roiaume de Danemarq à d'un côté l'Alemagne; puisqu'en effet le Duché d'Holsace, qui apartient à la famille Roiale d'aujourd'hui, est un fief de l'Empire. Mais bien que ce Roiaume n'entre aucunement en comparaison avec l'Alemagne par terre à l'égard de ses Miliees, & que le païs de Jutland soit entierement ouvert de ce côté là; cependant les Isles qui le composent

posent n'ont pas beaucoup à apréhender de ce côté là, à cause que l'Empire n'a point de forces maritimes; à moins que de suposer que le grand & le petit Belt vint à se geler en même temps: ce qui arrive tres rarement. D'ailleurs il semble qu'il y ait très peu de raisons qui puissent broüiller ces deux Etats ensemble, si ce n'est la prétention sur Hambourg, que le Roi de Danemarq n'abandonnera pas si facilement. Et en éfet c'est un morceau si friand, qu'il pourroit aisément réveiller l'apétit de quelques Princes. Cependant le Danemarq auroit de la peine à en venir à bout de vive force; à moins qu'il ne survint quelque conjoncture, ou quelques changemens qui favorisâssent son entreprise; ou bien qu'il n'arrivât quelques troubles, ou quelque trahison dans la ville, qui lui facilitâssent les moiens d'opprimer sa liberté. Mais au reste il n'y a guéres d'aparence que les Princes d'Allemagne, qui sont voisins de cette Ville, soufrîssent qu'une place de cette importance tombât entre les mains d'une puissance étrangére. Au reste il est tres important au Danemarq de vivre en bonne intelligence avec l'Alemagne, afin d'en pouvoir tirer des troupes pour se défendre contre la Suede.

De la Suede. La Suede est celui de tous les Etats de l'Europe avec lequel le Danemarq a eu le plus à déméler durant un long-temps. Et en effet il y a entre ces deux Nations une vieille aigreur, qui semble naître de ce qu'autrefois les Danois ont toûjours tâché de se rendre maîtres de la Suede, & de la réduire au même état que la Norvege. Outre que depuis ils ont fait tous leurs éforts pour ruiner le commerce & troubler la navigation des Suedois ; & en un mot pour s'oposer à leur agrandissement. C'est à quoi aussi la Suede a, non seulement résisté, mais a même remporté dans ces derniers temps de grands avantages sur le Danemarq. Car les Suedois ont reconquis la Schonie ; ont couvert la Gotie Occidentale par le moïen du Château de Bahus ; & se sont ouvert le chemin en Jutland par le moïen des Provinces, qu'ils possédent en Alemagne. C'est pourquoi aussi le Danemarq a toûjours tâché de se lier avec les ennemis de la Suede, pour lui faire perdre ses avantages.

Réflexion sur les deux Roiaumes du Nord. Cependant il faut considérer que les limites qui séparent ces deux Etats sont telles, qu'il est de l'interêt de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, qu'il n'y arrive aucun changement ; & que selon toute apparence, & humainement parlant

parlant le Danemarq ne pourra jamais ſubjuguer la Suede, ou du moins la retenir long-temps. D'un autre côté puisque le reſte de l'Europe ne ſoufriroit pas que les Suedois ſe rendiſſent maîtres du Danemarq, il ſemble qu'il ſeroit bien raiſonnable qu'ils vêcuſſent enſemble en bonne intelligence, pour établir leur ſeureté mutuelle & pour ſe défendre contre les autres.

Ce que le Danemarq peut attendre de la Hollande.

Il eſt certain que le Danemarq doit attendre du ſecours de la Hollande, en cas qu'il courût riſque d'être opprimé; parceque la proſperité des Hollandois dépend en partie du paſſage libre du Sond dans la mer Baltique, que l'on pourroit leur fermer, ſi la Suede & le Danemarq étoient ſous la puiſſance d'un ſeul. Quoique neantmoins les Danois ſoient aſſez informez que la Hollande ne prendra pas leur parti pour les rendre trop puiſſans, mais ſeulement pour les entretenir dans un état de médiocrité; de peur qu'ils n'entrepriſſent en-ſuite de faire monter auſſi haut qu'ils voudroient les droits du paſſage du Sond.

De l'Angleterre.

Mais ſi la Hollande eſt dans le parti des Danois; d'un autre côté l'Angleterre ne s'intereſſera guéres pour eux. Parceque la conſervation du Danemarq ne lui eſt pas ſi importante qu'aux Hollandois.

De la Moscovie. Les Moscovites peuvent rendre de grands services au Danemarq. Mais neantmoins les Danois ne doivent pas faire beaucoup de fonds sur leur alliance, àcause qu'il est trop difficile d'entretenir correspondance entre les deux nations; particulierement lorsque les Polonois sont en bonne intelligence avec les Suedois. D'ailleurs la Moscovie se met d'ordinaire fort peu en peine des interêts de ses alliez, quand elle est parvenuë au but qu'elle s'est proposé.

De la Pologne. Le Danemarq ne doit pas avoir grand égard à la Pologne, à moins que les Polonois n'entrâssent en guerre avec la Suede.

De la France. La France n'a rien fait jusques ici pour le Roiaume de Danemarq; parcequ'elle a toûjours été engagée dans le parti opposé. Cependant les François ne seroient pas bien aises, que cet Etat tombât entierement en décadence; & je ne croi pas qu'il y ait aucune Puissance dans l'Europe, qui souhaitât que les deux Roiaumes du Nord fûssent réduits sous la puissance d'un seul Souverain. Au reste je ne voi pas quel avantage la France pourroit tirer d'une Alliance Offensive avec le Danemarq.

De l'Espagne. L'Espagne auroit plus de penchant à vouloir du bien aux Danois, que d'envie de les assister effectivement; à moins que

que la Suede n'eût la guerre avec la Maison d'Autriche, ou avec quelques alliez de l'Espagne.

CHAPITRE X.

De la POLOGNE.

§ 1. ANciennement les Polonois étoient compris sous le nom de *Sarmates*, qui furent depuis apellez *Slaviens*. Le nom de Pologne est pris de la nature & des qualitez du Païs, dont ce peuple s'étoit emparé. Car le terroir y est plat & uni pour la plûpart, comme désigne le mot de *Pole* dans la langue de ces peuples: bien que neantmoins il y en ait d'autres qui prétendent que *Polaki* signifie autant que descendans le *Lechus*. *Origine du Roiaume de Pologne.*

Cette Nation habitoit autrefois bien plus avant dans la Tartarie. Mais lors que plusieurs peuples sortirent d'Alemagne, pour faire des invasions dans les Provinces de l'Empire Romain, leurs demeures furent occupées par ceux qui habitoient derriere eux. Et de même il semble aussi que la Pologne aiant été *De ses anciens habitans.*

abandonnée des *Vinediens* ses anciens habitans, servit de retraite à d'autres nations nouvellement arrivées, qui y formérent un Etat sous la conduite de *Lechus*, environ l'an 550. aprés la naissance de Christ. On prétend que ce *Lechus*, choisit la Ville de *Gniesen*, (Gnesne) pour le lieu de sa résidence, à cause de l'heureux présage, qu'il faisoit d'un nid d'aigle, qu'il avoit trouvé là. Et ce fut pour cette raison, qu'il fit mettre un aigle dans les armes de cette République, & qu'il apella la ville *Gniesen* (Gnesne) du nom *Gniesen* qui veut dire *nid* en langue Polonoise. Ces peuples s'établirent ainsi dans le païs, qui est compris maintenant sous les noms de grande & de petite Pologne; quoi que néantmoins ils aient depuis étendu fort loin leurs limites.

Des douze Chefs, ou Gouverneurs.

§.2. Les prémiers qui gouvernérent cet Etat ne prîrent pas le titre de Rois, mais seulement celui de Ducs. D'ailleurs la forme de ce Gouvernement fut sujette à beaucoup de changemens. Car apres que la race de *Lechus* fut éteinte (bien qu'on ne sçache pas combien il a eu de descendans, ni le temps qu'ils ont gouverné, ni quels furent leurs exploits) nous lisons que ces peuples furent gouvernez par douze Chefs, ou Gouverneurs, qui étoient apellez *Weywoden* en langage du païs; lesquels aians

aians aprivoisé cette nation sauvage, la réprimérent par le moien des loix, qu'ils lui donnérent. Mais en-suite la division s'étant mise entr'eux, on élut pour Prince *Cracus* en l'an 700. Celui-ci aiant reformé la République, bâtit la ville de *Cracovie*, ainsi apellée de son nom, & y tint sa Cour depuis. *Cracus.*

Son plus jeune fils Lechus second assassina son frere aîné pour avoir l'administration de l'Etat. Mais son crime aiant été découvert il fut chassé. *Lechus second.*

Aprés celui-ci Venda, fille de Cracus, qui étoit demeurée seule de tous ses enfans prit l'administration du Roiaume en l'an 750. Cette vierge aiant vaincu *Rittiger*, un Prince Alemand, qui la recherchoit en mariage, se jetta par superstition dans la riviere de Vistule. *Venda.*

Apres sa mort le Gouvernement des douze aiant recommencé, subsista quelque temps : jusqu'à ce qu'enfin un Orfévre nommé Premislus (qui porte aussi le nom de Lescus prémier) fut élu pour Prince ; à cause que par un stratagéme il avoit vaincu les Moraviens, qui avoient fait une irruption en Pologne. *Lescus prémier.*

Celui-ci n'aiant point laissé d'enfans, on ordonna des courses de chevaux pour élire un successeur. Un de ceux qui devoit courir séma des chaussetrapes sur le chemin pour faire boëter les chevaux *Lescus second.*

des autres Cavaliers, & par ce moien il arriva le premier au pilier qui étoit au bout de la carriere; mais sa ruse aiant été découverte, on le tua sur le champ. Cependant un pauvre Garçon qui avoit atteint ce trompeur le premier au bout de sa course, fut fait Prince de Pologne, en l'an 776. Celui-ci fut nommé Lescus second : & on prétend qu'il demeura dans la guerre contre Charles Magne en l'an 804.

Lescus troisiéme. Lescus second eut pour successeur son fils Lescus troisiéme, qui envoia des présens à Charles Magne, & fit la paix avec lui : ce qu'il semble avoir fait ou en qualité d'allié inférieur, ou par ce qu'il s'étoit obligé de lui rendre toûjours hommage.

Popiel premier. Celui-ci laissa la Pologne à son fils Popiel, qu'il avoit eu de sa femme légitime. Et il donna la Pomeranie, le Païs de la Mark, & la Cassubie aux autres, qu'il avoit eu de concubines.

Popiel second. Il eut pour successeur son fils Popiel second, un tres méchant homme, qui à l'instigation de sa femme massacra le frere de son pere, du cadavre duquel on dit qu'il sortit des souris, qui mangérent Popiel avec sa femme & ses enfans.

Piaste. §. 3. Sa mort fut suivie d'un Interrégne plein de troubles ; jusqu'à ce qu'enfin

fin en l'an 839. on élut en sa place un pauvre Païsan de Cruszuïtz, nommé *Piaste*, du nom duquel les Polonois ont accoûtumé de nommer *Piastes*, les Rois qui sont élus d'entre les naturels du païs. Ses descendans possédérent long-temps la Pologne; & c'est d'eux que sont sortis les Ducs de Lignitz & de Brieg en Silésie; dont la race s'est éteinte il n'y a pas fort long-temps. On dit que ce Piaste vécut jusques à six vingt ans.

Son fils Ziemovite, tres brave & tres vaillant Prince lui succéda dans l'administration du Roiaume en l'an 902. Celui-ci eut pour successeur son fils Lescus quatriéme, Prince doux & paisible; lequel eut un fils, nommé Ziemomislus, du même naturel que lui, qui entra dans le Gouvernement en l'an 921. Celui-ci avoit un fils unique, qui étoit aveugle; & qui à l'âge de sept ans, lors qu'on étoit prêt de lui raser la tête & de lui imposer un nom, suivant la coûtume de la nation, recouvra le vûë tout d'un coup: ce qu'on prit pour un présage, qu'il seroit un jour éclairé de la lumiere de l'Evangile.

Ziemovite. *Lescus quatriéme.* *Ziemomislus.*

Celui-ci, qu'on nomma Miecislaus prémier, succéda à son pere en l'an 962. Il embrassa la foi Chrétienne par l'occasion, qui s'en-suit. Comme il avoit beaucoup de femmes, dont il

Miecislaus premier.

n'avoit point d'enfans ; quelques Alemans lui promîrent, qu'il en auroit indubitablement, s'il vouloit abjurer la Religion Païenne. De sorte que s'étant laissé persuader, il répudia les femmes Païennes, & épousa Dambrawca, fille de Bogislaus Roi de Boheme. Et avant que le mariage fût accompli, il se fit baptiser, & introduisit le Christianisme dans tout son païs, en l'an 965. avec cette cérémonie, que pendant qu'on chanteroit l'Evangile à la Messe, tous les hommes qui y assisteroient, tireroient à demi leurs sabres hors du fourreau, pour marquer par là qu'ils étoient prêts à combatte pour la foi de l'Evangile.

Boleslaus Chrobri prémier Roi de Pologne.

§ 4. Son fils Boleslaus Chrobri lui succéda en l'an 999. L'Empereur Otton troisiéme l'honora du titre de Roi, & lui ceda tous les droits que les Empereurs avoient prétendu auparavant sur la Pologne, en reconnoissance du bon traitement qu'il avoit receu de lui, lorsqu'il alloit en Pélerinage au tombeau d'Aldebert, Evêque de Gnesne, qui pour lors avoit le bruit de faire de grands miracles, & auquel l'Empereur avoit fait un voeu pendant sa maladie. Au reste ce prémier Roi de Pologne se conduisit fort bien, & fit la guerre aux Russiens Rouges, aux Bohémiens, aux Saxons & aux Prusses avec beau-

beaucoup de succés. Outre cela il créa douze Senateurs, ou Conseillers, pour l'assister dans le Gouvernement du Roiaume.

Son fils Miecislaus second perdit la plus-part des conquêtes de son pere, & entr'autres la Moravie, qui fut prise par le Duc de Bohëme. Il commença à Régner en l'an 1025. & mourut en 1034. *Miecislaus second.*

Aprés sa mort il eut pour successeur son fils Casimir, qui n'étoit alors qu'un enfant; pendant la minorité duquel sa mere Rixa eut pour quelque temps la Régence du Roiaume. Mais son Gouvernement ajant déplu aux Polonois, elle s'enfuit en Allemagne avec son fils, qui se fit moine dans son voiage de France. Durant son absence le Roiaume de Pologne tomba dans la confusion & dans le desordre. Entre plusieurs autres conquêtes Maslaus se rendit maître de *Masure*, qui depuis ce temps là demeura fort long-temps démembrée de la Pologne; desorte qu'à la fin les Polonois furent obligez d'emploier beaucoup de flateries & de caresses, pour porter Casimir à sortir du Cloître & à accepter la Couronne. Mais afin que le Pape le dechargeât de son voeu monastique, les Polonois (excepté la Noblesse & le Clergé) furent contraints de païer tous les ans un denier par tête pour entretenir une Lampe perpetuelle dans l'Eglise de *Casimir prémier.*

S. Pierre

S. Pierre à Rome ; & outre cela de se faire couper les cheveux au dessus des oreilles, à la maniere des moines. Aprés que Casimir eut pris l'administration du Roiaume, il défit Maslaus & les Prusses, & rétablit le repos & la tranquillité dans la Pologne.

Boleslaus le Hardi. Son fils Boleslaus, surnommé le Hardi, qui parvint à la Couronne, en l'an 1058. fit au commencement la guerre aux Bohëmiens, aux Prusses & aux Russiens avec assez d'avantage : mais s'étant en-suite plongé dans la débauche & dans des voluptez infames, il fut prémierement censuré, & depuis excommunié par Stanislaus Evêque de Cracovie. Aprés quoi s'étant jetté aux pieds de l'autel, le Pape même le frapa d'anathéme. De sorte que ce Roi se voiant haï de tout le monde, s'enfuit du Roiaume, & se tua (comme on dit) de sa propre main.

Uladislaus prémier. §. 5. Il eut pour successeur son fils Uladislaus prémier en l'an 1082. qui au commencement de son Régne n'osa prendre le titre de Roi, par la crainte qu'il avoit du Pape. Il eut en-suite beaucoup de troubles & de difficultez au dehors & au dedans de son Estat, qu'il surmonta neantmoins à la fin.

Boleslaus troisiéme. Son fils Boleslaus troisiéme, qui étoit brave soldat lui succeda en l'an 1103. Celui-ci entre plusieurs autres exploits défit l'Empereur Henri cinquiéme

prés

prés de Breslau dans une grande bataille. Jamais les Polonois n'ont eu de Prince, ou de Seigneur, qui ait fait plus de guerres que ce Roi-ci. Car on pretend qu'il se trouva en vingt-sept batailles rangées, où il remporta toûjours l'avantage; si ce n'est contre les Russes, où il fut batu par la lâcheté du Woywode de Cracovie, auquel il envoia pour cet effet une peau de lievre, un habit de femme, & un roüet à filer. Ce qui fâcha tellement ce Gouverneur, qu'il se pendit lui-même de chagrin. Et cette déroute causa tant de douleur au Roi-même, qu'il mourut de déplaisir en l'an 1139.

Boleslaus troisiéme laissa quatre fils; du nombre desquels Uladislaus second eut le titre de Prince, avec une bonne partie du Roiaume; & les autres freres possédérent aussi de grandes Terres, que leur pere leur laissa par testament. Ce partage causa de grands troubles & des guerres intestines entre les freres. De sorte qu'Uladislaus, qui pensoit ravir aux autres ce qui leur apartenoit, fut à la fin contraint de se sauver lui-même hors de son païs. *Uladislaus second.*

Ensuite son frere Boleslaus quatriéme, surnommé le Crépu, devint Prince de Pologne en l'an 1146. Celui-ci fut engagé dans des guerres contre les Empereurs Conrad troisiéme & Frederic prémier, qui vouloient rétablir Uladislaus en Pologne *Boleslaus quatriéme.*

logne. Mais à la fin on fit une paix, par laquelle il fut arrêté que Boleslaus garderoit la Pologne, & céderoit à Uladislaus la Silésie, qui étoit alors une dépendance de ce Roiaume. Cette Province aiant été en-suite divisée en plusieurs Principautez par les descendans d'Uladislaus, fut enfin annéxée à la Couronne de Bohëme. Boleslaus fut défait par les Prusses dans une grande bataille, à cause que son armée avoit été conduite par un traître dans un marais fort incommode.

Miecislaus troisiéme. En l'an 1194. il eut pour successeur son frere Miecislaus le Vieux; qui fut ensuite déposé à cause de son mauvais Gouvernement. *Casimir second.* En l'an 1178. son frere Casimir fut élu en sa place. Un de ses exploits les plus mémorables fut qu'il domta les Prusses, & se les rendit tributaires. Celui-ci mourut en l'an 1194.

Lescus quatriéme. Son fils Lescus quatriéme surnommé le Blanc eut la guerre avec Miecislaus au sujet de cette Couronne. Mais apres des succés fort douteux de part & d'autre, Miecislaus mourut en l'an 1213. En-suite son fils Uladislaus, apres avoir donné pour quelque temps beaucoup d'afaires à Lescus, fut à la fin contraint de le laisser posséder en paix le Roiaume de Pologne.

Les Tartares font une invasion Durant la Régence de ce Lescus les Tartares aiant fait une invasion dans la Russie, firent de grands ravages en Pologne.

logne. En-suite il eut la guerre avec Suentopolck. Gouverneur de Pomeranie, qui se faisant Duc de cette Province, la démembra du Roiaume de Pologne. Conrad frere de Lescus eut Masure & la Cuiavie ; mais ne se sentant pas assez fort pour s'opposer aux incursions des Prusses il apella à son secours les Chevaliers de la Croisade, que les Sarrasins avoient chassez de la Syrie, & leur céda le païs de Culmie, à condition qu'il partageroit avec eux les conquêtes, qu'ils pourroient faire en Prusse. Ce qui donna depuis occasion à beaucoup de guerres en Pologne. *son dans la Russie.*

Boleslaus cinquiéme, surnommé le Chaste succéda à son pere Lescus en l'an 1226. Durant son administration les Tartares firent d'horribles degats dans la Pologne, d'où étant passez en Silesie, ils taillérent en pieces un si grand nombre de troupes dans la bataille de Lignitz, qu'ils remplirent neuf grands sacs des oreilles qu'ils avoient coupées. D'ailleurs sa Régence fut accompagnée de beaucoup de troubles au dedans de son Etat. *Boleslaus cinquiéme.*

En l'an 1279. Boleslaus eut pour successeur son cousin, Lescus le Noir; qui fit la guerre avec un heureux succés contre les Russes & les Lithuaniens ; & extermina entierement les Jazygiens, qui habitoient alors la Podolie. Mais neantmoins *Lescus sixiéme.*

il

il eût beaucoup à soufrir des troubles de son Etat, & de l'invasion des Tartares. Ce Roi mourut en l'an 1289.

Grands troubles en Pologne.

§. 6. Apres la mort de Lescus, il y eut de grandes divisions dans son Etat. Sur quoi Prémislus, Seigneur de la grande Pologne se rendit maître du Roiaume, & reprît le titre de Roi que ses Prédécesseurs n'avoient pas porté durant l'espace de deux cens ans; parceque le Pape, apres l'excommunication de Boleslaus le Hardi, avoit défendu aux Polonois de plus élire de Rois. D'ailleurs les successeurs de Boleslaus n'aspiroient pas fort à ce titre; à cause que leur païs étoit entierement divisé. Mais Prémislus croioit maintenant avoir assez de Terres pour posséder cette dignité. Cependant apres avoir Régné sept mois il fut assassiné par quelques gens de Brandebourg, qu'on avoit apostez pour cet éfet.

Uladislaus troisième

Apres sa mort Uladislaus *Locticus*, ou *Cubitalis* fût élu en sa place. Celui-ci prît seulement le titre d'Héritier, & non pas celui de Roi. Mais à cause de son mauvais Gouvernement il fut déposé en l'an 1300. & on élut en sa place Venceslaus, Roi de Bohême. Cependant celui-ci étant venu à mourir, Locticus remonta sur le Thrône. Ce Roi eut de grands Démélez avec les Chevaliers de la Crosade, qu'il défit à la fin dans une sanglante bataille.

Ce

Ce fut sous son Régne que les Princes de Silesie, qui jusques alors avoient été vassaux de la Pologne, furent soûmis à la Couronne de Bohëme. Uladislaus mourut en l'an 1333.

Il eut pour successeur Casimir le Grand, qui subjugua entierement la Russie, & qui l'annexa de telle maniere à la Pologne, qu'elle joüit des mêmes droits que ce Roiaume. Ce fut lui encore qui introduisit en Pologne le droit de Magdebourg. Le Duc de Masure s'assujetit à lui, en qualité de Vassal de la couronne de Pologne. Ce Roi mourut en l'an 1370. sans enfans; de sorte qu'avec lui la race masculine des *Piastes* fut entierement éteinte. *Casimir troisieme.*

§. 7. Aprés la mort de Casimir, Loüis Roi de Hongrie, fils de sa sœur succeda à la Couronne. Mais les Polonois ne furent pas contens de sa Régence; à cause qu'il donnoit aux Hongrois un pouvoir trop étendu dans la Pologne. La mort l'emporta en l'an 1382. *Loüis Roi de Hongrie.*

Loüis étant mort, Sigismond Roi de Hongrie aspira bien à la Couronne de Pologne, mais les Polonois ne le voulurent pas accepter. Quelque-uns proposérent Ziemovite, Duc de Masure; mais Héduigh, fille du Roi Loüis, pour laquelle les Polonois vouloient absolûment réserver la Couronne, refusa de l'épouser. A la fin on couronna cette *Jagelle Duc de Lithuanie.*

He-

Heduigh, & on la maria à Jagelle, Duc de Lithuanie, à condition qu'il embrafferoit le Chriftianifme, qu'il l'introduiroit dans tout fon païs, & qu'il incorporeroit la Lithvanie au Roiaume de Pologne. Ce Jagelle fatisfit à la prémiere de ces claufes, & s'étant fait baptifer, fut nommé Uladiflaus quatriéme. Mais il différa long-temps la feconde, fous prétexte que les Lithvaniens n'en étoient pas contens; quoique en effet la verité fût que les Rois ne vouloient pas perdre le droit héréditaire qu'ils avoient fur la Lithvanie. Cependant cette réünion ne laiffa pas de fe faire en-fuite fous Sigifmond Augufte. Jagelle défit les Croifez dans une grande bataille, où l'on prétend qu'il demeura cinquante mille hommes; & prît fur eux plufieurs villes en Pruffe. Mais neantmoins ils ne laifférent pas de fe remettre en pofture. Le Roi Jagelle mourut en l'an 1434.

Uladiflaus cinquiéme.

Celui-ci eut pour fucceffeur fon fils, Uladiflaus cinquiéme, qui fut auffi Roi de Hongrie, où il eut la guerre contre les Turcs: Ceux-ci furent prémierement défaits par Jean Hunniades prés de la riviere de Morawa; & depuis par Uladiflaus méme fur les frontieres de Macedoine; de forte qu'ils furent contraints de faire une fufpenfion d'armes pour dix ans. Mais Uladiflaus rompit l'acord, qu'il avoit juré à l'in-

à l'instigation du Pape, qui envoia le Cardinal Julien pour l'absoudre du serment qu'il avoit fait : sur quoi se donna la fameuse bataille de Jarnac, où le Roi fut tué lui-même. Cette déroute, qui arriva en l'an 1445. fut tres honteuse & tres préjudiciable aux Chrétiens.

§. 8. Apres la mort d'Uladislaus, Casimir fut fait Roi de Pologne. La plus grande partie de la Prusse, qui étoit lasse de la domination des Croisez, se donna volontairement à lui. Ce qui alluma entr'eux & le Roiaume de Pologne une furieuse guerre, dans laquelle on se bâtit de part & d'autre avec un succés assez douteux ; jusques à ce qu'enfin le Pape s'étant porté Médiateur, on fît une paix, par laquelle les Polonois eurent la Pomerellie, Culm, Marienbourg, Stum & Elbing ; à condition que le reste demeureroit aux Croisez ; mais de telle maniere neantmoins que leur Grand Maître seroit Vassal de la Pologne, & en même temps Prince & Conseiller du Roiaume. En ce même temps le Prince de Valachie fit volontairement hommage de sa Principauté à la Couronne de Pologne. Et ce fut sous le Régne de ce Casimir, que les Deputez de la Noblesse comparurent pour la premiére fois à l'assemblée des Etats du Roiaume. Uladislaus son fils fut élu Roi de Bohême, & depuis Roi de Casimir quatriéme.

Hon-

Hongrie. Et comme son frere Jean Albert tâchoit de s'emparer de ce dernier Roiaume, il fut repoussé avec perte. Casimir mourut en l'an 1492.

Jean Albert. Celui-ci, qui eut pour successeur son fils Jean Albert fut mis en déroute dans la Valachie par les Turcs & par les Valaches rebelles. En-suite les Turcs firent une invasion en Pologne; mais il en mourut plusieurs milliers d'un froid qui survint subitement. Sous le Régne de ce Roi la Principauté de Plosko & de Mazovie fut annéxée à la Couronne de Pologne. Jean Albert mourut en l'an 1501.

Alexandre. Son frere Alexandre, qui lui succeda, ne régna que jusques à l'an 1506.

Sigismond prémier. Son successeur Sigismond prémier fut un des plus illustres Princes de son temps. Il eut trois fois la guerre avec les Moscovites, durant laquelle les Polonois furent victorieux en Campagne: mais d'un autre côté les Moscovites demeurérent maîtres de la ville de Smolensko, qu'ils avoient prise par trahison. La guerre qu'il eut en Prusse avec les Chevaliers de la Croisade fut enfin terminée, à condition qu'Albert Marquis de Brandebourg, qui étoit alors Grand-Maître de cet Ordre seroit Duc héreditaire de la Prusse Orientale, & qu'il en feroit hommage à la Couronne de Pologne. En ce même temps la Mazovie fut incorporée de nou-

veau

veau à la Pologne: Sigismond fit encore la guerre aux Valaches avec assez de succés; mais il mourut en l'an 1548.

Celui-ci eut pour successeur son fils, Sigismond Auguste; sous le régne duquel la Livonie se soûmit à la domination des Polonois; à cause qu'elle ne pouvoit pas se défendre contre les Moscovites, qui y avoient déja pris Dorpt & Felin avec plusieurs autres Places. Ce fut aussi cette épouvante, qui obligea les Villes d'Eftlad & de Revel de se donner au Roi de Suede: mais l'Archevêque de Riga, & le Grand-Maître de l'Ordre des Chevaliers cherchérent à se mettre sous la protection du Roi de Pologne, qui ne les voulut recevoir qu'à condition qu'ils se rendroient vassaux de cette Couronne. Sur quoi Godefroi Kettler lui livra le Château de Riga avec plusieurs autres places, & le Roi pour récompense le fit Duc de Curlande & de Semigalle. Là dessus il survint une guerre entre les Polonois & les Moscovites, dans laquelle ces derniers emportérent la ville de Plosko. Ce Roi étant mort en l'an 1552. la race masculine des Jagelliens fut entierement éteinte avec lui.

Sigismond Auguste.

§. 9. Apres sa mort il y eut de grandes contestations sur l'élection d'un nouveau Roi: mais à la fin la pluralité des voix fut pour Henri, Duc d'Anjou, frere de Charles-neuf Roi de France, qui

Henri de Valois Duc d'Anjou.

vint en Pologne & y fut couronné en l'an 1574. Mais à peine eut il séjourné quatre mois dans ce Roiaume, qu'il aprit la mort de son frere. De sorte que pour aller prendre possession de la Couronne de France, il sortit de nuit de la Pologne, de peur que les Polonois ne l'arrétâssent, & se rendit ainsi en France par l'Autriche & par l'Italie. Ce depart fâcha extrémement les Polonois; qui en-suite procédérent à l'élection d'un nouveau Roi. Il y en eut plusieurs qui voulurent avoir Maximilien d'Autriche; mais neantmoins le plus grand nombre des voix fut pour Etienne Batori, Duc de Transilvanie, qui se rendit en Pologne en toute diligence; par où Maximilien fut exclus. Apres quoi ce Prince épousa Anne, sœur de Sigismond Auguste.

Etienne Batori. Le prémier exploit qu'il fit, fut de réduire la Ville de Danzik, qui tenoit le parti de Maximilien. En-suite aiant ataqué les Moscovites, il reconquît sur eux la ville de Plosko avec plusieurs autres places. Apres quoi il fit la paix avec eux, à condition qu'ils lui céderoient toute la Livonie; & que de son côté il leur rendroit les Places, qu'il avoit prises sur eux en Moscovie. Outre cela il rétablit la Justice en Pologne, & remît la Cavalerie ordinaire sur un bon

pied

pied. C'eſt cette milice à qui on donne ordinairement le nom de *Quartienne*, à cauſe qu'elle eſt païée de la quatriéme partie des revenus du Roi. Batori envoia cette Cavalerie ſur les Frontieres de Tartarie, pour arrêter les incurſions de cette Nation : & c'eſt par ce moien que cette contrée, qu'on nomme aujourd'hui l'Ukraine (qui avant ce temps là n'étoit qu'une Campagne deſerte, qui s'étendoit depuis Bar, Braclauw & Kiouw, entre les rivieres du Dniſter & du Boriſthene, juſques à la Mer Noire) fut remplie de Villes tres peuplées, & de quantité de Vilages.

Ce fut encore ce même Roi qui établit un bon ordre & une bonne diſcipline dans la Milice des Coſaques, & qui leur donna Techtimirow ſur le Boriſthene, où ils ont leurs leurs arſenaux & magaſins, & où leurs Généraux font leur réſidence. Autrefois ces peuples n'étoient qu'une canaille ramaſſée des diverſes Provinces de la Pologne, qui couroient çà & là comme des voleurs, & qui faiſoient leur ſéjour ordinaire dans les Iſles du Boriſthene, au deſſous de Kiow. Mais apres que cette Nation eut ainſi pris la forme d'une armée bien diſciplinée, par le bon ordre que le Roi y mît, elle rendit durant un long-temps de grands ſervices à la Pologne; non ſeu- *Des Coſaques.*

lement en ce qu'ils s'opposoient aux irruptions & aux ravages des Tartares; mais aussi à cause que par leurs courses & leurs pirateries, ils faisoient beaucoup de mal aux Turcs sur la Mer Noire. Jusques là même qu'entr'autres places, ils ont osé saccager les Villes de Sinobi & de Trebisonde, & aller piller le Fauxbourg de Constantinople. Ce brave & vaillant Roi mourut en l'an 1586. dans le temps qu'il méditoit des expédiens pour faire la guerre aux Turcs.

Sigismond troisiéme.

§. 10. Aprés la mort de Batori, on élut en sa place Sigismond, fils de Jean, Roi de Suede. Ce fut un bonheur pour lui que sa mére Catherine étoit sœur de Sigismond Auguste, qui fut le dernier de la race des Jagelliens. Il est bien vrai que quelques-uns appellérent Maximilien d'Autriche; mais comme il voulut s'introduire par force, il fut batu & fait prisonnier; de sorte que pour sa rançon il fut contraint de renoncer à la Couronne.

Il est déposé par les Etats du Roiaume de Suede.

Le Roi Jean étant mort en l'an 1592. Son fils Sigismond s'en alla en Suede, où il se fit couronner. Mais aiant été déposé par les Etats du Roiaume, cela alluma la guerre entre la Suede & la Pologne. D'abord le Roi Charles emporta plusieurs places en Livonie; dont le Chancelier Zamoiski, Général des

Polo-

Polonois reconquît la plus grande partie. Outre cela ce Roi fut défait dans une grande bataille prés de Kirchelm & de Riga en l'an 1605. De ſorte qu'il eut même beaucoup de peine à ſe ſauver. Cependant Charles ne laiſſa pas de ſe remettre en poſture, pendant que la Pologne étoit travaillée des troubles, qui y furent cauſez par la diviſion qui arriva entre le Roi & la Nobleſſe.

Cauſe de la guerre de Pologne & de Moſcovie.

Cependant il ſurvint une guerre entre la Pologne & la Moſcovie par l'occaſion qui s'en-ſuit. Il y avoit en Pologne un certain homme, qui ſe faiſoit paſſer pour Demetrius, fils de Jean Baziloüitz, Grand Duc de Moſcovie, qui avoit voulu aſſaſſiner Gudenou Boris; afin qu'apres Theodore, fils aîné de Jean Baziloüitz, il pût ſucceder à l'Empire de Moſcovie, diſant qu'on en avoit tué un autre en ſa place. Cet homme trouva particulierement créance dans l'Eſprit de George Mniſzek *Woiwoyde*, ou Gouverneur de Sendomir, à qui il promît d'épouſer ſa fille. Là deſſus ce Gouverneur accompagné de pluſieurs Seigneurs Polonois. mît une armée en Campagne, & paſſa en Moſcovie avec ce Demetrius, en l'an 1605. Peu de temps apres le Grand Duc Boris étant venu à mourir, Demetrius ſuivi d'un grand concours de Moſcovites, defît ceux qui

s'oppofoient à lui, & entra dans la Ville de Mofcou, où il fut proclamé Grand Duc. Mais il fe rendit bien-tôt odieux aux Ruffiens, qui le foupçonnérent d'être un fourbe : ce que neantmoins ils voulurent diffimuler jufques à l'arrivée de fon époufe, qui venoit de Pologne. Sur ces entrefaites (par la direction des Sufkiens, qui étoient defcendus de la race des Grands Ducs du côté de leur mere) ils affemblérent fous main prés de vingt mille hommes. Si bien que, dans le temps qu'on célébroit les nopces avec beaucoup de magnificence, aians excité un tumulte ils fe jettérent dans le chateau & maffacrérent Demétrius, avec quantité de Polonois, qui avoient accompagné fon époufe; dont les Principaux néantmoins s'étans mis en état de défenfe, fe fauvérent de ce péril.

Bafilaus Grand Duc de Mofcovie. Incontinent apres Bafilaus Suski aiant été proclamé Grand Duc de Mofcovie, fit expofer publiquement dans le Marché le corps de Demetrius, qui n'étoit plus reconnoiffable; à caufe qu'on lui avoit entierement déchiqueté le vifage. Peu de temps apres il courut un bruit que Demetrius s'étoit fauvé de ce danger; comme en éfet il s'en préfenta un d'abord qui fe difoit être le même. Mais nous laiffons à penfer fi c'étoit effectivement lui, ou bien fi c'en étoit un autre

autre. Cependant, quoiqu'il en ſoit, les Polonois le reconnurent pour tel; parcequ'ils brûloient du deſir de venger la mort de leurs compatriotes & l'outrage, qu'ils avoient receu.

A la fin en l'an 1608. Le nouveau, ou le vieux Demetrius entra en Moſcovie avec une puiſſante armée de Polonois & de Coſaques, & défît les Ruſſes juſques à diverſes fois: de ſorte que Suski relâcha l'épouſe, qu'il avoit tenuë priſonniere juſques alors, & pria le Roi de Pologne de vouloir rapeller ſes troupes. Mais cette épouſe aiant reconnu Demetrius pour ſon mari; celui-ci ſe fît un parti ſi puiſſant, tant en Pologne, qu'en Moſcovie, que c'eût été bien-tôt fait de Suski, s'il n'eût receu du ſecours de Suede, ſous le commandement de Pont de la Gardie.

Il épouſe la fille d'un Woiwode de Pologne.

Le Roi Sigiſmond ſceut tres bien ſe ſervir d'une occaſion ſi favorable contre les Ruſſes, du moins pour ſe rendre maître de Smolensko & de Severie. Et pour cet éfet en l'an 1609. il mît le ſiege devant Smolensko, qui fut priſe d'aſſaut en l'an 1611. Cependant les Polonois, qui avoient ſuivi le parti de Démétrius l'abandonnérent ſur le commandement que Sigiſmond leur en fît, & ſe joignirent à leur propre Roi, qui ne vouloit pas ſoufrir qu'une ſi grande partie de ſes

Sigiſmond tire avantage des deſordres de la Moſcovie.

troupes s'engageâssent au service d'un autre. De sorte que par ce moien Suski aiant eu le temps de respirer, & se voiant apuié du secours de la Suede, s'avança contre les Polonois qui étoient devant Smolensko en l'an 1610. Mais neantmoins il fut batu prés de Clusin.

Ruse des Moscovites.

Là dessus comme les affaires des Moscovites étoient en tres mauvais état, ils s'avisérent d'une ruse pour éviter le peril, qui les menaçoit. Pour cet éfet ils déposérent Suski, qui étoit devenu odieux par les malheurs continuels, qu'il avoit eu; & présentérent la Couronne de Moscovie à Uladislaus, Prince Polonois. Par ce moien ils espéroient venir à bout de deux choses, l'une de ruiner Demetrius; & l'autre de gagner l'amitié des Polonois; s'imaginans au reste, qu'ils pourroient aisément se défaire d'Uladislaus, lorsque le danger présent seroit passé. En éfet cet expédient leur réüssit : car les troupes Polonoises quittérent le parti de Demetrius; Suski fut livré aux Polonois; & les Moscovites prêtérent le serment à Uladislaus. Et d'une autre côté les Polonois, qui se trouvoient alors en Moscovie promîrent que celui-ci se rendroit dans la Ville de Moscou à la prémiére occasion.

Guerre entre la

Tout cela arriva en l'an 1610. Mais le Roi Sigismond se laissa persuader de rejetter

jetter cette offre, dans la penſée qu'il valoit mieux conquerir la Moſcovie par la force des armes. Cependant il négligea d'aller fondre ſur les Ruſſiens & d'envahir leur païs à l'improviſte. Si bien que ceux-ci aians pénétré le deſſein des Polonois, ſe révoltérent contre Uladiſlaus: ce qu'ils firent d'autant plus volontiers, que Demetrius fut alors maſſacré par les Tartares, qu'il avoit à ſon ſervice pour la garde de ſa perſonne. Mais lorſqu'ils penſoient tailler en pieces ſept mille hommes de garniſon Polonoiſe, qui étoient dans Moſcou, ceux-ci s'étant defendu avec un courage & une valeur extraordinaire, mîrent le feu dans la ville, qui renfermoit alors cent quatre vingt mille maiſons; de ſorte que cet incendie fit périr une infinité de monde. *Pologne & la Moſcovie.*

Cependant les Moſcovites s'étans relevez de cette perte aſſiegérent la garniſon Polonoiſe dans la Citadelle de Moſcou. Il eſt fort aparent que le Roi Sigiſmond auroit pû la ſecourir & mettre là ſes affaires ſur un bon pied, s'il s'y étoit rendu incontinent apres la priſe de Smolensko. Mais comme il s'en retourna en Pologne, ſans envoier aux aſſiegez des ſecours ſuffiſans d'hommes & d'argent; bien qu'ils eûſſent pillé le tréſor du Grand Duc, ils ſe liguérent *Grandes bevûës du Roi Sigiſmond.*

ensemble au nombre de sept mille, & étans sortis de Moscovie, contraignirent le Roi de leur païer le reste de leur solde. Neantmoins il en resta encore quelques-uns dans le Château. Ensuite, quoique Sigismond entreprît tout de bon de rétablir ses afaires en Moscovie, neantmoins tous ses desseins ne réüssissoient nulle part, à cause des mécontentemens & de la jalousie des Généraux. De sorte qu'à la fin les Polonois, qui étoient restez dans la Citadelle de Moscou, étans pressez par la faim, furent contraints de se rendre; par où la Pologne acheva de perdre tout ce qu'elle avoit en en Moscovie.

Déroute des Polonois en Moldavie.

Cette perte fut d'autant plus sensible à Sigismond, qu'il espéroit par la conquête de la moscovie, s'ouvrir un chemin en Suede. D'ailleurs dans cette même année les Polonois furent tres mal-traitez en Moldavie. Et bien qu'en l'an 1615. le Prince Uladislaus fit une nouvelle expédition en Moscovie, neantmoins il n'y fit rien de mémorable. C'est pourquoi aussi il résolut à la fin de faire avec les moscovites une tréve pour quatorze ans: durant lequel temps on laissa à la Pologne le Duché de Severie, avec Czemigo & Novogrod, qui avoient été pris durant les troubles.

Cepen-

Cependant George Farensbach rendit à Gustave Adolphe diverses places en Livonie: mais on tient pour certain qu'il n'avoit point d'autre but par ce stratagéme que de prendre ce Roi prisonnier. Car en éfet ce même Farensbach s'étant réconcilié peu de temps apres avec le Roi Sigismond, lui livra de nouveau toutes les villes, à la reserve de Pernau.

On rend à Gustave Adolphe plusieurs places en Livonie.

En l'an 1620. les Polonois furent embarrassez dans une guerre avec les Turcs, par les artifices (comme on croit) de Betlen Gabor, Prince de Transilvanie: à cause que le Roi Sigismond aiant envoié du secours à l'Empereur contre lui, il tâchoit de faire diversion en Pologne par le moien des Otomans. C'est pourquoi ceux-ci firent une invasion en Moldavie, pour en chasser le Prince de cette Province, qui tenoit le parti des Polonois. D'un autre côté Zolkieuski, Général des Polonois vint au secours de ce Prince; mais s'étant engagé trop avant dans le païs, & voulant en-suite se retirer, son armée fut entierement défaite par les Turcs, & lui-même y perdit la vie.

Guerre entre les Polonois & les Turcs.

L'année suivante les Turcs marchérent avec toutes leurs forces contre la Pologne: & les Polonois, parmi lesquels étoit le Prince Uladislaus, allérent au

Paix entre la Turquie & la Pologne.

devant d'eux. L'armée Polonoise n'étoit forte que de Soixante cinq mille hommes; au lieu que les Turcs & les Tartares, entre lesquels l'Empereur Osman se trouvoit en personne, étoient au nombre de trois cens quatre-vingt douze mille. Ceux-ci firent bien leurs éforts pour prendre les Polonois d'assaut à la maniere des Villes; mais ils furent toûjours repoussez avec beaucoup de perte. Cependant les Polonois se virent réduits à une grande extrémité; tant par le manquement de vivres & de munitions, que par les maladies & par la mortalité qui étoit sur leurs chevaux & par de semblables incommoditez. A la fin les Turcs ne laissérent pas de leur acorder une glorieuse paix; apres qu'ils eurent perdu plus de soixante mille hommes dans diverses attaques, & encore beaucoup davantage dans leurs retour en leur païs.

Invasion de Gustave Adolphe en Livonie.

Dans le temps que les Polonois étoient ainsi ocupez à se défendre contre les Turcs, Gustave Adolphe fit une irruption en Livonie, & sans beaucoup de résistance se rendit maître de Riga en l'an 1621. & tout le reste de cette Province jusques à Dunebourg fut conquis par les Suedois en l'an 1625. L'année suivante le même Gustave aiant fait une autre invasion en Prusse emporta les Villes d'El-

d'Elbing & de Mariembourg, avec plusieurs autres places. Cette guerre fut continuée sans qu'il se donnât aucune bataille générale, jusques à l'an 1629. que Hans Wrangel défît les Polonois prés de Gorzno. Apres quoi l'Empereur envoia quelques milliers d'hommes au secours des Polonois, qui s'engagérent dans un combat avec Gustave prés de Stum; où peu s'en falut que ce Roi ne fut fait prisonnier.

Apres cette bataille les affaires de Pologne furent dans une étrange confusion. Jusques à ce qu'enfin la France & l'Angleterre moiennérent une tréve entre ces deux Etats, qui dura jusques au mois de Juin de l'année 1634. à condition que les Suedois garderoient cependant Elbing, Memel, Braunsberg, & le Pillau avec tout ce que Gustave avoit pris dans la Livonie. A la fin Sigismond mourut en l'an 1632.

Tréve entre la Suede & la Pologne.

§. 11. Sigismond eut pour successeur son fils, Uladislaus quatriéme, qui en l'an 1633. remporta une glorieuse victoire sur les Moscovites, qui avoient assiegé Smolensko. Car il fît non seulement lever le siege aux ennemis, mais il les resserra tellement dans un détroit, qu'ils furent contraints de se rendre. D'ailleurs les Turcs, qui tâchoient de l'obliger à faire diversion, furent vigoureusement re-

Uladislaus quatriéme.

poussez. A la fin Uladislaus fit une paix avec la Moscovie, fort à l'avantage de la Pologne; puisque les Moscovites lui cédérent les deux grands Duchez de Czernichow & de Smolensko. Ces exploits le rendirent si considérable, que les Turcs lui donnérent satisfaction sur la derniere irruption, qu'ils avoient faite, & qu'ils firent étrangler le Bassa qui avoit eu le commandement des troupes dans cette expédition.

Tréve entre la Pologne & la Suede. En l'an 1635. la tréve qui avoit éte faite entre la Suede & la Pologne, fut prolongée à Sturasdorf en Prusse jusques à vingt six ans; à condition que les Places, que les Suedois possédoient encore en Prusse seroient renduës à la Pologne. Ce qui se fit de la sorte, à cause qu'aprés la bataille de Norlingue, les afaires des Suedois étoient fort délabrées en Allemagne: à quoi on peut ajoûter que les Anglois & les Hollandois étoient tres malcontens des droits qu'on levoit en Prusse sur les marchandises.

Cause de la guerre des Cosaques. En l'an 1637. on jetta les sémences de la guerre des Cosaques, qui causa une infinité de maux à la Pologne. Voici quelle en fut l'occasion. Le nombre des Cosaques s'étant extrémement accru par les païsans qui s'alloient joindre à eux, quantité de Seigneurs Polonois amassérent de grans biens dans l'Ukraine. Ceux-

ci

ci croians qu'ils pourroient beaucoup augmenter leurs revenus, en cas qu'on retranchât aux Cosaques une partie des priviléges, dont ils joüissoient dans cette Province, firent de grandes instances auprés du Roi, pour le porter à les tenir en bride. Et ce fut aussi dans cette vûë que le Général Koniecpolski commença à bâtir la Forteresse de Hudsac à l'endroit, où le *Zwamer* se décharge dans le Boristhene. Les Cosaques firent bien tous leurs éforts pour l'empêcher; mais aiant été batus par les Polonois, ils furent contraints de livrer leur Général Pauluck, avec quelques-uns des principaux; auxquels on fit couper la tête, nonobstant le pardon, qu'on leur avoit acordé. Outre cela on résolut à l'assemblée des Etats de supprimer tout leurs priviléges; comme aussi de leur ôter la forteresse de Techtimirow, & d'y mettre d'autres milices en leur place.

Là dessus les Polonois envoiérent une armée dans l'Ukraine, contre laquelle les Cosaques se batirent avec beaucoup de courage & de résolution. Neantmoins ils protestérent qu'ils demeureroient fidéles à la Couronne de Pologne, en cas qu'on les laissât joüir de leurs immunitez. Ce que les Polonois leur promîrent sans pourtant leur tenir parole: outre qu'en-suite ils les traitérent encore plus

Tirannie des Polonois envers les Cosaques.

plus mal. Car entre plusieurs autres violences, qu'ils exercérent contr'eux, ils leur ôtérent quelques Eglises Gréques, & fîrent un sanglant outrage à leur Général Chmielinski, sans qu'il en pût tirer raison. Le Roi lui avoit acordé la permission de bâtir quelques moulins, qu'un certain Gentil-homme nommé Jarinski lui brûla, & qui non content de cela apres avoir violé la femme de Chmielinski, la massacra avec son fils.

Jean Casimir.

§. 12. Cependant le Roi Uladislaus étant mort en l'an 1647. Son frére Jean Casimir succéda à la Couronne. Mais le Général Chmielinski, pour venger l'afront qu'il avoit receu, ne manqua pas d'animer ses Cosaques, qui par le pillage, par des incendies, par des massacres & des violemens fîrent sentir beaucoup de maux à la Noblesse de Pologne. Sur quoi les Senateurs, ou Conseillers du Roiaume exhortant le Roi à se mettre en Campagne contre les Cosaques, il leur donna pour réponse qu'ils ne devoient pas brûler les moulins de Chmielinski.

Défaite des Polonois par ses Cosaques.

Cette réponse donna aux Polonois de la défiance de sa Majesté. Mais ils ne laissérent pas de mettre sur pied une armée de cinquante mille hommes, laquelle fut batuë par dix mille Cosaques, qui prîrent la Ville de Kiow. Les Polonois voulant ven-

venger cette perte, levérent le septieme homme par tout le Roiaume, sans le consentement du Roi, & marchérent ainsi contre les Cosaques, qui les mîrent en déroute pour la seconde fois. Mais en-suite dans le temps que Chmielinski étoit occupé à Kiow à célébrer des nopces sur le mariage de son fils avec la fille du Prince de Vallachie, les Polonois l'étant allé surprendre à l'improviste pillérent la Ville & emmenérent le Patriarche Grec avec eux. Là dessus les Cosaques envoiérent des Députez au Roi, pour lui demander si c'étoit par son ordre que cela s'étoit fait? & sa Majesté aiant répondu que non, mais que la Noblesse l'avoit fait pour se vanger, ils se joignirent aux Tartares & firent une irruption en Pologne.

A la fin le Roi s'étant mis en Campagne avec la Noblesse, les défît dans une bataille. Apres quoi il fît un traité avec eux, dont la Noblesse murmuroit fort contre lui; comme si les conditions en eûssent été trop avantageuses aux Cosaques. Durant toutes ces défiances les Moscovites aiant engagé les Cosaques dans leur parti marchérent contre la Pologne en l'an 1653. & assiegérent Smolensko, qu'ils prîrent l'année suivante. D'ailleurs ils ravagérent une grande partie de la Lithvanie, &

Les Moscovites se joignent aux Cosaques.

& prîrent Wilda avec plusieurs autres places, où ils firent d'étranges desordres.

Le Roi Charles Gustave fait une invasion en Pologne.

En l'an 1655. il tomba encore un autre orage sur la Pologne, lorsque Charles Roi de Suede y fit une invasion avec une armée de gens choisis. Car prémierement il conquît la Grande Pologne & la Mazovie, & en-suite la petite Pologne avec Cracovie qui en est la Capitale. Outre cela il descendit en Prusse, où toutes les Villes se rendirent à lui, à la réserve de Dantzic; où plusieurs Bourgeois, qui d'abord étoient bien intentionnez pour les Suedois, en furent bien-tôt alienez par quelques Prédicateurs, qui les remîrent sous l'obeïssance de la Pologne. Entre plusieurs autres choses, la résistance de cette seule Ville contribua beaucoup à arrêter les progrés de Charles Gustave, & à empêcher que la Prusse ne demeurât sous la Domination des Suedois; bien que neantmoins la milice ordinaire de Pologne, & le reste de la Lithvanie, qui n'étoit pas encore soûmis aux Moscovites, se fûssent mis sous la protection de la Suede; & que Jean Casimir mêmes se fut retiré jusques en Silesie.

Ses progrés sont

Mais aprés que les Polonois furent revenus de leur prémiere fraïeur, & qu'ils

qu'ils eurent engagé les Tartares dans leur parti, ils taillérent en pieces tous les ennemis qu'ils trouvérent dispersez dans ce grand Roiaume. D'ailleurs les Lithvaniens s'étans soûlevez fîrent main basse sur la plûpart de ceux qui étoient restez çà & là dans leurs quartiers d'hiver. Mais outre cela Charles Gustave afoiblit fort son armée sur la route de Jaroslau, non seulement à cause de la longueur du chemin, mais aussi parceque Czarneski fatigua fort ses troupes, en les harcelant continuellement. Sur ces entrefaites les Polonois prîrent la Ville de Warsovie, & retinrent Wittenberg prisonnier avec plusieurs autres, contre l'acord qui avoit été fait. *sont arrêtez.*

Et bien que le Roi de Suede, joint avec l'armée de l'Electeur de Brandebourg, eût défait les Polonois & les Tartares dans la fameuse bataille de Warsovie, qui dura l'espace de trois jours; neantmoins on commença à ouvrir les yeux dans l'Europe, & a donner de l'ocupation aux Suedois, pour les obliger à faire diversion. Car les Moscovites fîrent une irruption en Livonie, & assiegérent Riga, quoique inutilement: & d'ailleurs les Hollandois donnoient assez à connoître qu'ils n'auroient pas été bien aises que *Bataille de Warsovie.*

al

la Prusse fut demeurée aux Suedois. Outre que les Danois commenceoient aussi à remuër.

Irruption du Prince Ragosi en Transilvanie.

D'un autre côté Ragosi, Prince de Transilvanie entra en Pologne avec une armée, pour voir si dans une telle conjoncture il pourroit parvenir à cette Couronne. Mais il y fit tres mal ses affaires, lorsque le Roi de Suede quitta la Pologne, pour s'aler oposer aux Danois. Car son armée fut entierement défaite, avant qu'il pût se retirer en son païs: & il fut ainsi contraint d'accepter une paix, au grand préjudice de sa réputation. Cependant il eût pû facilement éviter ce péril, si suivant le conseil de Charles Gustave, il s'eût pris son chemin par Bresscie, Pinsk &c. D'ailleurs ce Roi même lui ofrit d'amuser & d'arrêter les Polonois jusques à ce qu'il fût arrivé en lieu de seureté. Mais ce Prince aiant voulu directement prendre son chemin par Cracovie donna occasion aux Polonois de reprendre cette Ville avec la Tour. Apres quoi il chassa les Suedois de Curlande, qui avoient mis en prison le Duc de cette Province, & s'alérent camper dévant Riga; d'où neantmoins ils furent vigoureusement repoussez par Helmfeld.

Bien que par la paix concluë à Oliva en

a 1660. la Prusse eût été entierement restituée aux Polonois, qui d'un autre côté renoncérent à leurs prétentions sur la Livonie ; neantmoins ils furent obligez de laisser encore Smolensko, ... verie & Kiow entre les mains des Moscovites. D'ailleurs ils ne purent pas non plus appaiser les Cosaques, dont quelques-uns suivoient le parti des Moscovites, d'autres celui des Turcs, & qui enfin avoient attiré en Pologne une tres fâcheuse guerre. A quoi il faut ajoûter que les troubles & les défiances continuoient toûjours au dedans de ce Roiaume : ce qui causa tant de chagrin & de déplaisir à Jean Casimir, qu'il mît bas la Couronne de Pologne, & se retira en France dans l'Abaïe de S. Germain, où il finit ses jours quelques années apres, *Paix d'Oliva.*

§. 13. Ainsi comme il ne restoit plus personne du sang Roial en Pologne, plusieurs étrangers se presentérent pour demander cette Couronne. Mais à la fin en l'an 1670. Michel Wiesnowiski, qui étoit de la race des anciens Rois, fut élu Roi, principalement par les voix de la Noblesse du second ordre. Sa Régence qui ne dura guéres, fut acompagnée de troubles & de malheurs continuels. D'un autre côté les Turcs firent de grands ravages en Pologne & *Michel Wieznowiski.*

pri-

prîrent la Ville de Kamenieck, qu'on tenoit pour imprenable; par où ils ont comme une porte ouverte pour entrer dans la Pologne. A la fin on fît la paix avec eux; à condition que cette place leur demeureroit, & qu'on leur païeroit un tribut tous les ans. Le Roi Wieznowiski mourut en l'an 1673.

Jean Sobieski. En l'an 1673. on élut en sa place le Général Jean Sobieski, qui aiant attaqué les Turcs l'année précédente prés de Chocim, en fît un si grand carnage, que de trente deux mille, a peine s'en sauva t'il quinze cens. Là dessus la guerre recommença entre les Turcs & les Polonois: mais en-suite on fît une nouvelle paix, par laquelle les Turcs gardérent Kamenieck, & renoncérent au tribut, qu'on leur païoit auparavant. La Capacité du Roi d'aujourd'hui fait espérer qu'il sera un tres bon Prince pour la Pologne.

De la Nation Polonoise. §. 14. Pour ce qui est de la Nation Polonoise, il faut prémierement remarquer que tout homme qui n'est pas Noble en Pologne, y passe pour un païsan. Car dans les Villes on fait tres peu de cas des Bourgeois, & les Artisans, qui s'y trouvent, sont étrangers pour la plû-part. Au reste les païsans n'y sont guéres mieux traitez que des esclaves. Aussi est il certain qu'ils sont extrémement rustres & grossiers dans leur maniere de vi-

vre & dans leurs moeurs. C'est pourquoi quand nous parlons ici des Polonois nous n'entendons que la Noblesse.

En général les Polonois sont francs, & n'entendent guéres l'art de dissimuler ; mais ils sont fiers & superbes, & veulent qu'on leur porte du respect. Cependant quand on leur fait honneur, ils n'en rendent guéres moins, & se montrent assez civils : comme en éfet ils font paroître beaucoup de pompe dans leurs discours, dans leurs gestes & dans leurs cérémonies. D'ailleurs ils sont libéraux jusques à la prodigalité, & ils ne peuvent rien épargner, quand mémes ils devroient jeûner incontinent apres. Cette Nation est naturellement pétulante & fougueuse ; aime une liberté sans bornes, & se porte facilement à la licence & au déréglement. C'est pourquoi aussi les Polonois ont beaucoup de penchant à la sédition, & font souvent des ligues & des factions contre le Roi ; reprenans librement sa conduite, & étans toûjours fort jaloux de leurs droits & de leurs privilèges.

Qu'ils sont francs & superbes.

Qu'ils sont liberaux, & leurs gueux.

Bien que les Polonois ne manquent pas de courage, il est pourtant certain qu'ils sont bien plus propres dans les attaques, qu'à soufrir long temps les fatigues & les incommoditez d'une guerre ; & comme il n'y a que la Noblesse qui s'apli-

Que l'Infanterie Polonoise n'est pas tres bonne.

s'aplique au métier des armes, & qu'elle ne veut point servir autrement qu'à cheval, au lieu que le reste du peuple est fort abâtardi; de là vient que leur Infanterie est fort peu estimée, & qu'en Pologne on se sert de fantassins étrangers, ou de Cosaques, qui sont hardis & intrépides.

De la fertilité du païs.

§. 13. La Pologne est un païs d'une grande étenduë, dont le terroir est généralement assez fertile; & où l'on trouve de bons pâturages & des terres fort propres au labourage, comme en effet les Hollandois tirent de la Pologne la plû-part des grains qu'ils consument dans leur païs. On envoie de là quantité de boeufs en Allemagne. La laine de Pologne est assez estimée; & on y trouve de bons chevaux en abondance. D'un autre côté la Lithvanie produit quantité de miel, dont les habitans font de l'hydromel: apres quoi le reste est transporté dans les païs étrangers. Outre cela on y trouve encore grande quantité de cire, de lin, de chanvre, de cuir, de Potassch, de sel, de bois, & autres choses semblables.

Des denrées qui en sortent.

Des marchandises qu'on y transporte.

Les marchandises que les étrangers aportent dans ce Roiaume, sont des draps de laine, des étofes de soie, des tapits, des peaux de Martes zibelines, des vins d'Espagne & de Hongrie, avec quantité d'é-

d'épiceries, dont les habitans font une grande consomption. Les denrées qui sortent de ce Rojaume surpasseroient de beaucoup celles qui y entrent, si les Polonois étoient un peu plus d'épargne, & qu'ils s'apliquâssent aux manufactures.

Au reste la Pologne est un païs fort peuplé. Il y en a qui prétendent que le Roi & la Noblesse y possédent quatre-vingt dix mille, tant villes, que villages; les Evêques & les Chanoines cent mille six cens; & les autres Ecléfiastiques avec les Abez & les Abesses soixante mille & cinq cens cinquante; ce qui feroit en tout deux cens cinquante & un mille & cinquante villes & villages: mais cependant je ne voudrois pas être garand de la verité de cette supputation. *Que la Pologne est fort peuplée.*

§. 16. Les forces de ce Roiaume, lorsqu'il est veritablement en sa fleur, consistent principalement dans la Noblesse. Autrefois les Polonois se sont vanté de pouvoir mettre en Campagne cent cinquante mille hommes de Cavalerie, ou, comme d'autres prétendent, deux cens mille, tous Gentils-hommes. Mais il me semble que c'est un nombre un peu exorbitant; à moins qu'on n'y voulût comprendre les valets à cheval. Cependant il est certain qu'il *Des forces de ce Roiaume.*

n'y a point de Roiaume dans l'Europe, où il se trouve tant de Noblesse. D'ailleurs les Polonois ont le moien de lever assez d'Infanterie, pour joindre à leurs Cosaques, & même s'ils vouloient bien ménager, ils pourroient contribuer sufisamment dequoi entretenir une puissante armée. Mais le plus grand inconvenient vient de ce que le Roi ne peut pas mettre d'impositions extraordinaires, sans le consentement des Nobles : à quoi il est dificile de les disposer aussi bien que le Clergé ; à moins que ce ne soit dans la derniere nécessité. Outre que quand mêmes ils y veulent bien consentir, ils en deviennent bien-tôt las. C'est pourquoi aussi la Pologne ne peut pas continuer long-temps la guerre avec la vigueur nécessaire.

Defaut dans les troupes de Pologne. Outre cela il faut encore considérer que quand on convoque la Noblesse pour faire la guerre, elle ne s'assemble que fort lentement, & qu'elle ne se laisse pas facilement commander. A quoi on peut encore ajoûter un autre inconvenient ; qui est que s'il se trouve dix-mille combatans Polonois, ce corps d'armée paroîtra cinq fois plus gros. De sorte que tout cet attirail ravageant horriblement le païs, est bien-tôt suivi d'un manquement de vivres pour les hommes, & de fourrage pour les chevaux.

§. 17.

§. 17. Pour ce qui est de la forme du Gouvernement de la Pologne, on doit remarquer que cet Etat a un Chef qui prend à la verité le titre de Roi, & qui porte un état conforme à la Majesté Roiale. Mais neantmoins si on considére combien son pouvoir est limité, on verra que ce n'est en éfet qu'un Prince, ou Gouverneur d'une Républiqué libre. Ce Roi est toûjours élu par un consentement, auquel châque Gentilhomme du Roiaume a droit de donner sa voix. Et bien que les Polonois choisissent plus volontiers quelqu'un de la famille Roiale qu'un autre; neantmoins ils ne veulent jamais élire un successeur à la Couronne du vivant du Roi régnant; mais ils attendent toûjours un Interrégne; parcequ'ils s'imaginent que c'est là le temps le plus propre pour réformer les abus, qui pourroient s'être glissez durant la Régence du feu Roi; & pour ôter à son successeur tous les moiens d'opprimer leur liberté.

De la forme du Gouvernement de ce Roiaume.

Mais afin qu'il n'arrive point de desordre dans l'Etat durant l'Interrégne, on administre alors la justice avec beaucoup plus de sévérité qu'en un autre temps. Et cependant l'Archevêque de Gnesne est comme, *Interrex* ou Régent du Roiaume. Il y a déja long-temps que les Polonois ont mieux aimé élire pour leur

Que les Polonois aiment mieux avoir un Etranger pour Roi, qu'un de

leur propre païs. leur Roi quelque Prince étranger, qu'un des Nobles du païs ; parce qu'ils ont cru que cela servoit à entretenir l'égalité entre les Gentils-hommes ; puisqu'un étranger n'a pas plus d'inclination pour les uns que pour les autres ; au lieu que ceux du païs ne manqueroient pas d'avancer tous ceux de leur parenté. Enfin ils ont toûjours suivi cette maxime depuis le Roi Jagelle ; qui étoit Lithvanien ; duquel ils furent fort satisfaits ; à cause que ce fut par son moien que la Lithvanie fut annéxée à la Couronne de Pologne. Mais au contraire le Régne de Sigismond, Roi de Suede leur causa beaucoup de mal ; non seulement parceque ces deux Roiaumes sont tellement constituez, qu'un Roi seul ne leur suffit pas ; mais aussi à cause que cela donna occasion à de fâcheuses guerres entre la Pologne & la Suede, dont sans cela on auroit été exemt de part & d'autre. Au reste les Polonois se sont toûjours bien gardez de prendre pour leur Roi quelque Prince de la Maison d'Autriche, de peur qu'on n'en usât avec eux, comme on a fait avec les Hongrois & les Bohëmiens.

Revenus du Roiaume. Les deux derniers Rois de Pologne ont été élus d'entre les Polonois mêmes. Mais c'est au temps à nous aprendre si les deux factions, qui ont subsisté jusques ici

ici dans ce Roiaume seront réünies par là. Les Rois de Pologne tirent de grands revenus des biens qu'on leur assigne à leur avénement à la Couronne. Outre cela ils ont encore le pouvoir de donner toutes les charges & de conférer tous les Bénéfices du Roiaume. Mais au reste ils n'oseroient entreprendre d'introduire de nouvelles Loix, de faire la guerre, de mettre des impositions, ou de résoudre quelque afaire d'importance, sans le consentement des Etats du Roiaume.

Des Etats de Pologne.

Les Etats de Pologne sont composez des Evêques & de quelques Abez; des Palatins (*Woiwoides*) ou Gouverneurs des Provinces; des *Châtelains*, ou Gouverneurs de Châteaux; & des Principaux Oficiers de la Couronne, qui composent le *Sénat*, ou le Conseil; lequel faisoit autrefois un corps d'environ cent cinquantes personnes. A quoi il faut ajoûter les Députez de la Noblesse, qui ont à peu prés la même autorité que les Tribuns avoient à Rome; puisqu'un seul d'entr'eux peut annuler une résolution prise par toute l'assemblée, quand il veut protester contre.

Des Députez de la Noblesse.

D'ailleurs on parle fort librement dans cette assemblée, aussi bien contre le Roi, que contre les prémiers Ministres. Ce qui est cause que souvent on y traite les afaires avec beaucoup de confusion;

& que quelquefois tout le fruit, qu'ont produit diverses séances dans l'assemblée des Etats, est rendu inutile par le caprice ou l'opiniâtreté d'un seul des Députez de la Noblesse. Particulierement à cause qu'il y a un certain temps préfix (sçavoir de six semaines) au delà duquel ils ne se resoudroient qu'avec beaucoup de peine à proroger cette assemblée, quand ce ne seroit que pour quelques jours. C'est ce droit de contredire (*Jus contradicendi*) que les Polonois appellent l'âme de leur liberté.

De l'administration de la Justice.

Le Roi est obligé de pourvoir la Noblesse des Bénéfices vacans; & il n'en peut pas garder un seul pour soi, ni le conférer à ses enfans, sans l'aprobation des Etats. Il n'a pas aussi le pouvoir d'écheter, ni de posséder aucunes Seigneuries. Et il n'a pas non plus l'administration de la Justice; mais elle apartient à un Tribunal, composé d'un certain nombre de Nobles, qui fut prémierement établi par Etienne Batori; & qui est changé tous les ans. Ce Conseil à sa séance six mois à Petricou; & six autres mois a Lublin. Il prononce sentence définitive sur toutes sortes d'afaires, sans qu'on en puisse appeller; a moins que les diférends ne fûssent d'une tres grande conséquence; qui en tel cas sont renvoiez à l'assemblée des Etats. Mais les afaires

Fisca-

Fiscales, & celles qui regardent les biens du Roi, sont décidées par le Roi même.

Bien que les Polonois aiment cette forme de Gouvernement, & qu'elle semble s'accommoder tres bien à l'inclination naturelle, qu'ils ont pour leur liberté; cependant elle est sujette à cet inconvenient, qu'ils ne peuvent pas traiter leurs afaires avec toute la régularité requise, ni les expédier en diligence. D'ailleurs il est certain qu'elle afoiblit aussi les forces de ce grand Roiaume, lorsque la Noblesse vient à se soûlever, ou à concevoir de la Jalousie contre le Roi.

Réflexion sur la forme du Gouvernement de Pologne.

§. 18. Pour ce qui regarde les voisins de la Pologne, nous considérons prémierement que ce Roiaume a d'un côté l'Allemagne, où le Païs est ouvert en deux endroits. Car il confine aux Terres héréditaires de l'Empereur en Silesie, & à une pointe de la Hongrie.

Des Voisins de la Pologne.

Mais bien que l'Empire d'Alemagne surpasse de beaucoup en forces le Roiaume de Pologne; neantmoins ces deux Etats sont tellement constituez, & leurs interêts sont tels, qu'il ne peut pas facilement arriver d'occasion, qui les puisse broüiller ensemble; si ce n'est, qu'en cas que l'Empereur, ou quelque autre voulût se rendre Souverain, ou Monarque d'Alemagne, les Polo-

Ce qu'elle doit atendre de l'Alemagne.

Polonois s'unissent avec d'autres pour s'oposer à ses desseins : au quel cas ils trouveroient de grands secours, non seulement en Alemagne, mais aussi dans les autres païs, qui auroient en cela le même interêt qu'eux.

De l'Autriche en particulier.

L'Autriche en particulier n'est pas sufisante pour réduire la Pologne par la force des armes, ni pour conserver un païs plat d'une si grande étenduë, qui est si rempli d'habitans, & où il ne se trouve que tres peu de places fortes. Car quand même les Polonois seroient abandonnez de toute l'Europe, neanmoins dans une telle occasion les Turcs, qui ne soufriroient jamais que la maison d'Autriche fît de si grandes conquêtes, la pourroient empêcher facilement. Il est bien vrai que l'Autriche a tâché, par le moien de l'élection à la Couronne de Pologne, d'annéxer ce Roiaume à ses autres Terres : mais les plus éclairez d'entre les Polonois n'y ont jamais voulu entendre ; à cause du peril dont leur liberté étoit menacée. Outre qu'ils ont de l'aversion pour les Alemands, & pour leurs mœurs, & qu'ils méprisent leur modestie & leur épargne.

Des interêts de la Pologne & de

Cependant il est de l'interêt des Polonois, que les Turcs ne subjuguent pas le reste de la Haute Hongrie ; & bien plus encore qu'ils ne mettent pas le pied dans

dans la Moravie ; puisque par là ils trouveroient un chemin court & facile, pour pénétrer jusques au cœur de la Pologne. Mais aussi d'un autre côté il est fort important à l'Autriche, aussi bien qu'à toute l'Alemagne de ne pas soufrir que le Turc se rende maître de la Pologne ; puisqu'alors il auroit la porte toute ouverte pour entrer dans l'Empire. De sorte que la vieille sentence de Philippe Mélanchton ; *Si Turca in Germaniam veniet, veniet per Poloniam* ; si le Turc vient en Alemagne, il viendra par la Pologne, n'est pas une production d'un esprit Prophétique, mais à son fondement dans la Geographie.

l'Alemagne par raport au Turc.

C'est pour cette raison aussi, qu'il est avantageux à l'Autriche & à la Pologne de vivre ensemble en bonne intelligence; parceque ces deux Etats couvrent réciproquement une bonne partie de leurs frontieres. D'ailleurs la Pologne tire de grands profits de l'Alemagne par le moien du sel & des bœufs, qu'on y négocie. Si les Polonois s'engageoient trop avant contre l'Autriche, ils ont les Moscovites derriere, qui les pourroient incommoder, à moins qu'ils n'eûssent quelqu'un qui s'opposât à leur aproche. Mais d'un autre côté la Pologne peut donner bien de l'ocupation aux Autrichiens, lorsqu'ils

Pourquoi la France & l'Autriche recherchent l'amitié de la Pologne.

sont embarrassez dans une guerre contre la France, contre la Suede, ou contre les Turcs. C'est pourquoi aussi il y a longtemps que l'Autriche a tâché d'engager la Pologne dans ses interêts par quelque mariage, & d'avoir une faction dans le Sénat. Et la France n'a pas négligé non plus les mêmes expédiens, pour détacher la Pologne de l'Autriche. Mais au reste les Polonois n'ont rien perdu à la jalousie des deux partis; puisque par là ils se voient caressez des uns & des autres.

Ce que la Pologne doit craindre de la part de Brandebourg.

Le Brandebourg confine aussi en partie à la Pologne. Il est bien vrai que l'Electeur en son particulier n'est pas fort redoutable aux Polonois: mais néantmoins l'expérience nous a fait voir, qu'étant joint avec d'autres il leur peut causer de grandes pertes. Quoique d'un autre côté il doive craindre, qu'il ne prenne un jour envie aux Polonois de s'emparer de toute la Prusse: de même que le Brandebourg sceut se servir de la conjoncture du temps pour s'en rendre le maître.

Du Danemarq & de la Suede.

Tandis que la Suede & la Pologne ont eu des démélez ensemble, le Danemarq pouvoit par quelque diversion leur rendre de bons ofices: mais maintenant que ce diférend est entierement terminé, la Pologne n'a plus de vûës qui aient raport

port au Danemarq. Il est de l'interêt des Suedois & des Polonois de vivre en bonne intelligence : à cause qu'ils se peuvent secourir mutuellement contre les Moscovites.

De l'interêt de la Pologne par raport à la Moscovie. La Pologne & la Moscovie aiant des frontieres communes le long d'une grande étenduë de païs, ont beaucoup à déméler ensemble. Ces deux Etats sont presqu'égaux en forces, si ce n'est que les Polonois sont meilleurs soldats que les Moscovites. Mais d'un autre côté le Grand Duc de Moscovie a ce grand avantage sur la Pologne qu'il est Souverain & absolu dans son Empire. Celui de ces deux Etats, qui est maître de Smolensko, peut fort incommoder l'autre. C'est pourquoi aussi les Polonois doivent faire tous leurs éforts pour regagner cette place. Au reste ces deux Nations se peuvent mutuellement rendre de grands services contre les Turcs ; dont elles doivent bien observer toutes les démarches.

Ce qu'elle doit craindre du côté de la Tartarie. Les Tartares sont de dangereux ennemis pour la Pologne. Car ces peuples étans fort légers à la course, & adonnez au pillage, font des courses à l'improviste, & se retirent d'abord, qu'ils ont pris autant d'hommes qu'ils en peuvent emmener, ou qu'ils se trouvent assez chargez de butin. D'ailleurs on

ne peut point prendre de revenche d'eux, ni leur rendre la pareille, quand même on les iroit attaquer dans les lieux de leur retraite ; tant à cause de leur vitesse, que parcequ'on ne trouve rien chez eux. De sorte que les Polonois sont contraints de soufrir tous les ravages de cette canaille, de même que si un chien les avoit mordu ; à moins qu'ils ne les surprennent sur le fait, & qu'ils ne les taillent en pieces.

De la Moldavie. Le Prince de Moldavie pourroit bien mettre la Pologne à couvert contre les incursions de ces barbares ; car c'est à travers de son païs qu'ils prennent leur chemin pour entrer dans les Provinces de Pologne. C'est pourquoi aussi les Polonois se plaignent de ce que ce Prince qui étoit autrefois Vassal de la Couronne de Pologne, quoique Tributaire du Turc, se mît entierement sous la protection de ces infidelles en l'an 1612.

Des Cosaques. Les Cosaques ont rendu de bons services aux Polonois contre les Tartares, parceque n'étans pas loin de l'Isthme de la Chersonese Taurique, ils ont occasion de charger ces voleurs, lorsqu'ils s'en retournent chez eux. Mais les Polonois aiant maltraité ces peuples, ont causé qu'ils ont fait en-suite autant de mal à la Pologne, qu'ils lui avoient fait de bien auparavant. Et il y a bien d'

parence que si les Polonois ne les ramenent à eux par la douceur, ou ne les exterminent entierement; s'ils viennent une fois à se donner aux Turcs, ou aux Moscovites, ils ne causent à ce Roiaume une plaie incurable, qui pourra ravager toutes les Provinces voisines de l'Ukraine.

Que les Turcs sont les plus redoutables ennemis de la Pologne. Enfin le Turc est le plus redoutable ennemi de la Pologne; particulierement quand elle est abandonnée des Cosaques, & qu'elle n'est point apuiée d'aucun secours étranger. Car quand même la Cavalerie Polonoise ne céderoit en rien à celle des Turcs, neantmoins je ne voi pas comment les Polonois pourroient entrer en comparaison avec les Janissaires. Cependant la négligence des Polonois, & les troubles intérieurs de leur Roiaume furent les principales causes, qui donnérent depuis quelque temps la facilité aux Turcs de pénétrer si avant dans la Pologne.

Comment la Pologne se doit conduire à l'égard des Turcs. Il est bien vrai que pour l'entiere seureté de la Pologne, il seroit bon que les Princes de Moldavie, de Valachie & de Transilvanie fussent encore Polonois, pour s'opposer au passage des Turcs: mais puisqu'il y a déja longtemps qu'ils ont perdu, ou négligé cet avantage, ils doivent prendre garde que leurs ennemis n'entrent pas plus avant. Or pour ne donner aucun sujet

aux Turcs de faire de nouvelles guerres à la Pologne, il semble qu'il est absolûment nécéssaire qu'en temps de paix, les Polonois empêchent, autant qu'il leur sera possible, que les Cosaques ne fassent des courses sur les Terres du Grand Seigneur ; car autrement on ne peut pas trouver mauvais que les Turcs tâchent d'exterminer ces Voleurs & de sacager leurs demeures, afin de faire de l'Ukraine une Terre deserte.

Que la Pologne se doit principalement fier sur ses propres forces, quand elle est en guerre avec les Turcs.

Cependant si la Pologne entroit en guerre avec le Turc, elle auroit à espérer quelque secours d'argent du Pape. L'Autriche pourroit encore faire bien davantage par quelque diversion, si elle vouloit. Mais au reste elle a toûjours volontiers laissé le Turc en paix, tant qu'il ne l'a pas attaquée. La Moscovie pourroit aussi faire beaucoup pour la Pologne, s'il pouvoit y avoir entre ces deux Nations une amitié sincére, & une véritable confiance. Mais aprés tout les Polonois se doivent principalement fonder sur leurs propres forces, & juger par la constitution de leurs affaires, jusques où ils se doivent engager contre un ennemi aussi dangereux, que le Turc.

CHAPITRE XI.

De la MOSCOVIE.

§. 1. NOus n'avons presque rien à dire de certain de la plus ancienne origine de cet Empire, ni des exploits de ceux qui l'ont gouverné les prémiers; parceque les instructions, qu'on en peut trouver parmi des peuples si ignorans, sont tres maigres & tres confuses. Cependant il paroît évidenment que cet Etat étoit autrefois divisé en plusieurs Seigneuries, qui ont depuis formé ce grand Empire, tel que nous le voions maintenant. *De l'Ancien état de la Russie, ou Moscovie.*

Nous dirons seulement ici en passant que les Moscovites embrasserent le Christianisme en l'an 989. lorsque leur Prince Wolodomir épousa Anne, sœur de Basile Porphyrogenete, Empereur de Grece. *Elle embrasse le Christianisme.*

En l'an 1237. le Prince George fut défait par Batto, Roi de Tartarie: par où la Russie fut réduite sous la Puissance des Tartares. Mais neantmoins longtemps apres elle s'afranchit de cette servitude, sous le Prince Jean, fils de Basile l'Aveugle; qui commença à Régner

en

en l'an 1450. Ce fut sous la Régence de ce Prince que la Russie devint un Etat considérable ; parcequ'il fit plier sous le joug de sa domination la plû-part des petits Princes de cette Contrée ; & entr'autres les Ducs de Tuner, & de la gande Novogrode ; où l'on prétend qu'il trouva un butin de trois cens chariots chargez d'or & d'argent. Ce fut lui aussi qui bâtit Ivonogrod, Château prés de Nerva.

Basile fils de Jean.

§. 2. Aprés sa mort il eut pour successeur, son fils Basile, lequel prit Pleskou, qui étoit auparavant une Ville Libre. En-suite il conquit Smolensko sur les Polonois : mais il fut entierement défait par les Tartares de Cazan, qui dans le même temps pillérent la Ville de Moscou.

Jean Basilowitz.

En l'an 1533. Son fils Bazilowits, un Horrible Tyran succeda à l'Empire de Moscovie. Ce fut lui qui conquit sur les Tartares les Roiaumes de Cazan & d'Astrackan, qu'il annexa à la Moscovie. En-suite aiant fait de grands degâts dans la Livonie il défit un des Furstenbergs, qui étoit Grand-Maître de l'Ordre ; & donna Revel avec l'Esthonie à la Suede ; & le reste de la Livonie à la Pologne. Au commencement il remporta aussi quelque avantage sur la Pologne ; mais quelque temps aprés Etienne Batori

ri prît sur lui Plosko, avec quelques autres places. Ce Prince mourut en l'an 1584.

Apres sa mort il eut pour successeur son fils *Theodore*, ou Fœdor Ivanowitz, homme fort simple; auquel les Suedois firent la guerre au sujet de l'Ingrie. *Theodore, ou Fœdor Ivanowitz.*

§. 3. Fœdor étant mort sans enfans Boris Gudenou, son beaufrere prît l'administration de l'Etat. Mais au reste il n'en tira pas grand avantage: particuliérement depuis que le faux Demetrius lui vint disputer l'Empire: car il mourut subitement au milieu de ces troubles en l'an 1605. *Boris Gudenou,*

Apres la mort de Boris Gudenou, son fils Theodore, ou fœdor Borislowitz, fut à la verité proclamé Grand Duc de Moscovie: mais en-suite les Moscovites aiant suivi le parti de Demetrius, il fut fait prisonnier & massacré en méme temps; apres qu'il eut porté le titre de Grand Duc l'espace de six mois seulement. Nous avons raporté ci-devant quel fut le succés du faux Demetrius; & comment Basile Suski s'empara de l'Empire en l'an 1606.

Charles neuf, Roi de Suede ofrit du secours à ce Suski contre Démetrius, qu'il ne voulut pas accepter au commencement. Mais en-suite lorsque Demetrius eut l'avantage sur lui, il rechercha *Basile Suski.*

l'assi-

l'assistance de la Suede avec beaucoup d'-empressement;en lui promettant pour récompense la ville deKexholme. Là dessus le Roi Charles lui envoia Pont de la Gardie avec quelques milliers d'hommes, qui rendirent de grands services aux Moscovites. Mais comme ceux-ci faisoient dificulté de livrer les Places qu'ils avoient promises au Roi Charles, les Suedois s'en saisirent par force. Et c'est par cette même occasion que la Carelie & le reste de l'Ingrie ont été annexées au Roiaume de Suede. Or nous [illegible] fait voir ci-dessus de quelle maniere Basile Suski fut livré entre les mains des Polonois, & comment Demetrius aiant été défait, le Prince Uladislaus fut fait Grand Duc de Moscovie.

Michel Fœderowitz.

§. 4. A la fin en l'an 1613. Michel *Fædorowitz*, fils du Patriarche *Theodore Mikitowitz*, qu'il avoit eu de la fille de Jean Basilides, parvint à l'Empire de Moscovie. Ce Prince aiant fait la paix avec la Suede & la Pologne remît en son état les afaires de Moscovie.

Alexius Michaelowitz.

Ses exploits.

Celui-ci fut suivi par son fils Alexius Michaelowitz; qui aiant attaqué les Polonois en l'an 1645. prît sur eux les villes de Smolensko & de Kiow; & fit d'horribles ravages dans la Lithuanie. Outre cela en l'an 1656. il fit une invasion en Livonie, où il emporta les vil-

villes de Derpt & de Kakenhuisen avec plusieurs autres places: mais aiant voulu assieger Riga, il fut repoussé avec beaucoup de perte. A la fin par un traité de paix il rendit à la Suède tout ce qu'il avoit pris. En l'an 1669. un certain rebelle, nommé Stefan Razin lui donna beaucoup d'afaires. Car il s'empara de Cazan & d'Astracan, & fit de grands degâts dans le païs. Mais ensuite aiant été pris, il fut traité selon son mérite. Aprés quoi tout le reste fut réduit. Plusieurs Cosaques s'étans mis sous la protection de ce Grand Duc, donnérent occasion à une guerre qu'il eût avec les Turcs, dans laquelle il ne gagna rien. Ce Prince mourut en l'an 1675.

Fœdor Alexowitz.

Alexius Michaelowitz a eu pour successeur son fils Fædor Alexowitz, un jeune Prince valétudinaire, dont on ne peut encore rien dire.

Du naturel des Moscovites.

§. 5. Pour ce qui est du naturel & des qualitez des Moscovites, il y a peu de chose à dire, qui puisse tourner à leur loüange & à leur avantage. Car cette Nation ne s'aplique pas aux mêmes exercices, & n'a pas les mêmes occupations, que la plûpart des autres peuples de l'Europe. Sçavoir lire & écrire est le plus haut point de leurs études; & toute la science de leurs prêtres mêmes consiste à pouvoir lire un Chapitre de la Bi-

Leurs defauts.

ble,

ble, ou un Article du Postil. D'ailleurs ils sont défians, cruels & sanguinaires. Ils ont une fierté & un orgueil insupportable dans la bonne fortune; & au contraire ils sont poltrons & lâches dans l'adversité. Cependant ils ont une si grande opinion d'eux-mêmes, qu'on ne peut presque pas leur rendre assez d'honneur. D'ailleurs ils sont tres propres & tres adroits à faire toutes sortes de friponneries; mais au reste ils ont l'ame basse & servile, & veulent être traitez avec rigueur. Comme tous leurs jeux & leurs exercices consistent dans des coups; aussi sçavent ils tres bien se servir de bâtons & autres instrumens semblables.

Qu'ils ne sont gueres propres à la guerre.

LesMoscovites sont robustes de corps, & peuvent tres bien soufrir la fatigue, & les incommoditez du froid & de la faim. Mais ils ne valent rien dans des batailles rangées, ni dans des sieges de Villes: parcequ'ils se mettent bien-tôt en desordre; dans la pensée qu'ils ont que les autres entendent mieux le métier qu'eux. Cependant ils se batent tres bien dans des places fortes, & les défendent jusques à l'extremité; non seulement à cause qu'ils peuvent suporter beaucoup de travaux & de misére; mais aussi parceque leurs Seigneurs les feroient mourir, s'ils venoient à se rendre à composition.

Neant-

Neantmoins les Moscovites tâchent aujourd'hui de mettre leur Milice sur un meilleur piéd qu'auparavant ; & pour cet éfet ils prennent à leur service plusieurs Généraux Allemans & Ecossois, pour exercer leurs troupes à la maniere des autres Européëns. Cependant le Grand Duc ne permet pas à ses sujets de s'engager au service des autres Nations, pour se perfectionner dans la connoissance de l'Art Militaire, de peur que devenans trop vaillans, il ne leur prît envie de tenter quelques nouveautez.

Qu'ils tâchent maintenant de mettre leurs Milices en meilleur état.

§. 6. Bien que le païs qui est soûmis aujourd'hui à la domination du Grand Duc, soit d'une étenduë fort vaste ; neantmoins il s'y trouve bien des deserts. La Moscovie fournit en assez grande quantité du bled, du bétail, du gibier, du poisson, du sel, des fourrures & autres choses nécessaires à l'entretien de la vie. Les Marchandises qu'on transporte de là dans les païs étrangers, sont les peaux de martes zibelines, dont les Nations voisines font grand cas, du poisson salé, du *cavier*, des peaux, & particulierement des cuirs de Russie, de la cire, du miel, du talc, du savon, du chanvre & autres choses semblables. Mais les denrées, qu'on y aporte des païs étrangers sont des étofes de soie, des draps d'or & d'argent, des tapits, des per-

De la nature & constitution du païs.

perles, des pierres pretieuses, des épiceries, & quelque peu de vins, avec beaucoup d'autres choses. Aujourd'huy le tabac y est défendu.

Comment les Moscovites negocient avec les Etrangers.

Dans le commerce qu'on fait avec les Moscovites, ils ne donnent jamais d'argent : mais ils échangent denrées contre denrées ; comme en effet il est défendu d'emporter de l'argent de Moscovie. Le plus grand commerce de cette Nation se fait à S. Michel-Archange, qui fut prémiérément découvert par les Anglois: mais où maintenant les Hollandois & ceux de Hambourg négocient aussi bien qu'eux. Autrefois on prenoit la route par Narva & Revel, qui étoit le plus court chemin pour les étrangers ; mais alors on étoit trop assujetti aux Danois & aux Suedois. Par le Wolga & par Astracan on fait aussi un assez grand trafic avec les Persans & les Armeniens.

De la forme du Gouvernement de Moscovie.

§. 7. Touchant la forme de ce Gouvernement il faut remarquer que le Grand Duc, qu'ils nomment Czar en leur langue, est un Monarque Souverain & absolu, qui gouverne à sa fantaisie; & auquel les sujets rendent une obeïssance aveugle & sans bornes, vivans tous à son égard comme des esclaves ; conformément à leur naturel & au traitement qu'on leur fait.

Que

Cette autorité souveraine & absolue

sert

sert beaucoup à augmenter les forces de ce Prince, qui sont considérables d'ailleurs; tant par la quantité des gens de guerres, qu'il peut lever par cent milliers, que par les grandes richesses & les revenus qu'il posséde. Car il est non seulement le Maître de toutes les impositions & des rentes de ce grand Empire; mais il a même lui seul le riche commerce des martes zibelines; & si je ne me trompe tous les cabarets publics, d'où il peut tirer des sommes immenses; à cause que cette Nation est fort adonnée à l'ivrognerie, & à la gourmandise. Outre cela il fait des présens de ses belles fourrures aux Princes & aux Ambassadeurs étrangers, dont il reçoit en récompense des ouvrages d'or & d'argent. A quoi on peut ajoûter qu'il peut facilement faire donner un petit coup de marteau sur les Risdales, & ainsi contraindre ses sujets à les prendre pour double valeur. De sorte qu'il est impossible que ce Prince ne posséde des richesses immenses.

L'obeissance aveugle des sujets du Grand Duc contribue beaucoup à le rendre puissant.

La Moscovie a encore cet avantage par dessus d'autres Etats, qu'on ne la peut attaquer par derriere, à cause que du côté du Nord & du Nord-est elle est couverte comme d'un rampart par une mer, qu'on ne peut

Que la Moscovie n'a rien à craindre d'un côté.

peut fréquenter, & par des deserts fort vastes.

Des voisins de la Moscovie. §. 8. Si l'on considére les voisins de la Moscovie, on verra que d'un côté elle confine à la Perse. Mais neantmoins ces deux Etats n'ont guéres à craindre l'un de l'autre; tant à cause de la mer Caspienne & des chemins incommodes qui les séparent, que par les grands deserts, qui sont entre-deux. *De la Perse.* Et qui plus est il ne leur pourroit revenir aucun avantage d'étendre leurs frontieres de ce côté la. Cependant ils se peuvent rendre réciproquement de bons services par des diversions, quand l'un, ou l'autre de ces Princes est en guerre avec le Turc.

De la Tartarie. Les Tartares sont des voisins tres dangereux pour les Moscovites; parceque qu'ils ne sçavent ce que c'est de tenir leur parole, ni d'observer les traitez, qu'ils ont jurez, mais qu'ils n'ont point d'autre pensée que de s'apliquer au vol & au brigandage. Au reste on ne peut point avoir de prise sur eux, si ce n'est en les tuant, mais il est tres dificile de les atraper, à cause de leur légéreté & de leur vitesse. Les Tartares de Crim sont ceux qui peuvent faire le plus de mal à la Moscovie: & c'est pourquoi il est nécessaire d'entretenir sur les frontieres de bonne Cavalerie, pour les charger en diligence, & de leur donner de l'occu-

pation par le moien des Cosaques Doniskes, des Calmoukes & des Tartares Nagaïskes. Si les Moscovites avoient Kiow avec une patrie de l'Ukraine, cela leur pourroit beaucoup servir pour tenir ces voleurs en bride, & pour se couvrir contre les Turcs. Car les Turcs ne confinent à la Moscovie que par le moien des Tartares de Crim, qui sont leurs vassaux, & comme leurs chiens courans. D'ailleurs les Moscovites ont grand interêt d'empêcher que le Turc ne se rende maître absolu de l'Ukraine, à cause qu'en une telle ocasion il pourroit fort les incommoder par le moien des Cosaques & des Tartares.

De la Pologne. La Moscovie doit avoir beaucoup d'égard à la Pologne; qui est située d'une maniere qu'elle lui peut faire beaucoup de mal; particulierement à cause que les Polonois sont beaucoup meilleurs soldats en campagne, que les Moscovites. Cependant ces derniers ont un avantage assez considérable sur la Pologne, en ce qu'ils sont maîtres de Smolensko, de Severie & de Kiow, qui servent à couvrir leurs frontieres.

De la Suede. La Moscovie n'a pas beaucoup à craindre du côté de la Suede; non seulement à cause qu'elle a des forces sufisantes pour lui opposer, lorsqu'elle est paisible au dedans; mais aussi parceque la

Suede ne cherche plus à faire des conquêtes de ce côté là ; puisqu'elle auroit bien plus de peine à garder de si vastes contrées, qu'elle n'en auroit de profit. C'est pourquoi aussi les derniers Rois de Suede n'ont point eu d'envie de faire la guerre aux Moscovites. Mais si la Suede & la Pologne se lioient ensemble contre la Moscovie, elles lui pourroient bien rétrécir ses frontieres. Cependant il faut aussi considérer que si les Moscovites se joignoient aux ennemis de la Suede, il lui donneroient bien des affaires.

Du Danemarq. La Moscovie ne doit pas faire grand fond sur les Alliances du Danemarq ; non seulement à cause que ces deux Etats sont trop éloignez les uns des autres ; mais aussi parcequ'en cas que l'un d'eux abandonnât l'autre, apres être arrivé à son but, ils n'en pourroient pas prendre vengeance. Jusques ici nous ne voions point que les Moscovites se soient trouvez à aucuns traitez de paix generale.

CHAPITRE XII.

De la Monarchie spirituelle

PAPE.

§. 1. On peut considérer le Pape en deux manieres. Prémierement entant que ses dogmes, qui sont diférens de ceux des autres Chrétiens, sont conformes ou contraires à l'Ecriture Sainte; ou bien qu'ils sont utiles, ou préjudiciables au salut: & c'est cette considération que nous laissons aux Theologiens. En second lieu, entant que le Pape fait non seulement un des plus considérables Etats de l'Italie; mais aussi qu'il prétend être le Souverain Chef de la Chrétienté, du moins dans le spirituel; & qu'outre cela il use en éfet de cette autorité sur les Etats de l'Europe, qui ont les mêmes sentimens que lui au sujet de la foi. C'est cette considération, qui a un grand raport à la Politique; puisqu'un tel Empire Spirituel choque la Puissance Supréme du bras seculier, & qu'il lui prescrit des bornes, ou plû-

Considérations Politiques sur la Monarchie spirituelle du Pape.

tôt qu'il la détruit. Et c'est ce qui fait encore que la Religion est tellement envelopée dans l'Interêt Politique, qu'il est absolûment nécessaire qu'un homme versé dans les afaires du monde soit bien informé de l'origine de cette Monarchie Spirituelle, & qu'il découvre les moiens dont elle s'est servie pour arriver à son agrandissement, & dont elle se sert encore aujourd'hui pour se conserver dans le même état. Car on reconnoîtra clairement par là quel raport elle peut avoir aux controverses, qui sont maintenant en vogue entre les Chrétiens de l'Occident ; & jusques où ces diferends sont fondez sur les diverses interprétations de l'Ecriture, ou sur des vûës temporelles. Aprés quoi les personnes éclairées pourront juger s'il y a de l'apparence qu'on les puisse jamais terminer.

De l'aveuglement des Païens au sujet des choses Divines.

§. 2. Si nous voulons remonter jusques à la source des choses, nous verrons qu'avant la naissance de Christ tout le monde étoit dans un aveuglement & dans une ignorance tres grossiere touchant les choses divines. Car ce qu'on leur débitoit en général de leurs Divinitez, n'étoit pour la plû-part que des fictions extravagantes, ou des contes infames. Il est bien vrai que quelques-uns d'entre les doctes vouloient raisonner un peu plus spirituellement sur la nature & sur l'Etat de

de nos ames. Mais au reste tout ce qu'ils en ont avancé est si douteux, si imparfait & si malfondé, qu'on peut bien dire qu'ils n'ont sceu ce qu'ils disoient.

La plû-part voioient bien qu'on devoit s'adonner à la pratique des vertus; mais au reste ils n'en connoissoient point d'autres fruits que l'honneur & l'avantage, qu'on en recevoit dans la vie civile. Car ce que les Poëtes disoient de la récompense des bons & de la punition des méchans apres leur mort, ne passoit dans l'esprit de ceux, qui avoient la réputation d'être les plus éclairez, que pour des fictions ingénieuses pour éfraier la populace & pour la tenir en bride. Le reste du peuple vivoit sans se proposer aucunes fins: & dans ce qu'on nommoit la Religion des Païens, on ne remarquoit aucune instruction, ni aucun formulaire, qui renfermât les points qui regardent la Divinité.

Quelles fins il se proposoient dans la pratique des vertus.

La plus grande partie de leur culte ne consistoit qu'en Sacrifices, en Cérémonies & en certains jours de Fêtes, qu'on donnoit bien plus-tôt aux jeux & aux voluptez, qu'à la contemplation des choses Divines. De sorte qu'une telle Religion ne donnoit aucune édification en cette vie, ni aucune espérance, ou consolation dans la mort.

En quoi consistoit leur Religion.

§. 3. En ce temps là il n'y avoit que le *De la*

Religion Judaique.

peuple des Juifs, à qui Dieu eût révélé la veritable Religion, qui pût conduire au salut. Mais il y a une notable diférence entre celle-ci & la Religion Chrétienne, non seulement à cause que la Religion Judaique ne contenoit le Sauveur du monde & la source du salut qu'en promesses & en figures; au lieu que la Religion Chrétienne en comprend la réalité & l'accomplissement; mais aussi parcequ'elle étoit comme revêtuë de quantité de cérémonies fatigantes; dont plusieurs étoient dirigées selon la police & la pente naturelle de cette Nation: de sorte qu'elle ne pouvoit que trés difficilement être reçuë pour la Religion universelle de tous les autres peuples; & que ces cérémonies étoient comme un mur, qui séparoit les Juifs des autres Nations de la Terre.

Pourquoi les autres Nations n'embrassoient pas la Religion Judaique.

Il est bien vrai que les autres peuples n'en étoient pas si absolument exclus, qu'ils n'eûssent pu obtenir le salut par la foi en Jesus-Christ: & il y avoit même des Juifs qui s'emploioient avec assés de zéle à convertir les gentils, & particuliérement ceux avec lesquels ils avoient du commerce. Mais ce n'étoit pas encore alors le bon plaisir de l'Eternel d'envoier par toute la terre des Apôtres, ou des Ambassadeurs pourvûs de dons extraordinaires, pour apeller les Nations à la Religion

ligion Judaïque. Et les soins, que quelques particuliers prenoient de la conversion des infidéles, ne pouvoient pas produire de grands éfets à l'égard de ce grand monde. Et parcequ'en ce temps là les Juifs, entant qu'ils étoient le peuple de Dieu avoient l'avantage par dessus tous les autres peuples, & que l'unique temple du Seigneur étoit parmi eux, ils étoient entêtez de la bonne opinion d'eux-mémes, & méprisoient tous les autres en comparaison d'eux. D'ailleurs à cause de leurs Cérémonies ils étoient obligez de garder des mesures en beaucoup de choses à l'égard des étrangers, & de n'avoir pas avec eux un commerce trop familier, ni des liaisons tres étroites. Et c'est ce qui causoit une aigreur & une haine perpétuelle entr'eux & les autres Nations ; & qui s'oposoit ainsi à la propagation de leur créance. Outre cela les autres peuples avoient de la peine à comprendre, que pour faire solennellement & en public le service Divin, il fallût nécessairement faire le voiage de Jerusalem, comme s'ils n'eûssent pas pû bâtir chez eux un temple qui eût le même privilége. A quoi il faut encore ajoûter que ceux qui se convertissoient à la Religion Judaïque étoient moins considérez que les Naturels du païs : de sorte qu'il n'y avoit que tres peu de Gentils, qui pûssent se résoudre

à s'exposer pour cet éfet au mépris, dont on opprime d'ordinaire les Etrangers.

Que la Religion Chrétienne est propre pour tout le monde.

§. 4. Mais la Religion Chrétienne a non seulement une lumiere bien plus pure, & beaucoup d'autres avantages par dessus la Judaïque, dont nous laissons la considération aux Théologiens; mais de plus elle est exempte des circonstances, qui rendoient la Religion des Juifs particuliere; & a toutes les qualitez qui sont requises en une Religion Universelle. C'est pourquoi aussi il est du devoir de tous les hommes de l'embrasser. Ce qui mérite particulierement d'être remarqué, afin de bien pénétrer à fond la nature, ou le génie de la Religion Chrétienne. Car il n'y a point ici de lieu particulier, qui soit choisi de Dieu, pour lui rendre son culte en Public, & il n'a point donné plus de sainteté à un endroit qu'à un autre; de sorte que l'une, ou l'autre Nation n'a que faire de se mettre en peine de l'éloignement du Temple: mais on peut en tous lieux lui offrir des mains pures; Dieu n'aiant plus de temple privilégié, où il ait promis d'exaucer les hommes plûtôt que dans un autre. Il n'y a point de prérogative dans la Religion Chrétienne, dont on puisse prendre occasion de s'estimer au dessus des autres; il n'y a ni Juif, ni

Qu'elle n'admet point d'inégalité.

Grec;

Grec, ni esclave, ni afranchi ; mais ils sont tous en Jesus Christ. Il n'y a point de tribu particuliere destinée à faire le service divin, à l'exclusion des autres, comme autrefois parmi les Juifs : mais les uns y sont aussi bons que les autres ; pourvuqu'ils possédent les qualitez nécessaires pour cet éfet. Il n'y a rien non plus dans tout le Christianisme, qui nous empêche de vivre en bonne union avec tous les hommes, & de leur rendre tous les devoirs, que le droit naturel éxige.

Qu'elle n'est point contraire au Gouvernement Politique.

D'ailleurs la Religion Chrétienne considérée simplement, ou en elle même, & détachée de toutes les vûës & de tous les interêts du monde n'a rien en soi qui puisse altérer ou troubler le moins du monde les Loix & les Societez Civiles ; ou qui leur puisse préjudicier en aucune maniere, entant qu'elles conviennent avec les loix naturelles. Mais au contraire elle contribuë bien plû-tôt à les afermir ; bien que ce ne soit pas là sa fin principale. Elle ne renferme rien non plus en elle-même, qui soit contraire au but qu'on s'est proposé dans les Societez Politiques ; ni qui nous empêche de vivre honnêtement, paisiblement & en seureté sous la protection de nos Souverains. Car sans choquer aucunement le Christianisme, on peut parfaitement

bien, tant en général qu'en particulier remplir tous les devoirs de la puissance séculiere, conformément à la Loi Naturelle, au bon sens, & à la nécessité de l'Etat; & exercer toutes les fonctions des charges & des emplois, qui sont nécessaires dans un Etat bien Policé.

Qu'il n'y à point d'autre Religion, ni de Philosophie qui lui soit comparable.

Mais au contraire le Christianisme sert beaucoup à toutes ces choses; puisqu'il récommande expressément l'observation de tous les commandemens de la Loi Naturelle, & particulierement ceux, auxquels les Loix Politiques n'ont pu commodément imposer de peines temporelles: d'ailleurs il ordonne à un chacun de s'aquiter de sa Charge avec zéle & en toute fidélité, lorsqu'elle convient avec les Loix de la Nature & avec l'honnêteté. Ainsi il n'y a aucune sorte de Philosophie, ni de Religion dans tout l'Univers qui soit comparable en ce point à la Religion Chrétienne: comme il paroîtra évidemment à tout homme qui les examinera de prés, & les conferera avec elle. C'est pourquoi il est non seulement du devoir de chaque homme en particulier, entant qu'il est obligé de rendre conte à Dieu pour son ame, d'embrasser cette Religion; mais aussi tous les Souverains, ou tous ceux qui gouvernent sont obligez par les raisons, que nous venons d'aporter de l'intro-

duire

duite dans les païs de leur Domination, si elle n'y est pas encore, & de l'y maintenir, en cas qu'elle y soit déja établie; & cela par un devoir qui suit nécessairement des fonctions de leur Charge.

Or si l'on ne remarque pas tous ces éfets d'une maniere visible, & que la vie de plusieurs Chrétiens ne soit en rien diférente de celle des Païens & des Turcs; ce n'est pourtant pas un défaut, qui doive être imputé à la Religion Chrétienne, mais à la malice des hommes, qui n'ont que le nom de Chrétiens, & qui ne mettent jamais en pratique les salutaires leçons, que l'Evangile leur donne. *Pourquoi la vie des Chrétiens n'est pas diférente de celle des Païens.*

§. 5. Il n'y point de personnes éclairées, qui puisse nier, ou révoquer en doute ce que nous venons d'avancer: mais neantmoins il se présente encore ici une question d'importance; sçavoir, si la Religion Chrétienne requiert absolument que la Direction, ou le Gouvernement extérieur de la Religion dépende d'un autre que de celui qui a la supréme puissance dans la Politique; ou, ce qui revient à la même chose; s'il est nécessaire que ce même Gouvernement réside dans les Prêtres, ou dans les Docteurs tous ensemble, ou seulement dans un seul d'entr'eux indépendemment du Souverain? ou bien s'il *Du gouvernement extérieur de la Religion.*

faut absolûment qu'il n'y ait qu'un Souverain Directeur de la Religion Chrétienne ; duquel tous les autres Etats Chrétiens doivent dépendre en ce point ? ou enfin (ce que quelques-uns prennent pour la même chose) de sçavoir si chaque Etat en Particulier a le pouvoir de se gouverner selon ses interêts ; ou si tous les autres Etats se doivent rendre esclaves d'un seul, & chercher son avantage dans leur perte & dans leur ruine.

Ce qu'il faut entendre ici par le Gouvernement exterieur de la Religion Chrétienne.

Par le Gouvernement extérieur de la Religion nous entendons : 1. le pouvoir qui paroît dans le choix, qu'on fait de certaines personnes pour exercer publiquement le Service Divin : 2. la Juridiction absoluë sur leurs personnes : 3. la direction des biens qui sont consacrez à la Religion : 4. la Puissance de faire des Loix pour servir au bien extérieur de la Religion, & pour la maintenir souverainement : 5. le pouvoir de décider les diférends & les disputes qui peuvent naître entre les Ecclésiastiques, & plusieurs choses de cette nature.

Du Ministére de l'Eglise.

Nous distinguons ce Gouvernement extérieur de la Religion du Ministére de l'Eglise, qui consiste dans la Doctrine, dans la Prédication & dans l'administration des Sacremens ; ce

qui

qui sans contestation apartient uniquement à la Prêtrise, ou au Ministére. Mais cette question se doit entendre seulement d'une *Eglise qui est déja établie, & non pas de celle qui le doit être à l'avenir*. En effet puisque la Doctrine Chrétienne a sa source dans la Révélation Divine, il s'ensuit nécessairement que la Puissance séculiere ne peut avoir lieu dans sa direction, avant qu'elle ait été sufisamment proposée par ceux qui ont été immédiatement authorisez de Dieu pour cet éfet. De même lorsque nôtre Sauveur apres sa Résurrection envoia ses Diciples comme Apôtres, ou Ambassadeurs pour annoncer la Doctrine de l'Evangile & pour l'introduire par tout le monde, ils n'avoient pas leur vocation, ou la puissance de prêcher des Souverains, mais de Dieu même: de sorte que les Rois, aussi bien que ceux du commun peuple se devoient conduire à leur égard, comme avec des messagers, qui venoient immédiatement de Dieu même; & ainsi recevoir avec soûmission tout ce qu'ils leurs annonçoient. D'ailleurs ce seroit une chose entierement ridicule qu'une personne voulût avoir la direction d'afaires qu'il n'entend pas. D'où il s'ensuit que cette question ne regarde que le Souverain qui fait pro-

De la vocation des Apôtres.

fession lui même de la Religion Chrétienne; avec une véritable connoissance; & non pas d'un Infidelle, ou de quelqu'un qui erre dans les articles de la foi. Car de confier le Gouvernement de la Religion à ces derniers, ce seroit mettre le troupeau à la garde des loups.

Division de cette question.

§. 6. On peut considérer cette question en trois manieres. Car premierement on peut demander si cette nécessité procéde de la nature de chaque Religion en Général? En second lieu, si elle vient de la constitution de la Religion Chrétienne en particulier? & en troisiéme lieu si elle est fondée sur une ordination, ou commandement exprés de Dieu?

Que cette nécessité ne vient pas de la nature de châque Religion en général.

Nous ne pouvons pas remarquer que cela puisse procéder de la nature de châque Religion en général. Car l'esprit ne peut pas concevoir que pour servir Dieu il soit absolument nécessaire de faire un schisme dans l'Etat, & d'y introduire deux sortes de puissances indépendantes l'une de l'autre. Un partage semblable, ou une *complication* de la Souveraine puissance dans un Etat n'est autre chose qu'un vent continuel, qui y soufle sans cesse le feu de la division & de la jalousie, & qui ne sert qu'a y mettre les defiances & la confusion. Mais au contraire ces deux

choses

choses ne sont nullement incompatibles ; sçavoir de servir Dieu, & de laisser en même temps au Souverain le Gouvernement exterieur de la Religion ; pourvû qu'on supose qu'il n'ait pas dessein de nous proposer des erreurs, ou des fausseterz.

Comment le Gouvernement extérieur de la Religion a passé des péres de familles aux Souverains.

De même un chacun est naturellement porté à servir Dieu ; comme il y est obligé en éfet, & a aussi le pouvoir d'instituer tels signes de son culte, que bon lui semble, pourvuqu'il soit persuadé que cela soit agréable à Dieu. Mais d'abord que les hommes ont formé des societez, ils ont déferé ce droit à celui qui avoit la direction de tout le Corps. Les prémiers péres de familles, qui n'étoient pas encore sujets à aucune République, ont eu chez eux le même pouvoir, qui descendoit d'ordinaire sur l'aîné de la famille, comme *hereditas eximia*, le plus prétieux héritage ; lorsqu'aprés la mort du pére les fréres vivoient en communauté. Mais depuis qu'on composa des Républiques, on transporta ce droit à ceux qui en étoient les Chefs ; à cause que si chacun étoit demeuré maître de sa volonté en ce point, la diversité du culte extérieur auroit infailliblement produit de la haine, du mépris, de la division & des desordres dans l'Etat.

Et

Et bien qu'autrefois sous le peuple de Dieu l'extérieur du culte public eût été déféré héréditairement à une certaine famille ; neantmoins la direction souveraine & l'inspection sur les Prêtres avoit été commise à celui qui avoit la Souveraine Autorité dans le Gouvernement Civil. Et c'est aussi ce qui est arrivé parmi la plû-part des Nations.

Que la Religion Chrétienne n'empêche pas que le Souverain n'en ait la direction quant au gouvernement exterieur.

§. 7. Le Christianisme, entant qu'il comprend quelque chose de plus que ce que la raison naturelle nous découvre dans la Religion, ne prouve nullement que le Gouvernement extérieur apartienne nécessairement à quelque autre qu'au Souverain ; puisque nous suposons toûjours, que par là il ne peut rien introduire, qui soit contraire à l'Ecriture ; ni empêcher les Prestres, ou Ministres de l'Eglise de s'aquiter des fonctions de la Charge, que Dieu leur a confiée, conformément à sa parole. Car je ne puis pas pénétrer pourquoi celui qui possède l'autorité supréme ne pourroit pas aquerir la capacité requise pour une telle direction : ou du moins qu'il n'en pût faire exercer les fonctions, ou les actes par des personnes, qui s'en seroient rendus capables : de même qu'on laisse d'autres parties de la Souverai-

veraineté à la direction de quelques-uns des sujets. Car personne ne ravit au Souverain l'autorité de donner des Loix ; quoiqu'un Docteur, ou Professeur en Droit doive être plus versé dans les Loix, qu'un Roi en son particulier ; puisqu'en ceci, aussi bien qu'en autres choses, le Souverain peut, & est même obligé de se servir du conseil de ceux, qui en ont une connoissance parfaite ; particulierement à cause qu'un Roi vertueux & éclairé, bien loin d'avoir interêt qu'ils s'acquitâssent mal de la charge qu'il leur a confiée, peut au contraire conformément à son devoir en tirer de grands avantages, lorsqu'ils en remplissent bien tous les devoirs. Et en éfet il est certain que plus un Souverain a de zéle pour maintenir la Religion Chrétienne, d'autant plus aussi ses sujets en deviennent ils meilleurs & plus capables de le servir : outre que par ce moien il peut d'autant mieux s'assûrer du secours d'enhaut. D'ailleurs lorsqu'un Roi est Chrétien & Orthodoxe, il n'y a aucune raison qui empêche Dieu de lui prêter son assistance, aussi bien qu'à un autre, pour s'aquiter bien & glorieusement d'un tel emploi. Enfin puisque dans tous les autres points de la Religion Chrétienne, on ne voit point qu'elle

qu'elle empiéte aucunement sur les Ordonnances & sur les loix Civiles, ni sur la Supréme puissance, entant que le tout est fondé sur le droit naturel, il n'y a donc pas lieu de croire qu'elle l'ait fait en celui-ci; à moins que de montrer un ordre formel & positif de la Divinité même. Au reste ceux qui soûtiennent le contraire sont obligez de trouver dans l'Ecriture des termes exprés, par lesquels elle ôte ce Gouvernement extérieur de la Religion à la Puissance séculiere, & qu'elle l'attribuë à quelque autre en qualité de Souverain & d'indépendant. Cependant nous alons rechercher dans la suite à quelle occasion & par quels dégrez une telle Souveraineté s'est établie dans l'Eglise d'Occident.

Prémiers progrés de la Religion Chrétienne.

§. 8. Lorsque les Apôtres, après l'Ascension du Sauveur, commencérent à répandre fort loin la Doctrine de l'Eglise, suivant l'ordre exprés qu'ils en avoient receu de leur Maître, ils firent en peu de temps de tres grands progrés, tant entre les Juifs que parmi les autres Nations; mais principalement parmi ceux du commun peuple, qui jusques alors avoient croupi dans l'ignorance du monde la plus grossiére, & qui menoient une vie miserable. C'est pour cette raison aussi que ces derniers embrassérent

rent avec joie la doctrine de l'Evangile, où ils découvroient une si grande lumiere & de si puissantes consolations contre les chagrins & les incommoditez de la vie temporelle : & les Apôtres trouverent d'autant plus facilement accés dans l'esprit de cette sorte de gens, à cause qu'étans eux-mêmes de basse condition & sans apparence extérieure, ils avoient occasion de converser familierement avec eux, comme avec des égaux. Mais entre les Principaux, ou ceux qui étoient élevez en dignité, aussi bien qu'entre les Doctes il ne s'en trouva presque point au commencement qui voulûssent recevoir cette Religion ; ou qui la crûssent digne de leur recherche.

Quelle a été la conduite de Dieu dans l'établissement de la Religion Chrétienne.

S'il est permis d'examiner les raisons de la conduite, que la Sagesse Divine à tenuë dans l'établissement de la Religion Chrétienne, il paroît assez vraisemblable que pour l'introduire il ne lui á pas plu emploier la Puissance & l'autorité des Souverains, ni l'éloquence des Sçavans, de peur qu'on ne la prît pour une ruse Politique, ou pour quelque spéculation de Philosophie : mais si en considérant son commencement & ses progrés, on vient à la comparer avec d'autres Religions, il est indubitable qu'on y reconnoîtra quelque

chose

chose de plus qu'humain. Car comme les Doctes avec toutes leurs subtilitez n'avoient presque rien découvert dans les choses Divines, qui meritât d'être receu ; & que Socrates même & d'autres Philosophes, qui avoient reconnu & condanné la superstition de leur temps, n'avoient pû neantmoins l'abolir, ni établir un meilleur culte : Dieu pour confondre la sagesse des hommes voulut montrer qu'il lui étoit aisé d'opérer ce grand ouvrage par le moien de pauvres pêcheurs sans étude & sans lettres. D'ailleurs les Sages du monde & les Politiques trouvoient ridicule la prédication des Apôtres, qui commençoient par un Jesus Christ crucifié ; qui prenoient pour le fils de Dieu & pour leur Sauveur un homme d'une nation haïe & méprisée de tout le monde ; qui durant son séjour sur la terre n'avoit eu aucun crédit, & ne s'étoit point signalé par des actions Héroïques, & qui ne s'étoit point rendu fameux dans le monde par de longues études, ni par sa prédication : mais qui au contraire avoit été puni dans sa jeunesse de la mort du monde la plus infame.

Comment les Jesuites annoncent l'Evangile aux Chinois.

C'est pourquoi aussi les Jésuites en annonçant l'Evangile aux Chinois, qui ont naturellement de l'esprit, ne commen-

mencent jamais par les soufrances de Christ; mais aians auparavant raisonné quelque temps avec eux sur la Religion naturelle, & apres de longs détours ils en viennent à la fin aux articles de la foi Chrétienne. Mais au reste je n'examine pas si par cette méthode & cette Politique, il y a aparence qu'ils puissent faire de plus grands progrés que n'ont fait les Apôtres.

Pourquoi Dieu a plû-tôt apellé les simples que les Doctes.

On pourroit dire encore que c'a été le bon plaisir de Dieu de tirer des ténébres du Paganisme les plus simples & les plus chétifs, plûtôt que les principaux & les plus considérables; à cause que les prémiers étoient entretenus dans l'erreur par ceux-ci, qui voians bien la tromperie & la vanité de la Religion Païenne ne se mettoient pourtant pas en devoir d'en chercher une meilleure. Ainsi Dieu en retirant le commun peuple du Paganisme renversa les fondemens de cette grande machine, & fit tomber de cette maniere tout le bâtiment qui étoit posé dessus. Car la simplicité & la crédulité de la populace étoient l'unique base, qui soûtenoit la Religion des Gentils.

Persécution de la Primitive Eglise.

§. 9. Apres que la Religion Chrétienne se fut prémierement répanduë parmi le commun peuple, de la maniere que nous avons dite, il arriva bien

bien-tôt que les Empereurs (car ce fut dans l'Empire Romain que le Christianisme commencea, & où il fit les plus grands progrés) la persecutérent à toute outrance, & firent tous leurs éforts pour l'opprimer. A quoi contribua beaucoup l'ignorance où ils étoient des fondemens & du but de ce nouveau culte, & particulierement aussi le nombre des nouveaux Chrétiens, qui méprisoient la Religion Païenne, & qui grossissoit extrémement. Car au reste ces Empereurs s'estimoient trop, pour vouloir décendre dans l'examen de cette Doctrine.

Calomnies contre les nouveaux Chrétiens.

D'ailleurs entre les prémiers Chrétiens il se trouvoit peu de gens polis, & capables de présenter leur créance aux gens d'autorité sous une forme, qui ne fût point dégoûtante. C'est pourquoi aussi les Ennemis des Chrétiens ajoûtoient foi aux calomnies & à tous les faux bruits qu'on sémoit à leur desavantage; comme si dans leurs assemblées ils se fussent abandonnez à la débauche & à l'impudicité, ou qu'ils eûssent machiné des conspirations contre l'Etat.

Raisons Politiques des Romains contre la Religion Chrétienne.

Outre cela il y en avoit plusieurs qui avoient de l'aversion pour toutes sortes de nouveautez; s'imaginans que si l'Empire Romain s'étoit bien trouvé de l'ancienne Religion durant plusieurs

siecles

siecles, ils la pouvoient bien retenir encore. Et particulierement ils ne devoient pas permettre à la canaille de commencer quelque changement, ou de vouloir devenir aussi sage que ses Maîtres. Mais ce qui rendit encore les Chrétiens plus suspects, fut que dans l'exercice de leur Religion, ils avoient quelque forme de Gouvernement Eclésiastique, ce qui fut pris pour une faction; comme s'ils avoient voulu former un Etat nouveau dans l'ancien, ou s'en rendre entierement les Maîtres. A la fin comme les Temples des Païens devenoient moins frequentez, à proportion que le nombre des Chrétiens s'augmentoit, & que cependant l'Empire Romain se trouvoit affoibli de plus en plus par les autres secousses dont il étoit agité; il y en eut plusieurs qui se figurérent que ce malheur venoit du mépris, qu'on faisoit des Dieux, par la faveur desquels l'Empire Romain avoit été élevé à un si haut dégré de grandeur & de puissance. C'est pourquoi ils se ruérent sur les Chrétiens, comme sur des Athées, qui vouloient renverser les principes de toutes les Religions: & parceque ceux-ci refusoient d'obeïr aux commandemens des Empereurs touchant la vénération des Idoles, & qu'ils soufroient tous les tourmens

mens avec joie & avec une fermeté extraordinaire ; les Romains prenans leur constance pour une opiniâtreté & une malice desespérée, les traitoient d'autant plus cruellement, afin de maintenir leur autorité contr'eux.

Raisons opposées. Mais quelques raisons qu'on puisse alléguer pour justifier ces persecutions, elle ne laisseront pas néantmoins de passer pour une Tyrannie injuste, qui abuse de l'autorité suprême. Car les sujets avoient embrassé cette Religion par un commandement exprés de Dieu, que les défenses du Souverain ne devoient, ni ne pouvoient enfraindre en aucune maniere : puisque le Souverain, aussi bien que les sujets étoit obligé de la recevoir ; & qu'en ne le faisant pas il se rendoit criminel de léze-majesté Divine. Il ne pouvoit pas non plus s'excuser aucunement sur son ignorance ; puisque cette Religion étant un chose nouvelle, il étoit de son devoir de s'en informer exactement ; & de ne pas faire mourir aveuglément des personnes innocentes, parcequ'ils n'obeïssoient pas à des commandemens, qui ne les pouvoient obliger. Car on ne peut pas condamner quelqu'un à mort, avant que de connoître à fond le crime, dont il est accusé.

§. 10. O

§. 10. Or puisque dans les commencemens de la Religion Chrétienne, les Souverains ne se méloient point de son Gouvernement extérieur, il falut nécessairement que les Chrétiens entr'eux en prîssent le soin eux-mêmes, & que sans la Puissance suprême, ils eûssent charge de donner ordre aux afaires de l'Eglise, & de la maintenir de tout leur pouvoir : & c'est ainsi qu'il est arrivé d'ordinaire dans toutes les Societez, qui se sont formées dans un Etat, sans la connoissance & le consentement du Souverain; où les membres ont dû chercher entr'eux les moiens les plus propres pour la gouverner & pour la maintenir; en faisant pour cet éfet des ordonnances, & en y établissant quelques Directeurs. Car autrement suivant les Loix de la Politique, qui sont fondées sur le Droit Naturel, le Gouvernement extérieur de la Religion apartient aux Souverains. Mais puisqu'alors ils ne vouloient point exercer cette fonction, il a bien falu que les prémiers Chrétiens aient établi eux-mêmes les Ministres de leurs Eglises, & qu'ils leur aient assigné des pensions sur les aumônes des personnes charitables. *De l'ancien Gouvernement de l'Eglise Chrétienne,*

Lorsqu'il naissoit quelque erreur, qu'il survenoit quelque diférend, qui ne pouvoit pas être terminé par une seule *Assemblées pour terminer*

les différends de la Religion. assemblée, elle en écrivoit aux autres assemblées avec lesquelles elle entretenoit correspondance, ou bien elle convoquoit les Ministres des Eglises les plus voisines, qui décidoient la question. Mais bien que dans un Etat Politique il ne soit pas permis aux particuliers de former des Societez entr'eux; particulierement lorsqu'elles sont composées d'un tres grand nombre de personnes; neanmoins on ne doit pas prendre celles des premiers Chrétiens, ni leurs Synodes pour des assemblées illicites; puisqu'elles n'avoient point d'autre but que l'exercice d'une Religion, qui leur étoit commandée de Dieu; & sur laquelle les Loix & les Constitutions humaines n'ont ni autorité, ni Juridiction. Car si le Souverain n'exerce point les fonctions de sa Charge, & qu'il n'ait aucun soin de son salut, il ne s'ensuit pas de là que les autres se doivent écarter du chemin qui y conduit; puisque la puissance suprême ne peut pas s'étendre jusques là.

Pourquoi elles devoient être permises sous les Empereurs Païens. Car comme un chacun peut se défendre par ses propres forces & avec ses propres armes, lorsque le Souverain n'a pas le pouvoir, ou la volonté de le proteger, aussi lorsque il ne fait pas son devoir touchant le salut de mon ame, j'ai d'autant plus de raison d'en prendre le

le soin moi-même, que mon ame m'est plus prétieuse que mon corps, & d'autant plus aussi qu'un autre est moins offensé par mon veritable culte, que lorsque je me mets en état de me défendre par la force; puisqu'il n'y a point d'homme, qui par l'obeïssance Civile se dépouille du soin qu'il doit avoir de son corps & de son ame. Autrement il est indubitable que si Dieu avoit commencé la conversion des hommes par les Rois & par les Empereurs, ils n'auroient pas manqué de seconder la Prédication des Apôtres par leurs Edits; d'avoir renversé les temples des Idoles; défendu leur culte; d'avoir dirigé le Gouvernement exterieur de la Religion suivant le conseil des Apôtres; & enfin de l'avoir maintenuë de tout leur pouvoir: comme nous voïons qu'on en a usé dans les lieux où la Religion Chrétienne a été prémierement receuë par ceux de la Régence.

§. 11. Cependant le Gouvernement exterieur de la Religion étant ainsi resté à la disposition des prémiers Chrétiens, par la négligence des Souverains, cela donna occasion à des erreurs d'une dangereuse suite. Car de là vient que quelques uns ont voulu soûtenir que le peuple, entant qu'opposé au Souverain, posséde naturellement & d'origine le droit

Que le Gouvernement exterieur de l'Eglise, qui étoit entre les mains des premiers,

Chrétiens a produit de grandes erreurs.

droit d'élire les Ministres de l'Eglise. Il est bien vrai qu'on ne devroit pas en établir contre la volonté de l'assemblée, particulierement lorsqu'elle a des sujets légitimes de les rejetter; parcequ'alors ils ne seroient pas propres à l'édifier. Mais neantmoins il ne s'en-suit pas de là que le droit que cette assemblée s'est attribué par provision, à cause que le Soûverain a négligé les fonctions de sa Charge, lui apartienne d'origine. Car autrement elle n'auroit non plus le droit d'élire les Ministres de l'Eglise, qu'elle a le pouvoir de donner les Charges & les emplois Publics dans un Etat. Et c'est pour cette raison que tout le droit dont une assemblée joüit dans quelque lieu touchant cette élection, ne lui apartient que par provision & par la concession du Souverain; que nous suposons toûjours ici être Chrétien Orthodoxe.

Mauvaise conse-quence de la conces-sion des Souverains à l'Eglise.

Il y en a qui ont voulu conclurre de là que le Gouvernement extérieur de l'Eglise étoit quelque chose de séparé de la Puissance Seculiere, & qu'il devoit être absolûment à la disposition du corps des Ecléfiastiques, ou bien de quelqu'un d'entr'eux. De sorte que dans un Etat il faudroit nécessairement qu'il y eut deux Societez, ou deux Corps indépendans; l'un Eclesiastique (*Ecclesia*)

&

& l'autre Politique (*Civitas*) qui auroient chacun à part une puissance absoluë. Mais neantmoins le droit dont on a été obligé d'user par provision, à cause de la négligence du Souverain, n'a plus lieu en aucune maniere, lorsqu'il veut reprendre & exercer deûment les fonctions de sa Charge. Et il ne s'ensuit pas non plus que la Puissance qui apartenoit aux Apôtres dans l'Eglise, qui devoit premierement être formée, apartienne aussi aux Ministres dans celle qui l'est déja. Car l'Apostolat étoit quelque chose de particulier, & qui étoit diférent du Ministére, tel qu'il est aujourd'hui; de même que celui-ci est distingué du Gouvernement extérieur de l'Eglise; & par consequent comme un Ministre de l'Eglise apellé dans les formes, ne devient pas tout d'un coup un Apôtre; aussi un Roi n'est pas un Prédicateur.

Que les Ecclesiastiques doivent avoir leur vocation de leurs Souverains.

Or bien que la Religion Chrétienne tire son origine de Dieu même, & qu'elle soit au dessus des forces de nôtre entendement; cela n'empêche pas neantmoins que le Souverain n'en puisse avoir la direction absoluë; en choisissant pour cet éfet des personnes qui en soient capables. On peut encore conclurre de ce que nous avons dit que l'usage, ou la Pratique de l'Eglise Primitive, à l'égard du Gouvernement extérieur, ne tire aucu-

nement à consequence, & ne doit point être prise pour la régle générale & continuelle du Gouvernement de l'Eglise dans un Etat, dont le Souverain est Chrétien & Orthodoxe ; puisque cette pratique étoit fondée sur la conjoncture du temps. Mais il en est tout autrement dans un Etat qui a embrassé la Religion Chrétienne avec ses Souverains, & il n'est nullement nécessaire de vouloir pour ce sujet y former un Corps à deux têtes.

Que Constantin le Grand ne pouvoit pas entierement changer l'Etat de l'Eglise.

§. 12. Et bien que depuis ce temps là, lorsque Constantin le Grand se convertit à la foi, l'Eglise prît une autre forme ; à cause que le Souverain étoit propre aux fonctions du Gouvernement exterieur de la Religion ; on ne pouvoit pas neantmoins d'abord rendre ce Gouvernement exterieur tout semblable à celui qu'on auroit pu, & qu'on auroit dû établir, si dés la naissance de l'Eglise les Souverains se fussent faits Chrétiens ; puisqu'il demeura encore dans l'Eglise beaucoup de restes du Gouvernement *Provisionnel*, qui causérent depuis de grands abus dans l'Eglise d'Occident.

Raisons de cela

En éfet il n'étoit pas possible que les Empereurs, qui passoient encore pour Novices dans la Religion Chrétienne, usâssent d'abord d'un si grand pouvoir dans les afaires de l'Eglise ; & bridâssent ainsi l'autorité des Evêques & des autres Ecclesi-

Ecléfiaftiques, dont ceux-ci n'eûffent pas voulu fe dépouiller volontiers. Mais au contraire (puifque la plû-part du peuple qui étoit alors Chrétien, étoit fort attaché à fes docteurs) ils étoient bien plûtôt obligez de les careffer, afin de les avoir à leur difpofition, & de s'en fervir au befoin pour afermir leur autorité dans un état fi chancellant. Outre que ces prémiers Empereurs Chrétiens aïant encore à leur Cour beaucoup d'Oficiers & de Miniftres de la Religion Païenne, il n'étoit pas jufte que les affaires, qui regardoient le Gouvernement exterieur de la Religion Chrétienne, fuffent confiées à la direction d'une affemblée, où il se trouvoit des gens femblables.

Comment les Evêques & les autres Eclefiaftiques ufurpérent l'autorité du Souverain.

De là vint auffi que dans la vocation des Evêques & des autres Ecléfiaftiques, on s'en raporta pour la plû-part à l'ufage qui avoit été introduit auparavant; & que non feulement la décifion des controverfes touchant les articles de foi; mais auffi l'inftitution des loix qui pouvoient fervir à l'avantage extérieur & à la Police de l'Eglife; ou les diférends importans, qui arrivoient entre les Ecléfiaftiques du prémier ordre, étoient déférez à des Conciles, ou à des affemblées Ecléfiaftiques, qui s'attribuoient le droit de préfider & de donner leurs fufrages. Au lieu que le droit de convoquer apar-

tenoit aux Souverains, qui même l'avoient exercé long-temps; & qu'outre cela, ils devoient du moins avoir la Direction absoluë & le droit de présider dans ces sortes d'assemblées; quelque matiere qu'on y pût traiter; si l'on vouloit que les résolutions, qu'on y prenoit eûssent la vertu d'une Loi, ou d'une Ordonnance dans l'Etat.

Que le Souverain peut presider dans les assemblées, où l'on traite des controverses.

Il est bien vrai qu'on ne doit pas plû-tôt déférer aux Souverains, qu'aux assemblées Ecléssiastiques le pouvoir de faire de nouveaux articles de foi, ou d'interpréter l'Ecriture à leur Fantaisie. Mais puisque tous les points de la Créance d'un Chrétien sont compris dans la Sainte Bible, que Dieu a donnée à tous les hommes, non pas comme les livres de la Sybille qui étoient confiez à la garde de certains Prêtres; mais que les autres hommes ont aussi bien le moien d'en concevoir le sens, que les Eclesiastiques, il semble qu'il est ridicule que le Souverain n'ait pas à tout le moins la direction dans les assemblées, où l'on traite des diférends de la Religion, qui naîssent des diverses interprétations de l'Ecriture: ce qui outre cela pourroit beaucoup servir à modérer la chaleur & les empertemens, où l'on se laisse aler d'ordinaire dans ces disputes; à examiner toutes choses avec soin & avec aplication; à empê-

empêcher qu'on ne pousse les choses trop loin par la passion de contredire; qu'on ne calomnie personne en interprétant malicieusement le sens de ses paroles; & qu'enfin on ne prononce point anathéme sans necessité contre personne.

Mais comme les prémiers Empéreurs Chrétiens ont négligé ce droit, ou qu'ils n'ont pas pu l'exercer commodément, il est arrivé que dans les Conciles on a agi avec beaucoup de confusion ; & qu'en-suite les Papes, apres s'être élevé au dessus des Evêques & des Conciles se sont attribué l'autorité de décider des articles de foi ; d'introduire des Canons ou des Loix Eclésiastiques dans l'Eglise, pour l'avancement de leurs afaires particuliéres ; & enfin d'usurper une Juridiction indépendante, & de se soustraire par là de l'obeïssance, qu'ils devoient à leurs Soverains. Car depuis qu'on fut une fois dans le préjugé que tout cela apartenoit aux Eclésiastiques à l'exclusion de la Puissance Seculiere, le Pape étendit ici son autorité, comme il avoit fait sur le Clergé. *Abus des Conciles.*

§. 13. A ceci on doit ajoûter que c'étoit la coutume dans l'ancienne Eglise, suivant l'exhortation de S. Paul, de ne plaider que le moins qu'il se pouvoit devant les Tribunaux des Païens : mais lorsqu'il survenoit quelque diférend, on *Abus de la Juridiction des Evêques.*

s'en remettoit au jugement de l'Evêque, afin de ne donner aucun scandale aux Gentils, & de leur ôter tout sujet de calomnie. En éfet il n'eût pas été bienséant à ceux qui faisoient profession de mépriser les biens temporels de disputer pour ce sujet. La chose étoit alors fort utile & fort loüable en soi: mais en suite apres que les Empereurs Chrétiens, bien loin d'abolir cette coutume, la confirmérent de plus en plus, & que les Tribunaux furent composez de Juges Chrétiens; les Evêques s'attribuérent une Juridiction en forme, qui empiétoit non seulement sur l'autorité des Juges Seculiers; mais qui mêmes les divertissoit des fonctions particulieres de leurs Charges.

Autre abus au sujet du mariage. Outre cela c'étoit encore l'usage parmi les prémiers Chrétiens, lorsqu'il naissoit quelque scrupule en fait de mariage touchant la trop grande proximité entre les parens, de s'en raporter au sentiment des Prêtres, ou Ministres de l'Eglise; & on se servoit mêmes de leur arbitrage dans les diférends, qui pouvoient survenir entre des personnes mariées: à quoi il faut ajouter qu'ils assistoient à la célébration des mariages, où ils faisoient la priere & donnoient la bénédiction. Ces commencemens, d'ailleurs tres bons en soi donnérent depuis occasion à des abus tres dangereux; puis-

puisque toutes les afaires matrimonia-les qui regardoient *statum hominum*, *divortia*, *nullitates matrimoniorum*, *successiones*, *hereditates &c.* l'état des hommes, les divorces, les nullitez de mariage, les successions, les hérita-ges, & autres choses semblables de tres grande importance étoient portées devant le Tribunal du Pape, qui pour donner plus de couleur à son usurpa-tion fît du mariage un sacrement.

Abus touchant la discipline Eclésiastique.

Les prémiers Chrétiens, tâchoient, comme il étoit convenable, de rendre leur Religion recommandable aux Païens par la sainteté & par l'innocen-ce de leur vie ; particulierement à cause qu'il y avoit diverses sortes de calom-nies & de médisances ; pour lesquelles les Loix Païennes n'avoient point ordon-né de peines temporelles. C'est pour-quoi dans la Primitive Eglise quand quelqu'un avoit donné un scandale pu-blic par ses péchez, on lui imposoit une pénitence, ou amende Eclésiastique ; qui tout au plus n'alloit qu'à être exclus de l'assemblée des fidelles : lequel usa-ge peut encore avoir son utilité sous les Puissances Chrétiennes ; pourvû qu'el-les s'en reservent la direction ; afin qu'on ne puisse abuser de telles censu-res Eclésiastiques par des passions par-ticulieres & par interêt : particuliere-

ment lorsqu'elles produisent des éfets d'un avantage considérable dans la vie Civile. Comme lorsque dans le huitiéme siecle personne ne vouloit converser avec un excommunié. Or une telle Juridiction dans un Etat ne peut être déférée à personne sans la Direction du Souverain, à moins que de vouloir partager la Puissance supréme.

Abus des Papes dans l'excommunication.

On connoit assez par les Histoires jusques où les Papes ont étendu cette Censure Ecléšiastique, quand on lit qu'ils excommunioient des Empereurs & des Rois, & même des Etats tous entiers, lorsqu'ils refusoient de suivre leurs volontez; qu'ils leur défendoient d'assister au service Divin; qu'ils déchargeoient leurs sujets du serment de fidélité; qu'ils les dépouilloient de leurs Roiaumes, pour les donner à d'autres; & qu'enfin ils les forçoient à donner leur consentement aux choses du monde les plus préjudiciables à leur autorité. Cependant ces abus n'ont pas été tout à fait si loin dans l'Orient; à cause que les Empéreurs de Constantinople maintenoient au moins leur autorité jusques là, que le Clergé n'osât pas prendre aucun Empire sur eux. D'ailleurs il n'y avoit aucun Evêque dans l'Orient, qui eût occasion de s'élever sur ses Collégues en qualité de Chef & de Supérieur: car l'Evê-

l'Evêque de Constantinople n'avoit rien que le rang au dessus des autres, qui étoient hors de son Diocése; & n'exerçoit sur eux aucune juridiction.

§. 14. Mais dans l'Occident les afaires de l'Eglise prîrent toute une autre face; parceque l'Evêque de Rome avoit médité depuis long-temps une sorte de Souveraineté toute particuliere, qui fut enfin portée à son plus haut point, & qui n'eut jamais son semblable; à cause qu'elle est bâtie sur des fondemens tout diférens, & qu'elle se maintient par de tout autres moiens que celle des autres Etats. C'est pourquoi apres avoir fait une recherche exacte de son origine & de sa constitution, nous décrirons en-suite les grandes influences, qu'elle a euës depuis tant de siecles dans les afaires de l'Europe; & nous dirons avec quel zéle & quelle chaleur elle est attaquée par les uns & défenduë par les autres; & enfin nous raporterons les raisons pourquoi dans le Siecle passé elle fut agitée de si rudes secousses; & que dans celui-ci elle s'est entierement relevée de sa chute. Par où les personnes éclairées pourront juger quel succés peuvent attendre ces gens, qui ont fait des propositions d'accommodement entre les Protestans & le Pape. *Origine de l'Autorité du Pape.*

Une des causes, quoique assez éloignée, qui n'a pas peu contribué à l'agran- *Que l'ignorance*

& la barbarie y ont contribué. grandissement de la Souveraineté Ecclesiastique si préjudiciable à la Puissance Séculiere, est la barbarie & l'ignorance des belles lettres, qui se répandirent en Occident apres la décadence de l'Empire Romain. Car c'est en éfet dans l'obscurité & dans un faux jour qu'on peut mieux débiter de fausses marchandises; & l'on peut bien plus facilement persuader à un ignorant quelques chose de ridicule, qu'à une personne éclairée, qui a exercé son esprit dans les sciences les plus relevées.

Des causes de cette ignorance. Cette ignorance, ou cette barbarie, qui produisit en-suite une pédanterie insuportable, (au lieu que le siecle précédent étoit assez éclairé) eut plusieurs causes diférentes. Une des principales vint de l'invasion, que des Nations belliqueuses, mais sans lettres, firent dans les parties Occidentales de l'Empire Romain, qui en ressentit durant un, ou deux siecles un Gouvernement changeant, des desordres horribles, des guerres sanglantes, des ravages funestes, & enfin toutes les miséres qu'on peut attendre de la domination d'une Nation barbare. Car les Etudes sont les filles de la prospérité & de la paix. Pendant la guerre, & dans un Etat agité de troubles les Lettres sont fort peu considérées; on n'a guéres le temps de songer aux livres; les Ecoles

sont desertes ; l'on est errant çà & là ; & dans une telle catastrophe, on aime bien mieux prendre le mousquet sur l'épaule, que de pendre un porte-feuille à son côté. De sorte qu'en ce temps là ceux qui font profession d'enseigner les belles Lettres n'ont qu'à plier bagage ; particuliérement lorsque le Conquerant n'a point de connoissance des sciences, & qu'il n'en fait point de cas. Il y en a qui soûtiennent que les Eclesiastiques contribuérent aussi à l'ignoranoe de ce temps là. Car comme les Philosophes leur avoient donné beauceup d'afaires sous les Empereurs Païens, & qu'ils combattoient encore leurs opinions sous les Empereurs Chrétiens ; de là vint qu'ils conçurent non seulement une grande aversion pour la Philosophie & pour ceux qui s'y apliquoient ; mais ils communiquérent même cette haine à leurs auditeurs ; & là où ils avoient quelque direction dans les Ecoles, ils arrachérent les livres des Païens des mains de la Jeunesse ; sous prétexte qu'elle pourroit être empoisonnée de leurs erreurs, & que c'étoit un crime à un Chrétien de lire dans des livres remplis de noms des Divinitez & des Idoles Païennes, qu'un Chrétien ne devoit jamais avoir dans la bouche.

Que le Clergé y a eu aussi beaucoup de part.

On raporte même de S. Hierome qu'en songe il fut foüetté de verges par le Dé-

Songe de S. Hierome.

Démon, parcequ'il lisoit Ciceron avec trop d'aplication. Environ l'an 400. le Concile de Carthage défendit à tous les Evêques la lecture des livres Païens. Et comme dans ces temps malheureux les études ne servoient presque qu'à ceux qui étoient destinez à la Prêtrise, & qu'ainsi les restes des belles Lettres n'étoient qu'entre les Ecléfiastiques; on dirigea touter choses dans les Ecoles déja ruinées, pour parvenir au but qu'on s'étoit proposé; c'est à dire d'entretenir l'ignorance. Mais d'ailleurs les disciples se gardoient bien de devenir trop sçavans.

Que l'ignorance contribua à l'établissement du Papisme.

Outre plusieurs choses qui prouvent que l'ignorance & la barbarie ont beaucoup contribué à l'établissement du *Papisme*, on le peut encore reconnoître, de ce que dans des temps sçavans & éclairez on n'eût jamais pû faire passer pour légitimes les Décrétales, qu'on attribuë aux Papes: par où neantmoins on a fait acroire au peuple que dés le commencement du Christianisme les Evêques de Rome avoient eu le pouvoir de donner des Loix à toute la Chrétienté.

La pedanterie introduite dans les Ecoles.

Mais en-suite lorsque l'Europe ressentit des temps plus favorables, & qu'on ne put plus aveugler les esprits des plus considérables Nations de la Chrétienté, le Pape qui avoit l'Intendance & l'inspection

ction sur les Ecoles, y introduisit la plus misérable sorte de Pédanterie, qui se puisse imaginer. Comme en éfet ses créatures soûtiennent encore aujourd'hui avec chaleur toutes ces bagatelles & ces puerilitez, & les inspirent à leurs disciples.

Que les Politiques Grecs & Romains étoient contraires à la Monarchie.

Mais il semble principalement que l'ignorance où l'on étoit des fondemens de la vraie Politique n'a pas peu servi à l'afermissement de l'autorité du Pape; puisque c'est elle qui traite de l'origine, de la nature, du pouvoir & du droit de la Puissance supréme; & qui nous aprend qu'il est de la perfection d'un Etat que la souveraineté n'en soit jamais divisée, & qu'elle ne soufre aucune diminution. Car nous voions même que les Politiques Grecs & Romains ont débité plusieurs dogmes pernicieux touchant le mélange & le partage de la Puissance absoluë; en prévenant le peuple de quantité de préjugez en faveur de *l'Aristocratie* & d'un Gouvernement Populaire; & en lui inspirant au contraire de l'aversion pour la Monarchie: parcequ'ils s'imaginoient que plus ils bridoient l'autorité du Monarque, d'autant plus aussi cela tournoit à l'avantage de l'Etat. Ces opinions dangereuses furent encore confirmées par la Domination Tyran-

nique

nique des Empéreurs, qui étoient haïs mortellement de la plû-part de leurs sujets. Ainsi il n'est donc pas étrange que dans une ignorance si universelle cette science ait été ensevelie dans les ténébres entre les Ecclesiastiques, qui d'ailleurs s'imaginoient qu'elle étoit absolument incompatible avec leur vocation. Par là il est enfin arrivé, que lorsqu'on jetta les prémiers fondemens de la Souveraineté Ecclésiastique, il se trouva si peu de gens qui pénétrassent dans les suites, que pouvoit avoir un tel commencement, & combien il seroit préjudiciable à l'autorité de la puissance séculiere; afin de pouvoir s'oposer de bonne heure à ses progrés. Et nous voions mêmes encore aujourd'hui que dans les Ecoles, où les Prêtres de l'Eglise Romaine sont les maitres, on y supprime entierement les sciences Politiques, où que l'on explique leurs principes d'une maniere si forcée, & en biaisant de celle sorte, que cela ne choque point l'autorité du Pape; mais qu'au contraire il serve à la maintenir.

Pourquoi le Monarque de l'Eglise Romaine

§ 15. Il y a bien de l'aparence que les motifs qui portérent le Souverain de l'Eglise à choisir Rome pour le lieu de sa résidence fut l'autorité de cette Ville; comme étant la Capitale de l'Empire Ro-

Romain., & où la Religion Chrétienne s'étoit principalement répanduë dés le commencement. Car tout ce qu'on nous raconte de la chaire de S. Pierre n'est qu'un vain prétexte ; comme on peut reconnoître en ce que depuis on donna le second rang à l'Evêque de Constantinople, (lorsque cette Ville fut choisie pour le lieu de la résidence des Empereurs) seulement parceque c'étoit alors la nouvelle Rome ; mais qu'ensuite apres la décadence de l'Empire Romain en Occident, quand la Capitale eut perdu l'éclat de sa gloire, l'Evêque de Constantinople disputa le prémier rang à celui de Rome.

a pris Rome pour le lieu de sa résidence.

Aprés que les persecutions des Empéreurs Païens eurent cessé, & que la Religion Chrétienne joüissoit déja d'une pleine liberté, le Clergé commença ouvertement à travailler à l'établissement d'une Hierarchie dans la Republique, sous prétexte de vouloir introduire un bon ordre dans l'Eglise. Pour cet effet les Evêques commencérent à s'élever fort haut au dessus des Prêtres ordinaires, & à mettre même entr'eux de la subordination. Et parcequ'on donnoit aux Evêques des Villes principales l'inspection sur toute la Province, dont elles faisoient la Capitale; ceux-là furent nommez Métropolitains. Mais depuis

Etablissement de la Hierarchie du Pape.

Des Evêques Métropolitains.

puis dans le huitiéme siécle ils prirent la plû-part le titre d'Archevêques. Entre ceux-ci il y en eut quatre principalement, qui eurent la prééminence ; sçavoir ceux de Rome, de Constantinople, d'Antioche & d'Alexandrie ; parceque c'étoient là les Villes les plus considérables de l'Empire Romain. Celle de Jerusalem y fut en-suite ajoûtée ; à cause de la réputation de son ancienne Sainteté. Mais bien que l'Empereur Phocas, à cause du mécontentement qu'il avoit du Patriarche de Constantinople, qui ne vouloit pas donner son aprobation au massacre de l'Empereur Maurice, eût donné la prééminence à Boniface troisiéme, Evêque de Rome ; qui pour ce sujet prît le titre d'Evêque *E'cumenique*, ou Universel, neantmoins cette prérogative n'étoit simplement fondée que sur le rang, & n'emportoit avec elle aucune Juridiction ; comme en éfet nous voions que les autres Patriarches ne lui ont jamais voulu céder en autorité, & que long temps auparavant, lorsqu'il voulut que les Evêques d'Afrique respectâssent ses ordres, se servant pour cet éfet d'un Canon falsifié du Concile de Nicée, ils le refusérent vigoureusement.

Comment

Au reste tout cet ouvrage est d'institution

on purement humaine, sans qu'il it aucun ordre exprés de Dieu. Et is ne trouvons point d'autre raison, irquoi l'Evêque de Rome étoit le mier, que parceque celui d'Antio- étoit le troisiéme. Et comme un it n'a aucun droit de prescrire des ix à un autre Etat; aussi les préroga- es, que les Evêques de Rome ont tenuës des Empéreurs Romains, ou anciens Conciles (qui n'étoient tre chose que des assemblées du Cler- de l'Empire Romain) ne pouvoient r d'autres Etats, & ne s'étendoient s au delà des bornes de cet Empire. si dans la suite des temps quelques- is des autres Etats ont accordé quel- ie autorité sur leurs Eglises, il faut l'ils en aient usé de la sorte; ou par- qu'ils sçavoient sur quoi étoit fon- é cette puissance prétenduë; ou bien cause qu'ils s'étoient laissé surpren- e.

celui de Rome s'est élevé au dessus des autres.

Si la prémiere de ces deux choses est raie, on ne peut prendre cela pour itre chose, que pour une alliance, u un traité que l'une, ou l'autre Re- iblique fait avec le Pape, pour gou- erner d'autant mieux l'Eglise par sa rection. Mais comme cette allian- n'a sa source que dans le consente- ient de la Republique, on peut aus- si,

Réflexion sur la puissance du Pape.

si, à la maniere des autres traitez, la rompre, lorsque le Pape abuse du pouvoir qu'on lui a donné. Mais si c'est la seconde, alors la puissance que le Pape exerce sur les autres Etats s'est intruse par tromperie & par erreur : si bien que dans une telle occasion, les Etats qui ont été surpris doivent repousser cette usurpation injuste, & peuvent encore outre cela intenter leur action contre un tel fourbe, pour avoir réparation des dommages qu'ils ont souferts.

De quelle maniere le Pape a étendu sa puissance sur tout l'Occident.

§. 16. Ce ne fut pas tout d'un coup que l'Evêque de Rome étendit sa puissance sur tout l'Occident ; mais cette usurpation se fit de temps en temps, comme par dégrez & par divers artifices. Car lorsqu'on avoit une fois jetté la main sur quelque chose, quelque refus qu'on en fit, on ne lâchoit jamais prise, jusques à ce qu'enfin on eût emporté la piéce. D'ailleurs on sçavoit tres bien se servir avantageusement des occasions favorables, qui se présentoient ; dont il me semble qu'une des principales fut de ce que les Empereurs avoient choisi d'autres villes que Rome pour le lieu de leur résidence. Car il y a bien de l'aparence que s'ils y eûssent fait leur séjour ils auroient empêché par leur présence continuelle

e que les Evêques ne s'élevâssent au dessus d'eux. Comme nous voions que l'Evêque de Constantinople, qui peut-être n'étoit pas moins enflé d'orgueil que celui de Rome, n'a pourtant jamais pû monter à un si haut dégré de puissance & d'authorité.

Ce qui contribua encore beaucoup à l'agrandissement des Evêques de Rome, fut la division qui se fit de l'Empire d'Occident en diverses parties, lors que des Nations barbares & sans lettres formérent plusieurs Roiaumes. Car ces peuples aiant été presque tous convertis par les Prélats de l'Eglise Romaine, croioient par là être obligez d'avoir pour eux du respect & de la venération: outre qu'ils leur rendoient encore des honneurs en qualité des plus anciens & des plus considérables de l'Occident.

Cause qui contribua à son agrandissement.

Ce n'est pas nôtre dessein de raporter ici toutes ces choses fort au long, nous nous contenterons seulement d'en toucher quelque chose en passant. Mais il est nécessaire de bien remarquer que depuis le cinquiéme siecle, les Evêques, qui demeuroient au delà des Alpes, avoient acoutumé d'aller à Rome pour visiter les Sepulchres de S. Pierre & de S. Paul; aparemment par superstition, ou bien pour marquer

De la confirmation des Evêques par le Pape.

quer qu'ils suivoient leur Doctrine. Mais en-suite on changea peu à peu cette dévotion en une nécessité; de sorte que ceux qui négligeoient depuis de faire ce voiage furent d'abord condannez. Et c'est aussi de cet usage qu'il a pu arriver facilement que les Papes ont pris prétexte d'obliger les Evêques de venir à Rome demander leur Confirmation.

Des décisions des Papes. En-suite les autres Evêques eurent souvent recours à ceux de Rome, comme des Novices à leurs supérieurs dans les afaires d'importance; en les consultant sur les Coutumes, & sur l'interprétation des Canons. De sorte que ceux-ci aiant rémarqué qu'on recevoit leurs avis comme des décisions & des sentences, commencérent d'abord à faire des Ordonnances & des Décrets, avant que d'en être requis; sous pretexte que Rome étoit la prémiere Chaire, ou le prémier Tribunal de la Chrétienné, & que par conséquent les Prélats, qui y résidoient, avoient droit de faire observer les Canons & les Loix Ecléfiastiques. C'est pourquoi aussi ils se constituérent Juges immédiats des diférends qui naissoient entre les Evêques, empiétérent sur la Juridiction des Métropolitains; déposérent les Evêques dont ils desaprou-

prouvoient l'Ordination, ou qui étoient accusez de quelques grands crimes ; & les contraignirent enfin de venir à Rome pour y défendre leur cause. C'est pourquoi aussi ceux qui tâchoient d'avoir quelque prérogative, ou exemption touchant les Canons ordinaires se rendoient à Rome, où on les recevoit volontiers en leur acordant leur requête ; afin de pouvoir y établir un Bureau de toutes sortes de dispenses. D'ailleurs ceux qui avoient perdu leurs procés devant les juges ordinaires en apelloient à Rome, où ils étoient tres bien venus, & où on leur octroioit le contenu de leurs requetes. *Des dispenses.*

Les Historiens de France raportent que lorsque l'Empereur Honorius eut fait la Ville d'Arles Capitale de sept Provinces, le Pape prît pour son Vicaire en France l'Archevêque de cette Ville, de peur qu'avec le temps il n'eût occasion d'introduire un Patriarchat dans ce Roiaume. Mais celui-ci aimoit mieux avoir par subordination l'inspection sur dix-sept Provinces, que la France comprenoit alors, que d'avoir en son propre chef l'autorité sur sept Provinces seulement. Et afin que sa Commission fût d'autant plus respectée, il travailla de tout son pouvoir à acroître l'autorité du Pape. *Du Vicaire du Pape en France.*

Mais en-suite dans le huitieme siecle, lorsque les Eclésiastiques & les Moines *Du Moine Vinfried.*

furent tombez dans de grands desordres, & qu'ils s'abandonnérent à des déréglemens infames, un certain Moine Anglois, nommé Vinfried, qui se donna depuis le nom de Boniface, fut poussé d'un zéle tout particulier à réformer les moeurs du Clergé; & travailla avec beaucoup de chaleur à planter la foi Chrétienne dans quelques lieux de l'Allemagne, & particulierement dans la Turinge & dans la Frise. Mais enfin aiant voulu aquerir de la réputation & du crédit dans le monde, il se dévoüa entierement au Siege de Rome; dont il receut d'abord le manteau Episcopal, & en-suite le titre d'Archevéque de Maïence. Apres quoi le Pape Gregoire troisiéme le fît son Vicaire, & lui donna un pouvoir absolu de convoquer des Conciles & d'établir des Evéques dans les Villes, qu'il avoit converties, en recommandant à ces peuples de lui obeïr & à Charles Martel, Grand-Maître de France de le prendre sous sa protection, comme en éfet il fît tres volontiers.

Boniface Vicaire du Pape.

Lorsque Carleman, fils de ce Charles Martel fît connoître qu'il vouloit bien établir la Discipline Ecléfiastique, Boniface se chargea sans répugnance de cette commission, au grand avantage du Siege de Rome. Il assembla aussi un Concile en Ale-

Alemagne à la sollicitation de Carleman convoqua plusieurs Synodes en France à la priere de Pepin, & présida dans toutes ces assemblées en qualité de Legat du Siege de Rome. Dans le prémier Concile, les Ecclesiastiques signérent une confession de foi, par laquelle ils s'obligérent non seulement de s'en tenir à la foi Catholique, mais qu'outre cela ils consentoient d'être réünis à l'Eglise de Rome, & de se soûmettre au successeur de S. Pierre. Ce Boniface fut encore cause que les Evêques d'Allemagne reçurent le *Pallium* de l'Evêque de Rome; qui en envoia aussi à ceux de France, pour les attacher d'autant plus au siege de S. Pierre. Mais en-suite apres qu'on les eut une fois acoutumé à se servir de cet ornement, on en fit une nécessité absoluë, & on fit défense d'exercer aucunes fonctions de l'Episcopat avant que d'être paré de cet acoutrement. *Il contribuë à l'agrandissement des Papes.*

D'ailleurs les Papes s'attribuérent la puissance d'acorder aux Evêques la permission de changer d'Evêchez; obligérent tous les Evêques d'Occident de recevoir d'eux leur *Confirmation*, en leur païant quelque chose pour leur reconnoissance. Ce qui depuis fut converti en *Annates*. Outre cela ils renversérent encore l'autorité des Synodes Provinciaux & annulérent leurs décisions. Ce *Des annates.*

qui abolit enfin la coutume d'en convoquer quand on eut remarqué qu'on n'avançoit rien par là, & que la Pape cessoit toutes leurs résolutions & les déclaroit nulles & invalides, sans écouter leurs raisons.

Ils contraignent les Evêques de leur prêter le serment.

Enfin le Pape Grégoire septieme contraignit les Evêques de lui prêter le serment de fidélité; & publia un Décret, par lequel il défendoit à qui que ce fût d'entreprendre de condanner ceux qui en apelloient au Siege de Rome. On n'oublia pas non plus d'envoier des Nonces, ou des Legats en tous lieux, qui exerceoient au nom du Pape le pouvoir, qu'on avoit ravi aux Evêques, aux Métropolitains & aux Synodes Provinciaux; & qui emploioient tous leurs soins à l'avancement de ses desseins.

Richesses de l'Eglise & de leur source.

§. 17. Cette souveraineté Ecléfiastique, qui s'élevoit de plus en plus, étoit d'autant plus préjudiciable à la Puissance supréme, que l'Eglise croissoit de jour en jour en richesses & en nombre d'hommes. Cette abondance de biens vint prémierement des Princes, Potentats & autres personnes pieuses & bien intentionnées; qui s'imaginoient rendre à Dieu des services tres agréables, lorsqu'ils faisoient des donations à l'Eglise & aux Ecléfiastiques. Mais cette libéralité fut encore fort augmentée, a-

pres

pres qu'on eut fait acroire aux Chrétiens que les bonnes œuvres (entre lesquelles les Donations *ad pios usus* tenoient le prémier rang) étoient le vrai chemin du Ciel. Au reste toutes ces liberalitez volontaires n'étans pas capables d'assouvir l'avarice des Ecclesiastiques, qui s'acroissoit de plus en plus, ils imaginérent toutes sortes de ruses & d'artifices pour épuiser la bourse du peuple: & ce fut dans cette vûë qu'ils inventérent dans la Religion quantité de choses inutiles, pour lesquelles on étoit obligé de leur donner de l'argent, en introduisant sans mesure & sans régle les Messes pour les vivans & pour les morts, le Purgatoire, les Dispenses, les Pélerinages, les Jubilez & choses semblables. Mais outre cela on eut encore un soin tout particulier de prendre garde aux mourans, qui dans cet état faisoient fort peu de cas des biens de cette vie, (qu'ils étoient prêts de laisser à des héritiers, qui bien souvent se réjouïssoient de leur mort) jusques là même qu'à la fin on n'eut point de honte de gueuser.

Divers éfets de l'avarice des Ecclesiastiques.

Entre plusieurs autres ruses & pratiques les Papes dans l'onziéme siecle & le suivant sçeurent bien se servir avantageusement des Croisades, lorsque les Chrétiens se faisoient marquer d'une Croix pour aller conquerir la Terre Sainte.

Des ruses des Papes dans l'institution des Croisades.

ils s'attribuérent le commandement dans ces sortes d'expéditions, comme en étant les Directeurs absolus; & prîrent en leur garde spéciale & protection particuliere les personnes & les biens de tous les Croisez: de sorte que jusques à leur retour ils étoient à couvert de toutes procédures, soit Civiles, soit Criminelles. Par là ils eurent encore occasion de rendre le commerce des indulgences & des dispenses plus ordinaire & plus florissant qu'auparavant. Les Legats avoient l'administration des aumônes, des collectes & des legs, qu'on faisoit dans cette vûë, & les Papes prirent ce prétexte pour lever la dîme sur les Ecclesiastiques: en faisant même commandement aux Rois, Princes & Seigneurs de se faire Croiser; & ils se servirent ensuite de ces armes contre ceux qu'ils condannoient comme hérétiques; déclarérent tous leurs biens vacans & confiscables, faute de légitimes possesseurs, & les partagérent entre ceux, qui leur avoient rendu de bons services, sans demander là dessus le consentement des Seigneurs & des Souverains, qui d'ailleurs n'osoient pas s'oposer à ces investitures.

De la multitude des Ecclesiastiques. §. 18. Le nombre des Ecclésiastiques ne manqua pas aussi de s'accroître, à mesure que les richesses de l'Eglise vinrent,

rent à s'augmenter; parcequ'il y avoit quantité de gens, qui étoient bien aises de pouvoir faire bonne chére, sans qu'il leur en coûtât beaucoup de peine. Ce n'étoit pas encore assez que les Eglises fûssent pourvûës des Prêtres ordinaires, des Chapelains & autres personnes nécessaires pour le service, mais il faloit encore ajouter des Chapitres de Chanoines aux plus considérables d'entr'elles. De sorte qu'il se trouva quantité de personnes de grande & de basse condition, qui aspirérent à des fonctions si peu pénibles & si lucratives. Car les incommoditez du Célibat, que le Pape introduisit dans l'onze & douziéme siécle, non sans beaucoup de peine & d'opositions, étoient adoucies par l'honneur & les grands revenus, dont on joüissoit si paisiblement.

De l'origine des Moines & des Religieuses.

Outre cela la Chrétienté fut remplie d'une multitude innombrable de Moines & de Religieuses; qui commencérent à paroître au temps des plus grandes persécutions; mais qui se multipliérent extraordinairement dans le quatriéme siécle & dans les suivans. Au commencement ces sortes de gens ne vivoient que du travail de leurs mains; & plusieurs d'entr'eux donnoient leurs biens aux pauvres sans y être obligez, & vivoient sous la direction des Evêques se-

lon la discipline qui leur étoit prescrite par les *Canons*.

Du grand-nombre de Cloîtres.

Ce fut particulierement dans le septiéme siecle que les Moines furent le plus en vogue. Car alors les Cloîtres se trouvoient remplis de toutes choses. Les Princes & autres Seigneurs contribuoient de tout leur pouvoir à leur faire construire de beaux bâtimens, & leur assignoient de tres grands revenus. Mais lorsque la liberalité des particuliers se fut épuisée par toutes les donations qu'ils avoient faites à tant de riches Convents ; & que neantmoins il ne s'y trouvoit plus de place pour la grande quantité de personnes, qui desiroient y entrer, il se forma enfin dans le troiziéme siecle des Ordres de Mendians ; qui avoient une aparence de Sainteté d'autant plus grande, qu'ils ne vouloient point passer pour des gens, qui s'alloient rendre dans les Cloîtres à dessein d'y faire bonne chére ; puisqu'au contraire ils étoient résolus de renoncer à tous les plaisirs du monde, pour ne vivre que d'aumônes.

Des ordres des Mendians.

Par quel motif ils embrassérent cette maniere de vivre.

Plusieurs furent portez à embrasser ce genre de vie austére par l'opinion des mérites & d'une sainteté particuliere, qu'ils croioient trouver dans cet ordre ; ou plû-tôt encore par ambition ; parceque l'orgueil qui est naturel aux hommes est si grand, que les commandemens de

de Dieu semblent ne leur pas suffire; & qu'ils aiment mieux mériter le Ciel, que de l'obtenir par la pure grace de Dieu: de sorte que la passion qu'ils ont d'être élevez au dessus des autres s'étend mêmes jusqu'en l'autre vie.

Quelles sont les raisons qui portent aujourd'hui les hommes à embrasser la vie Monastique.

Entre toutes les personnes, qui embrassent la vie Monastique, il y en a qui le font par desespoir, & d'autres par paresse. Il y en a plusieurs encore que leurs peres & meres, ou leurs parens jettent dans des Cloîtres par un motif de superstition; ou bien pour éviter que par le grand nombre d'enfans & par le partage des biens entr'eux, les familles, ne tombent en décadence. C'est de ces sortes de moines que le Pape a formé une espéce de Régiment des gardes, dont il charge non seulement les Laïques comme de garnisons incommodes; mais qui lui servent encore à tenir en bride les Evêques & les autres Eclésiastiques. C'est pour cette raison aussi que les Papes ont soutenu les moines avec beaucoup de chaleur, particulierement lorsque dans le troiziéme siecle ils voulurent se soustraire de l'obeïssance des Evêques, pour ne dépendre immédiatement que du Siege de Rome. Aussi le Pape sçait se conduire tellement à leur égard que, bien qu'il y ait une jalousie continuélle entre leurs Ordres (comme

par exemple entre les Dominicains & l'Ordre de S. François) qu'il tient toujours la balance égale entr'eux, & leur dispense ses faveurs de telle maniere qu'un Ordre ne puisse pas être oprimé par l'autre; & qu'ils n'aient aucun sujet de se plaindre de sa partialité.

Que les Moines ont porté grand préjudice aux autres Eclésiastiques.

Ces Moines ont causé un préjudice fort notable aux Prêtres ordinaires; puisqu'ils ont attiré à eux la plus grande partie des aumônes, des donations, la direction des consciences, & l'administration des Sacremens. Ce qui a fait naître dans les Evêques & dans les Prêtres ordinaires une envie & une haine continuelle contre toutes sortes de Moines. Mais au reste ceux-ci ne s'en mettent guéres en peine; parcequ'ils se sentent apuiez de la faveur du Siége de Rome. C'est pourquoi en cas qu'un Evêque se rebellât contre le Pape, on verroit d'abord les Moines aprés lui, comme autant de chiens courans, qui par leurs cris & leur déclamations le feroient bientôt tomber dans la disgrace du peuple, auprés duquel ils sont toujours en grand crédit, à cause de leur hypocrisie. De sorte que tout Evêque qui voudroit s'oposer au Pape ne trouveroit aucun parti parmi la populace. Outre cela les Moines éclairoient fort autrefois la conduite des Evêques; & donnoient d'abord

avis

avis de tout ce qui se passoit aux Généraux de leurs Ordres qui faisoient leur résidence à Rome ; de sorte qu'au même temps le Pape y pouvoit donner ordre. Enfin ces Moines ne sont pas le moindre obstacle, qui a empêché les Evêques de pouvoir s'oposer à la puissance des Papes, qui s'élevoient au dessus d'eux. Car ils n'en sont demeurez là, qu'à cause qu'ils ne voioient point de moien de pouvoir surmonter la violence du torrent. Cependant il y en avoit plusieurs d'entr'eux qui n'en étoient pas fâchez, dans l'opinion qu'ils avoient de participer en partie à la grandeur de leur Chef ; & parceque de cette maniere ils n'étoient point soûmis à la Juridiction des Princes temporels, qu'ils devoient bien plus aprêhender qu'un Tribunal aussi éloigné que celui de Rome ; qui outre cela étant du même métier qu'eux les eût aparemment épargné davantage qu'un Juge séculier.

Qu'il y a des Evêques qui soufrent impatiemment la domination de Rome.

Cependant il est constant qu'il y a quantité d'Evêques, particulierement au deça des Alpes, qui soufrent bien impatiemment cette Domination & cette puissance du Pape ; dont il donna des marques sufisantes au Concile de Trente ; lorsque les Evêques de France & d'Espagne voulurent à toute force qu'on décidat ; *quod Residentia Episcoporum*

fit Juris Divini; c'eſt à dire que par l'inſtitution divine chaque Evêque doit réſider dans ſon Egliſe; comme prétendent tous les Janſeniſtes de France & des Païs-bas. Les perſonnes éclairées peuvent bien remarquer quel étoit le but de cette doctrine. Car ſi Dieu l'a ainſi commandé, il a donc auſſi donné aux Evêques les moiens néceſſaires & le pouvoir; (*qui dat jus ad finem, dat jus ad media*) & parconſequent ils ne ſont pas obligez d'aler courir à Rome, pour y acheter l'autorité & le droit d'éxercer les fonctions de leur Charge. En éfet il eſt certain que le Pape eut beaucoup de peine à ſurmonter cette dificulté. Au reſte il y a bien de l'aparence que ce Concile ſera le dernïer qui ſera convoqué; à cauſe que le Pape n'oſera plus jamais hazarder ſon autorité dans de ſemblables aſſemblées, qui d'ailleurs ſeroient inutiles, puiſque les Jeſuites & pluſieurs autres enſeignent que le Pape eſt au deſſus des Conciles; qu'il ne peut errer; & que c'eſt de lui qu'ils doivent recevoir la confirmation dans ce qui regarde *vim obligandi*, ou la puiſſance de lier.

Qu'il eſt avantageux aux Evêques

Cependant, quoiqu'on en puiſſe dire, il eſt de l'interêt des Evêques de ne ſe pas ſouſtraite de l'obeïſſance du Pape, s'ils veulent ſe conſerver; car autrement

ment il est indubitable qu'ils tomberoient sous la domination de la Puissance Seculiere. Outre qu'ils ne pourroient jamais subsister, ni se défendre contre le Pape, à moins que d'être protégez d'un Souverain tres puissant. C'est pourquoi de deux inconveniens ils doivent choisir le moindre.

d'être soumis aux Pes.

§. 19. Au reste quelque riche & quelque nombreuse que pût être l'Eglise, il étoit neantmoins absolûment nécessaire pour établir une Souveraineté spirituelle, que le Pape ne fût pas soumis à aucune Puissance Seculiere, & qu'il fît sa résidence dans un lieu, qui ne relevât que de lui. D'ailleurs il faloit qu'il eût un Etat dont il pût subsister honorablement, (sans qu'on le pût domter en lui enlevant ses biens) & où ses partisans pûssent trouver une retraite assûrée, lorsqu'ils seroient poursuivis. Or il a falu un long-temps & beaucoup de peine, une grande résistance, bien des pratiques & des ruses malicieuses avant que de pouvoir porter les choses au point où elles sont aujourd'hui.

Comment l'Eglise s'est affranchie de toute domination.

Les Evêques de Rome n'avoient pas le temps de songer à tout ceci, tandisqu'il y eut un Empereur en Occident, & aussi long-temps que l'Empire des Goths subsista en Italie. Mais aprés qu'il eut été ruiné, & que Rome & l'Ita-

Comment les Evêques de Rome se sont soustraits de

l'obeïssance des Empereurs. lie devinrent une Province de l'Empire Grec, alors les Papes ne négligérent pas l'occasion de s'afranchir de la Domination des Empereurs. A quoi leur servit beaucoup l'afoiblissement de l'autorité des Princes d'Italie, qui fut causé en partie par la mauvaise Régence des Gouverneurs de Ravenne; & en partie aussi à cause qu'ils n'étoient pas tres puissans, & que les Lombards étoient les maîtres en Italie; lorsque du temps de Justinien second les Empereurs n'étoient occupez qu'à se ruiner les uns les autres. A quoi il faut ajoûter que quelques-uns des Empereurs de Grece condannérent l'adoration des images; & que Leon Isaure les fît jetter hors des temples; parcequ'alors la vénération qu'on leur rendoit avoit dégénéré en Idolatrie, & que selon toute aparence on songeoit plus aux Saints qu'à Dieu.

Occasion dont les Papes se servirent pour secouër le joug de la Domination des Empereurs. D'un autre côté Grégoire second s'étant oposé à cela défendit le parti des images avec beaucoup de chaleur; parcequ'elles faisoient une bonne partie de la superstition, à laquelle le Siege de Rome étoit si fort interessé. D'ailleurs il lui fâchoit extrémement que l'Empereur entreprît quelque chose en matiere de Religion à son insçeu & sans son consentement; pendant que lui étoit

ocupé

ocupé à fonder sa Souveraineté spirituelle. Enfin un des principaux motifs, qui l'obligea à se bander contre l'Empereur fut que cette conjoncture lui sembloit tres propre pour s'afranchir entierement de sa domination. Comme en éfet ce fut à son instigation que les Romains & les Italiens, qui jusques alors avoient été obeïssans à l'Empereur, refusérent de lui païer tribut. A la fin étant survenu un tumulte à Ravenne, qui étoit le siege de l'Exarque, lorsqu'il vouloit défendre le droit de l'Empereur il fut tué au milieu des troubles. C'est ainsi que finit la Domination des Empereurs Grecs dans cette partie de l'Italie. Et depuis ce temps là ce païs là devint entierement libre, sans être soûmis à l'obeïssance d'aucun.

L'Exarchat finit en Italie.

§. 20. Le Pape s'étant ainsi afranchi de la Domination de l'Empereur de Constantinople fut menacé bien tôt aprés d'un autre nouveau Seigneur, qui l'auroit bien pu serrer de plus pres que les Empereurs d'Orient. Car les Rois des Lombards tâchoient de s'emparer des païs, qui s'étoient révoltez contre l'Empereur, & de se rendre maîtres de toute l'Italie; comme en éfet ils prîrent Ravenne avec plusieurs autres places; parcequ'il n'y avoit personne en Italie capable de s'oposer à leurs progrés.

Le Pape cherche la Protection du Roi de France contre les Lombards.

La

Expédition des François en Italie.

Là dessus les Papes ne pouvoient avoir recours ailleurs qu'aux Rois de France, qui tâchérent prémierement d'apaiser les choses par douceur & par amitié ; mais enfin les Lombards ne voulant point entendre parler d'accommodement, les François prîrent le parti du Siege de Rome. Ce qu'ils fîrent d'autant plus volontiers, non seulement à cause que le Pape avoit consenti que Pepin aprés la déposition du Roi précédent, de Grand-Maître qu'il étoit se fît Roi de France; mais aussi parcequ'ils avoient occasion par là de faire des conquêtes en Italie ; à quoi la Nation Françoise a toûjours aspiré. Apres que Pepin & en-suite Charles Magne eurent fait de grands progrés contre les Lombards en Italie, & qu'ils eurent conquis tout leur Roiaume, ils donnérent au Siege de Rome tout ce qui avoit été compris sous l'Exarchat. Il y en a qui croient que le Pape pour obtenir & conserver un présent si considérable alla chercher une donation chimerique de Constantin le Grand: ce qu'on pourroit facilement faire acroire à des ignorans. Mais enfin il est constant que les Rois de France étoient fort obligez aux Papes pour la raison que nous avons dite. Outre que par les libéralitez qu'ils faisoient d'un bien, qui ne leur apartenoit pas, ils tâchoient

d'aque-

d'aquerir une grande réputation de pieté. Comme en éfet en ce temps là les grands, aussi bien que les petits faisoient consister leur plus grande gloire à faire des liberalitez au Clergé: & les Rois mêmes tâchoient d'afranchir leurs fondations de toute servitude & d'assûrer aux Eclesiastiques la possession libre de ce qu'ils leur avoient acordé. Mais au reste toutes ces grandes donations n'ont pas été les moindres causes qui leur ont aidé à secoüer le joug de la Domination de leurs Rois; parcequ'ils craignoient que leurs successeurs ne s'avisâssant un jour de vouloir reprendre tous ces biens. C'est aussi pour cette raison que des personnes intelligentes ont remarqué que les Rois en faisant de trop grandes donations, ou en accordant de trop grands priviléges à leurs sujets, se font bien moins d'amis, que de malintentionnez; à cause que ceux qui les ont receus sont toujours dans les soupçons & dans la défiance, qu'on ne retire de leurs mains ce qu'on leur a donné, ou qu'on ne leur retranche des Priviléges qu'on leur a une fois acordé: ce qui fait qu'ils tâchent de s'en assûrer tellement la possession, qu'ils soient mêmes en états de les conserver, mal-gré les Rois mêmes, en cas qu'ils les voulûssent inquieter.

Les

Que le Pape a possédé autrefois les païs de sa Domination sous la Souveraineté des Empereurs.

Les doctes qui sont desinteressez pretendent que le Pape voulut autrefois gouverner en Souverain les païs qu'on lui avoit donnez, mais que le peuple s'y opposa, choisissant plûtôt d'être libre; particulierement à cause que c'étoit une chose contre la coutume, que le Pape, qui étoit une personne Ecléfiastique voulût devenir leur Prince. Et que ce fut pour cette raison que Rome se souleva contre le Pape Leon; qui aiant eu recours à Charles Magne, fut rétabli par son moien. Mais d'un autre côté le Pape conjointement avec le peuple de Rome proclama Charles Empereur; par où l'Exarchat de Ravenne lui demeura avec toutes les autres parties de l'Empire d'Occident : de sorte que depuis ce temps là le Pape posséda ces païs sous la Souveraineté de cet Empereur, qui fut nommé pour cet éfet *Advocatus & Défensor Ecclesiæ.* Ce qui dura jusqu'au temps de l'Empereur Henri quatrieme.

Les Papes secoüent le joug de la Domination des Empereurs.

§. 21. Mais à la fin le Pape divint las de ces titres *d'Avocat* & de *Protecteur*; parceque par là le consentement des Empereurs étoit requis pour leur élection; & qu'ils les bridoient souvent, & mêmes les déposoient quand ils vouloient trop s'émanciper. Or pour secoüer ce joug des Empereurs les Papes prirent long-

longs-temps beaucoup de peine, & mîrent en usage quantité de ruses & d'artifices, avant que de pouvoir arriver à leurs fins. Et c'étoit aussi dans cette vûë, qu'ils apliquérent toutes leurs pensées à donner de l'ocupation aux Empereurs, tantôt en Alemagne, & tantôt en Italie, afin d'afoiblir par là leur pouvoir & leur authorité.

Ils établissent une Souveraineté Eclesiaque.

C'est à quoi aussi les Evêques d'Alemagne contribuérent de tout leur pouvoir; à cause qu'ils se voioient liez & assujettis à l'Empereur, entant qu'il avoit la collation des Evêchez. C'est pourquoi aussi ils se liguérent avec le Pape contre lui, afin d'établir une Souveraineté absoluë dans l'Eglise: & pour mettre leur dessein à execution, ils se servirent du Régne de l'Empereur Henri quatriéme, qui menoit alors une vie fort déréglée, & qu'ils voioient broüillé avec les Etats d'Alemagne.

Le Pape Grégoire excommunie l'Empereur Henri quatriéme.

Ainsi lorsque Grégoire septiéme (qu'on nommoit auparavant Hildebrand), qui étoit un homme ambitieux, hardi & entreprenant se vit élevé sur le Siege de Rome; il commença d'abord à déclamer contre l'Empereur, disant que la collation des Bénéfices ne lui apartenoit pas; parcequ'il en faisoit un négoce infame, en les vendant à des gens de mauvaise vie, qu'il instaloit mêmes

mêmes avant qu'ils eûssent pris les ordres de Prêtrise. Là dessus l'Empereur aiant voulu défendre son droit, le Pape, fulmina une excommunication contre lui; & aiant irrité les Evêques & les Etats d'Alemagne, il le poussa si vivement, qu'il fut à la fin contraint de céder le droit, qu'il avoit de conférer les Evêchez.

Que les Papes auroient pu se rendre Souverains dans le temporel, aussi bien que dans le spirituel.

Par ce prétexte le Pape cherchoit non seulement à soustraire les Evêques de l'obeïssance de l'Empereur, mais aussi principalement à étendre sa Domination sur l'Italie, & à soumettre tous les Princes à l'obeïssance du Siege de Rome. Il y en a qui pensent qu'en éfet ce dessein auroit pû reüssir; parcequ'alors l'Europe étoit divisée en quantité de petits Etats Souverains, dont les Princes étoient si foibles & si impuissans, que plusieurs d'entr'eux pliérent volontairement sous le joug de la Domination du Pape, & lui païérent tribut; soit qu'ils le fissent de bon cœur, ou bien que ce fût pour éviter d'être soumis à quelque puissance plus redoutable. De sorte que s'il y avoit eu trois, ou quatre Papes de suite, qui eûssent couvert ce dessein du manteau de Sainteté, & eûssent soûtenu les interêts du peuple contre l'oppression des Princes, ils se seroient rendus

us Souverains dans le temporel, aussi ien que dans le spirituel.

En éfet le Pape ne tâchoit pas seulement de s'afranchir de la Domination e l'Empereur, mais il vouloit aussi : l'assujettir entierement; puisqu'il se onstituoit son juge; que sur les plaintes e ses sujets il l'ajournoit pour venir : justifier devant lui; & que même fau- : d'obeïr il le foudroioit d'anathéme : le déclaroit indigne & decheu de la ignité Imperiale.

Le Pape tâche de Dominer sur l'Empereur.

Or bien que son fils Henri cinquieme fit tous ses éforts pour recouvrer ce u'on avoit ravi à son pere; & qu'il fît même saisir le Pape Paschal, & le ontraignît de renoncer à l'investiture es Evêques; cependant le Clergé de Europe qui en murmuroit fort, lui t tant d'afaires, qu'à la fin il fut oblié de céder entiérement son droit en an 1122.

Du Pape Paschal & de Henri cinq.

Dans ce même temps il survint une ispute en Angleterre sur ce même sut : mais le diférend fut terminé en an 1107. de la maniere qui s'en-suit. e Roi renonça à l'investiture des vêques : & ceux-ci d'un autre côté ui firent hommage : ce qui déplut fort u Pape, qui auroit bien mieux aimé ue les Evêques n'eûssent rendu aucue soumission au Roi. Comme en éfet

Accommodement entre le Roi d'Angleterre & les Evéques.

éfet il avoit expressément défendu aux Evêques de France d'en rien faire. Mais neantmoins le Roi Loüis douze & ses successeurs ne voulûrent jamais démordre de leur prétention : de sorte que les Papes ne purent rien éfectuër en France. D'ailleurs n'osans pas s'attirer en même temps sur les bras l'Empereur & le Roi de France, ils jugérent plus à propos de se munir d'un rampart contre tout ce qui pourroit survenir. A quoi on peut ajoûter que les Papes ne se mettoient pas tant en peine d'afoiblir la France, avec laquelle ils n'avoient guéres à démêler, comme d'abaisser l'Empereur, qui étoit tres-puissant en Italie, & qui vouloit soumettre la ville de Rome à son obeïssance. Outre cela les Papes voioient que l'Allemagne n'étoit pas si bien unie ensemble que la France. Enfin les Princes de l'Empire qui étoient jaloux de la puissance de l'Empereur, s'accordérent facilement avec le Pape dans le dessein d'abaisser sa grandeur: à quoi leur servit le prétexte de vouloir protéger le S. Siege & défendre l'autorité de l'Eglise.

Que les Empereurs suivans ont tâché en vain de

Depuis ce temps là les Empereurs Frederic prémier & second firent bien tous leurs éforts pour rétablir l'autorité Imperiale sur les Papes ; mais ils n'en

n'en purent venir à bout ; particulierement à cause que l'Iralie étoit partagée en deux factions ; sçavoir celle des Guelfes, & celle des Gibellins ; dont la premiere tenoit le parti du Pape, & la seconde celui l'Empereur : & qui jettoient ainsi l'Italie dans un tel desordre, qu'il étoit impossible à l'Empereur de la réduire entierement. Et comme aprés la mort de Frederic second tout étoit en confusion, à cause du long Interrégne qui suivit ; les Empereurs suivans remerciérent Dieu, de ce qu'ils pouvoient seulement se maintenir en Allemagne, sans se mettre plus en peine de réduire l'Italie. De sorte qu'alors le Pape exerçea suffisamment la Souveraineté tant en sa personne, qu'à l'égard des biens de l'Eglise Romaine.

rétablir leur autorité.

§. 22. Mais on n'en demeura pas la : car on avança une doctrine, dont les suites s'étendoient incomparablement plus loin ; sçavoir que le Pape avoit une *domination indirecte* sur les Puissances temporelles, & le droit d'observer leur conduite & leur Gouvernement. Et bien qu'on ne dît pas en termes exprés que les Princes dépendîssent des Papes dans les afaires Politiques, on croioit pourtant que leur puissance absoluë dans les choses Ecléfiastiques, leur

Le Pape s'éléve au dessus des puissances temporelles.

leur donnoit le droit de juger de leurs actions, si elles étoient bonnes, ou mauvaises; de les avertir & de les corriger; & enfin de leur commander ce qu'ils croioient nécessaire, & de leur défendre ce qu'ils ne trouvoient pas à propos.

Comment il usoit de ses excommunications.

Lorsque les Princes étoient en guerre entr'eux, les Papes prenoient l'autorité de leur ordonner de faire des tréves, ou des suspensions d'armes; de les obliger mêmes à traiter de leurs diférends devant eux, & de s'en tenir à la sentence qu'il leur plairoit de prononcer; avec menaces à ceux qui ne se soumettroient pas à leur décisions, non seulement de les excommunier en leur particulier, mais aussi d'interdire le service divin & l'usage des sacremens par tout leur Roiaume. A quoi on peut ajoûter qu'ils s'imaginérent qu'il étoit du devoir de leur Charge d'arrêter toutes sortes de scandales, de relever les opprimez & de rendre justice à tout le monde; & c'étoit pour cette raison qu'ils entreprenoient de venger tous ceux qui se plaignoient de quelque oppression. En-suite les Papes poussérent encore les choses plus loin; lorsqu'ils prîrent information des injustices que les Princes pouvoient faire à leurs sujets, & des nouvelles impoti-

positions, dont les peuples se plaignoient; quelquefois ils défendoient de les lever sur peine d'anathéme, & déclaroient confiscables les biens de ceux qu'ils avoient excommunié; exposans ainsi les personnes des Souverains au danger de leur vie, & absolvant leurs sujets du serment de fidélité; tout cela sous ce prétexte, qu'il étoit injuste que des peuples Chrétiens fûssent gouvernez par des gens, qui s'étoient rebellez contre l'Eglise. Enfin ils osérent entreprendre toutes ces choses contre plusieurs têtes couronnées, & les mettre à execution contre divers Princes. Et pour apuier une prétention si éxecrable, ils se servirent auprés des ignorans d'une *décrétale* forgée à plaisir, sur laquelle ils commencérent à bâtir un nouveau *Jus Canonicum*, qui attribuoit au Pape une puissance sans limites sur tous les Chrétiens, & qui lui donnoit le droit, en qualité de Pere Universel, de faire commandement & défense à tous les fidelles en ce qui regardoit leur salut & le bien de la Religion, avec pouvoir de punir ceux qui y voudroient contrevenir; & pour donner quelque couleur à cette usurpation, on ajoûtoit que si les prédécesseurs de Gregoire septieme n'avoient pas exercé cette puissance, cela venoit, ou de ce que

les Empereurs précédens étoient demeurez dans les bornes de leur devoir; ou bien parceque les Papes menoient alors une vie scandaleuse.

Comment les Papes sçavoient colorer leur usurpation.

Pour colorer cette prétention des Papes, on raportoit l'exemple de S. Ambroise & de Theodose; & on disoit que les Evêques d'Espagne avoient contraint le Roi Wamba de se dépouiller de son Roiaume par une pénitence qu'ils lui avoient imposée; que les Evêques de France avoient déposé Loüis le Pieux, qui en-suite ne voulut pas remonter sur le thrône qu'avec la permission d'une autre assemblée d'Evêques: & enfin que Fulcon avoit menacé Charles le Simple de dispenser ses sujets de l'obeïssance, qu'ils lui devoient, s'il s'engageoit dans une alliance avec les Normans, qui étoient Païens alors. D'où l'on concluoit qu'indubitablement le Pape avoit plus d'autorité que tous les autres Evêques, puisqu'elle n'étoit limitée que par les Décrets des Conciles & par les décisions des Papes mêmes, qui ne leur avoient point défendu de déposer les Rois: comme en éfet il n'y a point d'aparence qu'ils eûssent jamais pensé à des incidens si nouveaux & si étranges en même temps.

Usurpation des

En-suite les Papes aians usurpé le droit de donner les Titres de Roi; a-

pres

pres que quelques uns le leur eurent demandé, soit par ambition, ou par un motif de superstition, ils s'allérent imaginer qu'ils pouvoient bien parconsequent ôter les couronnes à ceux qu'ils en estimoient indignes. D'ailleurs ils pouvoient causer de grandes incommoditez aux Princes par la défense qu'ils avoient faite de se marier dans le séptiéme dégré de consanguinité, & dans le quatrieme dégré d'alliance, ou de parenté. Car comme entre les Grands il ne se fait guéres de mariages, où les parties contractantes ne se touchent en quelqu'un de ces dégrez, ils étoient toujours en crainte que le Pape ne troublât leur négociation; ou bién ils étoient obligez de le suplier fort humblement pour en obtenir dispense. De sorte que quelque train que les affaires pûssent prendre, ils se voioient toujours contraints d'obeïr à ses volontez.

Papes au sujet des mariages.

Enfin comme les Papes avoient une infinité d'afaires à expédier, ils attiroient à leur Cour les personnes les plus habiles & les plus plus éclairées de toute l'Europe, qui y venoient pour y chercher de l'emploi, ou pour se rendres capables dans une Ecole si grande & si célébre. Et comme ces gens là espéroient de l'avancement d'eux, ils ne

Que les Papes avoient à leur service quantité de gens habiles.

manquoient pas aussi d'être à leur dévotion en tout ce qu'ils vouloient entreprendre. Outre qu'en qualité de Chef ils avoient encore tout le Clergé à leur disposition. C'est aussi ce que le Pape Boniface huitieme donna suffisamment à connoître dans le Jubilé qu'il fit publier en l'an 1300. où il se fit voir premierement en habit d'Empereur, & en-suite en habit Pontifical, faisant porter deux épées devant lui pour marque de sa puissance temporelle & spirituelle.

Les Papes trouvent de l'oposition à leur autorité.

§. 23. Cependant les Papes n'usurpérent pas long-temps une Domination si insuportable sans trouver de l'oposition; mais ils eurent des traverses qui les obligérent en quelque maniere à changer de ton, & à traiter leur prétention d'une maniere plus délicate & plus subtile. Dans les démélez qu'ils eurent avec les Empereurs Henri & Frederic ils remportérent l'avantage; mais quelquefois aussi ils furent fort mal-traitez; & on leur fit entendre des choses qui ne tournoient guéres à leur honneur, & par où ceux qui ne sont point prévenus peuvent bien juger que le motif que les faisoit agir n'étoit pas la gloire de Dieu, mais plûtôt la grandeur mondaine. Enfin lorsque le Pape Boniface huitiéme voulut s'attaquer

quer à Philippe le Bel, Roi de France; celui-ci se servit si bien de l'occasion, & lui porta de si rudes coups, qu'il en ressentit une douleur cuisante. Et de peur de donner du scandale au peuple par un procédé si hardi contre le Pape, on aporta pour prétexte, qu'on n'en vouloit aucunement au Vicaire, ou Lieutenant de Jesus Christ; mais à un homme pernicieux, qui s'étoit intrus dans cette charge par des voies illégitimes; & que par consequent il faloit convoquer un Concile pour delivrer l'Eglise de ses oppressions & de sa tyrannie.

Que les Schismes ont afoibli l'autorité des Papes.

Mais les Schismes qui suivirent firent une bréche bien plus grande à l'autorité des Papes; lorsque par la division qui étoit entre les Cardinaux, on élut deux Papes en même temps, qui s'excommunioient réciproquement & se déchiroient les uns les autres de la maniere du monde la plus cruelle & la plus scandaleuse. Ce fut alors que pour s'afermir dans leur siege, ils furent obligez de flater les Rois, & de faire ainsi paroître qu'ils ne pouvoient se passer de leur apui. Des schismes semblables étoient des marques bien évidentes que dans l'élection de ces Papes l'esprit de Dieu n'avoit pas eu de part, & qu'elle ne

s'étoit faite que par des brigues infames. C'est pourquoi aussi plusieurs personnes éclairées tombérent dans ce sentiment, que dans un cas semblable on ne devoit reconnoître aucun d'eux pour le successeur de S. Pierre ; mais qu'on devoit plû-tôt en élire un nouveau. Comme en éfet il arriva en-suite au Concile de Constance.

Prémier schisme. Le Prémier schisme arriva, si je ne me trompe, en l'an 1134. ou comme d'autres prétendent en 1130. lorsqu'apres la mort de Henri second on élut deux Papes en même temps ; sçavoir Innocent second & Anaclete. Et bien que le prémier fût le plus suivi, le second fut neantmoins apuié du Roi de Sicile & du Duc d'Aquitaine : & apres sa mort ses amis en élurent un troisiéme en sa place, qui fut nommé Victor ; avec lequel Innocent s'accommoda, de sorte qu'il se déporta volontairement & se soûmit à lui.

Schisme second. Apres la mort d'Adrien quatriéme on élut encore deux Papes en un même temps ; sçavoir Alexandre troisiéme & Victor quatriéme. La France, l'Angleterre & la Sicile tenoient le parti du prémier : & Frederic prémier avec toute l'Alemagne & la plû-part du Clergé de Rome se rangérent du côté

du

du second. Apres que ce dernier fut mort, ses Partisans en élurent trois autres de suite : mais Alexandre les survêcut tous. Ces Papes s'excommunioient & se noircissoient les uns les autres de la maniere du monde la plus infame : & chacun d'eux étoit obligé de marquer à ses Protecteurs plus d'obeïssance que d'autorité.

Mais le plus grand schisme de tous arriva apres la mort de Grégoire onziéme, lorsqu'on élut encore deux Papes de la maniere précedente ; dont l'un tint son Siege à Rome, & l'autre à Avignon. Ce schisme dura pres de quarante ans entre leurs successeurs. Les deux parties ne manquérent pas de s'excommunier réciproquement, & de vomir l'un contre l'autre toutes les injures, qu'on se peut imaginer. Le Pape d'Avignon étoit apuié de la France, de l'Ecosse, de la Castille, de la Savoie & de Naples : & le reste de la Chrétienté soûtenoit le parti de celui de Rome. Les deux factions vantoient à l'envi l'autorité des saints Personnages qu'elles avoient de leur côté ; & publioient avec éclat les révélations & les miracles qui étoient arrivées pour confirmer l'élection qu'ils avoient faite : & l'on apporta tant de raisons de part & d'autre, qu'à la fin on ne trouva point de meil-

Schisme troisieme.

leur expédient que d'en apeller au Concile de Constance, où les Anti-Papes furent contraints de se déporter tous deux de leur prétentions, & où on en créa un autre en leur place.

Quatriéme & dernier Schisme.

Le dernier Schisme arriva en l'an 1433. lorsque le Concile de Basle déposa Eugene quatrieme, & élut en sa place Felix cinquiéme; auquel neantmoins l'autre ne vouloit pas céder. Cette dissension dura jusques à ce qu'apres la mort d'Eugene on élût Nicolas cinquiéme; a qui Felix, pour l'amour de la paix céda son droit en l'an 1438. à des conditions avantageuses pour lui. Je laisse à penser comment tous ces Schismes découvrîrent la nudité des Papes; puisque dans ces occasions, on avoit recours aux Conciles pour les tenir en bride; & qu'on commença à en apeller du Siege Papal à un Tribunal plus élevé; dont on se servoit comme d'un épouvantail, pour éfraïer les Papes, lorsqu'ils s'émancipoient trop.

Que les Papes n'ont pu empieter sur l'autorité des Conciles.

On peut bien voir que les Papes ne pouvoient empiéter sur l'autorité des Conciles; puisque Grégoire septiéme lui-même, dans le temps que l'ancienne querelle se renouvella entre lui & l'Empereur Henri quatriéme, protesta qu'il convoqueroit un Concile dans un lieu de seureté, où les amis & les ennemis,

nomis, tant Eclésiastiques que Seculiers se pourroient trouver, pour juger si c'étoit lui, ou l'Empereur qui avoit rompu la paix, & pour aviser aux moiens de la rétablir. Le Pape Gelase second fit une semblable déclaration, lorsqu'il eut des démélez avec Henri cinquiéme; à quoi il ajoûtoit encore qu'il étoit content de la décision des Evêques, ses freres, que Dieu même avoit constitué ses Juges dans l'Eglise; & sans lesquels il ne pouvoit pas traiter d'une afaire de cette nature. Innocent troisiéme écrivit de même qu'il n'osoit pas entreprendre de rien décider au sujet des afaires matrimoniales entre Philippe Auguste & Engebourg de Danemarq, sans avoir le jugement d'un Concile Universel; & qu'en cas qu'il en usât autrement, il courroit risque d'être dépouillé de sa Charge & de sa Dignité: par où il semble qu'il reconnoissoit qu'un Pape qui abuse de son autorité peut être déposé. Mais quand on vouloit depuis raporter de telles paroles aux Papes, il n'étoit plus saison de les prendre autrement que pour de simples complimens. Au reste il n'étoit pas à propos dans de semblables matieres d'user d'une trop grande modestie.

Aveu de certains Papes touchant l'autorité des Conciles.

Ainsi en l'an 1409. le Concile de Pise déposa les deux Anti-Papes, Benoit dou-

Papes déposez par

les Conciles.

douziéme & Grégoire douziéme ; & élurent en leur place Alexandre cinquiéme. Le Concile de Constance confirma non seulement ces deux mêmes Papes ; mais il déposa encore Jean vingt quatriéme, qui avoit été élu aprés la mort d'Alexandre cinquiéme. Le Concile de Basle en usa de la même maniere à l'égard du Pape Eugene quatriéme ; & outre cela fit encore un Décret, par lequel il ordonnoit que ni à la Cour de Rome, ni en aucun autre lieu on n'eût à prendre aucun argent pour les dépêches Eclésiastiques. Mais comme tout cela tendoit à renverser les maximes du Siege de Rome, on ne doit pas trouver étrange que les Papes aient eu depuis tant de peine à se résoudre à la convocation du Concile de Trenre ; qu'ils aient emploié tant de ruses & d'artifices, pour empêcher qu'on n'y fit des décisions préjudiciables à leur autorité ; & qu'enfin ils aient dit Adieu pour jamais à ces sortes d'assemblées.

Translation du Siege du Pape de Rome à Avignon

§. 24. Entre tous ces Schismes, ce qui fit encore une grande bréche à l'autorité des Papes, fut la translation que Clement cinquiéme fit du Siege Papal de Rome en Avignon, à la sollicitation, (comme je pense) de Philippe de Bel, Roi de France ; qui avoit eu auparavant des démélez avec Boniface hui-

huitieme en avoit été excommunié. Car il espéroit par là non seulement arrêter l'éfet de cet anathéme, lorsque le Pape feroit sa résidence en France; mais aussi qu'il pourroit prévenir de semblables coups à l'avenir; puisque dans une telle conjoncture les Cardinaux feroient pris pour la plû-part de la Nation Françoise. Les Papes résidérent dans cette ville plus de soixante & dix ans, sans parler encore du temps que les Anti-Papes y demeurérent. Mais au reste ce changement porta un tres grand préjudice à la Souveraineté des Papes. Car jusques alors on avoit, entre autres prétextes, bâti l'autorité du Pape sur ce fondement, que S. Pierre avoit été Evêque de Rome, & que par sa présence il avoit communiqué quelque prérogative & sainteté particuliere au Siege de cette ville, que l'on doutoit fort qu'on pût transporter à Avignon. D'ailleurs le Pape étoit obligé par là de se régler pour la plû-part selon les desirs de la France, & d'être là comme sous contribution: bien que les François, qui s'imaginoient par là avoir fait grande capture, se plaignent que par le séjour de la Cour de Rome en France ils n'ont gagné autre chose, si ce n'est que la Simonie, la Chicane, & un autre crime abominable, qu'on ne veut pas nommer; se

Qu'elle fut préjudiciable l'autorité des Papes.

se sont introduits en France. A quoi on peut ajoûter que le Siege du Pape étant ainsi transferé de son lieu naturel parmi des étrangers, on en pouvoit bien mieux découvrir les défauts; & qu'ainsi il étoit d'autant plus exposé au mepris. Cette absence ne fut pas moins préjudiciable aux biens de l'Eglise en Italie. Car apres que l'Empereur y eut perdu son autorité, un chacun y vouloit vivre en Souverain; & les factions des Guelfes & des Gibellins y mîrent tout en combustion. On ne faisoit pas non plus dificulté de se saisir des biens Eclésiastiques; parceque l'absence du Pape avoit fait oublier le respect qu'on lui devoit. La plû-part des Villes de l'Etat Eclésiastique poussées particulierement par les Florentins chassérent les Légats du Pape, & tombérent presque toutes sous la puissance de petits Princes. A quoi il faut ajouter que l'Empereur Louis de Baviere, qui étoit brouillé avec le Pape, mais qui avoit gagné les peuples de l'Etat Eclésiastique, se rendit maître de ce païs là, comme étant fief de l'Empire; & en investit ceux qui tenoient son parti contre le Pape. Desorte qu'alors le Patrimoine étoit réduit en un pitoiable état. Et quoiqu'en-suite les Papes en réduisissent une partie sous leur puissance, il furent neantmoins

moins obligez de laisser la plû-part de ceux, qui s'étoient apropriez de ces biens, en une paisible possession de ce qu'ils ocupoient.

Le Pape réduit la ville de Rome.

Cependant la Ville de Rome fut à la fin contrainte de se remettre sous l'obeïssance du Pape; à quoi elle s'etoit oposée si long-temps, lorsque le Pape Boniface la brida par le moien du Château St. Ange en l'an 1393 Ce fut particulierement Alexandre sixieme qui fut cause que l'Etat Eclésiastique retomba sous la puissance des Papes. Celui-ci avoit un fils naturel, nommé Cæsar Borgia, auquel on donnoit ordinairement le titre de Duc de Valence, à cause du Duché de Valence qu'il avoit eu avec Charlotte d'Albret, sa femme. Comme le Pape faisoit tous ses éforts pour le faire grand Seigneur en Italie afin d'arriver à son but, il s'avisa de cet expédient, qui fut que Cæsar Borgia chassât les Petits Seigneurs, qui possedoient l'Etat Eclésiastique, & qu'il se rendît maître des places, qu'ils y tenoient; & qu'en-suite le Pape lui en confirmeroit la possession comme en propre. La prémiere de ces entreprises lui rétissit.: car il réduisit la plû-part de ces Seigneurs en partie par stratagémes, & en partie par la force. Quoique ce Borgia se conduisit avec beaucoup de témérité, il disoit neantmoins ordi-

De Cæsar Borgia fils naturel du Pape Alexandre sixieme.

ordinairement, qu'il sçavoit tres bien ce qu'il faisoit; puisque son pere, qui avoit le S. Esprit le lui permettoit. Lorsque l'argent lui manqua pour païer ses troupes il forma le dessein avec son pére d'empoisonner les Cardinaux dans un festin qu'il avoit fait préparer dans cette vûë; particulierement aussi de peur qu'ils ne vinsent à s'oposer à son entreprise. Mais cependant le valet, qu'il avoit aposté pour cet éfet, versa par méprise au Pape & à son fils de la bouteille empoisonnée, qui étoit destinée pour les autres. de-sorte que le Pape mourut aussi-tot apres, & que le fils ne se sauva qu'apres avoir soufert de grandes maladies, & avoir dissipé le poison par la force de la sueur. Au reste il ne put jamais gagner qu'on élût un Pape, qui fût dans ses interêts & qui favorisât ses desseins.

L'Etat Eclésiastique retourne sous l'obeïssance du Pape.

C'est ainsi que les projets de Cesar Borgia se réduisirent en fumée. Car apres la mort de Pie troisiéme, qui n'ocupa le Siege de Rome que tres peu de semaines, on élut en sa place Jules second, ennemi mortel de Borgia, qui reprît tout ce que celui-ci avoit conquis, & le chassa de tout le païs. Ce Pape fit tant par ses artifices & par ses brigues, qu'il réünit au Siege de Rome tout ce que l'Eglise avoit possédé auparavant;

ex-

excepté le Duché de Ferrare, qui retomba aussi sous la Domination des Papes vers la fin du siecle passé, aprés que la race légitime des Princes d'Este fut éteinte. A quoi il faut ajoûter qu'il empêcha les François de se rendre maître de l'Italie.

§. 25. Lorsque la puissance des Papes sembloit ainsi être montée à son plus haut point; puisque tout l'Occident avoit embrassé la Communion de l'Eglise Romaine, & s'étoit rangé sous son obeïssance; excepté quelques restes de Vaudois en France, & les Hussites de Bohëme, qui ne pouvoient pas entrer en considération; & apres que la querelle qu'il y avoit entre Jules second & Louïs douze, qui auroit pu facilement faire naître encore un Schisme, eut été heureusement appaisée apres la mort de ce Pape par Leon dixiéme, & qu'enfin les vieilles plaintes qu'on faisoit contre l'ambition de la Cour de Rome eurent presque entierement cessé; il se fit un si terrible soûlévement (par une occasion peu considérable) contre le Siege de Rome, qu'une grande partie de l'Europe s'afranchit de sa domination, & que le Pape même courut risque d'être entierement perdu. Or dans cette affaire, comme dans toutes les autres nous ferons seulement remarquer ce qu'il y a de la part des hommes,

Que la puissance des Papes a reçeu un furieux coup de la doctrine de Luther.

mes, & quels furent leurs desseins. Car nous aimons mieux adorer avec humilité & admiration le Conseil & l'ouvrage de Dieu, que d'avoir la présomption de vouloir pénétrer dans ses mysteres. A quoi on pourroit assez bien appliquer ce que dit Tacite: *Abditos Numinis sensus exquirere illicitum, anceps, nec ideo assequare*: C'est à dire; que la recherche des pensées de la Divinité n'est pas permise, qu'elle est incertaine, & que parconsequent on ne les peut pas pénétrer.

Vertus & defauts de Leon dixiéme

Leon dixiéme étoit un homme civil, magnifique & liberal aux honnêtes gens & aux Doctes: de sorte qu'il auroit pu passer pour un bon Pape, s'il avoit eu seulement une médiocre connoissance de la Religion & plus de penchant à la pieté: deux choses pour lesquelles il avoit une tres grande indiférence. Mais lorsqu'étant dans son état le plus florissant il eut épuisé ses trésors par sa grande magnificence, & par des dépenses excessives; comme il n'entendoit pas l'art de faire de l'or, il eut recours en cette occasion au Cardinal Laurens Puccius, qui voiant toutes les sources de l'argent taries, à la fin s'avisa des Indulgences, que le Pape fît mettre à prix en une forme tres ample par toute la Chrétienté, pour le service des vi-

vans

vans & des morts; avec permission de manger des oeufs & de la viande de lait dans les jours maigres, & plusieurs autres priviléges semblables. L'argent qu'on espéroit tirer de ce commerce étoit déja assigné; & celui qui devoit venir de Saxe & depuis là jusques à la mer étoit destiné pour Madeleine, sœur du Pape Leon. & afin de tirer un plus grand profit de ces sortes de marchandises, on donna la commission d'amasser l'argent qui en proviendroit à Arcimboldus, un Evêque d'habit & de nom seulement; mais qui d'ailleurs entendoit parfaitement bien tous les détours du négoce de Génes. Celui-ci delivra des commissions aux plus ofrants, & à ceux qui n'avoient point d'autre but que le grand gain. Autrefois en Saxe c'étoient les Hermites de S. Augustin, qui avoient acoutumé de prêcher les Indulgences; mais les Commis d'Arcimboldus ne s'en vouloient plus fier à eux, craignans que des gens si expérimentez dans ce métier, ne leur joüâssent quelque tour; ou que du moins il ne leur en donnâssent pas davantage que ce qu'on en recevoit d'ordinaire. C'est pourquoi ils donnérent cet emploi aux Dominicains: ce qui fâcha extrémement les Augustins, puisque par là on faisoit une grande bréche à leur réputation, à leurs droits & à leur profit. Ain-

Luther s'y opose. Ainsi les Dominicains pour faire paroître leur zéle & leur aplication dans l'exercice de cette nouvelle Charge exaltoient extraordinairement leur marchandise, au grand scandale de leurs auditeurs. Cependant les Commis consumoient dans les débauches les plus infames ce que les pauvres païsans épargnoient pour racheter leurs péchez. Sur quoi Luther, qui étoit un Moine de l'ordre des Hermites de S. Augustin, prît occasion de s'élever contre cet impudent commerce ; & aprés avoir pénétré jusques au fond de cette machine, il fit afficher quatre vingt quinze Theses à Wittemberg sur cette matiere en l'an 1517. Contre lesquelles Jean Tezel, Moine Dominicain à Francfort sur l'Oder en publia d'autres directement oposées.

Il combat la Puissance du Pape. La Dispute étant ainsi entamée, chacune des parties voulut exposer ses propositions plus au long. Mais parceque Luther avoit l'Ecriture & l'érudition de son côté, son adversaire ne pouvant alléguer de raisons contre lui eut recours à l'autorité du Pape & de l'Eglise. Et c'est ce qui obligea Luther à entrer plus avant en matiere, à examiner sur quel fondement l'autorité du Pape étoit bâtie, & en quel état l'Eglise se trouvoit alors ; par où il découvrit de plus

plus en plus les erreurs, & eut occasion de reprendre les ruses & la vie scandaleuse des Papes & des Moines; montrant en même temps qu'il étoit du devoir des Souverains de réformer de tels abus. Pour cet éfet, afin de trouver de l'appui, il répresenta magnifiquement l'Etat, la grandeur & l'autorité des Puissances Séculieres, dont les Prêtres n'avoient jusques alors donné que des idées de mépris. De sorte qu'au commencement cette doctrine fut suivie par un grand nombre de personnes & se répandit fort loin en tres peu de temps.

Conjoncture de ce temps là.

§. 26. Mais afin de bien concevoir comment un simple Moine comme Luther put donner de si terribles secousses au Siége de Rome, il faut bien remarquer, apres la direction Divine, la conjoncture de ce temps là, & la disposition, où se trouvoient les esprits d'alors. Car prémierement la cause de Luther touchant les Indulgences étoit juste & tellement appuiée de raisons, que d'abord son sentiment fut reçu favorablement de plusieurs Theologiens, (qui neantmoins dans la suite s'oposérent à lui avec beaucoup de chaleur) de quelques Cardinaux & du Duc de Saxe même. A quoi il faut ajoûter que ses adversaires étoient des gens, qui par

par leur ignorance & leur malice fai-soient soupirer les gens de bien.

Etat pitoiable du Christianisme d'alors.

Il n'y eut personne au commencement, qui s'imaginât que l'afaire allât si loin; & Luther même ne songeoit pas alors à se révolter contre le Siege de Rome. L'Empereur Maximilien n'avoit aucune aversion pour la doctrine de Luther; & l'on raporte de lui qu'il dît, qu'il faloit bien garder ce Moine pour lui, & qu'il avoit dessein de s'en servir avantageusement. Il n'y eut que quelques Moines & les Commis des Indulgences, dont le négoce couroit risque, qui firent beaucoup de bruit & excitérent de grands tumultes. de sorte que d'une petite étincelle ils allumérent un grand feu. D'ailleurs il faut considérer que le Christianisme étoit alors en un pitoiable état. Le monde étoit entierement infatué des Cérémonies. Les Moines malicieux, qui dominoient sur les hommes, commettoient impunément toute sorte d'insolences, & avoient embarrassé les consciences dans des liens indissolubles. La Theologie n'étoit plus qu'une chicane & un art de Sophiste. On limitoit les Dogmes, & on avançoit des propositions sans se mettre en peine de les prouver. Outre cela les Eclésiastiques depuis les plus grands jusques au moindres étoient l'objet de la haine & du

du mépris de tout le monde. Les deux derniers Papes, qui avoient gouverné l'Eglise immédiatement auparavant, avoient laissé apres eux une tres mauvaise odeur, à cause de leurs vices, de leur humeur turbulente, de leur infidélité, de leur ambition, & d'autres qualitez indignes d'un Ecléſiaſtique. Les Evêques, qui n'avoient ni vertu, ni capicité, étoient engagez dans les intrigues du monde; & plusieurs d'entr'eux menant une vie ſcandaleuse s'apliquoient plus à la chaſſe, qu'à la lecture de la Bible; & enfin les Prêtres & les Moines qui étoient dans une ignorance grossiere ſcandilisoient le peuple par leurs debauches & par leurs déréglemens, & devenoient insuportables à tout le monde par leur insatiable avarice & par leurs infames pratiques.

Ignorance des adversaires de Luther.

Outre cela ceux qui s'oposérent prémierement à Luther étoient des gens ignorans & d'un esprit grossier; en partie aussi d'une mauvaise vie; & qui n'entendans pas alors sa maniere de disputer se trouvoient d'abord sans réplique, & ne sçavoient par où s'y prendre. Et bien qu'autrefois le Clergé eût été souillé de vices & d'infamie, neantmoins l'ignorance des siecles barbares les avoit dérobez à la vûë du monde. Mais en-suite lorsque les lettres commen-

cérent à revivre en Europe & qu'on devint plus éclairé, ces taches & cette difformité se découvrirent aux yeux des hommes. Et c'est aussi pour cette raison que les Prêtres & les Moines, dont la vûë ne pouvoit soufrir l'éclat de cette lumiere, étant irritez contre les restaurateurs des lettres, & leur faisoient tout le mal qu'ils pouvoient; & lorsqu'ils ne pouvoient leur faire sentir les éfets de leur mauvaise volonté, ils en vouloient faire un point de Religion; ce qui obligeoit les autres à tourner leur bêtise & leur simplicité en ridicule, & à découvrir de plus en plus leur ignorance. Ce fut de cette maniere que les Moines entamérent à leur confusion une dispute contre Jean Reuchlin, voulans à toute force qu'il fût hérétique; par où ils donnérent au Docte François Ulrich de Hutten (si je ne me trompe) un beau champ pour les railler agréablement dans ses *Epistolis obscurorum virorum*.

Qu'Erasme favorisoit la cause de Luther.

Pendant que la Guerre, qui s'étoit ainsi allumée entre les personnes d'étude & leurs persécuteurs, continuoit avec beaucoup de chaleur, l'afaire de Luther parut au jour. Les Moines fîrent tous leurs éforts pour engager les sçavans dans des disputes contre lui, afin d'avoir occasion par là d'oprimer les uns & les autres. Ce qui fut cause

cause que la plû-part de ceux, qui avoient le plus contribué au rétablissement des belles lettres, se rangérent du parti de Luther. Comme en éfet on ne peut pas nier qu'Erasme de Roterdam n'ait eu beaucoup de part à cette Réformation. Car il fut un des prémiers qui découvrit & reprît plusieurs abus; qui rejetta la Theologie Scholastique; qui exhorta les Chrétiens à la lecture de la Bible; qui tourna en ridicule la Barbarie & l'ignorance des Moines & des Prêtres; & qui enfin favorisa fort au commencement la cause de Luther; bien que neantmoins la maniere d'écrire aigre & emportée de ce Moine lui déplût extrémement.

Que son seul silence fut fort préjudiciable aux adversaires de Luther.

Le seul silence d'Erasme fut fort desavantageux aux adversaires de Luther. Car comme il passoit pour le plus sçavant Theologien de son temps, on croioit qu'il se seroit indubitablement engagé dans cette querelle contre lui, s'il n'eût pas reconnu que sa cause étoit juste. Et quand il mît depuis en lumiere son livre de *Libero Arbitrio*, il n'eut pas beaucoup de partisans; à cause qu'on pouvoit remarquer facilement qu'il avoit plûtôt écrit à la sollicitation des autres, que de son propre mouvement. A quoi il faut ajoûter que c'étoit là une matiere qui ne regardoit pas proprement le principal

pal de la question ; outre que Luther y répondit avec beaucoup de solidité.

Que les Princes d'Alemagne étoient mécontens du Pape.

D'ailleurs les Princes & les Etats d'Alemagne étoient tres mal satisfaits des Papes à cause de la quantité de contributions, qu'on exigeoit d'eux Car au reste ils voioient bien qu'on n'en vouloit qu'à leur argent, afin de pouvoir fournir à la magnificence & aux somptuositez de la Cour de Rome. La crainte où on étoit alors que les Turcs ne fissent une invasion dans l'Empire, & les querelles qui étoient survenuës entre Charles quint, François prémier & Henri huitième, Roi d'Angleterre, reculerent aussi beaucoup les afaires du Pape en Allemagne ; parcequ'on n'avoit plus le temps de penser aux disputes de Theologie.

Pourquoi Charles quint voulût bien soufrir que la doctrine de Luther fit des progrés.

Il y en a mêmes qui se persuadent que Charles quint vouloit bien soufrir que la Doctrine de Luther se répandît en Allemagne ; afin que par le moien d'un Schisme il eût occasion d'opprimer les Etats de l'Empire, & de s'y rendre Souverain. Car autrement il auroit pû facilement éteindre cet embrasement, & faire saisir Luther à Wormes en l'an 1552. Ce qui auroit pû passer pour un coup d'Etat. Mais neantmoins il n'est pas encore fort évident qu'on eût pû si facilement déraciner cette doctrine, quand

quand même on auroit fait mourir Luther contre la parole donnée.

Au reste il est bien plus vrai-semblable que Charles quint, qui étoit encore jeune, ne crut pas que les choses dûssent aler si loin; outre qu'il ne jugeoit pas à propos de choquer si ouvertement l'Electeur de Saxe qui étoit alors en tres grand crédit; & que les guerres qu'il avoit contre le Turc & la France le mettoient dans l'impuissance d'attaquer les Princes d'Allemagne. Cependant il est tres certain que dans la suite il prît le prétexte de la Religion, pour faire la guerre aux Etats Protestans de l'Empire, espérant par leur ruine s'ouvrir le chemin à la Monarchie de l'Alemagne. Mais bien que la fortune lui fût favorable dans la bataille de Smalkalde, il ne put pas néantmoins poursuivre son bonheur; à cause qu'il avoit bésoin du secours des Princes d'Alemagne contre la France & le Turc; & qu'il pensoit déja mettre la couronne Imperiale sur la tête de son fils Philippe. Enfin le Pape même, Paul troisiéme apréhendoit tellement les grands progrés de l'Empereur, qu'il poussa François prémier à s'opposer à son agrandissement, pour éviter la ruine totale des Protestans; & qu'il le sollicita *Autre sentiment la dessus.*

même de se servir contre lui de l'assistance du Turc ; de peur que Charles-quint n'entreprît de réformer la Cour de Rome.

Mauvaise conduite du Pape dans l'afaire de Luther.

Enfin le Pape se fit grand tort à lui-même par sa mauvaise conduite. Car ce fut une grande bévûë du Pape Leon dixiéme de soûtenir avec tant de chaleur les marchands d'Indulgences ; & d'avoir décidé par une bulle du mois de Novembre de l'an 1518, les questions sur lesquelles on commençoit à disputer ; puisqu'il eût bien mieux fait de se tenir neutre, & en imposant silence aux deux partis, chercher cependant quelque doux expédient pour appaiser Luther.

Imprudence du Cardinal Cajetan.

En l'an 1519. le Cardinal Cajetan en usa fort imprudemment avec Luther à Ausbourg ; en ce qu'il le traita si rudement, & que lorsqu'il lui ofrit de se taire en cas que ses adversaires en fissent de même, il ne se contenta pas de cette proposition ; puisque par ce moien il le réduisoit à l'extrémité, & qu'il l'obligeoit à s'attaquer directement au Pape. D'ailleurs c'étoit une grande bévûë de vouloir ainsi contraindre un homme si résolu & si vigoureux à rétracter ses écrits. Car en éfet on auroit bien pu lui acorder qu'il y avoit quelque corruption dans

les

les mœurs, afin qu'il ne s'atachât pas à la réformation des dogmes.

D'ailleurs comme le Pape faisoit instance auprés du Duc de Saxe, & qu'il vouloit à toute force qu'on lui livrât la personne de Luther; celui-ci se sentit obligé de prouver de plus en plus l'injustice du Pape, & de faire voir les fondemens sur lesquels sa cause étoit fondée; pour empêcher par là le Duc d'acorder au Pape sa demande. *Quel éfet elle produit.*

Mais en-suite lorsque Luther en apella à un Concile, le Pape se rendit fort suspect, en cherchant des échapatoires pour tirer l'afaire en longueur. Car on voioit assez qu'il ne pourroit jamais défendre sa cause, si on l'examinoit sans prévention & d'un esprit desinteressé. D'ailleurs les affaires du Pape furent encore reculées par le démélé, qu'il eut avec Henri huitieme Roi d'Angleterre; qui pour faire dépit au Siege de Rome, ouvrit, pour ainsi dire, la porte à la Réformation dans son Roiaume, de même que la Maison de Navarre contribua fort à l'avancement de la même Religion en France par la haine qu'on croit qu'elle avoit contre le Pape, qui avoit sollicité Ferdinand Catholique à s'emparer de ce Roiaume. A quoi il faut ajouter qu'il y avoit quantité d'honnêtes gens de la *Luther en apelle à un Concile.*

Religion Romaine, qui étoient bien aises qu'on lavât la tête aux Papes d'une lessive un peu piquante, comme étoit celle de Luther. C'est ainsi que toutes choses se disposoient admirablement bien pour l'execution des Decrets de Dieu.

Pourquoi la doctrine de Luther ne fit pas de plus grands progrés.

§. 27. Il semble que les raisons, qui empêchérent la Doctrine de Luther de faire de plus grands progrés, & de renverser tout le Papisme, furent celles qui s'ensuivent. Car prémierement il faut remarquer que quand plusieurs auroient abandonné le Papisme, alors la direction des afaires Eclésiastiques dans chaque Etat auroient dû tomber entre les mains de chaque Souverain. Et quoique quelqu'un d'entr'eux eût voulu s'attribuer cette autorité sur ceux de sa Communion, neantmoins tous les autres, qui s'estimoient aussi bons que lui n'y auroient jamais voulu consentir. Ce qui afoiblit beaucoup leur union, & les empêcha d'agir tous de concert contre le Pape, comme il pouvoit faire contr'eux.

Schisme entre les Protestans.

Il faut encore considérer qu'au commencement on n'entreprît pas la Réformation de propos délibéré; comme si apres une meure délibération de toutes choses on eût voûlu former un Etat; mais on se trouva dans ce chan-

ge-

gement mêmes avant qu'on l'eut espéré, & les affaires s'avancérent ainsi seulement sous main & peu à peu. Et bien que Luther eût été le premier qui eût sonné de la trompette ; neantmoins les autres ne vouloient pas précisément se conformer en toutes choses à ses opinions, & prétendoient aussi avoir quelque chose à dire. C'est ce qui fit naître aussi des diférends & des disputes entr'eux, qui causérent bien-tôt des Schismes ; à cause qu'il n'y avoit personne qui eût l'autorité d'accommoder les parties ; & que chacun demeuroit opiniatrément attaché à son sentiment. De sorqu'on oublia l'ennemi commun, pendant qu'on s'acharnoit les uns contre les autres. Ce qui donna aux Papistes un sujet assez apparent de dire que les Hérétiques étoient en confusion entr'eux, qu'ils ne sçavoient plus eux-mêmes ce qu'ils devoient croire ; & qu'enfin depuis qu'ils étoient sortis de l'Eglise Romaine, ils étoient rentrez dans un labyrinthe.

Les Protestans abusent de la liberté Evangélique.

D'ailleurs il y en avoit plusieurs, qui abusoient du nom de l'Evangile, pour mener une vie impie & scandaleuse, comme si la liberté Evangélique consistoit dans un abandonnement à toutes sortes de vices. Cette conduite de-

déréglée donna occasion à ceux de l'Eglise Romaine de noircir la doctrine de Luther ; particulierement à cause qu'il avoit repris févérement les mœurs des Ecléſiaſtiques , & que c'étoit par là qu'il s'étoit fait tant de ſectateurs. Ce fut encore un grand obſtacle à la Réformation de ce qu'aprés la Prédication de Luther il parut comme des eſſaims de phanatiques , comme les Anabaptiſtes & autres ſemblables ; & que les païſans devinrent comme furieux en Alemagne , & ſe portérent à un ſoulévement dangereux. Car non ſeulement les Papiſtes imputérent tous ces deſordres à la Doctrine de Luther , *mais il* y eut même pluſieurs Princes en Alemagne qui commencérent à en concevoir une mauvaiſe idée , comme ſi elle introduiſoit la licence & le déréglement parmi la populace : ce qui leur paroiſſoit un plus grand mal que d'être opprimé du Clergé. De ſorte que pluſieurs d'entr'eux s'opoſérent de tout leur pouvoir à cette nouvelle Religion.

De l'Académie de Paris. Quelques uns ont prétendu que l'Académie de Paris eut quelque part à tout ceci : à cauſe que Luther s'étoit imaginé , qu'étant mal ſatisfaite du Pape Leon dixiéme , qui avoit annulé la Pragmatique Sanction , touchant l'éle-

l'élection des Evêques, elle se pourroit servir de cette occasion pour se venger. Car ce fut dans cette vûë qu'il soûmît à leur jugement les disputes qu'il avoit euës avec Echius. Mais elle le condanna en des termes tres-rudes & tres choquans, D'ailleurs comme l'Espagne jugea depuis qu'ils lui étoit necessaire pour l'exécution de ses desseins de prendre pour prétexte la protection du Siege de Rome, elle s'oposa de toutes ses forces à la Religion Protestante; & outre cela elle apuia tellement la Ligue du Pape en France, que Henri quatre, pour se conserver la Couronne, fut obligé d'abjurer la Religion Réformée.

De Zuingle & de Calvin.

Il y en a qui ont observé que ce fut un grand obstacle à la Religion Protestante; lorsque Zuingle & en-suite Calvin introduisirent une trop grande & trop subite réformation dans l'Eglise; tant à l'égard de la forme exterieure, que des points essentiels de la Foi; tombant ainsi d'une extrémité dans l'autre.

Que Luther laissa beaucoup de choses exterieures dans l'Eglise.

Or Luther avoit aporté peu de changement dans les choses auquelles le Peuple étoit acoutumé. Car il laissa dans les Eglises les Ornemens, les Cloches, les Orgues & les Chandelles. Il garda aussi la plus grande partie de la Messe, si ce n'est qu'il y ajouta quelques prieres en langue vulgaire. De sorte que la

plû-part ne le regardoient que comme un Réformateur d'abus. Mais lorsqu'il sembloit que cette révolution dût être universelle, Zuingle aiant paru en Suisse, & Calvin en France, au lieu de tenir la même route que Luther, ils commencérent à prêcher contre la présence du corps de Christ dans l'Eucharistie; bannirent entierement de l'Eglise les cérémonies, les ornemens & les reliques; brisérent les Autels & les images; abolirent tous les ordres de la Hierarchie, & dépouillérent ainsi la Religion de tout ce qui frapoit & attiroit en même temps les yeux & les sens extérieurs. Par où le peuple conceut de l'aversion & de l'animosité contr'eux, & embrassa encore avec beaucoup plus de zéle la Religion, dont ils avoient vû leurs ancêtres faire une profession continuelle.

Que les biens de l'Eglise ont avancé les progrés du Lutheranisme.

Les richesses de l'Église contribuérent aussi en partie aux grands progrés de la Religion Luthérienne; à cause que plusieurs prenoient de là occasion de se saisir des biens Ecléfiastiques. Mais d'un autre côté cette même Richesse a fait rester dans l'Eglise Romaine quantité de Prélats, qui autrement auroient bien hazardé d'en sortir, si la crainte de perdre leurs bons Bénéfices ne les y avoit retenus. Comme nous voions qu'il

qu'il arriva en France , que les Prélats, qui avant la Réformation faisoient tres peu de cas de l'autorité du Pape , aussi bien que le commun peuple , s'attachérent fort en-suite au Siege de Rome, lorsqu'ils virent que la Religion Réformée les auroit fait déloger , & que le peuple montra depuis beaucoup d'aversion & d'aigreur contre les Réformez.

Les Papes se relévent de leur abatements

§. 28. Mais le Pape même aprés que les siens furent un peu revenus de leur prémiere fraïeur , & que ses adversaires furent tombez dans des schismes, rétablit ses afaires en un état beaucoup meilleur ; & se remît sur un tel pied , que non seulement les Protestans ne sont plus capables de lui nuire ; mais qu'outre cela de jour en jour il remporte des avantages sur eux. Car aujourd'hui on a aboli les choses , qui donnoient prise à Luther, & dont il eut occasion de causer tant de pertes au Siege de Rome ; ou du moins si elles sont encore en usage dans l'Eglise Romaine , cela se fait d'une meilleure maniere , *si non caste, saltem caute* ; & on use de grandes précautions pour en dérober la vûë au peuple.

Qu'ils sont aujourd'hui plus retenus.

Les Papes se servent maintenant avantageusement des mêmes armes, que Luther emploioit contr'eux. Car ils n'insultent plus aujourd'hui les Souverains avec tant de fierté , comme ils fai-

qu'autrefois. faisoient autrefois ; mais ils se conduisent à leur égard avec beaucoup plus de civilité & de douceur. Il est bien vrai que dans le siecle précédent le Pape Paul quatrieme en usa un peu trop témérairement avec l'Espagne ; & que dans celui où nous vivons Paul cinquiéme en fit de même à l'égard de la République de Venise : mais neantmoins ces diférends furent bien-tôt terminez par une sage Médiation, avant que les choses éclatâssent : & depuis ce temps là les Papes ont bien reconnu qu'une telle chaleur ne convient aucunement à leur condition. Comme en éfet Paul cinquiéme se laissa d'abord mettre à la raison, lorsque l'Ambassadeur de France lui fit acroire que les Venitiens avoient mandé des Predicateurs de Généve ; & qu'ils se déclareroient bien-tôt pour la Religion Réformée. Mais maintenant on ne voit plus de Papes débauchez comme Alexandre sixiéme, ni d'une humeur Martiale, comme Jules second. Au contraire ils tâchent seulement d'exécuter leurs entreprises sans éclat & par intrigues ; faisans paroître à l'extérieur un grand zéle pour l'avancement de la paix. On a diféré pour quelque temps le négoce scandaleux des Indulgences, & la Simonie trop grossiere ; & on trouve aujourd'hui des expédiens plus

plus honnêtes pour atirer l'argent. D'ailleurs les Evêques en Général se sont fort corrigez, & joüent maintenant leur personnage avec bien plus de gravité, que du temps de Luther : outre qu'entr'eux il se trouve de grands hommes & de tres-honnêtes gens.

Que les Prêtres & les Moines sont maintenant plus réglez & plus capables, qu'ils n'étoient autrefois.

On a fait aussi dans l'Eglise Romaine une grande Réformation entre les Prêtres & les Moines : & on ne remarque plus maintenant parmi eux cette brutalité & cette ignorance qu'on y voioit autrefois. Les bonnes & sçavantes Prédications de Luther & des siens étoient ce qui leur attiroit un si grand concours de peuple : ils édifioient beaucoup de monde par les livres qu'ils publioient en langue vulgaire, pour porter les hommes à la méditation, à la pieté, à la priere & aux exercices publics. C'est aussi ce que font maintenant ceux de l'Eglise Romaine. Car on trouve aujourd'hui parmi eux d'excellens Prédicateurs & de bons livres de prieres & de méditations. De sorte qu'à présent les Ecléfiastiques Protestans n'ont plus beaucoup de sujet de faire des reproches à ceux de Rome contre leur modestie & leur conduite extérieure. D'ailleurs ils sont tres-bien versez dans toutes les controverses, & ont toujours des douzaines de distinctions, pour répon-

dre à toutes les objections qu'on leur fait. Par exemple il n'y a rien qui paroisse plus ridicule que de ce que le Pape donne des Indulgences pour vingt, ou trente mille ans, ou encore plus : cependant on sçait colorer cela avec des distinctions d'*Intensive* & *Extensive* ; *Potentialiter*, & *Actualiter*, où les jeunes gens qui étudient prennent un grand goût ; & sous lesquelles les ignorans se persuadent qu'il y a un grand mystére caché. Mais enfin comme du temps de Luther, l'ignorance du Clergé, & sa haine contre les gens de Lettres furent fort desavantageuses à la Religion Romaine, ceux de cette Communion, & particulierement les Jesuites ont remédié depuis à cet inconvenient ; car ces derniers ont non seulement entrepris l'instruction de la jeunesse; mais dans les Lieux où ils sont établis ils s'attribuent encore comme un Monopole d'érudition : de sorte que les études, bien loin de leur être préjudiciables maintenant, leur aportent au contraire de tres grands profits.

Comment on attire les Protestans à la Religion Romaine.

D'autre part on n'emploie plus aujourd'hui le feu, ni le fer pour la propagation de la Religion Romaine : mais on y attire les Protestans par bonnes paroles ; par de grandes promesses, & par des avancemens éfectifs. Ceux qui embrassent cette Religion peuvent

assûrément, s'ils ont de la capacité; y trouver de bons établissemens; à quoi ceux de la communion Romaine sont en état de contribuer, à cause des Richesses de leurs Eglises. Et d'ailleurs ils peuvent bien encore en accommoder d'autres, quand mêmes ils n'auroient point de mérite. Mais au contraire si quelqu'un de leur Religion se convertissoit à la Protestante, & qu'il n'eût point de moiens de lui-même, à moins qu'il n'eût une capacité plus qu'ordinaire, il est certain qu'il n'y pourroit rien attendre que la faim & la disette.

Que la maison d'Autriche a procuré de grands avantages au Siege de Rome.

Enfin la maison d'Autriche a beaucoup contribué à relever la puissance du Siege de Rome; en chassant les Protestans, non seulement de ses Païs héréditaires, mais aussi de la Bohëme & des Provinces qui en dépendent; & encore même depuis peu de la plus grande partie de la Hongrie; ou bien en les forçant à embrasser la Religion Romaine.

De l'Etat temporel du Pape.

§. 29. On peut maintenant connoître par tout ce que nous avons dit ci-devant, de quelle maniere cette Monarchie spirituelle s'est établie en Occident: mais pour mieux comprendre encore la structure de cette machine, & le raport de tous les ressorts qui la font jouër; comme aussi les moiens par lesquels elle est entretenuë, il ne sera pas inutile de

considérer ici le Pape, prémierement en qualité d'un des Princes d'Italie; & en-suite comme le Souverain Spirituel de l'Eglise l'Occident.

Des païs qui sont soumis à sa Domination.

Pour ce qui regarde le prémier point, le Pape peut bien passer pour un des plus grands Seigneurs de l'Italie: mais neantmoins à cet égard seulement il ne peut pas entrer en comparaison avec la plû-part des Princes de l'Europe. Les païs qu'il posséde maintenant en Italie sont prémierement la ville de Rome, avec sa Juridiction de l'un & de l'autre côté du Tibre; le Duché de Benevent dans le Roiaume de Naples; les Duchez de Spolette, d'Urbin & de Ferrare; la Marquisat d'Ancone; diverses Places en Toscane; la Romagne, où sont situées les villes de Bologne & de Ravenne. A quoi il faut ajoûter le Comté d'Avignon en France. Parme est un fief de l'Eglise, que le Pape Paul troisiéme donna à son fils Pierre Loüis Farnése: bien que depuis on ait pris une résolution, qu'à l'avenir les Papes ne pourront plus aliener aucuns fiefs, ni investir personne des Terres de l'Eglise; de peur que le Siege de Rome ne fût afoibli par là; & afin que si on retranchoit au Pape les revenus du dehors, il pût neantmoins encore avoir assez dequoi entretenir sa Cour. Le Roiaume de Naples est aussi un fief

fief de l'Eglise; pour lequel le Roi d'Espagne donne au Pape tous les ans en reconnoissance une haquenée blanche avec quelques miliers de Ducats. Car pour ce qui est des autres prétentions, l'Espagne ne les veut pas accorder maintenant.

Tous ces païs sont assez peuplez & assez fertiles; & comprennent plusieurs villes considérables, dont le Pape peut bien tirer deux millions tous les ans. D'ailleurs ses Oficiers & ses Ministres donnent bon ordre pour empêcher que ses sujets ne deviennent trop riches. Quoiqu'on pût encore trouver un assez grand nombre de bons soldats dans l'Etat Ecléſiastique, neantmoins les Milices du Pape ne sont pas fort considérables; à cause qu'il a d'autres moiens pour se conserver, que les autres Souverains. Il entretient environ vingt Galéres, qui sont d'ordinaire à Civita Vecchia.

Des milices du Pape.

Les maximes Politiques du Pape, en qualité de Prince Temporel, tendent d'ordinaire à entretenir la paix en Italie, & à faire que cette contrée demeure divisée comme elle est. Mais il fait particulierement tous ses éforts pour empêcher qu'il ne s'y établisse quelque nouvelle puissance, qui soit en état de donner des loix à tout le reste. D'ailleurs il doit bien prendre garde que le

De ses maximes Politiques.

Turc ne mette pas le pied en Italie; & en cas de quelque invasion de ce côté là, non seulement l'Italie toute entiere seroit obligée de s'unir ensemble; mais tout le reste de l'Europe même ne soufriroit jamais qu'un si beau païs tombât entre les mains de ces barbares.

Interêt du Pape par-raport à l'Alemagne, à la France & à l'Espagne.

Le Pape n'a plus rien à craindre du côté de l'Alemagne, tandis qu'elle demeure dans la même forme de Gouvernement, qu'elle a maintenant. Mais en cas que quelqu'un s'en rendit le Souverain, il pourroit peut-être bien un jour faire revivre l'ancien droit de l'Empire sur l'Italie. La France & l'Espagne pourroient être plus redoutables au Pape; mais il observe cette maxime à leur égard, d'entretenir toujours la division entre ces deux Etats, ou de tenir tellement la balance égale, que l'un ne puisse pas bouleverser l'autre. Je veux bien croire que les Papes souhaitent passionnément de voir les Espagnols entierement hors de l'Italie. Mais il n'y a pas d'aparence qu'ils en pûssent venir à bout, s'ils vouloient l'entreprendre seuls, & de vouloir chasser les Espagnols de Naples par le moien des François, ce seroit justement se précipiter dans l'eau pour éviter la pluie. C'est pourquoi il doit sufire au Pape que l'Espagne ne fasse plus de nouvelles usurpations en Ita-

Italie. Cependant quand mêmes les Espagnols voudroient entreprendre quelque chose de semblable, la France & les Etats d'Italie ne manqueroient pas de s'y opposer vigoureusement. D'ailleurs il n'est pas moins de l'interêt du Pape d'empêcher que les François ne s'établissent en Italie pour y gouverner toutes choses à leur fantaisie.

Que le Pape n'a rien à craindre des autres Etats d'Italie.

Le Pape n'a presque rien à craindre de la part des autres Etats d'Italie. Car quoique intérieurement ils soient fâchez contre lui, à cause que sa puissance spirituelle leur est si formidable ; & que mêmes quelques-uns d'entr'eux aient été mal-traitez du Siege de Rome ; cependant en apparence ils sont obligez de lui rendre du respect & de la vénération : de sorte qu'ils n'ont pas le courage de rien entreprendre contre lui. Mais d'un autre côté les Italiens ne soufriroient jamais que le Pape agrandît son Empire par la ruine de quelqu'un d'eux : parceque cette Nation rusée est extrémement jalouse de l'égalité qu'elle veut entretenir entre ses voisins.

De l'Etat spirituel du Pape.

§. 30. Mais si nous considérons le Pape de la seconde maniere, & en qualité de Monarque Spirituel de la Chrétienté, & de Lieutenant de Jesus Christ sur la terre, nous découvrirons dans son Etat des ressorts si subtils & si surprenans,

nans, qu'on peut bien dire que depuis le commencement du monde on n'a jamais vû une machine composée avec plus d'art & d'industrie que celle là. Aussi pour établir & pour conserver cette Souveraineté il a falu emploier d'autant plus de ruses & de subtilitéz, que ses vuës sont diférentes de celles des autres Etats, & que le Titre en est plus mal fondé.

Que le Pape a des vuës biens diférentes de celles des autres Souverains.

Le but des autres Etats est de subsister en paix & en seureté : & c'est à quoi chaque membre d'une République contribuë selon son pouvoir & ses moiens, & hazarde même sa vie pour se mettre en état de conserver ce repos au dehors & au dedans, & pour repousser les insultes, la malice & l'oppression des étrangers. D'ailleurs dans un Etat semblable, un chacun doit faire en sorte de pouvoir subsister de ses propres biens, ou de son travail & de sa diligence. Au lieu que l'unique but du Pape avec tout son Clergé est de se rendre riche, puissant & considérable dans le monde ; & de se servir des autres pour se maintenir dans l'état où il se trouve. A quoi il n'emploie point d'autres armes que les sollicitations & les artifices ; étant en cela fort diférent des autres Princes, qui pour se maintenir sont obligez de faire de grandes dépenses, & d'entretenir des trou-

roupes & des garnisons pour la seureté le leurs places. Car il faut considérer que les Papes font subsister leurs milices, non seulement sans faire de frais ; mais qu'outre cela ils en tirent encore de grands avantages. D'ailleurs les autres Souverains trouvent qu'il est de la prudence d'observer cette maxime, *de Imperio intra terminos coercendo* ; c'est à dire de ne pas étendre trop loin les limites de leur Empire, au lieu que le Pape n'a point de telles mésures à garder ; & qu'il n'a pas le moindre sujet d'apréhender, lorsqu'il étend sa Domination jusques dans les Indes Orientales & Occidentales.

Fondement de la Monarchie des Papes.

Le droit de Souveraineté, ou la Puissance supréme est fondée sur des raisons incontestables & sur l'institution de Dieu même : de sorte que sans elle il est impossible que les hommes puissent vivre commodément & en seureté & se conduire selon les régles de la justice & de l'équité. Mais je suis seur qu'on ne produira jamais un titre si clair de la puissance du Pape ; ou qu'on ne pourra jamais prouver que la Souveraineté spirituelle soit aussi nécessaire à la Chrétienté, comme les puissances temporelles le sont au bien & au repos du genre Humain. Quiconque ne le voudra pas croire, produise seulement une preuve du contraire ; & alors

alors nous aurons de l'admiration pour sa subtilité.

Qu'on ne peut pas prouver par l'Ecriture la puissance absoluë des Papes.

Or puisque les Partisans du Pape en veulent apeller à une disposition positive de Dieu ; ils devroient donc prouver clairement & en toutes ses clauses & déterminations par l'Ecriture, que nôtre Sauveur, lorsqu'il envoia ses Disciples pour annoncer la foi Chrétienne, leur donna le pouvoir non seulement de l'enseigner à toutes les Nations, sans qu'aucun homme leur pût défendre de prêcher, ou les contraindre de retrancher, ni d'ajouter rien à leur doctrine ; ce qui est indisputable ; mais aussi que sans le consentement du Souverain, (quand même il feroit une sincére profession de la Religion Chrétienne) ils pourroient établir dans le Ministére public telles gens que bon leur sembleroit, & en tel nombre qu'il leur plairoit ; & leur donner en-suite le pouvoir d'augmenter le nombre de ceux de leur Ordre sans mesure & sans nombre ; & sans que personne y pût contredire, non pas même celui sur l'autorité légitime duquel ils empieteroient. Qu'en-suite, puisque ceux-ci ne pouvoient pas vivre de vent, il leur étoit permis d'amasser des biens de toutes manieres ; non seulement pour les nécessitez de la vie, mais aussi pour le luxe & pour le superflu. Qu'outre cela tous

ceux

ceux qui embrasseroient cette profession, seroient afranchis de la Domination des Souverains, & que les biens qu'ils auroient aquis par quelques moiens que ce pût être (bien qu'ils soient provenus des biens mêmes de la République; qu'ils dépendent de sa Juridiction, & qu'ils en soient protégez) seroient indépendans de la puissance supréme, sans qu'elle les pût charger d'aucunes impositions, ni les limiter en aucune maniere, ou les emploier à quelqu'autre usage. Et qu'enfin la Direction Souveraine des membres de cet Ordre, tant à l'égard de leurs biens, que des fonctions de leurs Charges, apartiendroit à quelqu'un d'un Ordre tout semblable, dont ils dépendroient absolûment; sans que le Souverain y pût prétendre aucun droit, qui prévalût à celui-ci: quand mêmes la multitude & la rebellion de ceux d'un tel ordre tendroit à la ruine de la République: ou bien qu'on ne la pût sauver que par le moien de leurs biens; à moins que le Directeur d'un tel ordre n'y donnât son consentement.

D'ailleurs il faudroit encore prouver une autre hypothése, qui consistât en des faits; comme par exemple: que Jesus-Christ conféra la Souveraineté Spirituelle de l'Eglise uniquement à S. Pierre, à l'exclusion de tous les autres Apô- *Ni par celui de S. Pierre en particulier.*

tres;

tres ; & qu'une telle prérogative n'étoit pas seulement attachée à sa personne ; mais qu'elle demeureroit perpétuellement & avec le même droit à tous ceux qui lui succederoient dans le lieu, où il auroit résidé en qualité d'Evêque. Et enfin que S. Pierre a été Evêque de Rome ; qu'il y a exercé une telle Souveraineté ; & qu'il l'a communiquée à cette ville, à l'exclusion de toutes les autres, où il auroit prêché l'Evangile.

Réponses des Papistes à ces objections.

Or comme ces propositions sont extrémement dificiles à prouver, les Docteurs de l'Eglise Romaine doivent bien prendre garde de ne pas proposer cette question à leurs auditeurs d'une maniere tres nette & tres distincte ; mais seulement en gros & confusément, en la couvrant de la queuë du renard. Car il leur est bien plus expédient de remplir les oreilles du peuple d'un amas de raisons, qui ne regardent pas précisément la matiere; comme par exemple; des promesses que fait l'Ecriture que les portes d'enfer ne l'emporteront point sur son Eglise; du bonheur & de l'Etat florissant de l'Eglise ; de son ancienneté; de la succession des Papes ; des anciens peres & des Conciles ; de l'autorité des temps & des Nations ; & enfin des miracles, & de choses semblables, qui sont tres propres dans une déclamation tonnante.

C'est

C'est encore un expédient qui leur est fort commode de traiter d'Hérétiques ceux qui veulent leur faire des objections, ou disputer avec eux sur cette matiere : car c'est tout de même que si on leur disoit, que ce sont des ignorans & des novices, qui n'entendent pas leur métier ; qui ne sont pas capables de parler avec honneur devant leurs maîtres, & qui méritent le feu.

§. 31. Cependant on peut voir facilement que cette Souveraineté spirituelle, a dû nécessairement prendre la forme d'une Monarchie ; & qu'elle étoit incompatible avec la nature, ou la constitution de l'Aristocratie, ou de la Démocratie ; non seulement à cause de plusieurs inconvéniens, mais particuliement parceque'il n'étoit pas possible qu'une Démocratie, ou Aristocratie, où tant de cerveaux diférens se rencontrent, fût tellement retenuë par des Loix, quelque exactes & quelque rigoureuses qu'elles fûssent, qu'il ne s'y formât bientôt des factions & des schismes ; qui eûssent en peu de temps renversé les fondements de tout l'édifice. *Pourquoi la Souveraineté de l'Eglise Romaine a dû nécessairement prendre la forme d'un Etat Monarchique.*

Entre les diverses sortes de Monarchie les Papes en ont choisi une tellement constituée, qu'on n'en pouvoit jamais imaginer d'autre, qui fût plus commode pour les fins qu'ils s'étoient pro- *Qu'il n'y a point d'Etat Monarchique.*

mieux imaginé que celui du Pape.

proposées. Car il est certain que toutes les subtilitez speculatives des Auteurs de Politique ne sont rien en comparaison de ce qui paroît ici. Il est bien vrai qu'il y a eu des Rois autrefois, qui ont rendu leurs personnes & leurs Roiaumes célébres, parcequ'ils raportoient leur origine aux Dieux, ou que leur Etat avoit été fondé par leur commandement, ou par quelque heureux présage, qui venoit de leur part; ou bien enfin à cause qu'apres leur mort on les avoit mis au rang des Dieux, & qu'on les avoit invoquez: mais nous voions ici que le Pape se fait le Lieutenant de JesusChrist, qui a toute puissance au Ciel & en Terre, & le Vicaire de Dieu au monde; dans un sens bien plus relevé, que lorsqu'il est dit quelquefois des Souverains qu'il sont la Justice du Seigneur sur la Terre; puisqu'il prétend être le Dispensateur de la grace, que le Seigneur Jesus nous a aquise; & que ceux qui ne veulent pas reconnoître sa Majesté n'ont point de salut à attendre. Car en éfet il n'y a rien de plus propre à attirer la vénération des hommes que la Majesté de Dieu, ni point de motifs en général qui soient plus puissans pour porter à l'obeïssance, & à toutes sortes de travaux & de dépenses, que l'aprehension de la colére de Dieu, & la crainte de per-

dre

dre le salut. Car quand on a une fois bien imprimé cela au peuple, il n'est plus besoin d'autres preuves pour tous les autres points de la foi, que de dire, αὐτὸς ἔφα, il l'a dit ainsi.

Au reste, bien que la plû-part des na-tions aient estimé les Roiaumes hérédi-taires pour les plus seurs & les plus com-modes, & qu'ainsi ils aient introduit cette sorte de Monarchie, neant-moins cette maniere ne s'accommodoit pas bien au Gouvernement de l'Eglise. Car apres la mort d'un Roi héréditai-aire, il arrive quelquefois des minori-ez, avant que son fils lui succéde. De sorte qu'il seroit un peu absurde qu'un enfant qui croit aller à cheval, lorsqu'il a un bâton entre ses jambes, fût le Vi-caire de Dieu; ou bien que le Protecteur & le Monarque de la Chrétienté eût encore besoin d'un Tuteur. D'ailleurs il seroit assez dificile de trouver quelque jeune Prince, qui fût propre à représenter la gravité qui est requise dans une telle dignité. On ne pouvoit pas espérer non plus que tous les décendans d'un Pape les uns aprés les autres eûssent du pan-chant à un emploi de cette nature. En un mot le droit héréditaire en auroit fait un Roiaume temporel, qui n'auroit pas pû durer long-temps avec un titre si peu conforme; outre que les Ministres

Pourquoi cette Monarchie devoit être élective.

d'un tel Etat auroient peut-être empieté sur l'autorité des Papes & se seroient mis en leur place ; au lieu que maintenant ils sont obeïssans & soumis, dans l'esperance, qu'ils ont d'être un jour élus à leur tour. A quoi il faut ajoûter qu'apres qu'une famille auroit été éteinte, il auroit pû aisément arriver des disputes au sujet de la succession, qui auroient démembré tout l'Etat.

Pourquoi les Papes ne se marient pas.

D'ailleurs on a trouvé à propos que ces Souverains vécussent dans le Célibat: ce qui s'accommodoit tres bien avec la gravité de cette Cour. Particulierement à cause qu'un grand attirail de femmes parmi la grandeur & les richesses auroit fait une figure peu propre à porter les autres à la devotion & à la sainteté. C'étoit encore un trait d'hypocrisie de paroître si fortement attaché aux choses Divines & Spirituelles, qu'on fût entierement dégoûté des plaisirs charnels. Outre qu'il y avoit de l'apparence qu'une personne qui auroit une famille pourroit quelquefois avoir plus d'égard à ses propres interêts qu'au bien commun de son Etat; puisqu'il n'y a presque point de considération plus puissante, ni plus efficace que celle qu'on a d'ordinaire pour l'entretien de sa femme & de ses enfans. Et c'est aussi dont on a veu des marques suffisantes dans

les

les fils naturels d'Alexandre sixiéme & de Paul troisiéme. A quoi on peut ajoûter que peut être on apréhendoit qu'un Prince Séculier devenant maître de l'Etat Eclésiastique ne le rendît héréditaire à sa maison. Ce qu'on a evité par l'obligation où sont les Papes de vivre hors de l'Etat du mariage.

Du Conclave où se fait l'élection des Papes.

Le Conclave est encore un tres bon expédient pour brider l'ambition trop démesurée, pour prévenir les Schismes, qui ont ci devant fort afoibli la puissance du Siege de Rome, & pour remédier aux longs Interrégnes de cette Monarchie. Ainsi par le moien de l'élection on peut bien plus facilement trouver une personne, qui soit capable de faire paroître une hypocrisie fine & artificieuse; & duquel on puisse persuader avec plus d'aparence à ceux qui ne pénetrent pas les brigues du Conclave, qu'il a été élu par un ordre particulier de Dieu, comme le plus capable & le plus digne d'être son Lieutenant ici bas. Au reste on en peut bien trouver un qui soit versé dans les affaires du monde & dans la Politique; & qui étant delivré des fougues & des folies de la jeunesse se rende vénérable par son grand âge & par son expérience.

Qualitez de ceux qui doivent devenir Papes.

Ordre du Conclave.

C'est encore un ordre assez juste qu'on observe dans l'élection des Papes que

celui qui doit être élu doit aussi avoir les deux tiers des voix du Conclave, afin qu'il ne déplaise pas à un trop grand nombre de Cardinaux.

Pourquoi les Papes sont ordinairement Italiens.

Aujourd'hui lorsqu'on élit un Pape, on regarde principalement à cela; qu'il ne soit point de delà les Alpes, mais qu'il soit Italien. Et on en use de la sorte, non seulement parcequ'on aime mieux donner cet honneur & cet avantage aux Originaires du païs qu'à des étrangers, mais aussi à cause que la seureté & la conservation du Siege de Rome consiste à tenir la balance égale entre la France & l'Espagne. Ce qui ne pourroit pas être, si un Pape étoit François, ou Espagnol: parceque l'un & l'autre favoriseroient trop leur nation: par où ils donneroient aux autres de l'aversion pour le S. Siege.

Pourquoi on choisit ordinairement un vieillard pour Pape.

On choisit ordinairement pour Papes des personnes âgées, & non pas de jeunes gens; afin que les autres puissent concevoir l'espérance de pouvoir parvenir un jour à la même dignité. Outre que l'on craint que par une trop longue Régence il ne changeât les maximes du Siege de Rome, ou qu'il ne rendît sa maison trop puissante & trop opulente; ou que mêmes il ne se fît tant de créatures, qu'à la fin il fût en état de laisser tout à ceux de sa famille. Mais au reste la vi-

gueur de la jeunesse n'est pas nécessaire aux fonctions de cette Charge, puisqu'elle n'oblige pas d'aller en Campagne, mais qu'il sufit seulement de paroître avec un air grave.

On a égard encore que celui qu'on élit ne soit ni parent, ni allié du Pape précedent; de peur que tous les Bénéfices ne tombent ainsi dans une seule famille, & afin que le Pape suivant puisse d'autant mieux réformer les abus, que son prédécesseur auroit pû introduire.

Et pourquoi on ne prend point un des parens du Pape précedent.

Enfin on fait ordinairement l'élection d'un Pape, qui ne soit point trop dans les interêts de la France, ou dans le parti de l'Espagne; mais qui neantmoins ne soit haï d'aucune des deux Nations. Comme en éfet les deux Couronnes ont acoutumé de nommer à la dignité Papale ceux qu'ils souhaitent en être exclus. Mais il arrive souvent que ceux, auxquels on avoit le moins pensé, sont élevez à cet honneur; lorsqu'entre les Cardinaux il se trouve des contestations & des brigues; & qu'alors ils rendent graces à Dieu de ce qu'ils peuvent une fois sortir du Conclave. Au reste il arrive souvent que celui qu'on a élu est tout autre, quand il est assis sur le trône, qu'il n'avoit paru auparavant, lorsqu'il étoit Cardinal.

Et qui ne soit point trop affection, né à la France, ou à l'Espagne.

Du Collége des Cardinaux. Lorſque le Pape entra dans ſon Gouvernement on ne ſtipula aucunes conditions ; parcequ'il ne ſeroit pas de la bien-ſeance de brider pas des Loix humaines & par des clauſes celui qui a le S. Eſprit chez lui en ſi grande abondance. Cependant le Colége des Cardinaux eſt comme un Senat perpetuel de l'Etat de l'Egliſe, que le Pape conſulte dans les affaires d'importance : quoique neantmoins il arrive ſouvent que le Pape & ſes Neveux ne ſe réglent guéres ſelon les Conſeils des Cardinaux ; mais qu'ils en uſent au contraire tout comme bon leur ſemble.

De la dignité des Cardinaux. La principale Dignité des Cardinaux conſiſte dans le pouvoir d'élire les Papes & de les prendre de leur Corps ; puiſqu'ils ſont les plus proches, & qu'ils doivent en choiſir un qui ſoit accoutumé aux afaires & aux négociations de la Cour de Rome.

De leur nombre. Le nombre des Cardinaux doit être de ſoixante dix ; mais il eſt rarement complet. Ils portent maintenant le titre d'Eminence, qui leur fut donné par ordre d'Urbain huitiéme ; au lieu qu'auparavant on ne les traitoit que d'*Illuſtriſſime* : lequel titre devint fort commun en Italie. Lorſque les Cardinaux eurent ainſi rehauſſé leur Titre, les Princes d'Italie ſe firent traiter d'*Alteſſes*,

au

au lieu du titre d'*Excellence*, qu'on leur donnoit auparavant.

De leur Election.

L'élection des Cardinaux dépend absolûment de la volonté du Pape; qui neantmoins en y procédant a beaucoup d'égard aux recommandations des Rois de France & d'Espagne, & des autres Potentats. Les flateurs du Siege de Rome ont bien eu l'impudence d'avancer que la dignité des Cardinaux étoit égale à celle des Rois: & du moins ils prétendent le rang devant les Electeurs.

Que les Papes tâchent toujours d'enrichir leurs parens des biens de l'Eglise.

Depuis le temps de Sixte quatriéme en l'an 1471. les Papes ont particulierement tâché de procurer l'avancement de leurs parens, & de les enrichir des revenus de l'Eglise. Nous en raporterons ici quelques exemples; comme de Sixte cinquiéme, qui dans l'espace de cinq ans avoit aporté dans sa maison plus de trois millions de Ducats; & de Grégoire quinziéme, qui en vingt-sept mois de temps amassa plus de trois millions de *Scudi* vaillant, sans parler de l'argent content. On dit encore que la maison de *Barbarini* apres la mort d'Urbain huitiéme possédoit deux cens vingt sept Charges & Bénéfices, chacun montant depuis trois mille jusques à cinq, huit, ou dix mille *Scudi*, & encore davantage. De sorte qu'on estimoit la richesse de cette famille jusques à trente millions de *Scudi*-

di. Cependant si on considére cette conduite sans prévention, on reconnoîtra assûrément que ce seroit une grande folie aux Papes (puisque leur Charge n'est fondée que sur les richesses & sur l'autorité qu'ils ont parmi les Eclésiastiques) d'étoufer l'inclination naturelle, qu'ils ont pour ceux de leur famille; & de ne pas se servir de l'ocasion pour travailler à leur agrandissement. C'est une chose ordinaire de porter envie à des favoris & à ceux qui font fortune; parcequ'on est fâché de n'avoir pas le même bonheur. Mais au reste on ne pourroit jamais sçavoir ce que deviendroient tous ces grands revenus, dont les Papes joüissent; puisqu'ils n'ont pas besoin de débourser beaucoup d'argent pour l'entretien de leurs Milices.

Du Cardinal Patron. Depuis le temps d'Urbain huitiéme on a toujours fait un des neveux du Pape prémier Ministre d'Etat avec le titre de Cardinal Patron. Entre les motifs, qui portent les Papes à donner le manîment des affaires à leurs neveux, on raporte particulierement ceux-ci; premierement parcequ'il est naturel à tout homme de procurer l'avancement des siens préférablement à tous autres; & en second lieu, à cause que par là la personne du Pape est mise en une plus grande seureté. Car il est certain que les Papes

pes sont beaucoup plus exposez aux embûches, que des Princes héréditaires, dont les successeurs peuvent venger la mort: & l'on peut bien juger de l'aprehension qu'ils ont d'être empoisonnez, en ce que lorsqu'ils communient, le Chapelain, qui tient le pain & le vin entre ses mains, en doit goûter le prémier. On prétend encore que le Gouvernement des Neveux des Papes produit cet avantage, que par là les Gouverneurs & les Ministres d'Etat n'ont point d'occasion de tirer tant d'argent, ni de se supplanter les uns les autres, comme ils avoient acoutumé de faire dans cet Etat Electif. D'ailleurs ces Neveux étans en petit nombre sont d'autant plus aisez à rassasier; & ils ne permettent pas non plus aux autres Ministres de prendre à toutes mains; parceque toute la haine en tomberoit sur eux. Outre cela les Papes en tirent encore un avantage, en ce qu'ils peuvent bien mieux sçavoir les interêts des Princes par le moien de leurs propres parens que par d'autres Oficiers, ou Ministres qui ne leur touchent point. A quoi il faut ajoûter que ces Neveux sont plus obligez que d'autres à prendre un grand soin du Gouvernement, de peur qu'en-suite on ne se vengeât d'eux. Et c'est aussi dans cette vûë qu'ils tâchent toujours d'engager l'un, ou l'autre,

Prince dans leurs interêts, pour se pouvoir servir de leur apui en cas de nécessité. Enfin c'est par leur moien que les Papes peuvent tenir les afaires plus secrettes; & il est indubitable que sans eux ils seroient contraints de dépendre des Cardinaux, qui sont pour la plû-part engagez dans quelque interêt, & qui tirent des pensions & des Bénéfices d'autres Princes.

Du Célibat des Ecléfiaſtiques.

§. 32. Les sujets de cette Monarchie spirituelle sont divisez en deux classes. La prémiere est composée du Clergé, ou des Ecléfiastiques; & la seconde comprend tous les autres Chrétiens, qui font profession de la Religion Romaine, & auxquels on donne le nom de Laïques, ou de Seculiers. La premiere doit être comparée avec la milice de quelque Prince, qui est toujours entretenuë, & qui sert à tenir en bride les grandes conquêtes qu'il a faites; & tout le reste sont les pauvres sujets tributaires, qui doivent fournir de grandes contributions pour l'entretien de ce grand nombre de troupes. Les premiers ont cela de particulier, qu'ils s'abstiennent de l'Etat du mariage. Il est bien vrai qu'on dit qu'ils en usent de cette maniere par un pur motif de sainteté, & afin de s'aquitter mieux & sans embarras des fonctions de leurs Charges. Mais au reste il est cer-

certain que les principales raisons sont, afin que les Ecclesiastiques n'aient pas plus de soin de leurs femmes & de leurs enfans, que de l'interêt de l'Eglise même; que cela ne les porte pas à s'attacher aux Souverains, sous la Domination pas desquels ils vivent ; qu'ils ne tirent pas une partie des biens Eclésiastiques, pour en accommoder leurs familles ; & afin qu'ils soient d'autant plus propres & plus prêts à exécuter ponctuellement les ordres du Pape ; particulierement contre leurs propres Souverains, dont ils n'apréhendent pas fort la colére, à cause qu'ils ne sont pas liez si étroitément à la République, que les autres sujets. A quoi on peut encore ajoûter que vivans ainsi dans le Célibat ils ne sont point obligez de prendre d'autre soin, que celui de leur propre vie : au lieu qu'une femme & des enfans sont estimez pour les plus prétieux gages, qu'on ne veut pas volontiers abandonner, ni laisser sous la puissance d'autrui. Mais une personne qui n'est point mariée, peut facilement trouver à vivre en d'autres lieux. Enfin le Pape a cherché par là à les afranchir en toutes manieres de la dépendance & de la Juridiction de la Puissance Séculiere, pour les tenir sous la sienne.

Au reste l'avarice des Eclésiastiques *De leur*

grand nombre.

n'auroit jamais eu une moisson si abondante, s'ils avoient été obligez d'amasser pour une femme & des enfans, & s'ils ne s'étoient pas servi de ce prétexte, que c'étoit pour l'Eglise & non pas pour eux qu'ils mendioient. Cependant ceux qui ont introduit le célibat dans l'Eglise Romaine ont malheureusement oublié de donner au Clergé quelque recette, qui lui pût servir de don de continence, ce qui ne lui conviendroit pas mal. On peut juger du grand nombre des Ecléſiaſtiques par la suputation du Pape Paul quatriéme, qui se vantoit d'avoir sous sa Domination deux cens quatre vingt huit mille paroisses, avec quarante quatre mille Cloîtres; pourvû que ce nombre, & particulierement celui des Couvents soit juste.

Distinction des Ecléſiaſtiques.

On peut encore diviser les Ecléſiaſtiques en ceux qui sont simplement Prêtres, & en d'autres qui ont fait des vœux particuliers; comme sont les Moines & les Jesuites, que l'on peut prendre pour les Gardes du corps du Pape. Le prix qu'on donne en enrôllant cette Milice consiste dans de hautes dignitez, dans de grands revenus, dans une vie paisible, dans un travail facile, & dans une cuisine assûrée; & ceux d'entr'eux, qui sont tenus de plus court, ont l'imagination pleine d'une idée de quelque grande fair-

fainteté, de grands mérites & d'autres prérogatives par deſſus les autres.

§. 33. Les moiens, dont le Pape ſe ſert pour tenir les Laïques ſous ſon obeïſſance, tendent ſeulement à les acoutumer à le regarder dans ſa Milice Spirituelle, comme celui qui procure leur ſalut, & qui eſt le maître de leurs conſciences. Car c'eſt là la plus forte bride qu'il puiſſe jamais emploier pour les conduire à ſa fantaiſie. Mais afin que cela pût ſervir à la Souveraineté Spirituelle, qu'on s'étoit propoſée, on y a depuis acommodé quelques articles de la Religion Chrétienne, auxquels on a encore fait quelques additions, qui ſervent à la même fin. De ſorte que ſi l'on y veut bien prendre garde, on trouvera que dans les points, ſur leſquels ceux de la Religion Romaine ſont en conteſtation avec leurs adverſaires, il y a d'ordinaire toujours quelque interêt mêlé, qui regarde l'autorité, la puiſſance, & les revenus du Clergé. Un des principaux eſt la doctrine de l'autorité & de la puiſſance du Pape; par laquelle on prétend montrer qu'il eſt au deſſus des Conciles & qu'il eſt infaillible. C'eſt cet article que les Jeſuites particulierement font tous leurs éforts de prouver; à cauſe qu'étant une fois poſé on a gagné tout le réſte. Mais le

Que la Doctrine de l'Egliſe Romaine s'accommode tres bien avec les interêts du Pape.

le sentiment où l'on étoit autrefois, & où l'on est encore aujourd'hui (si je ne me trompe) dans la Sorbonne, que les Conciles sont égaux aux Papes en autorité, ou sont mêmes au dessus d'eux, est directement contraire au fondement qui soûtient toute la Monarchie Spirituelle du Siege de Rome, & tend formellement à une Démocratie. En éfet comment acommoder ces deux choses, que le Pape ait de si grandes prérogatives, & que neantmoins il soit sujet à la censure de ses creatures & de ses vassaux. Car il faut de nécessité que ce que l'Ecriture, ou les Peres attribuënt quelquefois à l'Eglise, se doive entendre du Pape; de même que dans le style ordinaire on attribuë à un Roiaume ce que fait le Souverain..

De la défense de lire Ecriture Sainte.

On a défendu aux Laïques la lecture de l'Ecriture Sainte, & on ne l'a permise qu'aux Eclésiastiques. Ce qui sert non seulement à rendre les Prêtres plus vénérables, comme s'ils étoient seuls privilégiez pour aprocher des oracles Divins; mais aussi à empêcher que le peuple n'y trouve quelque chose de contraire aux interêts du Clergé, ou que devenant trop éclairé il ne refuse de recevoir aveuglément tout ce que les Eclésiastiques lui proposent. De sorte que les Laïques n'aiant pas la permission de se

mêler

méler de questions de Theologie, ni de les éxaminer à fond, sont obligez de s'en raporter seulement à leurs Prêtres. Et c'est aussi pour cette raison qu'ils donnent aux Papes le pouvoir d'interpréter l'Ecriture, & de décider absolûment tous les points de controverse, de peur qu'on n'en puisse tirer quelques conséquences préjudiciables à son autorité.

Des traditions.

On prétend encore que l'Ecriture Sainte est imparfaite, & que pour cet éfet les traditions sont nécessaires à sa perfection: afinque lorsqu'on veut introduire quelque dogme avantageux au Siege de Rome, dont on ne peut trouver aucunes traces dans la révélation, on en puisse apeller aux traditions, sans se mettre en peine d'autres preuves.

Des pechez veniels & des péchez mortels.

Dans la Doctrine du péche on fait distinction des péchez veniels, & des péchez mortels, aussi bien que des cas réservez; le tout n'aiant en vûë que le profit & l'avantage du Clergé. Car cette infinité de livres de confession, dont on pourroit remplir des flotes toutes entieres, ne sont pas écrits pour corriger les vices, mais afin que par la taxe qu'on y met la Domination des Eclésiastiques soit afermie, & leur avarice assouvie.

De la Remission des péchez.

La doctrine *consolatoire* de la rémission des péchez est entierement accommodée aux Interêts des Eclésiastiques. Car comme ils ne pourroient tirer aucun profit de ce qu'un pécheur, qui auroit de la repentance, obtiendroit la rémission de ses péchez par sa confiance dans le merite de Jesus Christ, on a trouvé que pour avoir un veritable amendemement & une absolution parfaite, il faloit déclarer à un Prêtre jusques au moindre de ses péchez. Par où les Eclésiastiques retiennent les hommes dans cette superstition, & leur inspirent des sentimens conformes à leur négoce. A quoi on peut ajoûter que par ce moien ils découvrent non seulement les secrets & les desseins des particuliers, mais aussi leur humeur & leur pente naturelle. Ce qui leur sert à les informer de tout ce qui se passe; bien que neantmoins il leur soit défendu de révéler la confession. Car si cela n'étoit ils n'auroient jamais pû venir à bout d'un ouvrage si fâcheux & si opesé à l'inclination naturelle des hommes.

Des œuvres de satisfaction.

Les Eclésiastiques demandent encore des œuvres de satisfaction, à proportion que le Prêtre trouve à propos de les ordonner; ce qui leur aporte une moisson fort abondante. Car bien que

que la pénitence, qu'on impose, consiste principalement dans certaines prieres, dans des pélerinages, des jeûnes, des macérations & autres choses de cette nature ; cependant il y a souvent plusieurs personnes, particulierement du nombre des riches, que l'on condanne à quelque amende pécuniaire, qui doit tourner au bénéfice des Couvents, des Eglises & des pauvres, sous lesquels on comprend les ordres des Mendians, qui pour cet éfet se nomment *Minimos Fratrum* ; selon le quinziéme de S. Mathieu ; afin que leur sac en soit d'autant plus rempli. Or cette interprétation a chargé là Chrétienté de plus de cent mille ventres paresseux, qu'on est obligé d'entretenir. D'ailleurs on peut bien racheter à prix d'argent la prémiere sorte de pénitence, lorsqu'on la trouve trop rude & trop pénible : & en effet quelles libéralitez ne feroit pas un homme riche, & quelles soûmissions ne rendroit il pas à un Revérend pére, pour être exemté d'une pénitence fâcheuse, ou que du moins on lui en imposât une plus douce.

Du merite des bonnes œuvres.

Il est fort aisé de concevoir, pourquoi on a mis les bonnes œuvres entre les causes du Salut, & qu'on leur a attribué la vertu de pouvoir mériter devant.

vant Dieu. Car lorsqu'on vient à en donner la définition, on ne manque pas de donner le prémier rang aux libéralitez envers les Ecléfiastiques, les Eglises & les Monastéres; & de faire consister le reste dans des choses introduites par le Pape & ses Partisans, & qui ne partent que d'un principe de superstition & d'hypocrisie.

Des œuvres de surérogation,

A ceci on a encore ajouté que les Moines pouvoient non seulement satisfaire à Dieu pour eux-mêmes; mais qu'outre cela ils avoient encore beaucoup de mérites de reste, qu'ils pouvoient réserver pour les pauvres laïques. Et c'est de ce surcroît, ou superflu qu'on a fait un magasin inépuisable de marchandises fort profitables au Clergé; qui ne coûtent rien à garder; qui ne moisissent point par la longueur du temps; qui ne soufrent aucune diminution; & qu'enfin l'acheteur ne peut point rendre à son vendeur, apres qu'il en a reconnu l'inutilité & le neant.

Des Cérémonies & des Fêtes.

D'un autre côté on a rempli le Culte de l'Eglise Romaine de quantité de Cérémonies, de Fêtes & de Processions inutiles, & on y a bâti une infinite de Chapelles & d'Autels superflus; afin de donner par là de l'ocupation à une multitude d'Ecléfiastiques qui en tirent

rent toujours quelque profit, & qui ſans cela pourroient paſſer pour féneants. C'eſt auſſi dans la même vûë qu'on a fait monter les Sacremens juſques au nombre de ſept; parcequ'aucun d'eux n'eſt jamais adminiſtré, que les Prêtres n'en ſoient paiez: & on a encore introduit les Meſſes ſans Communians ſous le nom de Sacrifices pour les vivans & pour les morts; par où les uns & les autres ſont mis ſous contribution. Car il n'y a perſonne, qui entreprenne une choſe d'importance, à moins que de faire dire quelque Meſſe auparavant, pour avoir un heureux ſuccés dans ſon entrepriſe; & il ne meurt jamais aucune perſonne riche, qu'on ne chante un nombre de meſſes pour l'ame du défunt, dont les Prêtres ſont bien païez.

Du retranchement de la Coupe.

Lorſqu'une fois par abus on eut oublié de donner la Coupe aux laïques, on en voulut faire une Loi. Et bien que l'Inſtitution de Chriſt & la Pratique de l'Egliſe durant pluſieurs ſiecles fûſſent évidemment contraires à ce retranchement, neantmoins on y a voulu perſiſter opiniatrément, pour ne pas avoüer que l'Egliſe avoit erré; & afin que le Clergé eût quelque prérogative par deſſus les autres Chrétiens. Juſques là mêmes que pour ſe moquer avec d'au-

d'autant plus d'impudence de Dieu & des hommes, on donne aux laïques un Calice, qui n'a pas été bénit, qu'on nomme d'un nom de mépris le calice à laver, comme si on avoit mangé quelque chose d'impur, qui eût besoin d'être purifié.

Du Sacrement du mariage. On a voulu encore faire du mariage un Sacrement, quelque absurde que cela parût; afin de tirer devant le Tribunal des Eclésiastiques une infinité d'affaires matrimoniales, qui aportent de grands profits au Clergé, & qui sont d'une tres grande consequence; puisque de là dépend l'établissement des hommes, & des successions, qui comprennent quelquefois des Roiaumes entiers. C'est ainsi que Marie, Reine d'Angleterre fut obligée d'introduire de nouveau la Religion Romaine; parceque sans l'autorité du Pape elle ne pouvoit pas passer pour légitime. Et ce fut encore par là, entre plusieurs autres choses, que Philippe troisieme Roi d'Espagne se trouva lié au Pape de Rome, à cause que par sa dispense il étoit né de la sœur de son pere: lequel mariage n'auroit pas facilement l'aprobation des autres Chrétiens.

Des dégrez défendus; Il faloit aussi introduire les divers dégrez défendus, & forger encore ou-

tre

tre cela une parenté ſpirituelle, afin que les Prêtres eûſſent occaſion de donner ſouvent des diſpenſes, dont ils tirent de grands profits.

Dans l'Extréme Onction les Ecléſiaſtiques ont trouvé un expédient tres commode pour exhorter les mourans d'une maniere inſinuante à faire des legs, ou des donations pieuſes, à l'avantage & au profit de leur Ordre. *De l'extréme onction.*

On n'a point eu d'autre vûë en inventant le Purgatoire, que de porter les agoniſans, qui ne ſont plus de cas des biens, qu'ils ſont prêts de laiſſer à d'autres, à en donner une partie aux Ecléſiaſtiques, afin que par leurs Meſſes & par leurs prieres ils puiſſent ſortir d'autant plû-tôt d'un lieu ſi chaud & ſi altérant. *Du Purgatoire.*

La vénération des Reliques eſt encore un Magaſin dont les Ecléſiaſtiques ſont beaucoup d'argent; & entr'autres uſages elles ſervent encore à récompenſer d'un morceau d'os pourri des perſonnes conſidérables, qui ont rendu de grands ſervices aux Papes. *De la vénération des Reliques.*

Par l'Invocation des Saints, on a eu un ſpécieux prétexte pour bâtir d'autant plus d'Egliſes, pour inſtituer des jours de fêtes & pour donner de l'emploi aux Prêtres, afin de les faire ſubſiſter. D'ailleurs la Canoniſation des Saints, *De l'Invocation des Saints, & de la Canoniſation.*

Saints, qui dépend d'une déclaration du Pape, lui donne un tres grand crédit; comme s'il avoit même le pouvoir de donner des Charges & des Dignitez dans le Ciel; & que Dieu fût obligé d'aprouver tous les Référendaires, qui lui seroient présentez de sa main. Car par ce moien il dispose comme il lui plaît de la volonté des autres hommes, en proposant ainsi à leur ambition & à leur crédulité une recompense si considérable, en cas qu'ils soûtiennent ses interêts jusques à l'extrémité. A quoi on peut ajouter que depuis que la superstition s'est renduë la maîtresse, on n'a mis au nombre des Saints que des Ecléfiastiques; & particulierement ceux d'entr'eux, qui par une hypocrisie toute nouvelle & par une dévotion fausse & affectée s'étoient rendus fameux dans le monde. Car si on a fait cet honneur & cette grace à quelque Laïque, il a falu nécessairement que lui, ou bien ceux, qui sollicitoient en sa faveur, aient pour cet éfet rendu de grands services au Siege de Rome.

Autres moiens dont le Clergé se sert pour épuiser la bourse des simples

Au reste je ne m'arrête point ici à raporter comment ils ont sçeu tirer l'argent de la bourse des simples par le moien des Miracles, des Images, des Aparitions, des Exorcismes, des Indulgences, des Jubilez, de la défence des

vian-

viandes, & autres inventions de cette nature.

§. 24. Les Universitez ont encore beaucoup contribué à l'afermissement de l'autorité & de la Domination du Siege de Rome. Car elles ont été fondées, en partie par le Pape même, & en partie par d'autres Souverains; neanmoins de telle maniere que la plû-part d'entr'elles ont dû recevoir leur confirmation du Pontife, & qu'il s'en est réservé la direction lui même. Or il est bien aisé de pénétrer dans les suites d'une telle Politique: puisque les Professeurs, qui y sont établis enseignent non seulement pendant leur vie les opinions de Rome, mais aussi qu'ils perpétuënt, pour ainsi dire, cette doctrine par le moien de ceux, qui leur doivent succéder.

Que les Universitez ont beaucoup servi à maintenir l'autorité des Papes.

C'a été aussi dans cette vûë que les Universitez & la doctrine qu'on y professe ont été entierement accommodées aux Interêts du Siege de Rome. Vûque non seulement les Professeurs en Theologie, qui y tenoient le prémier rang, étoient les Créatures des Papes; mais aussi que les Professeurs du Droit Canon s'occupoient à défendre l'autorité du Pape & à méler ses Decrets avec la chicane des procés ordinaires. Car c'est ce même droit Canon qui a produit les longues Procédures, depuis que les Eclésiastiques

Que les Professeurs étoient des créatures des Papes.

ques se sont attribué la Juridiction dont ils sont maintenant les Maîtres; afin qu'ils eûssent d'autant plus d'occasion d'assouvir leur avarice des presens, qu'ils recevoient des parties.

Que les Philosophes en étoient les Esclaves.

De même aussi les Philosophes étoient pour la plû-part les esclaves des Papes; de sorte qu'aucun d'eux n'osoit examiner les choses à fond; à moins que d'être d'abord opprimé de tous les autres. Et d'ailleurs la Theologie & la Philosophie, qu'on enseignoit dans ces Ecoles, n'étoient aucunement considérées comme des sciences, dont on devint plus sçavant & plus éclairé, mais comme des moiens capables d'abâtardir & d'émousser l'esprit par des bagatelles & par des termes confus & inutiles; afin qu'en détournant les hommes de la connoissance exacte des choses, ils n'eûssent pas occasion de découvrir les tromperies des Papes.

De la Theologie & Philosophie Scholastique.

Car en éfet la Theologie Scholastique ne consistoit pas dans la recherche de la verité, ou dans l'interpretation de l'Ecriture Sainte; mais dans un amas de questions frivoles, qui sont sorties du cerveau de Pierre Lombard, de Thomas d'Aquin, de Schot & autres semblables Patriarches de la pédanterie. Tout ce qu'on nommoit alors Philosophie n'étoit aussi qu'un fatras de chimeres exprimées en un latin barbare & par des

des termes vuides de sens; dont la connoissance étoit plus préjudiciable, qu'avantageuse à l'esprit. De sorte que toute la science d'alors consistoit à ne rien pénétrer à fond; mais seulement à s'entretenir dans l'ignorance.

Enfin on s'apliquoit à ces bagatelles & à ces spéculations vaines, & on les enseignoit dans les Universitez, non seulement du temps de la barbarie; mais encore aujourd'hui, qu'on a porté les études à un si haut point, on fomente ce vieux levain, & on le répand avec tout le soin & tout l'art dont on est capable; au lieu qu'on fait tous ses éforts pour opprimer les sciences solides; & particulierement celles qui nous éclairent dans les affaires de cette vie; comme est principalement la Morale, qu'on a entierement corrompuë, & de laquelle on a fait un Labyrinthe, dont on ne peut se déméler. Par où on n'a point d'autre vûë que de taxer le peuple devant les Confessionaux, & de remplir tellement les Consciences des hommes de doutes & d'incertitude, que n'étans plus capables de diriger leurs actions par des principes clairs & évidens, ils soient obligez de se laisser conduire à la fantaisie de leurs Confesseurs, qui sont interessez à leur aveuglement.

Que cette Pedanterie est encore en vogue aujourd'hui.

Pourquoi les Jesuites se sont intrus dans la Régence des Coleges.

§. 35. Mais comme du temps de Luther on eut remarqué les Etudes avoient fait une grande bréche à l'autorité du Siege du Rome ; les Jesuites particuliérement, qui sont comme les Gardes du corps du Pape furent intrus dans la Régence des Coléges. Car ils enseignent non seulement dans les lieux, où il y a des Académies, ou des Universitez ; mais ils ont encore entrepris l'institution des jeunes gens ; afin de diriger tellement l'étude des belles léttres, que bien loin d'être préjudiciables au Roiaume des ténébres, elles lui servent d'appui, & contribuënt à son afermissement.

Quels services ils rendent par là au Siege de Rome.

Comme en éfet par cette éducation de la jeunesse les Jesuites ont aquis non seulement de grandes richesses & une grande autorité ; mais ils ont encore puissamment soûtenu la Monarchie du Pape, auquel ils se sont voüez plus particulierement que tout le reste des Moines. Car par ce moien ils inspirent aux enfans, qui sont encore dans un âge tendre des sentimens de vénération pour le Pape, & toutes les inclinations qui peuvent être utiles au but qu'ils se sont proposé. De sorte qu'ils les accoutument dés l'enfance à persister opiniatrément dans les opinions qu'ils ont une fois embrassées, sans s'en laisser jamais détourner par des raisons contraires : par

par où ils deviennent incapables de parvenir jamais à la connoiſſance de la verité. C'eſt encore par une ſemblable conduite qu'ils peuvent bien découvrir la conſtance & l'afection de leurs diciples; ce qui leur peut donner de bonnes lumieres, lorſque ceux-ci ſont une fois emploiez dans les affaires d'Etat. Or ils font tous leurs éforts pour attirer dans leur Ordre ceux qui leur plaiſent, ſoit par leur génie, ou par leurs richeſſes. Si bien que la célébre diſcipline de leurs Coléges ne tend qu'à maintenir l'Empire du Pape. Et quoiqu'ils ſe vantent d'avoir une méthode excellente pour aprendre aux enfans la langue Latine, cependant ils ſe donnent bien de garde de rendre leurs Ecoliers trop ſçavans; à moins qu'ils ne ſoient deſtinez à entrer dans leur Societé.

Qu'ils ſe ſont introduits dans les Cours des Princes.

Outre cela comme les Jeſuites par la Régence de leurs Colégés ont eu occaſion d'attirer dans leur ordre pluſieurs perſonnes capables, & que dans leur converſation & dans leur maniere de vivre ils ſont tres civils & tres polis, étans fort éloignez de la groſſiereté & de la Pédanterie des autres Moines, ils ſe ſont introduits dans la plû-part des Cours, ſous le prétexte de la Confeſſion; & ſe ſont tellement intriguez dans les affaires du monde, que les Conſeils des

Princes sont souvent dirigez selon leur volonté : là où ils n'oublient jamais leur Interêt particulier, ni celui du Pape. Cependant il y a de certains lieux, où ils se sont rendus tres odieux à cause de leur avarice insatiable, & d'une demangeaison qu'ils ont de se méler dans toutes sortes d'afaires & de négociations. outre que les anciens Ordres des autres Moines sont extrémement jaloux, de voir que les Jesuites aient si fort empiété sur leur autorité & sur leurs revenus.

De la Censure des livres. Un des moiens dont on se sert encore pour maintenir l'autorité du Siege de Rome, est le pouvoir que le Pape & ses supôts se sont attribué de censurer les livres; afin qu'on ne mette rien en lumiere, qui leur puisse être préjudiciable. Au reste ils procédent à cette censure avec tant de témérité, que non seulement ils retranchent ce qui leur déplaît des anciens Auteurs, qui s'impriment de nouveau, mais qu'ils y insérent même des passages tous entiers, pour servir à leur but. Les ouvrages nouvellement écrits dans l'étenduë de leur Juridiction, n'ont pas plû-tôt vû le jour, qu'ils sont revûs & corrigez: & s'il s'y est encore glissé quelque chose, qui choque leurs interêts, on ne manque pas de le marquer dans une table faite exprés, afin qu'on l'omette dans une

autre

autre édition. D'ailleurs les livres de leurs adversaires sont absolûment défendus dans les païs où ils dominent ; & il n'est permis à personne de les lire, si ce n'est à des gens passionnez, ou prévenus en faveur de leur parti, & dont on se tient suffisamment assûré. De sorte que par là ils peuvent imputer à leurs parties tout ce que bon leur semble, puisque leurs troupeaux ne lisent point leurs écrits, ni leur réfutations.

Que les Docteurs Papistes donnent à leurs auditeurs de tres mauvaises impressions contre les Protestans.

D'ailleurs on a déja remarqué que la vie scandaleuse des Papes ayant été fort préjudiciable à la Religion Romaine ; à cause que les Protestans publioient leurs vices infames par des imprimez ; il est arrivé que les Papistes ont rétorqué les mêmes reproches contre les Ministres de la Religion Protestante ; en ramassant non seulement les fautes où quelques particuliers pouvoient être tombez, mais en les chargeant des plus noires calomnies ; & demandant au reste qu'on leur prouvât le contraire. De sorte que par une telle conduite ils ont donné à leurs auditeurs de tres méchantes impressions contre les Protestans.

Des faux bruits qu'ils font cou-

Outre cela ils ont encore l'impudence d'exalter leur Miracles, leurs Martirs & les choses extraordinaires, qu'ils ont faites dans des lieux fort éloignez. Et

vir à leur avantage. c'eſt par là qu'ils aquîrent un grand crédit, principalement parmi les Simples. Tous ces traits fabuleux ont été fort exactement remarquez par un Gentilhomme Anglois, nommé *Edwin Santis*, dans ſon livre de l'état de la Religion.

Que l'excommunication des Papes n'eſt plus ſi redoutée qu'elle étoit autrefois.

§. 36. Mais il y a encore des moiens bien plus violens, que le Pape met en uſage pout ſoûtenir la Majeſté de ſon caractére; au nombre deſquels on peut mettre cette terrible excommunication, par laquelle on mettoit en interdit des Etats & des Roiaumes entiers, pour obliger leurs Rois, ou ceux qui en étoient les Souverains de demander grace au Pape. Mais neantmoins ces armes ne ſont plus ſi redoutables aujourd'hui qu'elles étoient autrefois, ſi ce n'eſt peut-être à quelques petits Princes d'Italie. Cependant en ce païs là, auſſi bien qu'en Eſpagne on a établi un Tribunal fort étrange, ſous le nom de *Saint Ofice*, ou de *Sainte Inquiſition*, où l'on informe & procéde contre ceux, qui pourroient en quelque maniere être ſoupçonnez de quelques héréſies, entre leſquelles on conte pour les principales les opinions, qui choquent l'autorité, ou la Monarchie ſpirituelle du Pape, ou bien qui ſont opoſées aux Loix, ou aux Dogmes, qu'ils ont introduits. Et c'eſt

c'est par là qu'on tient le peuple dans une tres rude servitude ; & que les habitans de ces contrées sont obligez de craindre cette Justice plus que tous les maux du monde ; parcequ'on l'éxerce avec la derniere rigueur, & que tous ceux qui ont le malheur de tomber entre les mains des Inquisiteurs sont toujours contraints d'y laisser de leurs plumes ; quand même ils auroient fait voir évidemment leur innocence.

§. 37. Or bien que la direction & le culte de la Religion Romaine, avec les autres expédiens, que nous avons raporté ci-dessus, soient des motifs assez puissans pour retenir le peuple dans la sujettion & dans l'obeissance ; particulierement à cause que les Eclésiastiques sçavent conduire leurs afaires de telle sorte, qu'ils tâchent de satisfaire tout le monde; je croi neantmoins qu'une grande partie de ceux, qui vivent sous la Domination du Siege de Rome, sont persuadez que tout ce que le Clergé leur propose est veritable ; & qu'ils n'ont point d'occasion de parvenir à de meilleures connoissances : quoiqu'il y ait bien de l'aparence que plusieurs sçavans & plusieurs Politiques pénétrent parfaitement bien dans tous les ressorts de cette Machine, & qu'ils ne demeurent sous ce joug que pour des vûës particulieres.

Causes qui obligent ces peuples à rester dans la Religion Romaine.

Ainsi je suis dans ce sentiment, que la plûpart d'entr'eux sont retenus dans cette Communion, non seulement parcequ'ils ne trouvent point d'autre expédient pour redresser leurs afaires; mais aussi à cause qu'ils ne veulent pas perdre leur fortune, pour passer du côté des Protestans, où ils n'auroient que la faim & la disette à attendre. Et c'est aussi dans cette vûë qu'ils pensent que pour être sauvé, il leur sufit d'avoir la Foi en Jesus Christ & de croire en ses mérites. Et pour ce qui regarde les autres choses qu'on a conjoïnës à la Religion Romaine; ils s'imaginent qu'ils les peuvent observer à l'exterieur, & en penser au reste ce que bon leur semble: parcequ'il importe fort peu que les femmes & la canaille, qui prennent plaisir à des choses extravagantes, les croïent fort sérieusement. D'ailleurs il est indubitable qu'il y en a plusieurs qui ne peuvent pas distinguer ce qu'il y a de Divin dans la Religion Chrétienne, d'avec ce que les Ecléfiastiques y ont ajouté pour leur Interêt particulier. De sorte que se voians ainsi séduits ils prennent tout le reste pour des fables; en couvrant néantmoins leur Athéïsme d'une aparence extérieure, pour ne pas s'attirer d'incommoditez en cette vie. Or des personnes éclairées peuvent bien ju-

Que plusieurs d'entr'eux le sont pour conserver leur fortune.

D'autres par ignorance.

ger

ger d'abord comment un Italien, ou un Espagnol, qui n'aura jamais leu la Bible, ni aucun bon livre Protestant, peut facilement tomber dans cette pensée, quand il commence une fois à pénétrer dans la conduite du Clergé. Mais d'un autre côté il est tres certain que depuis le temps de Luther l'Eglise Romaine a pris toute une autre face, & que du moins on y sauve bien plus les apparences qu'on ne faisoit auparavant. A quoi on peut ajoûter qu'un grand nombre de personnes de la prémiere qualité, & d'une condition plus médiocre peuvent trouver leur établissement dans cette Communion, soit dans des Ordres de Chevalerie, ou de Moines, ou bien dans d'autres Charges Eclésiastiques : ce qui sert beaucoup au soulagement & à l'élévation de plusieurs familles ; ou du moins les péres superstitieux sont fort satisfaits, lorsqu'ils peuvent faire de semblables Saints de leurs enfans. Enfin ceux qui ne peuvent pas faire leur fortune dans le monde, n'ont qu'à se jetter dans un Couvent, où ils sont assurez de trouver leur subsistance. De sorte que ceux de la Communion de Rome n'auroient pas occasion de jouïr de tous ces avantages, si le Papisme tomboit en décadence, & que les biens Eclésiastiques fussent incorporez au domaine des Souverains.

Qu'il y a des établissemens dans l'Eglise Romaine pour toutes sortes de personnes.

Pourquoi les Princes de la Religion Romaine ne l'abandonnent pas.

Au reste la Doctrine de Rome a jetté de si profondes racines dans les païs où elle se trouve aujourd'hui, que quand même quelque Souverain voudroit entreprendre de la détruire, il n'en viendroit jamais à bout; parceque les Eclésiastiques ne manqueroient pas de remuër Ciel & Terre, jusqu'à ce qu'ils eûssent gagné quelque autre Jaques Clement, ou bien quelque Ravaillac. D'ailleurs la plû-part des Princes trouvent ici quelque Interêt de Politique; & bien loin de voir quelque avantage dans ce changement, ils n'en pourroient attendre au contraire qu'une confusion dangereuse dans leurs l'Etats.

Des Etats qui sont interessez à maintenir l'autorité du siege de Rome.

§. 38. Les Italiens ont beaucoup d'interêt à maintenir l'autorité du Siege de Rome. Parceque l'Italie devient fort considérable à cause que les Papes y font toujours leur résidence, & qu'on n'éléve jamais au Pontificat que des originaires du Païs. A quoi on peut ajouter qu'il n'y a presque point d'illustre maison en Italie qui ne tire quelque avantage des Papes.

De la Pologne.

Comme les Evêchez & les riches Prébendes sont possédées en Pologne par la Noblesse du Païs, qui a entre ses mains la Souveraine Puissance, aussi a t'elle grand interêt à maintenir le *Papisme*. Comme en éfet les Evêques, en qualité de

de Senateurs du Roiaume y ont un tres grand crédit.

Les Ecléſiaſtiques aiant auſſi beaucoup de pouvoir en Portugal pourroient bien prendre le parti de l'Eſpagne, en cas qu'on entreprît d'innover quelque choſe dans la Religion du Païs; & ainſi ne manqueroient pas de former un puiſſant parti. C'eſt pourquoi auſſi nous avons vû dans ces dernieres années que les Portugais n'eurent par le courage de murmurer contre le Pape; bien que pour complaire à l'Eſpagne il les eût tellement maltraitez au ſujet de la collation des Evêchez, qu'ils avoient alors aſſez d'occaſion de ſe ſouſtraire de l'obeïſſance du Siege de Rome. *Du Portugal.*

Il y a pluſieurs des Etats de l'Empire, qui ſont reſtez dans la Religion Romaine. Entre les villes Imperiales, outre quelques-unes de moindre importance, nous voions la ville de Cologne, qui fourmille de Prêtres & d'autres Ecléſiaſtiques; & entre les Comtes & les Ordres de Chevalerie, ceux qui cherchent à s'ouvrir le chemin aux Bénéfices & aux Dignitez Ecléſiaſtiques. Parmi les Princes Seculiers, ceux de la Maiſon de Baviere ſe ſont attachez au Siege de Rome, parcequ'ils ont aſpiré de tout temps à la Dignité Imperiale. De ſorte que s'ils abandonnoient la Religion Romai- *De l'Alamagne.*

ne, ce changement seroit fort préjudiciable aux espérances, qu'ils ont conçuës. D'ailleurs on connoît assez les motifs, qui ont porté quelques Princes Protestans à embrasser la Religion Romaine; & on ne doit pas non plus s'étonner que les Evéques & les Prélats d'Alemagne persévérent dans la même créance, puisqu'il est beaucoup plus commode d'étre un Prince opulent, que de devenir un pauvre Ministre. Au reste ils ne sont pas peu éfraiez de l'exemple des deux Electeurs de Cologne, qui dans le siecle passé entreprîrent d'aporter quelque changement dans la Religion avec un succés, qui leur fut tres funeste.

Que Charles quint négligea l'occasion de faire une reformation en Alemagne.

Du temps de Charles quint l'Espagne fit tant par ses pratiques qu'on négligea l'occasion de faire une réformation dans l'Empire: & depuis ce temps là les Empereurs par raison d'Etat n'ont pas pû se détacher du Siege de Rome, quand mêmes ils en auroient eu la volonté. Car maintenant les Princes Ecléstiastiques d'Alemagne sont obligez de suivre le parti des Papes, afin d'avoir un apui contre les Puissances Seculieres.

Ce qui lui eût pû arriver en cas

En cas que l'Empereur eût voulu abandonner le Siege de Rome; premierement il est indubitable qu'il auroit eu contre lui tout le Clergé d'Alemagne;

magne, & qu'il n'auroit pas pû se promettre un secours assuré des Princes Seculiers; particuliérement à cause que les anciennes Maisons des Princes auxquelles la Religion seule ôte toute espérance de parvenir à l'Empire, auroient eu en-suite autant de droit d'y prétendre que la Maison d'Autriche. Outre que le Pape n'auroit pas manqué de remuër Ciel & Terre contre lui; & que la France n'auroit pas négligé une occasion si favorable pour s'élever à la Dignité Imperiale; A quoi il faut ajouter que peut-être une bonne partie des Ecléliastiques se seroit jettée entre ses bras. *qu'il se fût détaché du Siege de Rome.*

De l'Espagne. Les Espagnols veulent passer pour les plus zélez partisans du Siege de Rome; parcequ'ils ont besoin de la faveur des Papes. pour conserver & pour posseder en repos leurs Etats de Naples & de Milan. Aussi nous voions qu'ils couvrent d'ordinaire leurs entreprises du prétexte de vouloir maintenir & répandre la Religion Catholique; bien que souvent elles leur aient mal réüssi. Je ne parle point ici de ce que le Clergé est assez puissant en Espagne; & qu'on y a inspiré au peuple des préjugez éfroiablez contre tous les Protestans.

De la France. La France ne paroît pas exterieurement si passionnée pour les interêts de Rome; puisque l'Eglise Gallicane n'à

jamais voulu se soûmettre si absolûment au Siege de Rome, comme celles des autres païs. Car lorsque les Papes veulent introduire quelque chose, qui choque sa liberté, le Parlement de Paris en prend d'abord connoissance. Et d'ailleurs la Sorbonne même rejette plusieurs propositions, qui ont été avancées par les flateurs & par les créatures de la Cour de Rome.

Des formalitez que les Nonces sont obligez d'observer en France.

On éclaire aussi de fort prés les Nonces des Papes en France, de peur qu'ils ne poussent les afaires trop loin. Lorsqu'ils sortent de Rome, ils portent leur croix toute droite; mais d'abord qu'ils sont arrivez sur les Frontieres de France ils la portent renversée; jusqu'à ce que le Roi leur ait permis de faire les fonctions de leur Charge. D'ailleurs ils promettent au Roi de ne l'éxercer qu'autant de temps & de la maniere qui plaira à sa Majesté. Outre cela ils sont contraints de se servir de Secretaires François, & de laisser sur leur depart leur cachet, & une liste de leurs négociations; sans quoi elles seroient nulles & sans éfet. C'est pourquoi les François disent d'ordinaire que le Nonce reçoit sa Commission du Roi, aussi bien que du Pape; qu'il ne s'en peut aquitter que par sa permission; & qu'enfin elle est révocable, lorsque sa Majesté l'ordonne.

Com-

Comme en éfet nous voions que les Nonces mettent bas leur Croix aux lieux où le Roi se trouve; pour marquer par là que sa présence abolit leur Juridiction.

Projet pour faire un Patriarche en France.

On croît même que du temps de Richelieu on mît en délibération de faire un Patriarche en France. Mais neantmoins il me semble qu'un tel projet ne pouvoit être que préjudiciable à cet Etat. Car prémierement les Eclésiastiques n'en auroient pas été contens; dans la crainte qu'ils auroient eu que le Roi n'eût pris de là occasion de leur retrancher de leurs grands revenus. Et d'ailleurs si le Roi de France aspire en quelque maniere à la Dignité Imperiale, il n'est nullement de son interêt de se détacher du Siege de Rome. Car en cas qu'un Souverain, aussi puissant que lui devint maître de l'Empire, il feroit non seulement revivre les prétensions des anciens Empereurs, qui sont maintenant presque ensevelies dans l'oubli, & dont plusieurs dépendent de Rome; mais aussi la protection de l'Eglise Romaine lui serviroit d'un spécieux prétexte pour redemander plusieurs droits, que le Siege de Rome a laissé perdre.

Que les Papes ont de l'a-

D'un autre côté les Papes ont une furieuse aversion pour la Monarchie Françoise; puisque dans une telle occasion

version pour la Monarchie Françoise.

sion on feroit indubitablement une grande réforme dans la Cour de Rome ; & que l'on brideroit tellement la puissance du Pape, qu'il ne seroit plus ensuite qu'un simple Patriarche. La même chose seroit arrivée au Siege de Rome, si les Espagnols étoient parvenus à la Monarchie Universelle. Au reste dans une semblable occasion les Protestans passeroient fort mal leur temps.

Des principaux apuis du Pape.

Ainsi on peut conclurre de tout ce que nous avons dit que le Siege de Rome ne subsiste que par la jalousie & l'égalité qui se trouve entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Et c'est pourquoi il est de l'interêt des Papes d'empêcher de tout leur pouvoir qu'une de ces deux Puissances ne ruine entierement l'autre, & ne s'empare de l'Empire de toute l'Europe. C'est aussi ce qu'on peut aisément remarquer dans la conduite, que les Papes ont tenuë depuis longtemps. Car lorsque la France se vit abatuë aprés la mort de Henri second, le Pape fût obligé, bon-gré mal-gré, de paroître bon Espagnol ; à quoi l'Espagne le contraignoit par de bons & de mauvais moiens. Elle gagnoit ses neveux, qui étoient bien aises de s'enrichir durant le peu de temps, que leur oncle avoit à vivre ; & elle les faisoit

soit agir par le moien des pensions, des Bénéfices, des Charges & des mariages avantageux, qu'elle leur procuroit, De sorte que ceux-ci persuadoient au Pape de faire pour l'Espagne souvent plus qu'il ne vouloit lui-même. Enfin si ces expédiens ne réüssissoient pas aux Espagnols, ils persecutoient cruellement les neveux du Pape aprés sa mort. A quoi on peut ajouter qu'ils tâchoient toujours d'exclurre du Siege de Rome ceux qu'ils soupçonnoient de n'être pas dans leurs interêts. Mais aprés que la France se fut relevée de ses pertes, les Papes rentrérent aussi dans leur indiférence & dans leur liberté, sans se montrer plus favorables aux uns qu'aux autres, si ce n'est entant qu'ils le jugeoient avantageux pour leurs propres afaires. C'est pour cette raison aussi qu'au mois de Juillet de l'an 1637. un certain Jesuite, nommé Guichard prêcha publiquement dans une des principales Eglises de Paris, que la Guerre, que la France faisoit alors à l'Espagne, étoit une sainte guerre pour la défense de la Religion. Car si le Roi de France n'eût alors pris les armes, les Espagnols avoient en vûë de faire du Pape l'Aumonier de la Cour d'Espagne.

Et à l'égard de la France.

§. 39. Pour ce qui regarde ceux qui se sont révoltez contre le Siege de Rome.

En quelle disposi-

tion d'esprit se trouvent les Papes à l'égard des Protestans.

me, les Papes souhaiteroient bien de tout leur cœur, qu'il fûssent remis sous leur obeïssance ; pourvûque neantmoins par leur abatement un autre ne se rendît pas si puissant, qu'il devint formidable à tout le reste de l'Europe. Car il vaut bien mieux laisser vivre nos ennemis, que de nous ôter la vie conjointement avec eux. Comme en éfet on vit bien qu'elle fit la fraïeur & l'apréhension du Pape Paul troisiéme, lorsque Charles quint remporta de si grands avantages sur les Protestans ; puisqu'il rapella d'abord les troupes qu'il avoit envoiées au secours de cet Empereur. D'autre part si les desseins que Philippe second avoit formez contre l'Angleterre lui eûssent réüssi, le Pape Sixte cinquiéme auroit eu tout loisir de s'en repentir ; parceque c'étoit lui qui l'avoit poussé avec le plus de chaleur à entreprendre cette expédition. Le Pape Gregoire quinziéme durant la guerre de la Valteline prît lui même le Parti des Grisons contre l'Espagne ; bien que ces peuples fîssent profession de la Religion Reformée. A quoi on peut ajouter que le Pape Urbain huitiéme ne fut pas fâché que Gustave Adolphe, Roi de Suede donnât de si rudes secousses à la Maison d'Autriche, afin de

de la mortifier : particulierement à cause que l'Empereur faisoit bien voir dans l'afaire de Mantouë qu'il n'épargnoit pas plus les Catholiques que les Protestans. Enfin il y a des Ecrivains qui nous assûrent que quand l'Empereur Ferdinand demanda de l'argent à ce Pape, suivant la promesse, qu'il lui avoit faite de lui en donner; celui-ci envoia pour lui & pour toutes ses troupes des Indulgences Plénieres à l'article de la mort; afin de les faire créver avec d'autant plus de résolution. D'un autre côté la Cour de Rome n'ouvrit pas moins les yeux depuis quelques années; lorsque la France fit de si grands progrés contre la Hollande & que la perte de cette République sembloit être inévitable. Cependant les Papes appliquent tous leurs soins à gagner les Protestans par ruse & par artifice. Car ils tâchent par tous moiens de fomenter la division entr'eux; ils caressent les Princes Protestans; ils procûrent des mariages entr'eux & des femmes Catholiques; ils attirent à eux les Cadets des grandes maisons par des Dignitez & par des Bénéfices; ils font un accueil favorable & donnent des emplois à ceux qui se jettent entre leurs bras; & enfin au lieu de s'amuser à écrire des livres contre les Theologiens

giens proteſtans, ils cherchent ſeulement à entretenir parmi eux les diſputes & les conteſtations. Au reſte il eſt tres certain que le Clergé de Rome a fait de grands progrés dans ce ſiecle-ci, & qu'il eſt maintenant en état d'en faire encore davantage; aiant une joie interieure de voir que ſes adverſaires ſe déchirent mutuellement par des Schiſmes & par des diviſions.

S'il y a quelque eſpérance d'accommodement entre le Pape & les Proteſtans.

§. 40. De ce que nous avons dit juſques ici on peut aiſément juger, ſi l'on peut eſpérer quelque accommodement entre les Proteſtans & les Catholiques; en ſorte que l'on cédât quelque choſe de part & d'autre, en convenant d'un certain Symbole, ou d'une Confeſſion de foi; & que l'on renvoiât le reſte dans l'Ecole, comme des queſtions obſcures & inutiles; ou bien que chacun des deux partis demeurât dans ſes opinions, & que nonobſtant la diverſité des ſentimens on ſe conſidérât les uns les autres comme fréres en Jeſus Chriſt, & membres d'une aſſemblée Chrétienne. Cependant ſi l'on examine bien la choſe en elle même & les principes du Pape, on ſera obligé d'avoüer qu'une telle réconciliation eſt abſolûment impoſſible. Car on y trouve non ſeulement des diférends touchant les Dogmes, mais de plus on y re-

y remarque des interêts tout oposez; puisque prémierement le Pape voudroit bien rentrer en possession des biens Ecléſiaſtiques; au lieu que les autres les garderoient volontiers dans le même état, où ils se trouvent maintenant. D'ailleurs le Pape prétend être le Chef de toute la Chrétienté; & les Etats Proteſtans au contraire se veulent réſerver la direction des afaires de la Religion, comme une partie eſſentielle de leur Souveraineté. De ſorte que ce ſont deux choſes contradictoires en elles-mémes, de vouloir que ceux là vivent en bonne union & en bonne intelligence avec le Pape, qui ne veulent pas le reconnoître pour le Souverain Monarque de l'Egliſe; de même que ſi quelqu'un vouloit paſſer pour Citoien d'un Roiaume, ſans vouloir neantmoins reconnoître le Roi pour ſon propre Seigneur. Outre cela l'infaillibilité prétenduë du Pape eſt la pierre du coin qui ſoûtient ſon autorité, & ſi on l'ôte une fois, tout le *Papiſme* tombe en ruine. C'eſt auſſi pour cette raiſon d'Etat qu'il eſt impoſſible que les Papes cédent quelque choſe aux Proteſtans dans le moindre point controverſé. Car s'ils aquiéçoient à un article, en avoüant que juſques alors ils auroient ſoutenu quelque ſentiment
faux,

faux, ils ne seroient plus infaillibles: puisque s'ils avoient erré en un point, ils pourroient encore se méprendre dans un autre. Mais au contraire si les Protestans accordent aux Papes l'infaillibilité, alors ils sont obligez de donner les mains à tous les autres articles. Au reste il n'y a aucune aparence qu'ils retractent jamais ce qu'ils ont écrit contre les Papes ; & quand mêmes le commun peuple le voudroit ; quelle opositon n'y trouveroit il pas de la part des Prédicateurs ? & que prétendroit il faire avec des femmes & des enfans ?

Que de telles propositions d'accommodement sont chimériques, & dangereuses.

Enfin quelque bonne que paroisse l'intention de ceux, qui font de semblables propositions d'accommodement entre les Catholiques & les Protestans, qu'ils apellent du nom de *Syncretisme*, il est certain pourtant que leur projet est chimérique, & qu'il fournit aux Papistes une ample matiere de raillerie & de satire. Car du moins ceux-ci sont bien aises de voir les Theologiens Protestans occupez à de telles pensées : parcequ'ils y gagnent toujours quelque chose, & qu'ils n'y perdent rien du tout ; puisque non seulement ces Theologiens s'amusent à se quereller sur cette question ; mais aussi à cause que cela refroidit fort le zéle

zéle des Proteſtans contre les Catholiques : vûque quelqu'un qui ne pénétre pas bien dans la choſe entendant parler de cette réconciliation, peut aiſément ſe figurer que la diférence qu'il y a entre les deux Religions ne doit pas être fort grande, ni fort capitale. Ainſi celui qui tombe dans une ſemblable penſée ſe repréſente des avantages qu'il peut recevoir dans la Communion de Rome, & qui ne ſe rencontrent pas dans la Proteſtante. De ſorte qu'il ne lui reſte plus aucune dificulté qui l'empêche d'abjurer ſa Religion. Car il en eſt ici comme d'un pucelage, ou d'une ville aſſiegée, qui courent grand riſque de ſe rendre, dés qu'on commence à parlementer.

Des forces des Proteſtans & des Catholiques.

§. 41. Maintenant ſi on nous demandoit ſi le Pape avec tous ſes partiſans pourroit bien par la force ſoûmettre les Proteſtans à l'obeïſſance du Siege de Rome; nous répondons qu'il eſt évident que les Catholiques ſurpaſſent de beaucoup les Proteſtans en forces & en nombre. Car les païs qui ſont ſoûmis à l'obeïſſance du Siege de Rome ſont l'Italie & l'Eſpagne toutes entieres avec le Portugal; la plus grande partie de la France & de la Pologne; les plus foibles Cantons des Suiſſes. En Alemagne vous trouvez les Païs héréditaires

res de la Maison d'Authriche ; le Roiaume de Bohëme ; & maintenant presque toute la Haute Hongrie ; les Evêques & les Prélats ; la Maison de Baviere & de Neubourg ; les Marquis de Bade, & quelques Princes de moindre considération ; une partie des Comtes, des Seigneurs, des Chevaliers, & des Villes libres de l'Empire ; sans parler encore de plusieurs Papistes, qui demeurent dans des Etats Protestans. Tout cela selon ma conjecture & ma suputation fait bien pour le moins les deux tiers de l'Alemagne. D'ailleurs en Hollande nous trouvons beaucoup de Catholiques Romains : & une bonne partie de ce levain reste encore aujourd'hui en Angleterre.

Etats Protestans. De l'autre côté nous trouvons entre les Etats Protestans l'Angleterre, la Suede, le Danemarq, la Hollande ; la plû-part des Electeurs & Princes seculiers, & des Villes Imperiales d'Alemagne. Les Huguenots de France sont maintenant desarmez ; Les Protestans de Pologne étans dispersez ne sont guéres à craindre. Les Villes de Prusse & de Curlande ont assez de peine à maintenir la liberté de leur Religion ; & la Transilvanie n'entre pas en grande considération.

Divisions D'ailleurs les Catholiques Romains ont

ont cet avantage pardessus les Protestans, qu'ils reconnoissent tous le Pape pour le Souverain de leur Eglise; & que du moins extérieurement, ou de bouche ils s'accordent dans l'unité de la Foi. Mais au contraire les Protestans n'ont point de Chef visible dans leur Religion, & sont misérablement divisez entr'eux. Car sans parler des petites sectes des Arminiens, des Sociniens, des Anabaptistes & autres semblables, leurs Corps est partagé en deux parties presque égales de Lutheriens & de Réformez, qui n'ont presque pas moins d'aigreur & d'animosité les uns contre les autres, qu'ils en ont contre les Papistes.

entre les Protestans.

Outre cela ils n'ont pas un même Gouvernement, ni une police uniforme dans la Religion, ni dans leurs Eglises: mais en cela châque Souverain en use, comme bon lui semble. On ne peut pas nier non plus qu'en général le Clergé de l'Eglise Romaine n'ait plus de zéle, & n'emploie plus de soins & d'industrie pour faire des prosélytes, que ne font les Protestans; dont la plûpart n'ont guéres d'autres vûës, que de chercher les moiens de bien subsister de leur Ministére; de la même maniere qu'on s'aplique à quelque métier pour gagner sa vie. Car au reste l'avance-

Autres inconveniens.

ment du Roiaume de Dieu est le moindre de leurs soins. Au lieu que les Moines & les Jesuites se rendent fort recommandables par leurs Missions en Orient & à l'Amerique. Et bien que dans leurs fonctions ils mélent quantité de fables & de fictions, neantmoins leur dessein est tres loüable en soi.

De la jalousie qui Régne entre les Etats Protestans.

Enfin il se trouve une si grande jalousie entre les Etats les plus considérables des Protestans, qu'il leur seroit bien dificile de se soûmettre à un seul Chef. Car sans parler d'autres Souverains, cette jalousie régne entre la Suede & le Danemarq ; & entre l'Angleterre & la Hollande. Quoique d'un autre côté cette passion ne soit pas moins violente entre la France & l'Espagne, & qu'elle soit sufisante pour empêcher ces deux Puissances d'agir de concert contre les Protestans. Et c'est aussi pour cette raison que ceux-ci, quoiqu'inferieurs aux Catholiques en plusieurs choses, ne doivent guéres craindre que le Pape les réduise par la force.

Des Huguenots, de France.

Cependant il faut mettre de la diférence entre les Protestans, qui forment un Etat indépendant, & les autres qui sont sous la Domination des Papistes. Car il s'en faut bien que les derniers ne soient aussi assûrez à l'égard de la liberté de leur Religion, que les prémiers.

Toute

Toute la seureté des Huguenots de France n'est fondée que sur la simple parole du Roi, & sur l'édit de Nantes: & il est indubitable qu'ils passeroient tres mal leur temps, si quelque Roi de France se laissoit aveugler d'un zéle semblable à celui de la maison d'Autriche. Neantmoins je ne puis pas m'imaginer que sa Majesté ait dessein de leur faire violence au sujet de leur Religion, aussi long-temps qu'ils demeureront en repos; particulierement si elle fait réflexion sur les grands services, qu'ils ont rendus à Henri quatre, & que sans leur secours il y a de l'aparence qu'il ne seroit jamais parvenu à la Couronne.

De la Pologne.

La Pologne ne pourroit pas facilement opprimer la Curlande & la Prusse à cause de la Religion; particulierement aussi long-temps que Danzik joûira de sa liberté.

Des forces des Protestans d'Alemagne.

Les Protestans sont assez puissans en Alemagne; de sorte que s'ils étoient tous unis sous un seul Souverain ils formeroient un Roiaume considérable. Mais leurs forces sont fort afoiblies par la quantité de leurs Chefs, par la diversité de leurs interêts, & parcequ'ils sont dispersez & éloignez les uns des autres. Durant l'Espace de cent ans les Empereurs les ont réduits en un tel état, qu'il sembloit que c'étoit fait de leur Religion

& de leur liberté (qui font tellement jointes ensemble, que l'une ne peut être oprimée sans l'autre) si la France & la Suede ne les eûssent soûtenus.

S'ils sont seuls sufisans de se défendre sans le secours de la France & de la Suede.

Il est bien vrai que depuis quelques années on a proposé une nouvelle maxime, qu'on a tâché de faire goûter; qui est que les Protestans d'Alemagne ont des forces sufisantes pour se maintenir sans le secours de ces deux Couronnes; & que Brandebourg est assez propre pour avoir la conduite & la direction de toute l'afaire. Mais au reste la Maison d'Autriche a un grand interêt qu'on reste dans cette opinion. Et c'est sur cette hypothese que les deux Maisons de Brandebourg & de Lunebourg apuient en partie le desir, qu'ils ont de se rendre maîtres des Provinces, qu'on a acordéées à la Suede, pour lui donner satisfaction; c'est à dire qu'ils le couvrent du prétexte de vouloir maintenir la Religion & la liberté de ces païs là, aussi bien que des autres Etats Protestans. Mais si ces Princes viennent à bout de leurs desseins, il est certain que par un tel agrandissement ils seroient moins formidables à l'Empereur, qu'ils n'étoient auparavant, lorsqu'ils étoient soûtenus par la Suede. & D'ailleurs ils se trompent fort, s'ils croient avoir trouvé un aussi puissant appui dans le Danemarq

&

& dans la Hollande, que dans la France & dans la Suede.

Mais si enfin l'Empereur pouvoit arriver à ses fins, & chasser entierement ces deux Nations d'Alemagne ; que le Parti d'Espagne reprît le dessus, & que les Etats de l'Empire fûssent las d'entretenir ses troupes, & fatiguez par ses autres incommoditez de la guerre ; c'est une question fort importante de sçavoir, qui est ce qui pourroit contraindre l'Empereur de licentier son armée puissante & victorieuse ; par exemple s'il ne pourroit pas trouver un prétexte pour retenir ses troupes, afin de fouler les Etats Protestans, en les faisant subsister à leurs dépens ; si les deux Maisons de Brandebourg & de Lunebourg seroient bien capables de lui faire tête ? & en quatriéme lieu, si apres que les Protestans auroient reconnu que leurs forces n'étoient pas sufisantes pour lui résister, ces deux Couronnes, dont ils se seroient si fort attiré la haine, voudroient bien d'abord acourir à leur secours ? si leurs afaires leur permettroient de se charger d'un fardeau si pesant ? ou si enfin lorsqu'ils seroient à deux doigts de leur ruine, il tomberoit justement du Ciel un second Gustave Adolphe, qui fît d'aussi grands progrés que le prémier.

Qu'il est avantageux aux Protestans que les François & les Suedoie aient un pied en Alemagne.

Que la seureté de la Religion Protestante n'est pas fondée sur des traitez.

Car ceux qui s'imaginent que la seureté de la Religion Protestante consiste seulement dans des papiers & dans des sceaux ; ou que l'Empereur ne tâcheroit plus jamais de parvenir à la Monarchie de l'Alemagne, quand mêmes il en auroit l'occasion (à quoi la Religion & les biens Eclésiastiques lui fournissent de si beaux prétextes) ceux là, dis-je, doivent avoir entierement perdu la mémoire des temps passez. Mais au reste la paix de Nimmégue a bien fait voir que tous ces projets ont été vains.

Des Etats Souverains de la Religion Protestante.

Les Etats indépendans de la Religion Protestante n'ont pas sujet d'aprehender qu'on leur fasse abandonner leur Religion par la force. Car la conformité de Religion ne détruit point les jalousies d'Etat ; comme on peut assez remarquer par l'exemple de la France & de l'Espagne ; de l'Angleterre & de la Hollande &c. de même aussi la diversité de Religion ne produit pas un tel éfet, qu'en cas qu'un puissant Etat Catholique en voulût ruiner un Protestant, tous les autres Etats de la Communion de Rome abandonnâssent celui qui seroit oprimé ; s'ils avoient quelque interêt à sa conservation.

Des moiens de maintenir.

La durée & la conservation de la Religion Protestante dans les Etats, qui en font profession, ne consiste que dans les

les soins, que chacun aporte à la maintenir au dedans. A quoi on n'a pas besoin d'une grande industrie, ni d'expediens fort recherchez, comme dans la Religion Romaine; mais où l'on doit seulement emploier des moiens tres simples & tres ordinaires. Il est bien vrai que le principal est de pourvoir les Eglises & les Ecoles de personnes capables; que les Prédicateurs prêchent aux peuples une doctrine pure, & les édifient par leurs bons exemples; que l'on aprenne bien à un chacun les fondemens de la veritable Religion, & particulierement à ceux, qui sont destinez à quelques emplois dans l'Etat; afin de les bien munir contre les ruses & les surprises des Papistes; particulierement lorsqu'ils doivent voiager dans des païs Catholiques; & qu'enfin les Pasteurs se rendent capables de résister à leurs adversaires, & tâchent de découvrir toutes les subtilitez & tous les artifices qu'ils mettent en usage, dans leurs controverses.

la Religion Protestante.

Il y en a qui croient que ce seroit une chose fort utile & fort avantageuse, si les deux partis Protestans, qui outre les diférends qu'ils ont entr'eux sur les Dogmes, n'ont point d'interêts oposez qui soient des suites de leur Religion, pouvoient faire un accommodement entr'eux

Si l'on pourroit faire un accommodement entre les Luthe-

riens & les Réformez.

tr'eux & se réünir en un Corps : & ils se persuadent que cet ouvrage ne seroit pas absolûment impossible ; pourvûqu'on pût seulement se défaire de la haine, de l'aigreur, de l'amour propre & des préjugez ; & qu'enfin on se dépoüillât de cette passion maligne, qui nous porte à donner des sens forcez aux paroles de nos adversaires. Mais si l'on considére bien le génie & le naturel de la plû-part des hommes, on trouvera que ces gens leur en demandent un peu trop. Car quand on lit les livres de controverse sans prévention, & avec un esprit desinteressé, c'est une chose surprenante de voir comment les Auteurs se tourmentent, & se tournent de tous côtez, pour soûtenir ce qu'ils ont une fois avancé ; soit qu'il s'acorde avec l'Ecriture, ou bien qu'il y soit oposé ; & combien de fois ils remettent sur le tapis des choses, qui ont été réfutées cent fois. D'ailleurs il ne pourroit jamais arriver qu'on estimât une opinion aussi bonne que l'autre : parcequ'une telle indiférence seroit une marque évidente, qu'on ne se mettroit guéres en peine de tout le reste. Outre qu'il seroit dangereux de vouloir tenir pour problématiques les points, dont on ne pourroit convenir ensemble : & je ne sçaurois concevoir, qui nous pourroit donner l'autorité de prendre un arti-

article pour nécessaire & fondamental, ou bien pour problématique. Il y en a qui sont tombez dans cette pensée, qu'il faudroit essaïer, si de tous les articles, dont les deux Partis conviennent, on ne pourroit pas faire un Systéme de Theologie parfait, qui comme une espéce de chaine se tint ensemble depuis le commencement jusques à la fin. De sorte que si ce dessein pouvoit réüssir, quand même il resteroit encore quelques opinions diférentes, pourvûqu'elles ne rompîssent point la liaison & la continuité de tout le corps, du moins on seroit assûré qu'on conviendroit des moiens d'aquerir le salut. Et ainsi tout le reste des diférends ne seroit plus suffisant pour nous empêcher de nous unir en une même Eglise. Mais afin de juger d'une telle proposition, il faudroit voir un projet d'un tel Systéme dressé *admodum justa artis.* Au reste je ne puis pas imaginer de meilleur remede que de laisser cette afaire à la Providence de Dieu; & d'attendre qu'il lui plaise avec le temps emploier quelques moiens pour produire un tel ouvrage. Car il est certain que des expédiens à contre-temps ne serviroient qu'à faire naître de nouveaux Schismes. Cependant les deux Partis, nonobstant cette diversité de sentimens, doivent défendre mutuelle-

ment leurs interêts contre leur ennemi commun : & ils peuvent bien s'assûrer que le Pape ne veut pas moins de mal aux uns, qu'aux autres; soit qu'ils suivent la Doctrine de Luther, ou les sentimens de Calvin.

Des Sociniens & des Anabaptistes.

Pour ce qui regarde les Sociniens, les Anabaptistes & autres Sectes semblables; il est évident qu'on ne peut pas les réünir à nôtre Religion; puisque les prémiers ne font de la Religion Chrétienne, qu'une Philosophie purement Morale; & que les autres ne sçavent pas eux mêmes ce qu'ils croient. A quoi il faut ajoûter que ces derniers se sont mis en tête je ne sçai quelle nouvelle Politique, qui les rendroit dangereux dans un Etat, s'ils y étoient les plus forts. Mais je puis pas sçavoir bien précisément si les Sociniens sont dans les mêmes sentimens; puisque jusques-ici ils ne se sont point encore rendus assez puissans en aucun lieu, pour pouvoir y exciter des troubles.

Fin de la seconde Partie.

TA-

Table des matieres qui sont contenuës dans la seconde partie de cet ouvrage.

Des Provinces UNIES.

CHAPITRE VI.

LE l'ancien état des Provinces Unies. Pag. 3.
Elles tombent sous la domination de la France. ibid.
De la forme de leur ancien Gouvernement. 4.
Division des dixsept Provinces. ibid.
Comment toutes ces Provinces ont été réünies ensemble. 5.
Pourquoi Charles quint n'en put pas faire un Roiaume. ibid.
Pourquoi il gouverna les Païs-bas avec plus de bonheur, que son fils Philippe. ibid.
Cause des troubles des Païs-bas. 6.
De Guillaume Prince d'Orange. 7.
Mécontentement des Grands & de la Noblesse. 8.

Le Clergé mal-satisfait. ibid.
Changement dans la Religion. 9.
Trois sortes de créance dans les Païs-bas. ibid.
Philippe second veut exterminer entierement les nouvelles Religions. ibid.
Horreur de l'inquisition. 10.
Pourquoi on avoit tant d'horreur pour l'inquisition dans les Païs-bas. ibid.
Que la Reine Elizabeth y fomenta la révolte. 11.
Du Cardinal de Granvelle. ibid.
Ses conseils violents. 12.
Sa déposition. ibid.
On envoie le Comte d'Egmont en Espagne. 13.
Opiniatreté du Roi Philippe. ibid.
Ligue de la Noblesse, qu'on nommoit le Compromis. 14.
Requête de la Noblesse. 15.
Origine du nom de Gueux. ibid.
La Canaille brise les images. ibid.
Soupçons mal fondez contre le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont. 16.
Ce Prince se retire en Allemagne. ibid.
Conseil du Duc d'Albe. ibid.
Il vient aux Païs-bas. 17.
Ses violences. ibid.
Le Comte Loüis défait le Gouverneur de Frise. 18.
Les Comtes d'Egmont & de Horn décapitez. ibid.

Ambi-

Ambition du Duc d'Albe. ibid.
Du centieme, vingtieme & dixieme denier. ibid.
Prise de la Brille. 19.
Revolte de la Hollande. ibid.
Le Prince d'Orange est fait Gouverneur. ibid.
Mons pris par le Comte Louïs de Nassau, & repris par le Duc d'Albe. 20.
Le Duc d'Albe maltraite les villes qu'il reprend. ibid.
On le rapelle en Espagne. 21.
Bataille donnée sur la bruiere de Mooker. ibid.
Negociation de paix inutile. 22.
Mutinerie des soldats Espagnols. ibid.
Pacification de Gand. 23.
Dom Jean d'Autriche. ibid.
Défiance contre lui. ibid.
Envie contre le Prince d'Orange. 24.
L'Archiduc Mathias. ibid.
Alexandre de Parme. ibid.
Les Etats demandent la protection du Roi de France. 25.
Nouveaux troubles au sujet de la Religion. ibid.
Du Duc de Parme. ibid.
De l'Union d'Utrecht. 26.
Fondement de la République. ibid.
Negociation de Cologne. 17.
Les Etats déclarent au Roi Philippe qu'ils ne le reconnoissent plus pour leur Souverain.

verain. ibid.
Ils offrent la Souveraineté au Prince d'-Orange. 28.
Du Duc d'Alençon. ibid.
Il tâche de se rendre absolu par de mauvais moiens. ibid.
Il s'en retourne en France. 29.
Conquêtes du Duc de Parme. ibid.
Le Comte Maurice de Nassau. 30.
Alliance des Etats avec la Reine Elizabeth. ibid.
Le Comte de Leicester vient pour Gouverneur en Hollande &c. 31.
Sa mauvaise conduite. ibid.
Il est rapellé en Angleterre. 32.
Commencement du bonheur de la Hollande. ibid.
Comment les ravages des Païs-bas Espagnols y ont contribué. ibid.
Amsterdam attire le Commerce d'Anvers. ibid.
Le Comte Maurice est fait Capitaine General. Ses Conquêtes. 33.
De la Navigation des Hollandois aux Indes Orientales. 34.
Prise de Rhimberg. 35.
Le Roi d'Espagne donne sa fille à mariage & les Païs-bas en dot à l'Archiduc Albert. ibid.
Les Hollandois ne veulent point entendre parler d'accommodement. 36.
Bataille de Nieuport. ibid.

Siege

Siege d'Ostende.
Conquêtes de part & d'autre. ibid.
Les Espagnols deviennent las de la guerre. 38.
Leur empressement pour la paix. ibid.
L'Espagne déclare qu'elle veut traiter avec les Hollandois, comme avec une Nation libre. 39.
Treve concluë pour douze ans. ibid.
Du démélé qui survint au sujet du Duché de Juliers. 40.
Du parti des Arminiens, ou Remonstrans. ibid.
De Jean d'Olden-Barneveld Pensionaire d'Hollande. 41.
De Jaques Arminius & de François Gomarus. ibid.
Le Prince dépose les Magistrats dans quelques villes. 41.
On tranche la tête à Barneveld. ibid.
Du Synode de Dordrecht. ibid.
La guerre recommence entre l'Espagne & la Hollande. 43.
Mort du Prince Maurice. ibid.
Frederic Henri succede à son frere dans toutes ses charges. ibid.
Les Conquêtes de ce Prince. 44.
Ligue offensive entre la France & la Hollande. ibid.
Divers exploits de part & d'autre. 45.
Paix de Munster. 46.
Reflexions politiques sur cette paix. ibid.
Guer-

Guerre entre la Hollande & le Portugal, avantageuse à la Compagnie des Indes Orientales. 47.
Division dans la République. ibid.
Amsterdam assiegé par le Prince d'Orange. 48.
Des prisonniers de Louvestein. ibid.
Accord entre le Prince & la ville d'Amsterdam. 49.
Naissance du Prince Guillaume troisiéme. ibid.
Motifs de la guerre entre le Parlement d'Angleterre & la Hollande. ibid.
Les Anglois usent de represailles contre la Hollande. 50.
Guerre entre l'Angleterre & la Hollande. ibid.
Paix tres glorieuse pour Cromvel. 51.
Guerre entre la Hollande & la Suede. ib.
La bataille de Funen. 52.
Deuxieme guerre entre l'Angleterre & la Hollande. ibid.
Action hardie des Hollandois. 53.
De l'Evêque de Munster. ibid.
Les François & les Anglois déclarent la guerre à la Hollande. 54.
Paix entre l'Angleterre & la Hollande. ibid.
La France abandonne ses conquêtes. 55.
Le Prince Guillaume troizieme elevé à toutes les Charges de ses predecesseurs. ibid.

Massa-

Massacre des deux freres Corneille & Jean de Wit. 56.
Paix entre la France & la Hollande. 57.
Que les Provinces Unies sont fort peuplées. ibid.
D'où vient qu'il y est venu une si grande quantité d'étrangers. 58.
Du naturel, ou du Genie de la Nation Hollandoise. ibid.
Que les Hollandois sont meilleurs soldats sur mer que par terre. 59.
Qu'ils sont ménagers & infatigables en toutes sortes de métiers. ibid.
De leur diligence & de leur probité. 60.
Que leur avarice ne produit pas de tres mauvais effets. ibid.
De leur sage conduite. ibid.
Que les Provinces Unies ont tres peu d'étenduë. 61.
Des places conquises. ibid.
De la fertilité du terroir. ibid.
Du commerce & de la Navigation des Hollandois. 62.
De l'air du Païs, & comment il y est tempéré. ibid.
Qu'elles richesses la Compagnie des Indes Orientales aporte à la Republique. 63.
Des places que la Compagnie posséde dans les Indes. ibid.
De ses forces. 64.
Du prémier fond de la Compagnie des

des Indes Orientales. ibid.
De la Compagnie des Indes Occidentales. ibid.
Cause de sa ruine. 65.
Combien de choses contribuërent à l'avancement du commerce en Hollande. ibid.
Que les Hollandois ne sont ni délicats, ni superbes dans leurs habits. 66.
Des forces de cette République. ibid.
De ses manquemens. 67.
Pensée de quelques-uns au sujet des Provinces de Hollande & de Zeelande. ib.
Que la forme de Gouvernement de cette République fait naître de grandes difficultez. ibid
Qu'il se trouve de méchante canaille dans les grandes Villes. 69.
Que le Prince d'Orange est à craindre pour la liberté de l'Etat. ibid.
Son autorité pendant la guerre. 70.
S'il lui seroit avantageux d'avoir la Souveraineté des Provinces Unies. ibid.
Si les Provinces Unies ont besoin d'un Gouverneur. 71.
Autres defauts de cette République. 72.
De la diversité des Religions, qui y sont permises. ibid.
De la quantité des impôts dont la Hollande est chargée. 73.
Que le commerce des Hollandois diminuë & quelles en sont les raisons. ibid.

Des

Des causes qui ont reduit la Hollande en un si pitoiable état durant la derniere guerre. 75.
D'où vient qu'il y en avoit qui étoient bien aises du mauvais succes des affaires. 76.
Des voisins de la Hollande. ibid.
Que l'Angleterre est un des plus dangereux. ibid.
Quelle conduite les Hollandois doivent tenir à l'égard de l'Angleterre. 77.
Quels sont leurs interêts à l'égard de la France. 78.
Comment ils se doivent conduire à son égard. 79.
Que les Hollandois n'ont rien à craindre de la part de l'Espagne : & comment ils se doivent gouverner à son égard. ibid.
Que le Portugal ne peut faire aucun mal à la Hollande. 80.
Comment cette République se doit conduire à l'égard des Rois du Nord. ib.
Et à l'égard des autres Etats. 81.

CHAP. VII.

De la Suisse.

Que les Suisses ont été autrefois sous l'Empire d'Allemagne. 82.

Com-

Comment & à quelle occasion ils se sont unis ensemble pour former une République. 82.
Oppression des Suisses sous les Gouverneurs de l'Empereur. 83.
Premiere Union des Suisses. 85.
Ils chassent leurs Gouverneurs. ibid.
Bataille de Morgarten. ibid.
Ligue renouvellée entre les Cantons, & commencement de leur République. 86.
Quel étoit le but de cette Ligue. ibid.
D'autres Cantons se joignent aux trois premiers. 87.
Guerres entre les Cantons & l'Autriche. ibid.
Preuves de la valeur des Suisses. ibid.
Guerre entre les Suisses & le Duc de Bourgogne. 88.
Victoires des Suisses remportées sur le Duc de Bourgogne. ibid.
Que la Suisse est composée de treize Cantons, ou Républiques. 89.
Des Alliez des Suisses. ibid.
Des Païs, qui sont soumis à leur Domination. ibid.
Guerre entre les Suisses & l'Empereur Maximilien. ibid.
La France engage les Suisses dans son parti pour s'en servir avantageusement contre ses ennemis. 90.
Action qui ternit la réputation des Suisses.

ses. 91.
Ils rompent avec la France, & pourquoi. ibid.
Défaite des François prés de Novara. 92.
Défaite des Suisses prés de Marigan. ibid.
François premier fait un nouvel accord avec eux. ibid.
Que les Suisses ont perdu beaucoup de leur ancienne gloire. 93.
De la nature & de la situation de leur païs. ibid.
Du naturel de cette Nation. 94.
Conditions du traité qu'ils ont fait avec la France. 95.
En quoi consistent les forces de cette République. ibid.
Pourquoi les Suisses n'ont pas fait de grandes conquêtes. 96.
De la forme de leur Gouvernement. ib.
Qu'il n'est pas possible que les Suisses soient parfaitement unis ensemble pour faire de grandes entreprises. ib.
En quel état sont les Suisses à l'égard de l'Italie. 97.
Par raport à l'Allemagne en général. 98.
Que la France semble être celui de leurs voisins qu'ils doivent le plus apréhender. ibid.
Quel est l'interêt des Suisses par raport à la France. ibid.
Des interêts de la France par raport à la Suisse. 99.

CHAP.

CHAP. VIII.

De l'Empire d'Allemagne.

DE l'ancien état de l'Allemagne. 101.
De Charles Magne. ibid.
Il introduit la Religion Chrétienne en Saxe. 102.
Loüis le Pieux. ibid.
Loüis Roi d'Allemagne. ibid.
Carleman. ibid.
Charles le Gros. 103.
Arnulphe. ibid.
Loüis Infant. ibid.
Misérable état de l'Allemagne sous son Régne. ibid.
Conrad. 104.
Il est malheureux contre les Saxons. ibid.
Henri l'Oiseleur. 105.
Otton premier surnommé le Grand. ib
Desordres en Italie. 106.
Otton est couronné à Rome. ibid.
Otton second. 10[illegible].
Otton troisiéme. 10[illegible].
Henri second, mis au nombre des Saints. ibid.
Conrad second. 109.
Il annéxe la Bourgogne à l'Empire. ibid.
Henri troisiéme surnommé le Noir. ib
Henri quatrieme. 11[illegible]

Mécon-

Mécontentement des Saxons contre lui. ibid.
Guerres contre les Saxons. 111
Le Pape lui suscite beaucoup d'afaires fâcheuses. ibid.
Lacheté de Henri. 112.
Il est pris prisonnier par son fils. 113.
Henri cinquiéme. 114.
Lothaire de la maison de Saxe. 115.
Conrad troisiéme. ibid.
Frederic prémier surnommé Barberousse. 116.
Insolence du Pape. 117.
Henri sixiéme. ibid.
Philippe. 118.
Divisions en Allemagne. ibid.
Philippe est massacré. ibid.
Otton quatriéme. 119.
Frederic second. ibid.
Des Guelfes & des Gibellins. 120.
Conrad Roi de Sicile & de Naples. 121.
Long Interrégne dans l'Empire. ibid.
Desordres arrivez durant ce temps là. 122.
Rodolphe de Hapsbourg. ibid.
Qu'il rendit sa maison tres considérable. 123.
Pourquoi il ne voulut jamais aler en Italie. ibid.
Adolphe Comte de Nassau. 124.
Sa ruine & sa mort. 125.
Albert prémier. ibid.
Henri septiéme. ibid.
Loüis

Loüis de Baviere. 126.
Que les Empereurs étoient autrefois ambulans en Alemagne. 127.
Charles quatrieme. ibid.
Ses liberalitez furent préjudiciables à l'Empire. 128.
De la bulle d'or. ibid.
Wenceslaus. ibid.
Jodocus. 129.
Frederic de Brunsuic. ibid.
Rupert. ibid.
Sigismond. ibid.
Albert second. 130.
Frederic troisiéme. ibid.
Maximilien premier. ibid.
Charles quint. 131.
Progrés de la Doctrine de Luther. 132.
Origine du nom de Protestans. ibid.
Alliance de Smalkalde. ibid.
Expédition des protestans. 133.
Grande bévûë des Protestans. ibid.
Traité de Passau. 135.
Soûlevement des Païsans. ibid.
Ferdinand prémier. 136.
Maximilien second. ibid.
Rodolphe second. ibid.
Matthias. 137.
Que la difference qu'il y entre les Lutheriens & les Réformez d'Alemagne n'est pas fort considérable. 138.
De l'Union Evangelique. ibid.
Des troubles de Bohëme. 139.

Les

Les Bohëmiens prennent Ferdinand pour leur Roi, & se révoltent en suite. 140.
Ils offrent la couronne à l'Electeur Palatin. ibid.
Malheureux succés de l'Electeur Palatin. 141.
La guerre se répand en Alemagne. 142.
Edit publié au sujet des biens Eclesiastiques. ibid.
Gustave Adolphe. 143.
Il entre en Allemagne avec une armée. ibid.
Progrés de ses armes. 144.
Sa mort. ibid.
Continuation de la guerre. ibid.
Les Suedois se remettent en posture. 145.
Paix d'Osnabrug & de Munster. ibid.
Ferdinand troisiéme. 146.
Leopold. ibid.
Guerre entre l'Empéreur & la France. 147.
Paix de Nimmegue. 148.
De la nation Allémande. ibid.
De la nature du terroir. 149.
Des mineraux qui s'y trouvent. 150.
Des denrées que l'Alemagne fournit. ib.
De la forme du Gouvernement de l'Alemagne. 151.
Du titre d'Empereur des Romains. ibid.
Du pouvoir & de l'autorité des Etats d'Alemagne. 152.
Que l'Empereur n'est pas Souverain en Alle-

Allemagne. 153.
Des defauts, & des manquemens de l'Empire. ibid.
Pourquoi les Empereurs abandonnérent le Roiaume d'Arelat. 154.
Quel est l'interêt des Princes & des Etats d'Allemagne. ibid.
Comment Charles quint en usoit à l'égard de l'Allemagne. 155.
De la garantie du Cercle de Bourgogne. 156.
Maximes de l'Espagne. 157.
Mauvaise conduite de Ferdinand second. 158.
Dificultez qui empêchent l'union des membres. 159.
De la diference des Religions, qu'on professe Alemagne. ibid.
Diversité de sentimens entre les Protestans mêmes. 160.
Que le grand nombre des Etats de l'Empire est préjudiciable à l'Alemagne. ib.
De l'inégalité des membres. ibid.
De leur jalousie. 161.
Des Etats voisins de l'Alemagne. ibid.
Ce que l'Empire doit aprehender de la part des Turcs. 162.
De l'Italie. 163.
Des Suisses. ibid.
De la Pologne. ibid.
Du Danemarq. 164.
De l'Angleterre. 165.
De la

De la Hollande. ibid.
De l'Espagne. 166.
De la Suede. ibid.
De la France. 167.

CHAP. IX.

Du Danemarq.

Que le Danemarq est un Roiaume tres ancien. 169.
Frothon troisiéme, Roi de Danemarq. ibid.
Bric prémier. 170.
Harald sixiéme. ibid.
Suen Otton. ibid.
Canut second. 171.
Harald septieme & Canut quatriéme. ibid.
Olaus quatriéme. 172.
Waldemar prémier. ibid.
Canut sixieme. 173.
Waldemar second. ibid.
Eric cinquiéme. 174.
Abel. 175.
Christofle prémier. ibid.
Eric sixieme. ibid.
Eric septieme. 176.
Christofle second. ibid.
Interrégne. 177.
Waldemar troisieme. ibid.

Olaus sixiéme. 168.
Margueritte. ibid.
Un seul est élu Roi des trois Roiaumes du Nord. 179.
Eric Pomeran. ibid.
Christofle de Baviere. 180.
Il devient Roi de Suede, 181.
D'où il est ensuite chassé. ibid.
Déroute des Danois. ibid.
Jean. 182.
Chrétien second, ibid.
Troubles en Suede. 183.
Ses violences. 184.
Il est chassé de son Roiaume. ibid.
Frederic prémier. 185.
Chrétien troisiéme. ibid.
Frederic second. 186.
Chrétien quatriéme. ibid.
Il choque la Suede en plusieurs manieres. 187.
Paix entre la Suede & le Danemarq. 188.
Frederic troisiéme. ibid.
Siege de Coppenhague. 189.
Expédition de la Flote des Hollandois. 190.
Le Roi de Danemarq est fait Souverain. ibid.
Chrétien cinquieme. 191.
Il fait la guerre à la Suede. ibid.
Paix entre les deux Couronnes du Nord. 192.

De la

De la Nation Danoiſe. ibid.
Qu'elle n'eſt plus ſi belliqueuſe qu'elle étoit autrefois. ibid.
Raiſons de ce changement. 193.
Des Norvegiens. ibid.
Du terroir du Danemarq. 194.
Des denrées qui manquent au Danemarq. 195.
Du Terroir de la Norvege. ibid.
De l'Iſle d'Iſlande. 196.
Des defauts du Roiaume de Danemarq. ibid.
Des Etats voiſins du Danemarq. ibid.
Ce qu'il doit aprehender du côté de l'Alemagne. ibid.
De la Suede. 198.
Réflexion ſur les deux Roiaumes du Nord. ibid.
Ce que le Danemarq peut attendre de la Hollande. 199.
De l'Angleterre. ibid.
De la Moſcovie. 200.
De la Pologne. ibid.
De la France. ibid.
De l'Eſpagne. ibid.

CHAP. X.

De la Pologne.

ORigine du Roiaume de Pologne. 201.
De ſes anciens habitans. ibid.

Des douze Chefs, ou Gouverneurs. 201
Cracus. 203.
Lechus second. ibid.
Venda. ibid.
Lescus prémier. ibid.
Lescus second. ibid.
Lescus troisiéme. 204.
Popiel prémier. ibid.
Popiel second. ibid.
Piaste. ibid.
Ziemovite. 205.
Lescus quatriéme. ibid.
Ziemomislus. ibid.
Mieciflaus premier. ibid.
Boleslaus Chrobri, prémier Roi de Pologne. 206.
Miecislaus second. 207.
Casimir prémier. ibid.
Boleslaus le Hardi. 208.
Uladislaus prémier. ibid.
Boleslaus troisiéme. ibid.
Uladislaus second. 209.
Boleslaus quatriéme. ibid.
Miecislaus troisiéme. 210.
Casimir second. ibid.
Lescus quatriéme. ibid.
Les Tartares font une invasion dans la Russie. 211.
Boleslaus cinquiéme. ibid.
Lescus sixiéme. ibid.
Grands troubles en Pologne. 212.
Uladislaus troisiéme. ibid.

Casimir troisieme. 213.
Loüis Roi de Hongrie. ibid.
Jagelle Duc de Lithvanie. ibid.
Uladislaus cinquiéme. 214.
Casimir quatriéme. 215.
Jean Albert. 216.
Alexandre. ibid.
Sigismond prémier. ibid.
Sigismond Auguste. 217.
Henri de Valois Duc d'Anjou. ibid.
Etienne Batori. 218.
Des Cosaques. 219.
Sigismond troisiéme. 220.
Il est déposé par les Etats du Roiaume de Suede. ibid.
Cause de la guerre de Pologne & de Moscovie. 221.
Basilaus Grand Duc de Moscovie. 222.
Il épouse la fille du Woiwode de Pologne. 223.
Sigismond tire avantage des desordres de la Moscovie. ibid.
Ruse des Moscovites. 224.
Guerre entre la Pologne & la Moscovie. ibid.
Grandes bevûës du Roi Sigismond. 225.
Déroute des Polonois en Moldavie. 226.
On rend à Gustave Adolphe plusieurs places en Livonie. 227.
Guerre entre les Polonois & les Turcs. ibid.
Paix entre la Turquie & la Pologne. ibid.

Invasion de Gustave Adolphe en Livonie. 228.
Tréve entre la Suede & la Pologne. 229.
Uladislaus quatriéme. ibid.
Tréve entre la Pologne & la Suede. 230.
Cause de la guerre des Cosaques. ibid.
Tirannie des Polonois envers les Cosaques. 231.
Jean Casimir. 232.
Défaite des Polonois par les Cosaques. ib.
Les Moscovites se joignent aux Cosaques. 233.
Le Roi Charles Gustave fait une invasion en Pologne. 234.
Ses progrés sont arrêtez. ibid.
Bataille de Varsovie. 235.
Irruption du Prince Ragosi en Transilvanie. 236.
Paix d'Oliva. 237.
Michel Witznowiski. ibid.
Jean Sobieski. 238.
De la Nation Polonoise. ibid.
Qu'ils sont francs & superbes. 239.
Qu'ils sont liberaux, & fougueux. ibid.
Que l'Infanterie Polonoise n'est pas tres bonne. ibid.
De la fertilité du païs. 240.
Des denrées qui en sortent. ibid.
Des marchandises qu'on y transporte. ib.
Que la Pologne est fort peuplée. 241.
Des forces de ce Roiaume. ibid.
Defaut des troupes de Pologne. 242.

De

De la forme du Gouvernement de ce Roiaume. 243.
Que les Polonois aiment mieux avoir un Etranger pour Roi, qu'un de leur propro païs. ibid.
Revenus du Roiaume. 244.
Des Etats de Pologne. 245.
Des Députez de la Noblesse. ibid.
De l'administration de la Justice. 246.
Réflexion sur la forme du Gouvernement de Pologne. 247.
Des Voisins de la Pologne. ibid.
Ce qu'elle doit attendre de l'Alemagne. ib.
De l'Autriche en particulier. 248.
Des interêts de la Pologne & de l'Alemagne par raport au Turc. ibid.
Pourquoi la France & l'Autriche recherchent l'amitié de la Pologne. 249.
Ce que la Pologne doit craindre de la part du Brandebourg. 250.
Du Danemarq & de la Suede. ibid.
De l'interêt de la Pologne par raport à la Moscovie. 251.
Ce qu'elle doit craindre du côte de la Tartarie. ibid.
De la Moldavie. 252.
Des Cosaques. ibid.
Que les Turcs sont les plus redoutables ennemis de la Pologne. 253.
Comment la Pologne se doit conduire à l'égard du Turc. ibid.
Que la Pologne se doit principalement

fier sur ses propres forces, quand elle est en guerre avec les Turcs. 255.

CHAP. XI.

De la Moscovie.

DE l'Ancien état de la Russie, ou Moscovie. 255.
Elle embrasse le Christianisme. ibid.
Basile fils de Jean 256.
Jean Basilowitz. ibid.
Theodore ou Fædor Ivanowitz. 257.
Boris Gudenou. ibid.
Basile Suski. ibid.
Michel Fœderowitz. 258.
Alexius Michiaelowitz. ibid.
Ses exploits. ibid.
Fœdor Alexowitz. 252.
Du naturel des Moscovites. ibid.
Leurs defauts. ibid.
Qu'ils ne sont gueres propres à la guerre. 260.
Qu'ils tâchent maintenant de mettre leurs Milices en meilleur état. 261.
De la nature & constitution du païs. ib.
Comment les Moscovites negocient avec les Etrangers. 262.
De la forme du Gouvernement de Moscovie. ibid.
Que l'obeissance aveugle des sujets du Grand

Grand Duc contribuë beaucoup à le rendre puissant. 263.
Que la Moscovie n'a rien à craindre d'un côté. ibid.
Des voisins de la Moscovie. 264.
De la Perse. ibid.
De la Tartarie. ibid.
De la Pologne. 265.
De la Suede. ibid.
Du Danemarq. 266.

CHAP. XII.

De la Monarchie spirituelle du Pape.

Considérations Politiques sur la Monarchie spirituelle du Pape. 267.
De l'aveuglement des Païens au sujet des choses Divines. 268.
Quelles fins il se proposoient dans la pratique des vertus. 269.
En quoi consistoit leur Religion. ibid.
De la Religion Judaïque. ibid.
Pourquoi les autres Nations n'embrassérent pas la Religion Judaïque. 270.
Que la Religion Chretienne est propre pour tout le monde. 272.
Qu'elle n'admet point l'inégalité. ibid.
Qu'elle n'est point contraire au Gouvernement Politique. 273.
Qu'il n'y a point d'autre Religion ni de Philo-

Philosophie qui lui soit comparable. 274.
Pourquoi la vie des Chrétiens n'est pas diférente de celle des Païens. 275.
Du gouvernement extérieur de la Religion. ibid.
Ce qu'il faut entendre ici par le Gouvernement exterieur de la Religion Chrétienne. 276.
Du Ministére de l'Eglise. ibid.
De la vocation des Apôtres. 277.
Division de cette question. 278.
Que cette nécessité ne vient pas de le nature de châque Religion en général. ibid.
Comment le Gouvernement extérieur de la Religion a passé des péres de familles aux Souverains. 279.
Que la Religion Chrétienne n'empêche pas que le Souverain n'en ait la direction, quant au gouvernement exterieur. 280.
Prémiers progrés de la Religion Chrétienne. 282.
Quelle a été la conduite de Dieu dans l'établissement de la Religion Chrétienne. 283.
Comment les Jesuites annoncent l'Evangile aux Chinois. 284.
Pourquoi Dieu à plû-tôt apellé les simples que les Doctes. 285.
Persecution dans la Primitive Eglise. ibid.
Ca-

Calomnies contre les nouveaux Chrétiens. 286.
Raisons Politiques des Romains contre la Religion Chrétienne. ibid.
Raisons opposées. 288.
De l'ancien Gouvernement de l'Eglise Chrétienne. 289.
Assemblées pour terminer les diferends de la Religion. ibid.
Pourquoi elles devoient être permises sous les Empereurs Païens. 290.
Que le Gouvernement exterieur de l'Eglise, qui étoit entre les mains des premiers Chrétiens a produit de grandes erreurs. 291.
Mauvaise consequence de la concession des Souverains à l'Eglise. ibid.
Que les Eclesiastiques doivent avoir leur vocation de leurs Souverains. 293.
Que Constantin le Grand ne pouvoit pas entierement changer l'Etat de l'Eglise. 294.
Comment les Evêques & les autres Eclesiastiques se sont attribué l'autorité du Souverain. 295.
Que le Souverain peut presider dans les assemblées, où l'on traite des controverses. 296.
Abus des Conciles. 297.
Abus de la Juridiction des Evêques. ibid.
Autre abus au sujet du mariage. 298.

Abus touchant la dicipline Eclesiastique. 299.
Abus des Papes dans l'excommunication. 300.
Origine de l'Autorité du Pape. 301.
Que l'ignorance & la barbarie y ont contribué. 302.
Des causes de cette ignorance. ibid.
Que le Clergé y a eu aussi beaucoup de part. 303.
Songe de S. Hierome. *ibid.*
Que l'ignorance contribua à l'établissement du Papisme. 304.
La pedanterie introduite dans les Ecoles. ibid.
Que les Politiques Grecs & Romains étoient contraires à la Monarchie. 305.
Dangereux éfets de l'ignorance de la Politique. ibid.
Pourquoi le Monarque de l'Eglise Rome a pris Rome pour le lieu de sa résidence. 306.
Etabissement de la Hierarchie du Pape. 307.
Des Evêques Métropolitains. 308.
Comment celui de Rome s'est élevé au dessus des autres. 309.
Réflexion sur la puissance du Pape. ibid.
De qu'elle maniere le Pape a étendu sa puissance sur tout l'Occident. 310.
Cause qui contribua à son agrandissement. 311.

De la confirmation des Evêques par le Pape. ibid.
Des décisions des Papes. 312.
Des dispenses. 313.
Du Vicaire du Pape en France. ibid.
Du Moine Vinfried. ibid.
Boniface Vicaire du Pape. 314.
Il contribuë à l'agrandissement des Papes. 315.
Des annates. ibid.
Les Papes abolissent l'autorité des Synodes Provinciaux. ibid.
Ils contraignent les Evêques de leur préter le serment. 316.
Richesses de l'Eglise & de leur source. ib.
Divers éfets de l'avarice des Eclésiastiques. 317.
Des ruses des Papes dans l'institution des Croisades. ibid.
De la multitude des Eclésiastiques. 318.
De l'origine des Moines & des Religieuses. 319.
Du grand nombre de Cloîtres. 320.
Des ordres des Mendians. ibid.
Par quel motif ils embrasserent cette maniere de vivre. ibid.
Quelles sont les raisons qui portent aujourd'hui les hommes à la vie Monastique. 321.
Que les Moines ont porté grand préjudice aux autres Eclésiastiques. 322.
Qu'ils sont cause que les Evêques n'osent s'opo-

s'opoſer au Pape. ibid.
Qu'il y a des Evêques qui ſoufrent impatiemment la domination de Rome. 323.
Qu'il eſt avantageux aux Evêques d'être ſoumis aux Papes. 324.
Comment l'Egliſe s'eſt afranchie de toute domination. 325.
Comment les Evêques de Rome ſe ſont ſouſtraits de l'obeïſſance des Empereurs. ibid.
Occaſion dont les Papes ſe ſervirent pour ſecouër le joug de la Domination des Empereurs. 326.
L'Exarchat finit en Italie. 327.
Le Pape cherche la Protection de Roi de France contre les Lombards. ibid.
Expédition des François en Italie. 328.
Ils donnent l'Exarchat au Pape. ibid.
Grandes liberalitez faites aux Ecléſiaſtiques. ibid.
Que le Pape a poſſédé autrefois les païs de ſa Domination ſous la Souveraineté des Empereurs. 330.
Les Papes ſecoüent le joug de la Domination des Empereurs. ibid.
Ils établiſſent une Souveraineté Ecléſiaſtique. 331.
Le Pape Grégoire excommunie l'Empereur Henri quatriéme. ibid.
Que les Papes auroient pu ſe rendre Souverains dans le temporel, auſſi bien que dans le ſpirituel. 332.

Le

Le Pape tâche de Dominer sur l'Empereur. 333.
Du Pape Paschal & de Henri cinq. ibid.
Acommodement entre le Roi d'Angleterre & les Evêques. ibid.
Que les Empereurs suivans ont tâché en vain de rétablir leur autorité. 334.
Le Pape s'éléve au dessus des puissances temporelles. 335.
Comment il usoit de ses excommunications. 336.
Comment les Papes sçavoient colorer leurs usurpations. 338.
Usurpations des Papes au sujet des mariages. 339.
Que les Papes avoient à leur service quantité de gens habiles. ibid.
Ambition démesurée du Pape Boniface huitiéme. 340.
Les Papes trouvent de l'oposition à leur autorité. ibid.
Que les Schismes ont afoibli l'autorité des Papes. 341.
Prémier schisme. 342.
Schisme second. ibid.
Schisme troisiéme. 343.
Quatriéme & dernier Schisme. 344.
Que les Papes n'ont pu empieter sur l'autorité des Conciles ibid.
Aveu de certains Papes touchant l'autorite des Conciles. 345.
Papes déposez par les Conciles. ibid.

Transla-

Tranſlation du Pape de Rome à Avignon. 346.
Qu'elle fut préjudiciable à l'autorité des Papes. 347.
Le Pape réduit la ville de Rome. 349.
De Cæſar Borgia fils naturel du Pape Alexandre ſixieme. ibid.
L'Etat Ecléſiaſtique retourne ſous l'obeïſſance du Pape. 350.
Que la puiſſance des Papes a reçeu un furieux coup de la doctrine de Luther. 351.
Vertus & defauts de Leon dixiéme. 352.
Des Indulgences. ibid.
Luther s'y opoſe. 354.
Il combat la Puiſſance du Pape. ibid.
Conjoncture de ce temps là. 355.
Etat pitoiable du Chriſtianiſme d'alors. 356.
Ignorance des adverſaires de Luther. 357.
Qu'Eraſme favoriſoit la cauſe de Luther. 358.
Que ſon ſeul ſilence fut fort préjudiciable aux adverſaires de Luther. 359.
Que les Princes d'Alemagne étoient mécontens du Pape, 360.
Autre ſentiment là deſſus. 361.
Mauvaiſe conduite du Pape dans l'afaire de Luther. 362.
Imprudence du Cardinal Cajetan. ibid.
Quel éfet elle produiſit. 363.
Luther en apelle à un Concile. ibid

Pour-

Pourquoi la doctrine de Luther ne fît pas de plus grands progrés. 364.
Schisme entre les Protestans. ibid.
Les Protestans abusent de la liberté Evangelique. 365.
De l'Académie de Paris. 366.
De Zuingle & de Calvin. 367.
Que Luther laissa beaucoup de choses exterieures dans l'Eglise. ibid.
Que les biens de l'Eglise ont avancé les progrés du Lutheranisme. 368.
Les Papes se relevent de leur abatement. 369.
Qu'ils sont aujourd'hui plus retenus qu'autrefois. ibid.
Que les Prêtres & les Moines sont maintenant plus réglez & plus capables, qu'ils n'étoient autrefois. 371.
Du rétablissement des belles lettres dans l'Eglise Romaine. 372.
Comment on attire les Protestans à la Religion Romaine. ibid.
Que la maison d'Autriche a aporté de grands avantages au Siege de Rome. 373.
De l'état temporel du Pape. ibid.
Des païs qui sont soumis à sa Domination. 374.
Des millices du Pape. 375.
De ses maximes Politiques. ibid.
Interêt du Pape par raport à l'Alemagne, à la France & à l'Espagne. 376.
Que le Pape n'a rien à craindre des autres
Etats

Etats d'Italie. 377.
De l'Etat ſpirituel des Papes. ibid.
Que le Pape a des vuës biens diférentes de celles des autres Souverains. 378.
Fondement de la Monarchie des Papes. 379.
Qu'on ne peut pas prouver par l'Ecriture la puiſſance abſoluë des Papes. 380.
Ni par l'exemple des Apôtres en général. *ibid.*
Ni par celui de S. Pierre en particulier. 381.
Réponſes des Papiſtes à ces objections. 382.
Pourquoi la Souveraineté de l'Egliſe Romaine a dû néceſſairement prendre la forme d,un Etat Monarchique. 383.
Qu'il n'y a point d'Etat Monarchique mieux imaginé que celui du Pape. ib.
Pourquoi cette Monarchie devoit être élective. 385.
Pourquoi les Papes ne ſe marient pas. 386.
Du Conclave où ſe fait l'élection des Papes. 387.
Qualitez de ceux qui doivent devenir Papes. ibid.
Ordre des Conclaves. ibid.
Pourquoi les Papes ſont ordinairement Italiens. 328.

Pour-

Pourquoi on choisit ordinairement un vieillard pour Pape. ibid.
Et pourquoi on ne prend point un des parens du Pape précedent. 389.
Et qui ne soit point trop affectionné à la France, ou à l'Espagne. ibid.
Du Collége des Cardinaux. 390.
De la dignité des Cardinaux. ibid.
De leur nombre. ibid.
De leur Election. 391.
Que les Papes tâchent toujours d'enrichir leurs parens des biens de l'Eglise. ibid.
Du Cardinal Patron. 392.
Pourquoi les Premiers Ministres d'Etat sont des neveux des Papes. ibid.
Du Célibat des Ecléfiastiques. 394.
De leur grand nombre. ibid.
Distinction des Eclesiastiques. 396.
Que la Doctrine de l'Eglise Romaine s'accommode tres bien avec les interêts du Pape. 398.
De la defense de lire l'Ecriture Sainte. 398.
Des traditions. 399.
Des péchez veniels & des péchez mortels. ibid.
De la Remission des péchez. 400.
Des œuvres de satisfaction. ibid.
Du mérite des bonnes œuvres. 401.
Des œuvres de surérogation. 402.
Des Cérémonies & des Fêtes. ibid.
Du

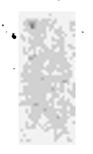
Du retranchement de la Coupe. 403.
Du Sacrement du mariage. 404.
Des dégrez défendus. ibid.
De l'extréme onction. 405.
Du Purgatoire. ibid.
De la vénération des Reliques. ibid.
De l'Invocation des Saints ; & de la Canonisation. ibid.
Autres moiens dont le Clergé se sert pour épuiser la bourse des simples. ibid.
Que les Universitez ont beaucoup servi à maintenir l'autorité des Papes. 407.
Que les Professeurs étoient des créatures des Papes. ibid.
Que les Philosophes en étoient les esclaves. 408.
De la Theologie & Philosophie Scholiastique. ibid.
Que cette pedanterie est encore en vogue aujourd'hui. 409.
Pourquoi les Jesuites se sont intrus dans la Régence des Coléges. 410.
Quels services ils rendent par là au Siege de Rome. ibid.
Qu'ils se sont introduits dans les Cours des Princes. 411.
De la Censure des livres. 412.
Que les Docteurs Papistes donnent à leurs auditeurs de mauvaises impressions contre les Protestans. 413.

Des

Des faux bruits qu'ils font courir à leur avantage. ibid.
Que l'excommunication des Papes n'est plus si redoutée qu'elle étoit autrefois: 414.
Causes qui obligent ces peuples à rester dans la Religion Romaine. 415.
Que plusieurs d'entr'eux le font pour conserver leur fortune. 416.
D'autres par ignorance. ibid.
Pourquoi il y en a qui donnent dans l'Athéïsme. ibid.
Qu'il y a des établissemens dans l'Eglise Romaine pour toutes sortes de personnes. 417.
Pourquoi les Princes de la Religion Romaine ne l'abandonnent pas. 414.
Des Etats qui sont interessez à maintenir l'autorité du Siege de Rome. ib.
De l'Italie. ibid.
De la Pologne. ibid.
Du Portugal. 419.
De l'Alemagne. ibid.
Que Charles quint négligea l'occasion de faire une réformation en Alemagne. 420.
Ce qui lui eût pû arriver en cas qu'il se fût détaché du Siege de Rome. ibid.
De l'Espagne. 421.
De la France. ibid.
Des formalitez que les Nonces sont obligez d'observer en France. 422.
Pro-

Projet pour faire un Patriarche en France. 423.
Que les Papes ont de l'aversion pour la Monarchie Françoise. ibid.
Des principaux apuis du Pape. 424.
Comment il se conduisoit autrefois à l'égard de l'Espagne. ibid.
Et à l'égard de la France. 425.
En quelle disposition se trouvent les Papes à l'égard des Protestans. ibid.
Pourquoi ils les ont favorisez en quelques occasions. 426.
S'il y a quelque esperance d'accommodement entre le Pape & les Protestans. 428.
Raisons de cette impossibilité. ibid.
Que de telles propositions d'accommodement sont chimériques, & dangereuses. 430.
Des forces des Protestans & des Chatoliques. 431.
Etats Protestans. 432.
Divisions entre les Protestans. ibid.
Autres inconveniens. 433.
De la jalousie qui Régne entre les Etats Protestans. 434.
Des Huguenots de France. ibid.
De la Pologne. 435.
Des forces des Protestans d'Alemagne. ibid.
S'ils sont seuls suffisans de se défendre, sans le secours de la France & de la Suede. 436.
Qu'il est avantageux aux Protestans que les François & les Suedois aient un pied en Alemagne. 436.
Que la seureté de la Religion Protestante n'est pas fondée sur des traitez. 438.
Des Etats Souverains de la Religion Protestante. ibid.
Des moiens de maintenir la Religion Protestante. ibid.
Si l'on pourroit faire un acommodement entre les Lutheriens & les Réformez. 439.
Des Sociniens & des Anabaptistes. 442.

FINIS.




JUN 7 '68 H
CANCELLED
2016 218

